



IMPACT DU SECTEUR BOIS SUR L'ÉCONOMIE DU GABON ENTRE 2018 ET 2022

EY & Mays Mouissi Consulting

Impact du secteur Bois sur l'économie du Gabon

Etude

EY & Mays Mouissi Consulting



Erik WATREMEZ
Mays MOUISSI
Christophe HERBAUT
John NDJILA
Cindy BUNDUKU

GABON

JUIN 2023

Sommaire

Liste des tableaux	5
Liste des figures.....	6
Sigles et abréviations.....	8
Résumé exécutif.....	9
Approche méthodologique	12
• Contexte et paramètres de l'étude.....	12
• Méthodologie générale de l'étude	13
• Entretiens avec les parties prenantes	14
• Traitement et analyse des données.....	15
• Difficultés rencontrées	16
Section 1 : Impact économique du secteur bois.....	18
1.1 Etat des lieux du sous-secteur et cartographie des acteurs.....	18
1.1.1 Cadre normatif et réglementaire applicable au secteur.....	18
1.1.2 Etat des lieux du secteur bois	20
SYNTHESE DE L'ETAT DES LIEUX EN 2020	26
1.2 Cartographie et localisation des acteurs du secteur bois.....	31
1.2.1 Cartographie et localisation des exploitants forestiers.....	31
1.2.2 Cartographie des acteurs, localisation et niveau d'intégration des industries forestières en 2021	32
1.3 Evolution de l'activité et de la production du secteur bois	33
1.3.1 Evolution de l'activité et de la production de l'amont forestier	33
1.3.2 Evolution de l'activité et de la production des industries du bois.....	37
1.4 Evolution de la contribution du secteur bois au PIB	62
1.4.1 Contribution de l'exploitation forestière et de l'industrie à la formation du PIB	63
1.4.2 Impact du secteur bois sur les exportations et la balance commerciale ..	66
1.5 Dynamique des investissements réalisés dans le secteur	74
1.5.1 Dynamique des investissements de l'exploitation forestière	74
1.5.2 Dynamique des investissements de l'industrie forestière	75
1.6 Synthèse de l'impact économique du secteur bois	78
Section 2 : Impact fiscal.....	80
2.1 Obligations fiscales applicables au secteur bois	80
2.2 Impact du secteur bois sur la collecte fiscale et douanière	83
2.2.1 Impôts	87
2.2.2 Douanes.....	99
2.3 Impact des exonérations sur la collecte fiscale et douanière	104
2.3.1 Impôts	104
2.3.2 Douanes.....	105

2.4	Synthèse de l'impact fiscal et douanier du secteur bois.....	107
Section 3 : Impact social.....		109
3.1	Dynamique de l'emploi dans le secteur bois	109
3.1.1	Evolution des emplois formels dans le secteur bois.....	111
3.1.2	Répartition des emplois formels (échelon, parité, local content, etc.)	115
3.2	Evolution de la masse salariale du secteur bois.....	122
3.2.1	Masse salariale de l'exploitation forestière	123
3.2.2	Masse salariale de l'industrie forestière.....	125
3.3	Contribution du secteur aux organismes sociaux et de solidarité	129
3.3.1	Evolution des cotisations versées à la CNSS	129
3.3.2	Evolution des cotisations versées à la CNAMGS	137
3.3.3	Engagement social et investissements RSE des sociétés du secteur bois 140	
3.4	Synthèse de l'impact social du secteur bois.....	143
Section 4 : Recommandations		145
4.1	Recommandations sur l'exploitation forestière (amont)	145
4.2	Recommandations sur l'industrie forestière (aval).....	146
4.3	Autres recommandations	147
Annexe 2 : Superficie des classes d'occupation du sol.....		151
Annexe 3 : Liste des exploitants forestiers		152
Annexe 4 : Liste des industries forestières		154
Annexe 5 : Volumes de bois exportés par essence en m³		160
Annexe 6 : Volumes de bois exportés par essence en m³		161
Annexe 7 : Résultat de la fiscalité douanière (exercice 2021).....		162

Liste des tableaux

Tableau 1 Etat des lieux des concessions forestières forêts certifiées	21
Tableau 2 Processus de la certification FSC Chaîne de contrôle (CoC)	22
Tableau 3 Etat des lieux des concessions forestières forêts certifiées à fin 2022	23
Tableau 4 Etat des lieux des UTB certifiées en juin 2023	24
Tableau 5 Synthèse de l'état des lieux de l'exploitation forestière en 2020	26
Tableau 6 Répartition des UTB en activité par niveau de transformation en 2021	31
Tableau 7 Synthèse de l'état des lieux de l'industrie forestière en 2021	32
Tableau 8 Production forestière par essence en 2022	34
Tableau 9 Synthèse de l'activité de production des industries du bois hors ZES de Nkok en 2022	38
Tableau 10 Consommation de bois bruts des UTB de la ZES de Nkok entre 2019 et 2022 en m ³	41
Tableau 11 Rendement matière moyen des industries de la ZES de Nkok	42
Tableau 12 Essences de bois livrées à la ZES de Nkok entre 2019 et 2022 en volume	48
Tableau 13 Production industrielle de bois par type de transformation en 2022	49
Tableau 14 Capacité de production du contreplaqué des usines de la ZES de Nkok en 2025	57
Tableau 15 Volumes de bois transformés exportés entre 2018 et 2022 selon la localisation	67
Tableau 16 Répartition des exportations du Gabon par valeur	68
Tableau 17 Valeur mensuelle des exportations de bois transformés	69
Tableau 18 Valeur mensuelle des exportations de bois transformés selon la localisation des UTB	71
Tableau 19 Investissements réalisés par GSEZ entre 2018 et 2021	75
Tableau 20 Taux des principaux impôts selon la localisation de l'entreprise	81
Tableau 21 Droits et taxes spécifiques au secteur forestier	82
Tableau 22 Poids du secteur bois dans la collecte fiscale et douanière du Gabon entre 2018 et 2021	85
Tableau 23 Natures d'impôts applicables au secteur forestier	88
Tableau 24 Répartition de la collecte fiscale par famille d'impôts entre 2018 et 2022	90
Tableau 25 Recettes fiscales collectées sur les industries du bois selon la localisation entre 2018 et 2022	91
Tableau 26 entre 2018 et 2022 Taux de recouvrement des impôts et taxes	93
Tableau 27 Rendement fiscal potentiel sur le secteur bois	93
Tableau 28 Recouvrement fiscal selon l'origine des capitaux des entreprises entre 2018 et 2022	95
Tableau 29 Répartitions des impôts payés par les entreprises du Groupe GSEZ entre 2019 et 2022	97
Tableau 30 Poids du secteur bois dans la collecte douanière entre 2017 et 2021	99
Tableau 31 Poids du secteur bois dans les recouvrements douaniers entre 2017 et 2021	100
Tableau 32 Droits de sortie sur les produits transformés du bois	103
Tableau 33 Valeur des importations et montant des pertes fiscales sur le secteur bois	105
Tableau 34 Données salariales relatives aux entreprises de la ZES de Nkok	110
Tableau 35 Travailleurs du secteur bois déclarés à la CNSS entre 2018 et 2022	112
Tableau 36 Effectifs déclarés à la CNSS par les sociétés de mise à disposition du personnel intervenant à la ZES de Nkok en 2021 et 2022	114
Tableau 37 Répartition des emplois par origine des travailleurs dans l'exploitation forestière entre 2018 et 2020	116
Tableau 38 Répartition des emplois par origine des travailleurs dans l'industrie du bois (2018 – 2020)	120
Tableau 39 Salaires et masse salariale des emplois déclarés du secteur bois	123
Tableau 40 Salaires et masse salariale des emplois déclarés par les exploitants forestiers	124
Tableau 41 Salaires et masse salariale des emplois déclarés par les industries du bois	125
Tableau 42 Salaires et masse salariale des emplois déclarés par les industries du bois hors Nkok	126
Tableau 43 Salaires et masse salariale des emplois déclarés par les industries du bois de la ZES de Nkok	127
Tableau 44 Masse salariale plafonnée des sociétés de mise à disposition du personnel intervenant à la ZES de Nkok en 2021 et 2022	128
Tableau 45 Situation générale des entreprises du secteur bois à la CNSS	130
Tableau 46 Situation des cotisations des exploitants forestiers à la CNSS	131
Tableau 47 Situation des cotisations des industries du bois à la CNSS	132
Tableau 48 Situation des cotisations des industries du bois basées hors de la ZES de Nkok à la CNSS	133
Tableau 49 Situation des cotisations des industries du bois de la ZES de Nkok à la CNSS	134
Tableau 50 Taux de recouvrement des cotisations CNSS auprès des entreprises de mise à disposition du personnel opérant dans la ZES de Nkok en 2021 et 2022	135
Tableau 51 Cotisations payées par les entreprises du Groupe GSEZ à la CNSS entre 2019 et 2021	136
Tableau 52 Situation générale des entreprises du secteur bois à la CNAMGS	137
Tableau 53 Situation cotisations des entreprises du secteur bois à la CNAMGS	138
Tableau 54 Cotisations payées à la CNAMGS par les entreprises du Groupe GSEZ entre 2019 et 2022	139
Tableau 55 Investissements RSE des sociétés du secteur bois entre 2018 et 2020	140
Tableau 56 Exemples d'investissement RSE réalisés par les industries du bois (2018 – 2020)	142
Tableau 57 Evolution de la superficie des classes d'occupation du sol du Gabon entre 2010 et 2015	151
Tableau 58 Evolution de la superficie du territoire gabonais couverte par des forêts entre 2010 et 2015	151

Liste des figures

Figure 1 Répartition du domaine forestier gabonais	19
Figure 2 Répartition des forêts certifiées FSC en Afrique centrale en 2022	23
Figure 3 Origine des capitaux des sociétés forestières recensées au Gabon en 2020	25
Figure 4 Evolution du nombre d'UTB en activité par niveau de transformation entre 2010 et 2020	27
Figure 5 Répartition des unités de transformation du bois en 2020	28
Figure 6 Pays d'origine des capitaux des 201 unités de transformation du bois (UTB) en 2020	29
Figure 7 Localisation des unités des transformations du bois à travers le Gabon en 2020	29
Figure 8 Situation des titres forestiers gabonais au 10 octobre 2021	31
Figure 9 Evolution de la production de grumes en volume entre 2010 et 2022	33
Figure 10 Poids de l'Okoumé dans la production forestière	35
Figure 11 Pépinière d'eucalyptus dans la région de Léconi en janvier 2022	36
Figure 12 Répartition du bois livré aux industries forestières entre 2020 et 2022	37
Figure 13 Destination de la production des grumes en 2022.....	43
Figure 14 Principaux fournisseurs de grumes aux UTB hors ZES de Nkok en 2020.....	44
Figure 15 Volumes de bois reçus sur la ZES de Nkok par fournisseurs d'origine	45
Figure 16 Volumes de bois reçus sur la ZES de Nkok par fournisseurs d'origine en 2022	46
Figure 17 Poids des fournisseurs dans l'approvisionnement de la ZES de Nkok en 2020 et en 2022	46
Figure 18 Volume de bois reçu à Nkok par concessions d'origine du bois entre 2019 et 2022.....	47
Figure 19 Origine de la production industrielle de bois en 2022	50
Figure 20 Origine de la production industrielle par type de transformation en 2022.....	50
Figure 21 Evolution de l'activité de l'industrie forestière	51
Figure 22 Origine de la production industrielle entre 2017 et 2022	51
Figure 23 Evolution de l'activité de l'industrie forestière sur le segment sciage	52
Figure 24 Répartition de la production de bois sciés entre 2018 et 2022	53
Figure 25 Evolution de la production de bois sciés des pays leaders en Afrique	53
Figure 26 Evolution de l'activité de l'industrie forestière sur le segment placage	54
Figure 27 Répartition de la production de feuilles de placage entre 2018 et 2022	55
Figure 28 Production de feuilles de placage des pays leaders dans le monde	55
Figure 29 Evolution de l'activité de l'industrie forestière sur le segment contreplaqué	56
Figure 30 Répartition de la production de contreplaqué entre 2018 et 2023	57
Figure 31 Production de contreplaqué des pays leaders en Afrique	58
Figure 32 Evolution du chiffre d'affaires du secteur bois entre 2014 et 2022	59
Figure 33 Décomposition du chiffre d'affaires de l'industrie forestière entre 2014 et 2022.....	60
Figure 34 Evolution de la contribution du secteur bois dans la formation du PIB en valeur	62
Figure 35 Evolution de la contribution du secteur bois dans la formation du PIB en pourcentage	63
Figure 36 Contribution de l'exploitation forestière à la formation du PIB en pourcentage	64
Figure 37 Contribution de l'industrie forestière à la formation du PIB en pourcentage	65
Figure 38 Volumes de bois transformés exportés entre 2018 et 2022	66
Figure 39 Nombre de conteneurs EVP exportés par les UTB de la ZES de Nkok entre 2018 et 2022.....	67
Figure 40 Evolution du poids du secteur bois dans la valeur des exportations du Gabon.....	68
Figure 41 Proportion des produits issus de la transformation du bois entre 2017 et 2022	69
Figure 42 Répartition des exportations de bois transformés en valeur	70
Figure 43 Destination du bois ouvré exporté	72
Figure 44 Pays de destination de la production industrielle de bois exporté entre 2018 et 2020	72
Figure 45 Pays d'exportation du bois issue de la ZES de Nkok entre 2018 et 2020	73
Figure 46 Répartition des investissements dans le secteur bois	74
Figure 47 Répartition des investissements dans l'exploitation forestière par origine.....	75
Figure 48 Investissements réalisés par les entreprises dans l'industrie du bois.....	76
Figure 49 Répartition des investissements dans l'industrie du bois par origine.....	76
Figure 50 Répartition des investissements dans l'industrie du bois en 2020 par segment.....	77
Figure 51 Recettes fiscales et douanières recouvrées sur le secteur bois entre 2018 et 2022	83
Figure 52 Répartition des recouvrements sur le secteur bois entre 2018 et 2021	83
Figure 53 Evolution des recettes fiscales et douanières provenant du secteur bois entre 2007 et 2021.....	84
Figure 54 Répartition des recouvrements sur le secteur bois - ZES et Hors ZES	85
Figure 55 Origine des recettes fiscales et douanières depuis 2018	86
Figure 56 Collecte fiscale sur les entreprises du secteur bois.....	87
Figure 57 Origine des recettes fiscales recouvrées sur le secteur bois entre 2018 et 2022.....	89
Figure 58 Origine des recettes fiscales recouvrées sur les entreprises.....	92
Figure 59 Répartition des impôts et taxes restant à recouvrer sur le secteur bois	94
Figure 60 Taux de recouvrement fiscal moyen selon le pays d'origine de l'entreprise en 2022	96
Figure 61 Evolution de la contribution fiscale du Groupe GSEZ entre 2019 et 2022	97
Figure 62 Montants des liquidations des droits et taxes douanières entre 2017 et 2022	99

Figure 63 Montants des liquidations des droits et taxes douanières selon la localisation des sociétés.....	100
Figure 64 Origine des recettes douanières provenant du secteur bois entre 2018 et 2022.....	101
Figure 65 Origine de la dépense fiscale sur le secteur bois	106
Figure 66 Répartition des emplois dans le secteur bois	111
Figure 67 Origine des travailleurs de l'exploitation forestière entre 2018 et 2020	115
Figure 68 Répartition des emplois par catégories professionnelles entre 2018 et 2020.....	116
Figure 69 Répartition des emplois selon le sexe dans l'exploitation forestière entre 2018 et 2020	117
Figure 70 Répartition des emplois selon le sexe par catégories professionnelles dans l'exploitation forestière entre 2018 et 2020	118
Figure 71 Origine des travailleurs de l'industrie forestière (2018 – 2020).....	119
Figure 72 Répartition des emplois par catégories professionnelles dans l'industrie forestière entre 2018 et 2020	119
Figure 73 Répartition des emplois selon le sexe dans l'industrie forestière entre 2018 et 2020.....	120
Figure 74 Répartition des emplois selon le sexe par catégories professionnelles dans l'industrie forestière entre 2018 et 2020.....	121
Figure 75 Evolution de la masse salariale globale du secteur bois	122
Figure 76 Répartition de la masse salariale globale du secteur bois.....	122
Figure 77 Répartition de la masse salariale selon le sexe dans l'exploitation forestière entre 2018 et 2020.....	124
Figure 78 Répartition de la masse salariale selon le sexe dans l'industrie forestière entre 2018 et 2020	126
Figure 79 Montant des déclarations & paiements des entreprises du secteur bois à la CNAMGS.....	139
Figure 80 Investissements réalisés dans le cadre de la RSE par les exploitants forestiers (2018 – 2020)	141
Figure 81 Investissements réalisés dans le cadre de la RSE par les industries forestières (2018 – 2020)	141

Sigles et abréviations

AAC : Assiette annuelle de coupe

AAN : Autorité administrative de la ZERP de Nkok

AGEOS : Agence gabonaise d'études et d'observations spatiales

CAFI : Central Africa Forest Initiative

CEMAC : Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale

CFAD : Concession Forestière sous Aménagement Durable

CNAMGS : Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale

CNSS : Caisse nationale de sécurité sociale

CPAET : Convention Provisoire Aménagement-Exploitation-Transformation

DGDDI : Direction générale des douanes et droits indirects

DGEPF : Direction générale de l'Economie et de la politique fiscale

DGI : Direction générale des impôts

DGICBVPF : Direction générale des industries du commerce du bois et de la valorisation des Produits Forestiers

DME : Diamètre minimum d'exploitabilité

DTS : Droits et taxes de sortie

FSC : Forest Stewardship Council

OIBT : Organisation internationale des bois tropicaux

PFA : Permis Forestier Associé

PGG : Permis de Gré à Gré

PIB : Produit intérieur brut

PME/PMI : Petite et moyenne entreprise/Petite et moyenne industrie

RBUE : Règlement n°995/2010 du Parlement européen et du Conseil du 20 octobre 2010 établissant les obligations des opérateurs qui mettent du bois et des produits dérivés sur le marché

RSE : Responsabilité sociétale des entreprises

SNBG : Société nationale des bois du Gabon

UFG : Unité forestière de gestion

XAF : Franc CFA

ZES : Zone économique spéciale

Résumé exécutif

L'étude d'impact du secteur bois sur l'économie du Gabon fait ressortir 3 principaux constats :

- **Développement de l'activité et rehaussement du niveau de transformation**

La production forestière gabonaise a quasiment doublé depuis 2010. En effet, suite à l'interdiction d'exportation des grumes décidée en 2009, la production forestière annuelle a chuté à 1,9 million de m³ de grumes avant de se redresser progressivement pour atteindre plus de 4 millions de m³ de grumes en 2022. On note, par ailleurs, que l'activité forestière reste largement dominée par l'Okoumé qui représente encore 58% de la production globale en dépit du fait que 60 essences de bois fassent l'objet d'exploitation industrielle au Gabon.

La hausse de la production de grumes a eu un impact positif sur l'activité industrielle dont la production s'est accrue sur tous les segments. En 2022, la production de sciage s'est établie à 1 297 580 m³ en hausse de 275% par rapport à 2010, celle du placage s'est établie à 589 181 m³ en hausse 199% par rapport à 2010 et enfin celle du contreplaqué a progressé de 76% passant de 71 364 m³ en 2010 à 125 831 m³ en 2022. Entre 2018 et 2022, le poids du sciage dans la production industrielle est passé de 74% à 64%, celui du placage est passé de 23% à 29% et enfin celui du contreplaqué est passé de 3% à 6%.

La création à Nkok d'une zone économique spéciale (ZES) dédiée à la valorisation du bois a favorisé la croissance de l'activité industrielle. Créée en 2010, la ZES de Nkok a assuré 31% de la production industrielle nationale en 2022 soit 622 026 m³. Grâce aux 63 unités de transformation du bois (UTB) en activité qui y sont installées, la ZES de Nkok a assuré 13% de la production nationale de sciage, 61% de la production de placage et 69% de la production de contreplaqué.

Sur le plan continental, l'accroissement la production industrielle a permis au Gabon de devenir le 3^{ème} pays producteur de sciage en Afrique et de se positionner désormais comme 1^{er} pays producteur de placage en Afrique (6^e dans le monde) notamment grâce à la concentration d'UTB spécialisées dans le placage au sein la ZES de Nkok dont la création de valeur et le rendement matière de transformation sont plus élevés. Quant au contreplaqué, la production 2022 positionne le Gabon au 4^e rang des pays producteurs en Afrique.

En raison de problèmes logistiques récurrents, l'approvisionnement en grumes est devenu ces dernières années un obstacle majeur à la poursuite du développement de l'activité du secteur bois. Les tensions liées à l'approvisionnement en grume des industries, ont favorisé le positionnement de GSEZ comme exploitant forestier significatif dans l'optique de sécuriser l'approvisionnement en grumes des UTB installées dans la ZES de Nkok dont il est désormais le principal fournisseur avec 44% des volumes fournis en 2022. Hors de la ZES de Nkok, les difficultés d'approvisionnement en grumes nuisent encore plus à l'activité.

L'augmentation de la production industrielle a favorisé l'accroissement des exportations de bois ouvrés aussi bien en volume qu'en valeur. En 2022, les volumes de bois ouvrés exportés se sont établis à 1,4 million de m³ en hausse de 53% par rapport à 2018 tandis que la valeur des exportations de bois ouvrés a atteint 610 milliards XAF en hausse de 91% par rapport à 2018. Le bois ouvré exporté par la ZES de Nkok en 2022 a représenté 40% des exportations nationales en volume (306 791 m³) mais 51% de la valeur totale du bois exporté soit 307 milliards XAF, en hausse de 530% par rapport à 2018. A l'inverse, les UTB localisées hors de la ZES de Nkok ont assuré 60% des exportations de bois ouvrés en volume en 2022 mais seulement 49% de la valeur totale du bois exporté soit 304 milliards XAF, en hausse de 12% par rapport à 2018. En 2021, le poids du secteur bois dans les exportations du Gabon en valeur était de 15% contre 11% en 2019. Par conséquent, le bois conforte sa position de 2^{ème} produit d'exportation, derrière le pétrole et devant le manganèse.

Le regain d'activité de la filière bois s'est également traduit par un accroissement de la contribution du secteur dans la formation du PIB. Ainsi, le secteur bois a contribué à hauteur de 489 milliards XAF dans le PIB du Gabon en 2022, en hausse de 322% par rapport à 2010. Cette contribution se répartit ainsi qu'il suit : 168 milliards XAF pour l'exploitation forestière (+211% par rapport à 2010) et 322 milliards XAF pour l'industrie forestière (+411% par rapport à 2010).

- **Hausse de la collecte fiscale et douanière**

La collecte fiscale et douanière réalisée sur le secteur bois a connu une très forte progression. Sur les 5 dernières années, la collecte fiscale réalisée sur le secteur bois et la liquidation des droits et taxes par les services douaniers ont presque triplé en passant de moins de 13 milliards XAF en 2018 à près de 37 milliards XAF en 2022. L'accroissement de la collecte sur la période a été favorisé par l'entrée en vigueur des réformes introduites dans la loi de finances 2020, concernant aussi bien le volet fiscal que le volet douanier. En 2022, la contribution du volet fiscal (impôts) a représenté 57% du montant total des recouvrements et des liquidations des droits et taxes réalisés sur le secteur bois. Le volet douanier, quant à lui, représente 43%.

Concernant les impôts et taxes, 21 milliards XAF ont été collectés en 2022, en hausse de 150% par rapport à 2018 dont 3,7 milliards XAF collectés auprès des entreprises installées au sein de la ZES de Nkok (+189%) et 17,4 milliards XAF collectés auprès des entreprises installées hors de la ZES de Nkok (+143%). Les UTB installées hors de la ZES de Nkok ont assuré 82% de la collecte des impôts et taxes dans le secteur bois en 2022 contre 85% en 2018. La ZES de Nkok a, quant à elle, assuré 18% de la collecte en 2022 (hors travailleurs mis à disposition) contre 15% en 2018. On note ainsi que les taxes forestières représentent désormais 40% des recettes collectées au titre des impôts et taxes en 2022.

Concernant les droits et taxes douaniers, 15,8 milliards XAF ont été liquidés en 2022, en hausse de 361% par rapport à 2017. La hausse de la contribution du secteur bois aux recettes douanières passée de 1,3% en 2017 à 4% en 2021 a été soutenue principalement par les entreprises de la ZES de Nkok. Celles-ci ont généré 5,2 milliards XAF de recettes douanières en 2021 et 6,8 milliards XAF en 2022, ce qui représente

une hausse de 703% par rapport à 2018. Les entreprises localisées hors de la ZES de Nkok ont réalisé 9 milliards XAF de recettes douanières en 2022 en hausse de 361% par rapport à 2017. L'augmentation des recettes douanières dans le secteur s'explique par la réforme du barème des droits de sortie sur le bois transformé exporté introduite par la loi des Finances rectificative 2020. Par ailleurs, les pertes de recettes douanières liées aux exonérations dont bénéficient les entreprises du secteur se sont élevées à 2,4 milliards XAF en 2021 en baisse de 58% par rapport à 2018. En 2021, ces exonérations ont profité à 19% aux entreprises de la ZES de Nkok et à 81% aux entreprises opérant hors de la ZES de Nkok. Enfin, entre 2018 et 2021, le taux de recouvrement moyen des impôts sur le secteur bois s'est établi à 44%.

- **Difficultés sociales**

Le nombre d'emplois formels dans le secteur bois a progressé de 4 142 postes en 12 ans pour atteindre près de 12 565 emplois en 2022 hors emplois intérimaires et saisonniers occupés par des salariés des sociétés de mise à disposition du personnel notamment au sein de la ZES de Nkok. Les effectifs salariés du secteur bois représentaient ainsi 16% des emplois privés formels en 2020 positionnant cette filière comme le premier employeur privé du pays. La dynamique de l'emploi dans le secteur bois est presque exclusivement portée par l'industrie forestière dont le nombre d'emplois s'est accru de 117% entre 2010 et 2022 pour atteindre 8 884 emplois (hors salariés des sociétés de mise à disposition du personnel). Aussi, la mise en place de la ZES de Nkok a donc eu un impact important sur l'accroissement du nombre d'emplois dans le secteur.

Cependant, on relève un recours massif aux sociétés de mise à disposition du personnel qui fournissent la majorité des travailleurs en activité dans les UTB basées à Nkok, donnant une vision contrastée des emplois localisés dans cette zone d'une part et de la protection sociale accordées aux employés d'autre part. En effet, alors qu'on estime entre 3 000 et 4 000 le nombre d'employés en activité dans l'industrie du bois à Nkok, seulement 1 693 (+247% par rapport à 2018) étaient régulièrement déclarées par les UTB de la ZES à la CNSS comme employés internalisés tandis que 2 193 travailleurs (+79% par rapport à 2021) étaient déclarés par les sociétés de mise à disposition du personnel prestataires des UTB de la ZES de Nkok. Les autres travailleurs qui interviennent dans la zone de Nkok sont des employés d'origine étrangère qui ne sont pas toujours déclarés aux organismes sociaux.

Approche méthodologique

- **Contexte et paramètres de l'étude**

Le changement de modèle économique opéré par le Gabon dans le secteur bois a été réalisé il y a maintenant plus de 10 ans. La transformation locale du bois s'est substituée à l'exportation des grumes, à l'origine principale source de revenus du secteur. Le secteur bois est désormais structuré principalement autour de 3 types d'entreprises : les exploitants forestiers, les industries de transformation du bois opérant dans le périmètre d'une zone économique spéciale (ZES) et les industries de transformation du bois opérant en dehors des ZES.

L'objectif de la présente étude est de mesurer l'impact du secteur bois sur l'économie du Gabon sur le plan économique, fiscal et social d'une part et de mesurer plus singulièrement l'impact de chaque typologie d'entreprises qui structure le secteur.

Quatre parties structurent la présente étude :

- la première partie traite de l'impact économique du secteur et aborde notamment les aspects de production ;
- la deuxième partie traite de l'impact fiscal du secteur ;
- la troisième partie aborde l'impact social et la contribution des entreprises du secteur bois au financement des organismes sociaux ;
- la quatrième et dernière partie décline des recommandations susceptibles d'améliorer l'impact économique, fiscal et social du secteur.

L'impact économique du secteur bois est analysé au regard de l'évolution de sa contribution à la formation de plusieurs agrégats économiques notamment le PIB, à la dynamique des investissements réalisés par les entreprises du secteur et la contribution aux exportations.

L'impact fiscal est analysé en tenant compte de l'évolution de la contribution fiscale et douanière du secteur bois.

L'impact social est analysé en tenant compte des créations d'emplois, du type d'emplois créés, de la contribution du secteur à la collecte de CNSS et de la CNAMGS, ainsi que des investissements réalisés par les entreprises du secteur au titre de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

• Méthodologie générale de l'étude

Sur le plan méthodologique, la présente étude a été structurée autour de sept étapes complémentaires. Le tableau ci-dessous en fait une brève description :

Rang	Etapes	Description
1	Réunion de cadrage avec le Ministre des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement et chargé du Plan climat et du Plan d'affectation des terres	En amont de la réalisation de l'étude, une réunion de cadrage a été organisée entre les équipes chargées de sa réalisation et le Ministre des Forêts, de la Mer, de l'Environnement et chargé du Plan climat et du Plan d'affectation des terres, ministre de tutelle.
2	Rencontres d'échange avec les parties prenantes	Des rencontres d'échange ont été organisées avec les parties prenantes (administrations et entreprises) pour les informer de l'objet de l'étude et des sollicitations dont ils feront l'objet en vue de l'obtention des données pertinentes utiles à sa réalisation.
3	Revue bibliographique	Dans le cadre de cette étude, des dizaines de documents se rapportant au secteur bois au Gabon et ailleurs en Afrique ont été collectés auprès de Responsables de l'administration publique et en sources ouvertes. Leurs aspects socio-économiques et fiscaux ont été analysés afin d'enrichir certaines parties de la présente étude. Ils sont régulièrement cités en référence.
4	Préparation et envoi des fichiers de collecte des données aux parties prenantes	Cette étape a consisté à la préparation et au formatage des différents fichiers de collecte ainsi qu'à la rédaction des courriers destinés aux parties prenantes.
5	Collecte des données	Cette étape a consisté à rassembler toutes les données utiles à la réalisation de l'étude : les données internes à l'administration et aux entreprises d'une part et les données pertinentes disponibles en sources ouvertes d'autre part. Il s'agit principalement de données quantitatives et qualitatives de nature économique, fiscale et sociale.
6	Traitement des données	Cette étape a consisté à faire l'analyse et la synthèse des données collectées avant l'élaboration du rapport d'étude.
7	Rédaction du rapport	Etape finale de l'étude, elle a consisté à la mise en forme de l'ensemble des constats, observations et recommandations.

- **Entretiens avec les parties prenantes**

Administration publique			
Prénom (s) et nom (s)	Fonction	Administration	Nombre d'entretiens
Lee WHITE	Ministre des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres	Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres	4
David INGUEZA	Directeur Général	AEAFFB	5
Nina KABOUBI	Directeur Général	DGICBVFP	4
Ghislain MOUSSAVOU	Directeur Général	DGF	2
Anne NKENE	Administratrice générale	AAN	2
Gustave Abraham ALLO'O	Chargé d'Etudes	AAN	1
Boris ADMINA ATCHOUGOU	Directeur Général	DGDDI	1
Francis BOULINGUI	Directeur des Régimes Economiques et Privilégiés	DGDDI	2
Bertrand AWASSI	Chef de service Tarif	DGDDI	4
Firmin NGOUA	Informaticien	DGDDI	1
Jean Baptiste NGOLO ALLINI	Directeur Général	DGEPP	1
Lambert OTO'O NGOUA	Directeur Général Adjoint	DGEPP	1
Eric IKAPI	Directeur des programmes sectoriels	DGEPP	1
Gabin OTHA	Directeur Général	DGI	1
Didace POATY BOUANGA	Directeur Informatique	DGI	4
Séverin Maxime ANGUILE	Directeur Général	CNAMGS	1
Patrick OSSI OKORI	Directeur Général	CNSS	1
Christophe EYI	Administrateur Provisoire	CNSS	1
Thècle Valérie MPIGA	Directeur Adjoint du Recouvrement et du Précontentieux	CNSS	1
Secteur privé			
Prénom (s) et nom (s)	Fonction	Société	Nombre d'entretiens
Kumar MOHAN	Directeur Général	GSEZ	1
Mohit AGRAWAL	Directeur - Développement de projets	GSEZ	4
Nitin MISTRA	Directeur Développement des affaires	GSEZ	2
Jean Marie NTOUTOUME	Délégué Général	UFIGA	1
Eric PARAISO	Directeur Général	REINE DE CONSTRUCTION	1
Christine BORET	Directeur Général	BSO	1
Frederic OBER	Directeur Général	PRECIOUS WOODS	1
Wang YANG	Directeur Général	SUNLY / SUNRY	1
Abassan ASSALE	Directeur Administratif et Financier	GBNS	1
Aziz DAIF	Directeur Administratif et Financier	CEMA	1
Ajay KUMAR	-	EVERGREEN	1
Lei DAI	-	SYIBG	2
Tanmaya RASHI	-	AKACHI WOOD	1
ESSONGHE Yorrick	-	GABON MEUBLE MODERNE	1
Junior MOUKETOU	-	IBNG	1
AMI KU NATHI	-	NATURE WOOD	1
Guy L. STEVE	-	REEDDHI	1
Viral WAGHELA	-	ACCURATE INDUSTRIES	1
Maxwell ANZOUÉ	-	GABON VENNÉ	1
Saiyam JAIN	-	WOOD PRO INDUSTRIES	1

- **Traitement et analyse des données**

Les données quantitatives utilisées dans le cadre de cette étude ont été collectées principalement auprès de l'administration, de sources officielles, d'organismes internationaux et des entreprises en activité dans le secteur bois au Gabon.

Leur traitement et leur analyse ont nécessité l'utilisation des statistiques descriptives. Les données qualitatives ont été traitées suivant la méthode de triangulation à travers le croisement des opinions et informations recueillies auprès de diverses sources.

Outre le traitement et l'analyse des données, les équipes en charge de la réalisation de la présente étude ont rencontré différents responsables de l'administration publique et des dirigeants d'entreprises du secteur bois.

Les visites sur sites et les différents échanges ont permis de recueillir l'opinion de différents acteurs passifs et actifs sur l'impact économique, fiscal et social du secteur bois sur l'économie du Gabon d'une part et de confronter leurs vues avec les données quantitatives recueillies d'autre part.

• Difficultés rencontrées

La réalisation de cette étude a été rendue difficile par les réticences de certaines parties prenantes à communiquer les données nécessaires à sa réalisation, par la lenteur avec laquelle les données provenant de l'administration et des opérateurs (exploitants et industries forestières) nous ont été transmises et par la qualité variable, parfois contradictoire et non homogène des données reçues.

Concernant la réticence de certaines parties prenantes, elle s'expliquerait par :

- l'absence de coordination entre les différentes administrations qui sollicitent chacune à leur tour les acteurs de la filière afin d'obtenir les mêmes données tout au long de l'année ;
- la crainte d'une utilisation des données collectées pour diligenter des contrôles a posteriori ou de rehausser les taux d'imposition des taxes spécifiques au secteur ;
- l'absence de système d'information centralisant les données de production, fiscales et sociales de certaines entreprises qui rend difficile la communication de données de qualité ;
- l'absence de compréhension du bien-fondé de la communication de ce type de données dans le cadre d'une étude sur le secteur ;
- la défiance vis-à-vis de la tutelle ;
- le manque de transparence de certaines entreprises.

Concernant la lenteur de réception des données qu'on peut également lier à la réticence des certaines parties prenantes, elle s'est traduite par une grande partie des données reçues après plusieurs mois et parfois plus de 8 relances des équipes chargées de la réalisation de l'étude d'une part et du ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement et chargé du Plan climat et du Plan d'affectation des terres d'autre part.

Concernant la qualité variable des données, elle s'est traduite par des données souvent incomplètes et relatives à des périodes de temps différentes émanant aussi bien de l'administration que des opérateurs. Par ailleurs, des divergences parfois notables ont été relevées entre les données communiquées par certaines administrations pour cette étude et celles publiées par ces mêmes administrations dans leurs différents rapports sans qu'on ne puisse expliquer les raisons de ces écarts. Par ailleurs, pour le même indicateur concernant la même période de temps, deux administrations pouvaient communiquer des données différentes et quelques fois contradictoires entre elles. Ce fut notamment le cas quand il a fallu obtenir la liste des entreprises du secteur bois : le Ministère de tutelle, les organismes sociaux, la Direction générale de l'économie, les services des impôts et des douanes disposent chacun de leur propre liste, distincte de celles des autres administrations. Ainsi, entre la liste des entreprises du secteur tenue par le ministère de tutelle et celle de la CNAMGS, il existait un écart de 363 sociétés en 2020. L'harmonisation de ces données permettrait d'avoir une meilleure lisibilité de l'activité du secteur et pourrait profiter à l'ensemble des administrations.

On note, d'ailleurs, que le Ministère de tutelle a mis en place en 2020 un nouveau système de collecte de données en vue d'améliorer le suivi du secteur, même s'il demeure perfectible.



Section 1 : Impact économique du secteur bois

1.1 Etat des lieux du sous-secteur et cartographie des acteurs

1.1.1 Cadre normatif et réglementaire applicable au secteur

L'activité forestière au Gabon est principalement encadrée par la loi n°016/2001 du 31 décembre 2001 portant Code forestier en République gabonaise et modifiée depuis cette date par plusieurs ordonnances¹. Ce Code forestier « *fixe les modalités de gestion durable dudit secteur en vue d'accroître sa contribution au développement économique, social, culturel et scientifique du pays* »².

Au sens du Code forestier gabonais³, la gestion durable du secteur des Eaux et Forêts est entendue comme l'exploitation rationnelle de la forêt, de la faune sauvage et des ressources halieutiques fondée sur :

- la protection des écosystèmes et la conservation de la biodiversité ;
- la valorisation des ressources et des écosystèmes ;
- la régularité et la durabilité de la production ;
- l'inventaire continu des ressources ;
- l'aménagement des ressources naturelles ;
- la formation et la recherche ;
- l'implication des nationaux dans les activités, du secteur des Eaux et Forêts ;
- la sensibilisation et l'éducation des usagers et des populations.

Le cadre normatif du secteur forestier gabonais est complété par 47 textes d'applications : 2 lois, 28 décrets et 17 arrêtés.

Au Gabon, les forêts naturelles sont la propriété exclusive de l'Etat qui les affecte à différents usages ou les concède à des opérateurs privés pour une exploitation industrielle et commerciale. Ces derniers doivent assurer la gestion des forêts productives concédées conformément à la législation en vigueur et à un plan d'aménagement préalablement validé par l'Etat. L'attribution d'une concession forestière à un opérateur s'accompagne généralement d'un engagement de sa part à contribuer au développement local des territoires où il opère.

Le Code forestier gabonais conditionne l'exploitation des forêts à l'attribution préalable d'un permis par les services de l'Etat. Le domaine forestier national du Gabon est composé du domaine forestier permanent de l'Etat et du domaine rural. Le domaine forestier permanent comprend les forêts domaniales classées qui ne peuvent faire l'objet d'aucun permis forestier d'une part et les forêts domaniales productives enregistrées sur lesquelles l'Etat peut accorder des permis d'exploitation forestière.

¹ Ordonnance n° 6/2002 du 22/08/2002

Ordonnance n° 11/2008 du 25/07/2008

Ordonnance n° 008/PR/2010 du 25/02/2010

² Article 2 paragraphe 2 de la loi n°016/2001 du 31 décembre 2001

³ Article 3 de la loi n°016/2001 du 31 décembre 2001 portant Code forestier en République gabonaise

Trois types de permis à vocation industrielle peuvent être attribués au Gabon :

- la Concession Forestière sous Aménagement Durable (CFAD) dont la superficie varie entre 50 000 et 200 000 hectares et dont le cumul pour un même titulaire ne peut excéder 600 000 hectares ;
- le Permis Forestier Associé (PFA), réservé aux nationaux, dont la superficie ne peut excéder 15 000 hectares lorsqu'il est intégré dans une CFAD et 50 000 hectares lorsqu'il fait l'objet d'un aménagement par le titulaire ;
- le Permis de Gré à Gré (PGG), également réservé aux nationaux, couvre au maximum 50 pieds d'arbres dans des périmètres préalablement identifiés dans le domaine forestier rural.

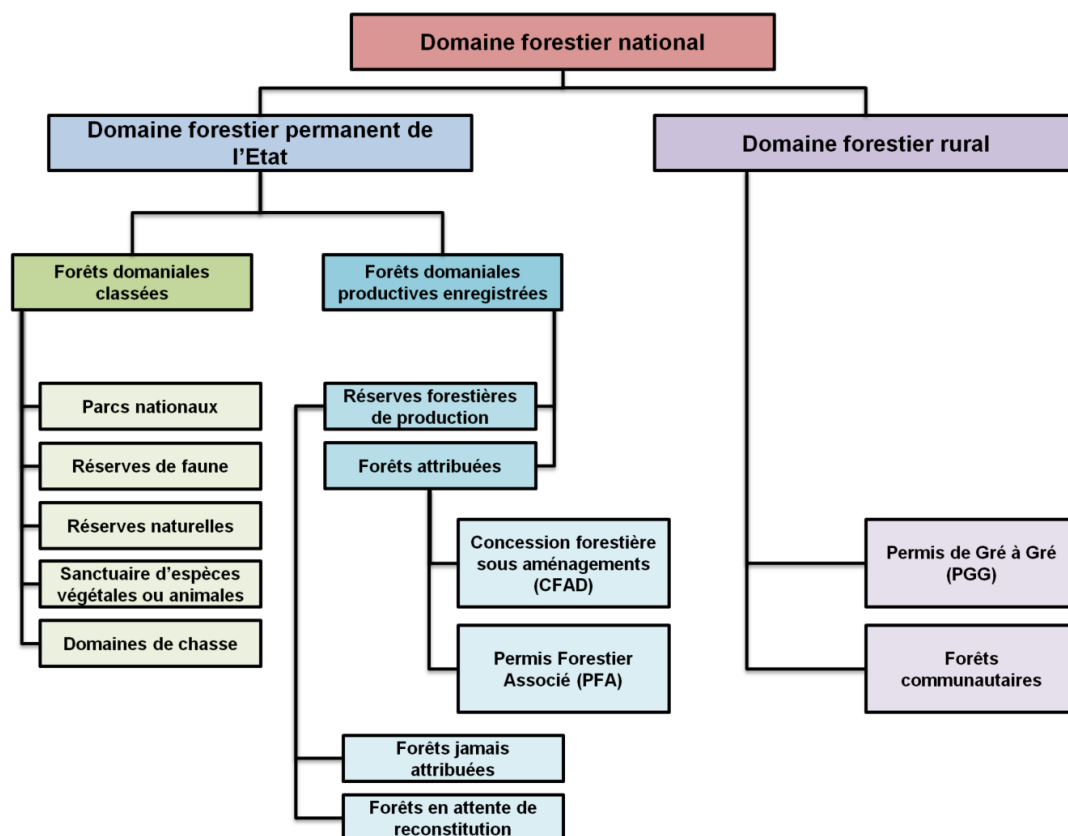


Figure 1 Répartition du domaine forestier gabonais

Les plans d'aménagement forestiers prévus au Titre II du Code forestier ont vocation à valoriser et à conserver les écosystèmes forestiers en vue de leur exploitation rationnelle et durable. Ces plans qui se généralisent progressivement à l'ensemble des concessions forestières scindent les territoires aménagés en série de différentes natures et superficies dont des séries dédiées à la production du bois d'œuvre (unités forestières d'aménagement – UFA) elles-mêmes composées d'unités forestières de gestion (UFG) avec chacune un nombre d'assiettes annuelles de coupe (AAC) prédéterminé. Les plans d'aménagement définissent également la durée de rotation adaptée et fixent pour chaque essence le diamètre minimum d'exploitabilité (DME). Le DME permet d'assurer le renouvellement de la ressource entre deux rotations. En outre, des plans déclinent l'aménagement prévu à moyen terme et comportent un volet socio-économique et un volet dédié à la gestion de la faune présente au sein des concessions.

1.1.2 Etat des lieux du secteur bois

1.1.2.1 *Etat des lieux de l'exploitation forestière*

Situé au cœur du bassin du Congo⁴, le Gabon est recouvert à 88,97% de forêts. Le domaine forestier national s'étend sur 23,6 millions d'hectares⁵ faisant du massif forestier gabonais le plus important au sein du bassin du Congo⁷ après celui de la République Démocratique du Congo. Environ 60% du domaine forestier gabonais est dédié à l'exploitation forestière tandis que 3 millions d'hectares ont été affectés à la conservation et forment un réseau de 13 parcs nationaux qui couvre 11% du territoire. La forêt gabonaise, relativement conservée, se distingue par la grande diversité des essences de bois qui la composent d'une part (près de 500 essences dépassent 50 cm à hauteur de poitrine dont seulement 60 font l'objet d'une exploitation industrielle) et par un taux de déboisement faible (inférieur à 0,1%) d'autre part.

Commencée il y a 134 ans⁸, l'exploitation forestière à des fins industrielles n'a cessé depuis de jouer un rôle important dans l'économie du Gabon. Principale source de revenus de l'Etat lors des premières années d'indépendance, sa contribution au PIB a été significativement réduite au début des années 70 avec l'entrée en production des principaux champs pétroliers du pays. En dépit de cela, le secteur bois a conservé invariablement sa place de premier employeur privé du pays en raison de la nature de ses activités qui nécessitent une importante quantité de main d'œuvre et de la concentration de la grande majorité des emplois formels du Gabon au sein de l'administration publique.

L'interdiction anticipée⁹ d'exportation des grumes décidée en 2009 et entrée en vigueur en juin 2010 a constitué un choc important pour le secteur de l'exploitation forestière gabonaise dont le modèle économique reposait jusque-là sur l'exportation de bois brut sous forme de grumes vers des marchés plus matures. Cette décision a contraint les principaux acteurs du secteur à modifier leur activité pour y adjoindre une activité de transformation, souvent de premier niveau (tranchage, sciage, déroulage) et ainsi conserver la possibilité d'exporter la ressource. Cependant, de nombreuses exploitations forestières de plus petites tailles, peu résilientes et ne disposant pas de ressources nécessaires pour supporter un changement de modèle ont dû cesser leur activité. De plus grandes entreprises comme la Société Nationale des Bois du Gabon (SNBG), jadis fleuron du négoce du bois gabonais sur les marchés internationaux, ont raté leur processus de transformation et ont également dû cesser leur activité avant d'être reprises par des opérateurs privés. Le niveau de production de grumes du secteur avant l'entrée en vigueur de la mesure d'interdiction (environ 3 millions de m³ par an) n'a été retrouvé qu'au cours de la décennie 2020. L'interdiction d'exportation

⁴ Les forêts du bassin du Congo couvrent environ 300 millions d'hectares soit 7% des forêts de la planète et 22% des forêts tropicales. Il s'agit du second bassin tropical du monde derrière le bassin amazonien (800 millions d'hectares) mais devant le bassin d'Asie du Sud-Est (242 millions d'hectares) – Source : FAO.

⁵ Source : Cartographie de l'état du couvert forestier du Gabon mise à jour en 2015 par l'Agence gabonaise d'études et d'observations spatiales (AGEOS)

⁶ Voir annexe 2

⁷ Le massif forestier gabonais représente environ 18% du bassin du Congo

⁸ Il est admis que l'exploitation forestière à des fins industrielles au Gabon a débuté en 1889 avec l'exportation de la première cargaison d'Okoumé vers le port de Hambourg par le docteur Emil Schultz

⁹ L'art. 227 du Code forestier prévoyait d'atteindre un taux de transformation local du bois 75% en 2011

des grumes a fortement accéléré l'industrialisation du secteur et la transformation locale du bois.

Sur le plan fiscal, les recettes brutes tirées du secteur étaient passées de 40,8 milliards XAF en 2007 à 2 milliards XAF en 2011 en raison principalement du manque à gagner créé par la disparition des droits et taxes de sortie (DTS liés à l'exportation des grumes) suite à la mesure d'interdiction. Ceux-ci, qui avaient rapporté à eux seuls 27,9 milliards XAF en 2007, ont été supprimés à partir de 2011.

En 2021, les concessions, réserves et permis forestiers gabonais couvraient 17 millions d'hectares. 13,4 millions d'hectares de forêts (78,6%) ont été concédés sous forme de CFAD et 1,2 million d'hectares (7,2%) sous forme de CPAET, un régime voué à disparaître avec l'extinction des conventions en cours. Outre les 10 permis hors aménagement attribués sous la forme de PFA représentant 0,24 million d'hectares, d'importantes réserves forestières ont été réalisées au bénéfice de la société GSEZ pour l'approvisionnement de la Zone Economique Spéciale de Nkok (1,4 million d'hectares soit 8%) et de la société Grande Mayumba Development Company (0,13 million d'hectares soit 0,7%).

REPARTITION ZONE D'EXPLOITATION FORESTIERE	NOMBRE	SUPERFICIE (hectare)	%
Concession forestière sous aménagement durable (CFAD)	96	13 443 344	78,6%
Convention provisoire aménagement-exploitation-transformation (CPAET)	14	1 229 225	7,2%
Permis hors aménagement (PFA)	10	239 645	1,4%
Réservation Gabon Special Economic Zone (GSEZ)	60	1 370 919	8,0%
Réservation Grande Mayumba Development Company (GMDC)	3	127 895	0,7%
Permis retour au domaine	24	325 388	1,9%
Forêt communautaire (domaine rural) – convention définitive	49	233 491	1,4%
Forêt communautaire (domaine rural) – convention provisoire	43	132 784	0,8%
TOTAL		17 102 691	100%

Tableau 1 Etat des lieux des concessions forestières forêts certifiées

En septembre 2018, les autorités gabonaises ont annoncé leur intention de rendre obligatoire la certification aux normes Forest Stewardship Council (FSC) de l'ensemble des concessions forestières dès 2022. Un accord de 5 ans renouvelable a été signé en 2020 entre l'Etat gabonais et le Forest Stewardship Council pour accompagner ce processus. L'objectif de cet accord est de « *définir le cadre de coopération dans l'objectif de contribuer à la promotion de la gestion durable des forêts gabonaises et à l'amélioration de l'accès des bois et des produits du bois certifiés issus du Gabon aux marchés de référence* ». Par ailleurs, une norme FSC pour la certification des forêts en République gabonaise a été publiée en décembre 2020¹⁰.

¹⁰ FSC-STD-GAB-02-2020 2-0

Trois types de certifications sont délivrées par FSC :

- **la certification Chaîne de contrôle (CoC)¹¹** qui permet de s'assurer de la traçabilité des matériaux FSC à chaque étape du processus de production, depuis la forêt jusqu'au produit fini, en incluant toutes les étapes successives de traitement, de transformation, de fabrication et de distribution ;

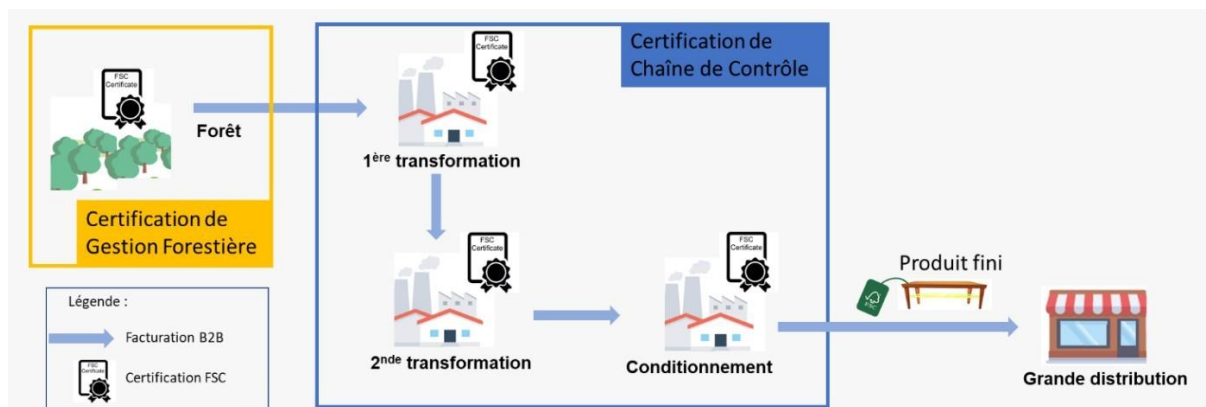


Tableau 2 Processus de la certification FSC Chaîne de contrôle (CoC)

- **la certification Gestion durable des forêts ou Forest management (FM)¹²** qui permet de s'assurer que la forêt est gérée d'une manière qui préserve la diversité biologique et profite à la vie des populations et des travailleurs locaux, tout en garantissant sa viabilité économique.
- **la certification Bois contrôlé (CW)¹³** qui permet de s'assurer que le bois utilisé/commercialisé ne provient pas de :
 - forêts récoltées illégalement ;
 - forêts récoltées en violation de droits traditionnels ou humains ;
 - forêts dans lesquelles des Hautes Valeurs de Conservation (HVC) sont menacées ;
 - forêts naturelles qui sont converties en plantations ou vers des usages non forestiers ;
 - forêts où sont plantés des arbres génétiquement modifiés.

Plusieurs certifications FSC peuvent se cumuler.

Quelques sociétés forestières se sont d'ores et déjà engagées dans le processus de certification de concessions forestières. Pour se conformer aux nouvelles obligations, la plupart d'entre-elles ont privilégié une certification FSC. Fin 2023, plus de 2,5 millions d'hectares de concessions forestières étaient certifiées FSC (CW/FM ou FM/CoC). En outre, quatre sociétés supplémentaires ont initié le processus de certification FSC de leurs concessions forestières, à savoir SFIK, Bordamur, Toujours Vert et Plantations Forestières de la Mvoum. Enfin, quelques entreprises forestières, à l'instar de RFM et BSO avaient opté pour une certification qui assure de la légalité de l'origine du bois et leur ouvre l'accès au marché européen.

¹¹ Définition extraites de la présentation de la certification dans la documentation publique de FSC

¹² Idem

¹³ Idem

PREMIERE DATE D'EMISSION	LICENCE	ORGANISATION	SURFACE CERTIFIEE (ha)	TYPE DE CERTIFICATION
11/06/2018	FSC-C141104	African Equatorial Hardwoods	235 593	Bois contrôlé / Forest Management (CW/FM)
02/06/2009	FSC-C007904	Compagnie des Bois du Gabon (CBG)	568 543	Forest Management / Chaîne de contrôle (FM/CoC)
19/01/2022	FSC-C174322	Gabon Advance Wood SARL	179 861	Bois contrôlé / Forest Management (CW/FM)
10/12/2021	FSC-C172383	John Bitar Gabon - JBG (Gongue)	155 252	Forest Management / Chaîne de contrôle (FM/CoC)
10/12/2021	FSC-C172203	John Bitar Gabon Onoye-Mingue	186 005	Bois contrôlé / Forest Management (CW/FM)
09/10/2008	FSC-C002359	Precious Woods - CEB	596 822	Forest Management / Chaîne de contrôle (FM/CoC)
26/04/2013	FSC-C116230	Rougier Gabon	293 833	Bois contrôlé / Forest Management (CW/FM)
07/11/2018	FSC-C144419	Rougier Gabon	282	Forest Management / Chaîne de contrôle (FM/CoC)
01/08/2019	FSC-C150523	Rougier Gabon	188 989	Bois contrôlé / Forest Management (CW/FM)
01/08/2019	FSC-C150501	Rougier Gabon	130 973	Forest Management / Chaîne de contrôle (FM/CoC)
ND	PAFC	Corawood	-	PAFC

Tableau 3 Etat des lieux des concessions forestières forêts certifiées à fin 2022

Fin 2022, les surfaces forestières gabonaises certifiées FSC Gestion durable (FM) représentaient 40% des surfaces forestières certifiées FSC en Afrique centrale. La République du Congo dont les forêts certifiées FSC couvrent plus de 3 millions d'hectares en possédait 49% contre 11% pour le Cameroun dont plusieurs certifications obtenues par le passé ont expiré, notamment celles du Groupe Rougier.

Répartition des forêts certifiées FSC en Afrique Centrale 2022

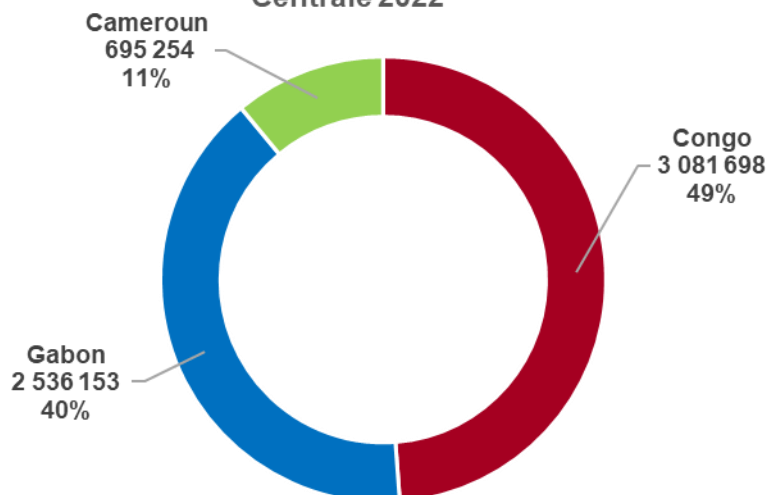


Figure 2 Répartition des forêts certifiées FSC en Afrique centrale en 2022

En plus des sociétés forestières énumérées ci-dessus, une vingtaine de sociétés industrielles sont certifiées FSC - Chaîne de Contrôle (CoC). Six autres entreprises, localisées dans la ZES de Nkok sont également en cours de certification FSC. 65% sociétés industrielles gabonaises certifiées FSC - Chaîne de Contrôle (CoC) sont localisées au sein de la ZES de Nkok où sont liées à l'aménageur de cette zone.

Enfin deux sociétés industrielles sont certifiées par NepCon et OLB pour la traçabilité du bois.

PREMIERE DATE D'EMISSION	LICENCE	ORGANISATION	TYPE DE CERTIFICATION	LOCALISATION
25/11/2022	FSC-C182374	ACE Wood Gabon SARL	Chaîne de Contrôle (CoC)	ZES de Nkok
05/12/2022	FSC-C182787	Africa Beli Company	Chaîne de Contrôle (CoC)	ZES de Nkok
27/07/2020	FSC-C158641	Africa View S.A.	Chaîne de Contrôle (CoC)	ZES de Nkok
03/05/2010	FSC-C084349	African Equatorial Hardwoods	Chaîne de Contrôle (CoC)	ZES de Nkok
02/06/2009	FSC-C023023	Compagnie des Bois du Gabon (CBG)	Chaîne de Contrôle (CoC)	Hors ZES de Nkok
28/01/2015	FSC-C124065	Compagnie des placages de la Lowe - Placage Déroulés du Gabon (CPL-PDG)	Chaîne de Contrôle (CoC)	Hors ZES de Nkok
28/01/2010	FSC-C044173	Compagnie des Placages de la Lowé - TGI	Chaîne de Contrôle (CoC)	Hors ZES de Nkok
02/06/2009	FSC-C011868	Compagnie des placages en bois du Gabon (CPBG)	Chaîne de Contrôle (CoC)	Hors ZES de Nkok
05/05/2022	FSC-C175291	Evergreen Gabon SARL	Chaîne de Contrôle (CoC)	ZES de Nkok
08/07/2019	FSC-C149179	Gabon Special Economic Zone	Chaîne de Contrôle (CoC)	ZES de Nkok
08/08/2022	FSC-C179748	Gabon Timber Industry Zerp	Chaîne de Contrôle (CoC)	ZES de Nkok
19/01/2020	FSC-C154713	Gabon Veneer SARL	Chaîne de Contrôle (CoC)	ZES de Nkok
27/10/2020	FSC-C159482	Gabon Wood Industries	Chaîne de Contrôle (CoC)	ZES de Nkok
04/06/2019	FSC-C148875	Gabonese Best Natural Source- G.B.N.S. - SARL	Chaîne de Contrôle (CoC)	ZES de Nkok
27/11/2019	FSC-C152771	Greenply Gabon SA	Chaîne de Contrôle (CoC)	ZES de Nkok
13/01/2023		Jaguar Wood Products SUARL	Chaîne de Contrôle (CoC)	Hors ZES de Nkok
13/01/2023	FSC-C179512	Mac Veneer	Chaîne de Contrôle (CoC)	ZES de Nkok
03/10/2013	FSC-C118282	Rougier Gabon	Chaîne de Contrôle (CoC)	Hors ZES de Nkok
14/11/2022	FSC-C175290	Shuang Sheng Wood Gabon SUARL	Chaîne de Contrôle (CoC)	ZES de Nkok
05/07/2025	FSC-C158293	Société Zhend Da International bois du Gabon	Chaîne de Contrôle (CoC)	Hors ZES de Nkok
22/03/2010	FSC-C084418	Somivab SA	Chaîne de Contrôle (CoC)	ZES de Nkok
18/08/2020	FSC-C159272	Star Ply Gabon	Chaîne de Contrôle (CoC)	ZES de Nkok
08/01/2010	FSC-C068077	Thebault Transbois	Chaîne de Contrôle (CoC)	Hors ZES de Nkok
08/07/2022	FSC-C179400	Union Bois Gabon	Chaîne de Contrôle (CoC)	Hors ZES de Nkok
08/09/2021	FSC-C169809	Woodpro Industries ZERP	Chaîne de Contrôle (CoC)	ZES de Nkok
01/09/2020	FSC-C159612	Woods International SARL	Chaîne de Contrôle (CoC)	ZES de Nkok
13/07/1905	OLB	Bois et Sciage de l'Ogooué (BSO)	Traçabilité	Hors ZES de Nkok
2013	NepCon	Rain Forest Management (RFM)	Traçabilité	Hors ZES de Nkok

Tableau 4 Etat des lieux des UTB certifiées en juin 2023

Avec la généralisation à venir de la certification aux normes FSC des concessions forestières, il est à craindre un effet d'éviction dans le secteur au détriment des petites sociétés forestières qui seraient incapables de supporter la charge financière induite par le processus de certification. A ce sujet, une étude du CAFI de décembre 2019¹⁴ souligne : « Le coût total moyen pour obtenir la certification FSC est estimé à 4,95 USD par m³ de production de bois rond certifié [en retenant certains coûts de plan de gestion et de développement des infrastructures] et à 11,58 USD par m³ lorsque tous les coûts du plan de gestion et du camp de base sont inclus ». Une telle charge financière, même avec un accompagnement des pouvoirs publics, pourrait s'avérer trop importante et contraindre les petites sociétés forestières à la cessation de leurs activités.

En 2020, 75 sociétés étaient recensées dans l'exploitation forestière au Gabon dont 73 en activité. Le secteur est largement dominé par des sociétés détenues par des capitaux d'origine étrangère qui représentent ensemble 60% des sociétés actives dans l'exploitation forestière au Gabon (40% de sociétés forestières sont donc détenues par des nationaux). Les sociétés détenues par des capitaux chinois représentent 44% des sociétés actives dans l'exploitation forestière contre 8% pour les sociétés forestières françaises et 4% pour les sociétés indiennes. 72 sociétés forestières ont leur siège dans la province de l'Estuaire et 3 dans la province de l'Ogooué maritime.

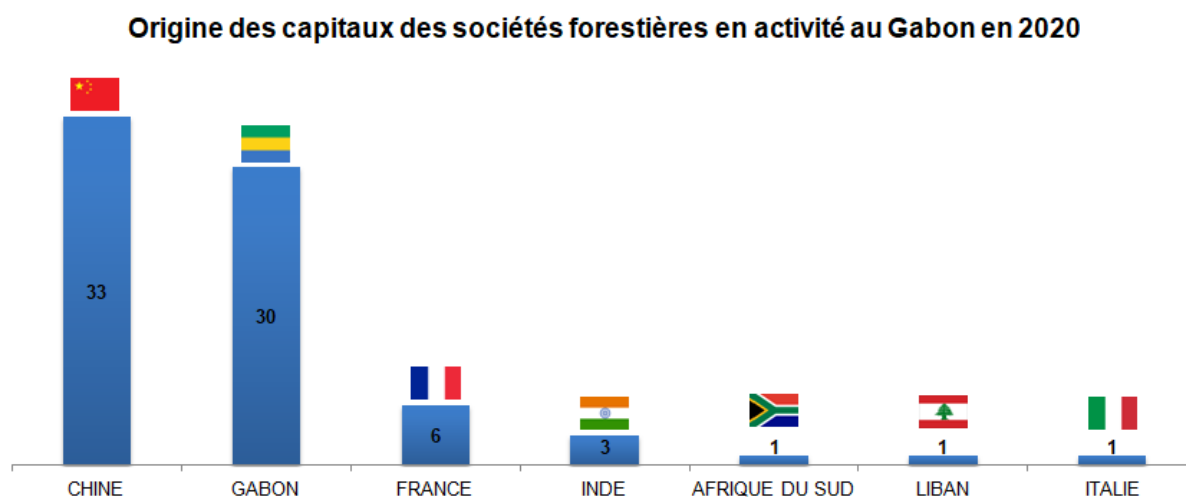


Figure 3 Origine des capitaux des sociétés forestières recensées au Gabon en 2020

Leader du secteur au Gabon, les sociétés forestières chinoises sont régulièrement indexées pour leur manque de transparence et font régulièrement l'objet d'accusations de corruption et d'exploitation illégale des forêts par des ONG locales¹⁵ et internationales¹⁶ ainsi que par la presse. En 2019, une nouvelle affaire de corruption présumée dite "affaire kevazingo"¹⁷ a entaché des acteurs du secteur et d'importants responsables politiques du pays. Le Gouvernement gabonais dénonçait l'existence

¹⁴ Reducing Emissions Through Improved Forestry Management: Implementation of a National Scale Certification Process in Gabon, CAFI, Décembre 2019 p.27

¹⁵ [Exploitation illégale des ressources forestières dans la province du Woleu-Ntem](#) - Rapport - Mission d'observation Brainforest-Conservation Justice, 2017, Marc Ona Essangui

¹⁶ [Commence toxique - La criminalité forestière au Gabon et en République du Congo qui contamine le marché des Etats-Unis](#), Environmental Investigation Agency EIA, 2019

¹⁷ Le kevazingo est une essence de bois dur de la famille des Caesalpinioideae. Il est également connu sur le nom de Bubinga

d'un système opaque de corruption et d'exportation illégale du kevazingo ainsi que la mystérieuse disparition de 353 conteneurs remplis de kevazingo débités qui avaient été saisis par la justice. La transparence dans le secteur bois demeure un défi majeur pour le Gabon notamment pour faire face au risque que pourrait faire peser des doutes sur la légalité du bois d'origine gabonaise¹⁸ dans un contexte international marqué par une plus grande exigence de traçabilité de la ressource. En outre, l'absence de transparence dans le secteur est de nature à priver l'Etat gabonais d'importants revenus indispensables au financement de son développement.

SYNTHESE DE L'ETAT DES LIEUX EN 2020	DONNEES
Superficie du Gabon	26,8 millions d'hectares
Couverture forestière	23,6 millions d'hectares
Surfaces disponibles en concessions forestières	16,7 millions d'hectares
Surfaces attribuées en concessions forestières	13,1 en 2010 14,9 millions d'hectares en 2020
Surface des concessions forestières sous aménagement durable	7,2 millions d'hectares
Surface des concessions forestières certifiées	2,6 millions d'hectares
<i>Surface des concessions forestières certifiées FSC/PAFC</i>	<i>2 millions d'hectares</i>
<i>Autres concessions forestières certifiées</i>	<i>0,6 million d'hectares</i>
Nombre de concessions forestières	≈ 150
Nombre de concessions forestières sous aménagement durable	96
Nombre de concessions forestières certifiées	15
<i>Nombre de concessions forestières certifiées FSC</i>	<i>8</i>
<i>Autres concessions forestières certifiées</i>	<i>7</i>
Nombre de sociétés actives dans l'exploitation forestière en 2020	73
Taux de déforestation moyen net	≈ 0,05% par an
Rotation	25 ans minimum
Production de grumes en 2020	3,1 millions m³
Prélèvement moyen par hectare sur les superficies exploitées	8 m³/hectare
Prélèvement moyen sur superficie totale ¹⁹	0,11 m³/hectare/an
Prélèvement moyen sur superficie utile ²⁰	0,12 m³/hectare/an
Taux de transformation local des grumes	100%
Potentiel en production durable en essences commerciales ²¹	3 à 4,1 millions m³/an
Potentiel en production durable en essences de promotion ²²	2,8 à 3,7 millions m³/an

Tableau 5 Synthèse de l'état des lieux de l'exploitation forestière en 2020

¹⁸ Analyse de risque sur la légalité du bois – Gabon, Version 2.0 I, NEPCON, 17 Juin 2020

¹⁹ Source : Rapport stratégique régional - Développement intégré et durable de la filière bois dans le bassin du Congo : opportunités, défis et recommandations opérationnelles - Vision stratégique et industrialisation de la filière bois en Afrique centrale, Groupe de la Banque Africaine de développement (BAD)

²⁰ Idem

²¹ Idem

²² Idem

En 2020

En décidant d'interdire l'exportation des grumes dès 2010 pour favoriser la transformation locale du bois, les autorités gabonaises ont placé l'industrie forestière au centre de la stratégie économique du pays. La contrainte d'une première transformation locale du bois avant toute exportation vers des marchés étrangers et la création à Nkok d'une zone économique spéciale dédiée à l'industrialisation de la filière avec une fiscalité attrayante ont eu pour effet de favoriser l'installation de nouvelles usines dans le pays. Le nombre d'usines de transformation du bois installées au Gabon est ainsi passé de 82 à 201 unités entre 2009 et 2020 (+134%) dont 173 (86%) sont actuellement en activité.

Au cours de la décennie 2010-2020, le nombre d'industries en activité a progressé sur les trois niveaux de transformation :

- +42% pour la 1^{ère} transformation ;
- +364% pour la 2^e transformation ;
- +425% pour la 3^e transformation.

Le niveau de production de feuilles de placage (2^e transformation) a progressé dans la production globale de bois transformé avec l'installation de plusieurs unités de transformation du bois (UTB) spécialisées dans cette activité à la ZES de Nkok. En revanche, en dépit d'une hausse qui peut sembler spectaculaire, le nombre d'UTB actives dans la 3^e transformation du bois demeure faible par rapport aux attentes. Leur mise en place nécessite un volume d'investissement plus important et une main d'œuvre plus qualifiée et par conséquent plus chère. Cependant, c'est à ce niveau que la valeur ajoutée susceptible d'être créée est la plus importante. La décision récente de l'Etat gabonais de faire peser une charge fiscale plus importante sur les activités de 1^{ère} transformation pour inciter les investisseurs du secteur à s'orienter vers la 2^e et la 3^e transformation, permettra certainement d'accroître le poids de ces deux segments dans la production nationale et ainsi favoriser la création de davantage de valeur ajoutée.

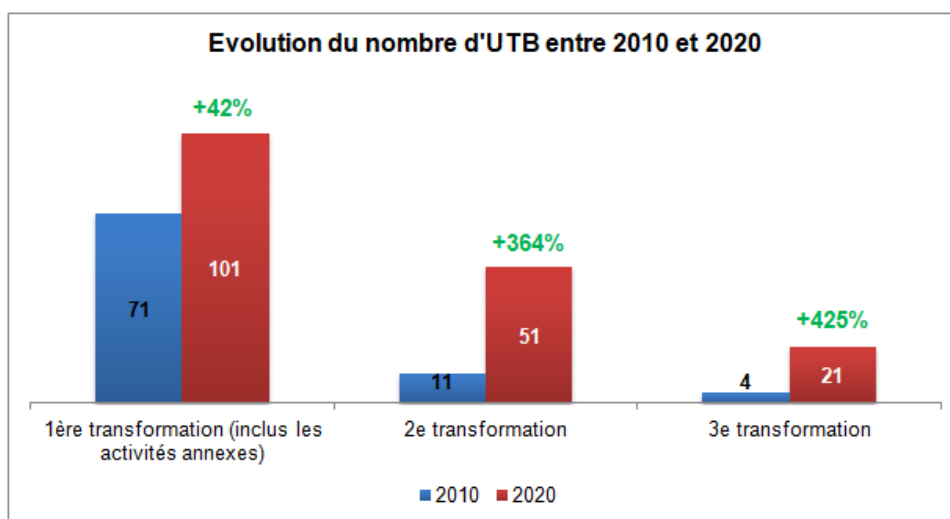


Figure 4 Evolution du nombre d'UTB en activité par niveau de transformation entre 2010 et 2020

Le Gabon dispose désormais d'unités de transformation du bois dans l'ensemble de ses 9 provinces. Cependant, la province de l'Estuaire accueille à elle seule 108 usines (54%), en raison principalement de la présence sur son territoire de la zone économique spéciale de Nkok où sont installées 77 usines (38%) dédiées à la transformation du bois.

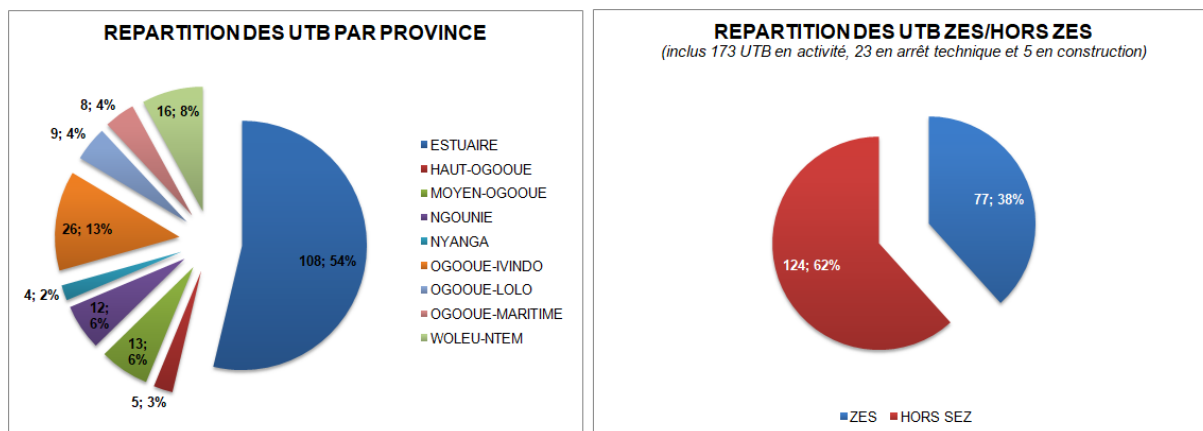


Figure 5 Répartition des unités de transformation du bois en 2020

Deux pays ont joué un rôle majeur dans le processus d'industrialisation de la filière bois initié par le Gabon en 2010 : la Chine et l'Inde. Fin 2020, 100 usines de transformation du bois installées au Gabon, soit 50%, étaient détenues par des ressortissants chinois tandis que 46 usines étaient contrôlées par des capitaux d'origine indienne, soit 23%. Si le poids de la Chine dans l'industrie gabonaise du bois trouve son origine dans la présence active d'opérateurs chinois dans l'amont forestier local depuis plusieurs décennies, le poids de l'Inde résulte directement de l'interdiction d'exportation des grumes et de la mise en place de la ZES de Nkok. En effet, aucune entreprise indienne n'était en activité dans l'industrie du bois au Gabon avant 2010 d'une part et toutes les entreprises indiennes dédiées à cette activité créées depuis cette date se sont installées dans la zone économique spéciale de Nkok à l'exception de Taurian, entreprise indienne basée à Okondja (Haut-Ogooué), mais dont l'activité est en arrêt technique.

En dépit de l'importance accordée à l'industrie du bois dans la stratégie de développement du Gabon depuis une décennie, la présence d'unités de transformation à capitaux nationaux dans le secteur demeure marginale. Seules 12 unités de transformation du bois, soit 6%, étaient détenues par des capitaux gabonais en 2020. La faible présence des nationaux dans ce secteur structurant de l'économie nationale peut être attribuée à l'absence de soutien des pouvoirs publics dont toute la stratégie déployée semble exclusivement destinée à l'attrait d'investisseurs étrangers. Les mesures fiscales incitatives prises par l'Etat sont inaccessibles aux nationaux. Par ailleurs, le ticket d'entrée dans la ZES de Nkok est trop élevé pour les nationaux (achat ou location de terrain) et la difficulté d'accès au financement bancaire constitue un obstacle majeur. Enfin, l'accompagnement de l'Etat envers les PME/PMI tenues par les nationaux est considéré comme inexistant et il n'existe pas formellement de cadre favorisant un transfert de technologies entre les investisseurs étrangers et les PME/PMI nationales évoluant dans le secteur.

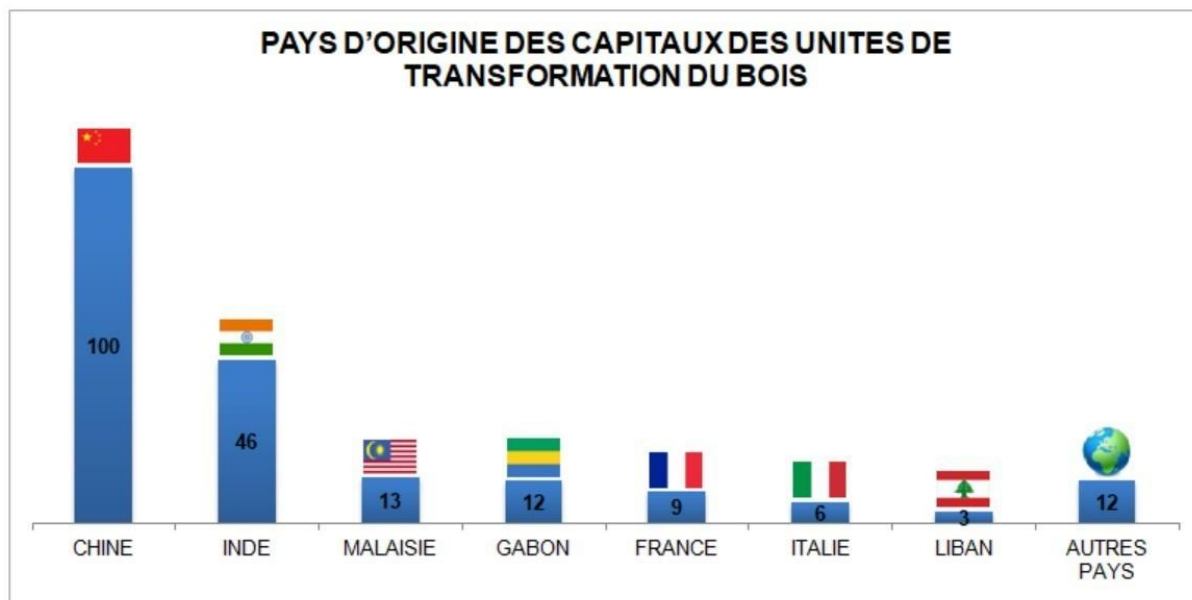


Figure 6 Pays d'origine des capitaux des 201 unités de transformation du bois (UTB) en 2020

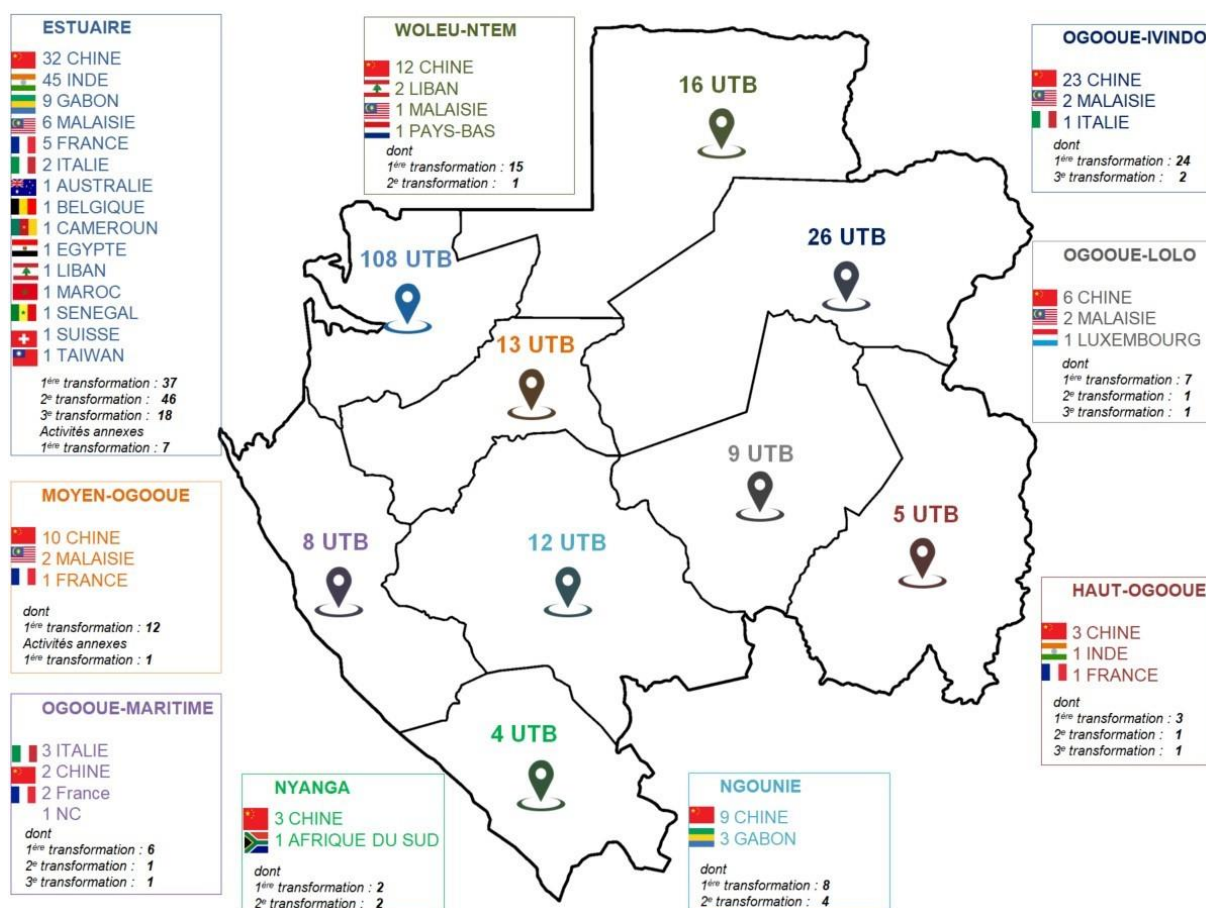


Figure 7 Localisation des unités des transformations du bois à travers le Gabon en 2020

En 2021

Entre 2020 et 2021, le nombre d'UTB a légèrement baissé passant de 201 à 169 en raison de la baisse du nombre des UTB localisées hors de la ZES de Nkok. Cette baisse s'explique principalement par la perte de la rentabilité des petites UTB lié à deux facteurs :

- les difficultés d'approvisionnement des petites unités de transformation en raison d'une captation de la ressource plus importante par les UTB de la ZES de Nkok ;
- la réforme de la fiscalité forestière qui pénalise les UTB spécialisées dans la première transformation comme c'est souvent le cas pour UTB localisées hors de la ZES de Nkok et favorise les UTB spécialisées dans la deuxième et la troisième transformation.

En 2021, sur les 169 unités de transformation du bois installées au Gabon, 159 étaient en activité dont 63 (40%) étaient installées dans la zone économique spéciale de Nkok.

Les 96 industries en activité installées en dehors de Nkok opèrent principalement dans la première transformation du bois. 77% d'entre elles soit 74 unités de transformation sont spécialisées dans les activités de sciage et de tranchage dont la valeur ajoutée est relativement faible. Ces deux activités majoritairement réalisées dans des usines localisées à proximité des forêts en cours d'exploitation ont pour la plupart été lancées après 2010 par les sociétés forestières avec pour objectif de substituer l'exportation des grumes désormais interdite par l'exportation de bois débité et ainsi pérenniser leur activité dans le pays. La 2^e transformation est réalisée en dehors de la ZES de Nkok par 13 industries (14%) et la 3^e transformation par seulement 9 industries (9%).

Au sein de la ZES de Nkok, les industries installées réalisent principalement la 2^e transformation. 34 des 63 industries du bois en activité dans cette zone soit 54% produisent des feuilles de placage destinées à l'exportation. 12 industries en activité dans la zone, soit 19%, sont spécialisées dans la 1^{ère} transformation (sciage) et 12 également dans la 3^e transformation (contreplaqué et menuiserie). En outre, au sein de la ZES de Nkok, 5 unités de transformation réalisent des activités considérées comme annexes à la 1^{ère} transformation (4 unités de séchage et 1 unité de fabrication de charbon de bois).

La 3^e transformation du bois présentée comme objectif ultime de la stratégie d'industrialisation de la filière bois gabonaise demeure encore très embryonnaire. Une décennie après l'entrée en vigueur de l'interdiction d'exportation des grumes, seulement 21 des 159 unités de transformation du bois en activité (13%) réalisent une 3^e transformation du bois qui se limitent bien souvent à la production de panneaux contreplaqués. Le niveau embryonnaire de la 3^e transformation est encore trop faible pour satisfaire le besoin de création par le secteur d'une masse critique d'emplois et accroître significativement sa contribution au PIB du pays pour atteindre les objectifs déclinés dans la stratégie nationale.

Répartition des unités de transformation du bois en activité par niveau de transformation en 2021

Niveau de transformation	Hors Nkok	Proportion	Nkok	Proportion	Total
1 ^{ère} transformation	74	77%	12	19%	86
2 ^e transformation	13	14%	34	54%	47
3 ^e transformation	9	9%	12	19%	21
Activités annexes à la 1 ^{ère} transformation	-	-	5	8%	5
Total	96	-	63		159

Tableau 6 Répartition des UTB en activité par niveau de transformation en 2021

1.2 Cartographie et localisation des acteurs du secteur bois

1.2.1 Cartographie et localisation des exploitants forestiers

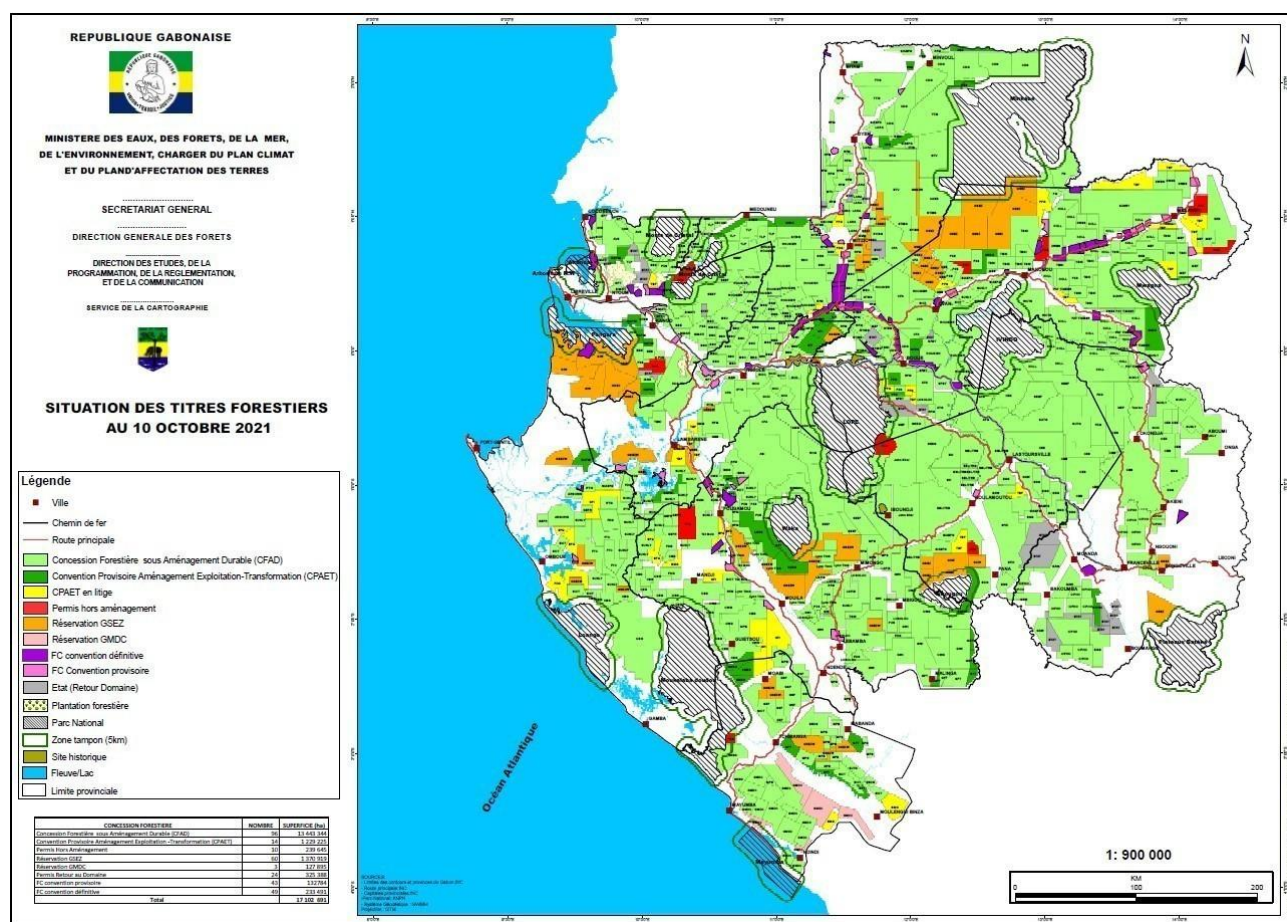


Figure 8 Situation des titres forestiers gabonais au 10 octobre 2021

1.2.2 Cartographie des acteurs, localisation et niveau d'intégration des industries forestières en 2021

L'industrie du bois en synthèse en 2021	
Nombre et statut des UTB	
Nombre d'UTB	169
UTB en activité	159
UTB en arrêt technique	6
UTB en construction	3
UTB en changement d'activité	1
Répartition géographique des UTB en activité	
Estuaire	91
Haut-Ogooué	3
Moyen-Ogooué	11
Ngounié	7
Nyanga	2
Ogooué-Ivindo	17
Ogooué-Lolo	7
Ogooué-Maritime	7
Woleu-Ntem	14
Répartition des UTB en activité	
UTB spécialisées dans la 1 ^{ère} transformation	91
UTB spécialisées dans la 2 ^e transformation	47
UTB spécialisées dans la 3 ^e transformation	21
Localisation des UTB en activité	
UTB localisées à la ZES de Nkok	63
UTB localisées hors ZES de Nkok	96
Typologie des UTB en activité	
UTB industrielle	122
UTB semi-industrielle	37
Niveau d'intégration des UTB en activité	
Intégration horizontale	58
Intégration verticale	34
Non applicable	67

Tableau 7 Synthèse de l'état des lieux de l'industrie forestière en 2021

1.3 Evolution de l'activité et de la production du secteur bois

1.3.1 Evolution de l'activité et de la production de l'amont forestier

Proche de 2,5 millions m³ en 2010, la production forestière gabonaise a quasiment doublé pour atteindre 4,1 millions m³ en 2022 selon la Direction générale des Forêts du Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du plan climat et du plan d'affectation des terres. D'importantes variations de la production de grumes ont marqué la précédente décennie en lien avec le changement de modèle qui s'est opéré au Gabon avec l'interdiction d'exportation des grumes entrée en vigueur en juin 2010.

Après une forte baisse de la production de grumes en 2011 (-20%) puis en 2012 (-9% sur un an et -28% sur 2 ans) consécutive à la mesure d'interdiction, l'activité s'est progressivement redressée à mesure qu'augmentait la demande des usines locales sous l'effet de la transformation industrielle opérée par les principaux exploitants forestiers d'une part et de la montée en régime de la ZES de Nkok nouvellement mise en place d'autre part. Ainsi, entre 2014 et 2022, la production forestière s'est accrue de 82% passant de 2,2 millions m³ à 4,1 millions m³. Au cours de la même période, la part de la production forestière vendue aux industries locales, plus nombreuses, est passée de 29% à 55% tandis que la production forestière autoconsommée par les industries intégrées (intervenant aussi bien dans l'exploitation que dans la transformation s'est réduite de 71% à 45%). Ce changement qui traduit un marché national du bois moins concentré, plus ouvert avec une plus grande diversification des intervenants peut être interprété comme un indicateur positif pour le secteur.

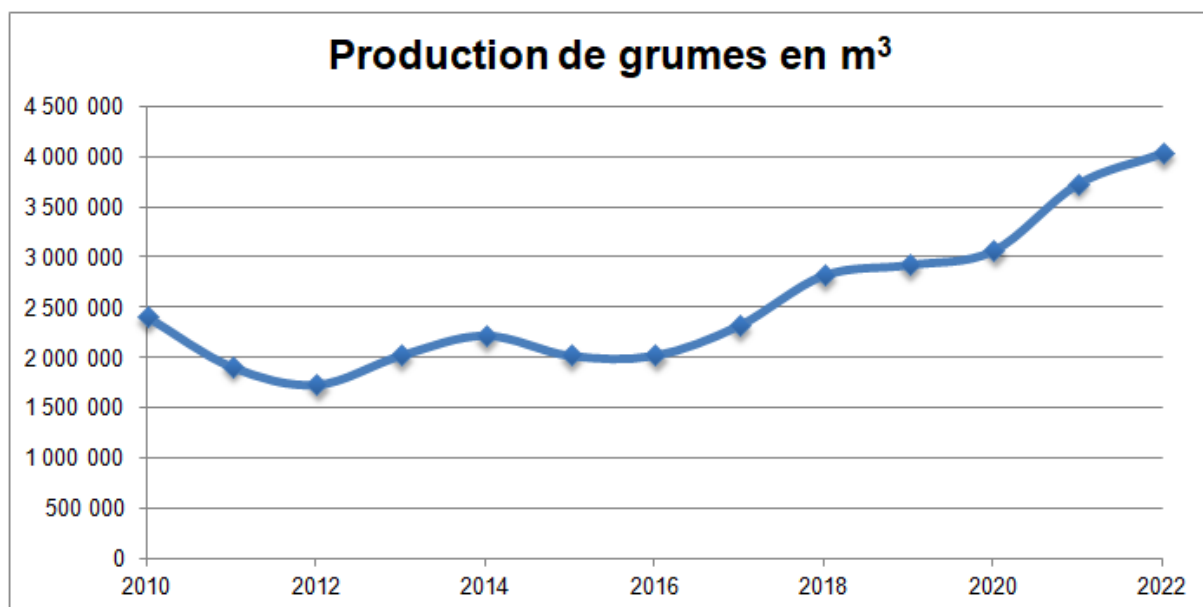


Figure 9 Evolution de la production de grumes en volume entre 2010 et 2022
(Source ITTO et DGICBVPF)

En 2022, la production forestière gabonaise restait dominée par l'Okoumé qui représentait 57% des grumes produites soit 2,3 millions m³ et 58% de la valeur moyenne soit 140 millions XAF. Le poids de l'Okoumé dans la production locale de grumes tend à baisser puisqu'il est passé de 63% en 2017 à 57% en 2022. Le Béli (390 563 m³), l'Azobé (210 028 m³) et l'Okan (188 839 m³) sont, après l'Okoumé, les essences de bois les plus produites en 2022. En dehors du Béli qui représente 15% de la valeur de la production, ces essences représentent moins chacune 5% de la valeur mercuriale des grumes produites.

Production forestière par essence en 2022					
N° Ordre	Essences	Volumes	Proportion	Valeur moyenne (MFCFA)	Proportion
1	Okoumé	2 300 371	57%	140 323	58%
2	Béli	390 563	10%	35 955	15%
3	Padouk	140 486	3%	15 453	6%
4	Azobé	210 028	5%	12 602	5%
5	Okan	188 839	5%	11 330	5%
6	Andoung	198 390	5%	8 332	3%
7	Tali	70 028	2%	6 303	3%
8	Olon	98 694	2%	5 922	2%
9	Movingui	50 862	1%	2 543	1%
10	Dabema	41 919	1%	1 761	1%
	Autres	346 885	9%	20 813	9%
Total		4 037 065	100%	261 336	100%

Tableau 8 Production forestière par essence en 2022

(Source Direction générale des Forêts)

La hausse de la production de grumes entre 2010 et 2022 a eu un impact positif sur l'activité industrielle au Gabon dont la production s'est fortement accrue au cours de la décennie dans tous les segments ([voir Section 1.3.2](#)). Les grumes jadis destinées à l'export étant désormais exclusivement réservées au marché local, l'approvisionnement des unités de transformation du bois couvrait mieux la demande au cours de la première moitié de la décennie en dépit des problèmes logistiques récurrents (routes défectueuses, multiplications d'accidents sur la voie ferrée, éloignement des unités de transformation du bois des forêts en cours d'exploitation, etc.). Cependant, à la fin de la décennie (années 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022), avec l'augmentation du nombre d'UTB notamment à la ZES de Nkok et l'accroissement des capacités industrielles de transformation du bois, l'approvisionnement en grumes est devenu un problème récurrent au point de constituer un obstacle majeur à l'activité au sein de certaines UTB qui ne tournent pas à pleine capacité.

Poids de l'Okoumé dans la production forestière

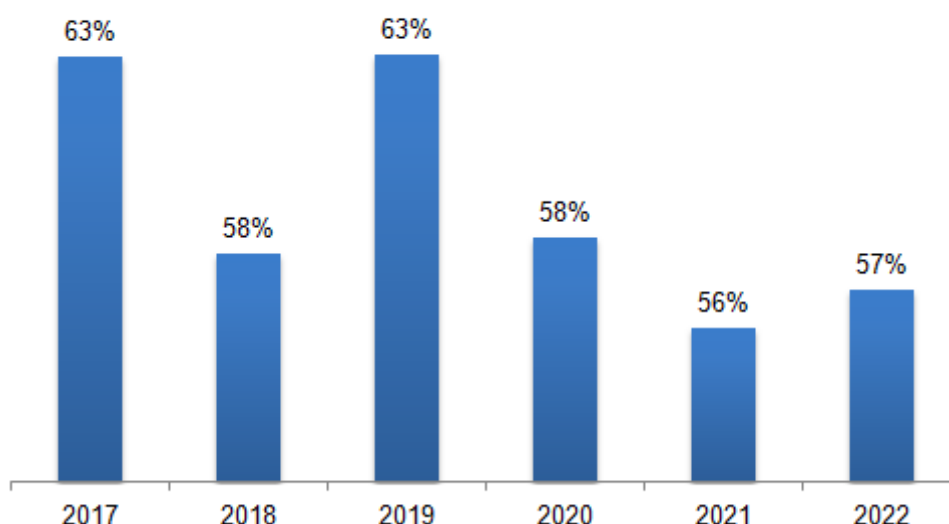


Figure 10 Poids de l'Okoumé dans la production forestière
(A partir des données de la DGEPP)

Afin de diversifier la production forestière, réduire les tensions récurrentes d'approvisionnement des industries et laisser le bois des forêts naturelles, de plus grande valeur, pour la production de produits à plus haute valeur ajoutée, la politique nationale de la filière bois de la République gabonaise suggère l'investissement de 1,05 milliard USD sur 5 ans pour le développement de 350 000 hectares de plantations d'essences forestières à croissance rapide notamment l'eucalyptus²³. Ces plantations qui ont commencé dans la région de Léconi (Haut-Ogooué), en plus d'accroître la production forestière nationale tout en demeurant dans une démarche de préservation de la biodiversité, permettraient de soutenir le développement des filières MDF (Medium Density Fiberboard ou panneau de fibres de bois à densité moyenne), contreplaqué et panneaux de particules. La première usine de panneaux à particule du Gabon et d'Afrique centrale a été construite au sein de la ZES Nkok et est opérationnelle depuis l'année 2022.

²³ Politique nationale de la filière bois de la République Gabonaise – Vision 2025 / 2030 – Juin 2020 – Section 7.3



Figure 11 Pépinière d'eucalyptus dans la région de Léconi en janvier 2022

(DR Y.S.M)

1.3.2 Evolution de l'activité et de la production des industries du bois

1.3.2.1 Capacité de consommation et consommation réelle de grumes

Hors ZES de Nkok

La consommation de grumes des industries de transformation installées hors de la ZES de Nkok se répartit entre les entreprises intégrées qui bénéficient d'un meilleur approvisionnement car elles alimentent leurs usines avec leur propre bois d'une part et les industries non-intégrées dont la consommation et la demande sont plus modestes d'autre part.

La hausse de la production des grumes et le raffermissement de la demande nationale ont favorisé une augmentation des volumes de grumes livrés aux industries du bois installées au sein de la ZES de Nkok. Les volumes de bois reçus par ces usines se sont accrus de 53% pour s'établir à 1,1 million m³ en 2022. Cette progression s'explique notamment par un meilleur système d'approvisionnement au sein de la ZES et par la forte hausse de la production forestière de GSEZ qui en est le principal fournisseur. Les volumes produits par GSEZ, intégralement destinés aux UTB installées dans la ZES de Nkok, ont progressé de 175% entre 2020 et 2021 pour atteindre 365 657 m³.

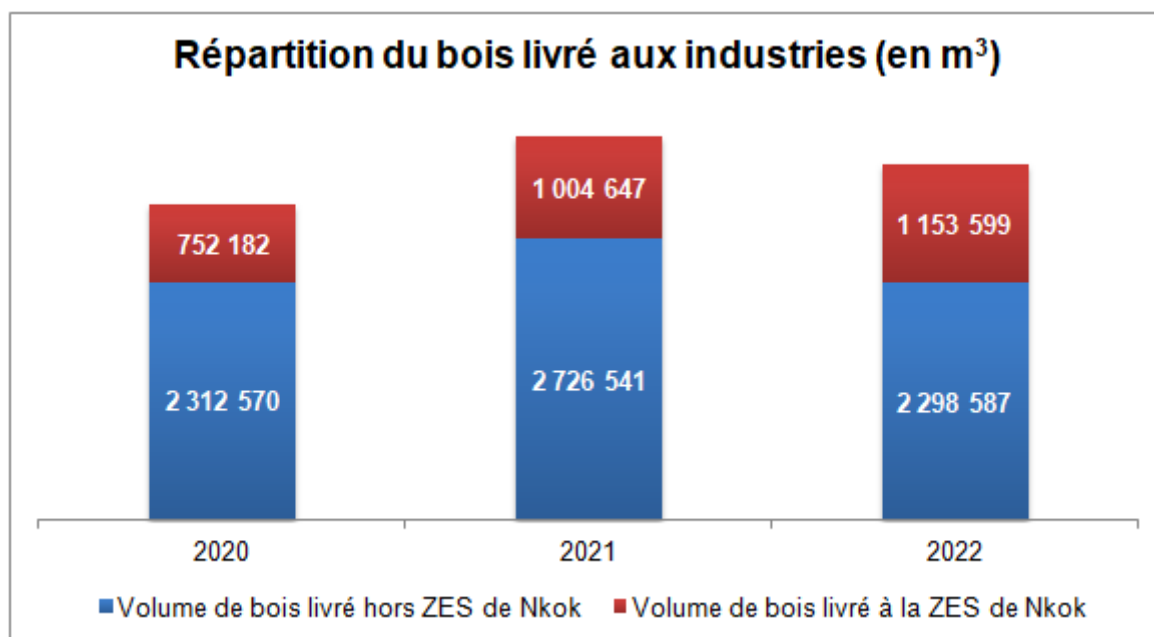


Figure 12 Répartition du bois livré aux industries forestières entre 2020 et 2022

(A partir des données de la DGICBVPF et de Tracer Nkok)

La proportion de grumes livrées aux industries installées hors de la ZES de Nkok représentait 67% 2022 contre 75% en 2020. Celle des grumes livrées à Nkok est passée de 25% à 33%. L'absence de données robustes et d'un suivi institutionnalisé, uniformisé et précis réalisé industrie par industrie hors de Nkok ne permet pas d'avoir une vision plus détaillée de la consommation de grumes sur ce segment d'activité.

En 2022, l'okoumé est resté la principale essence de bois transformé au sein des UTB installées hors de la ZES de Nkok (52,3% de la production et 50,2% des grumes consommées) devant le béli (9,2% de la production et 10,4% des grumes consommées) et l'andoung (6% de la production et 6,4% des grumes consommées). Les 55 autres essences de bois consommées en 2022 par les UTB installées hors de la ZES de Nkok ont représenté chacune moins de 5% de leur production industrielle.

Essence	Consommation en m ³	Poids dans la consommation des grumes	Essence	Consommation en m ³	Poids dans la consommation des grumes
OKOUME	1 153 739	50,20%	BOMANGA	3 034	0,10%
BELI	238 160	10,40%	IGAGANGA	2 846	0,10%
ANDOUNG	146 439	6,40%	GHEOMBI	2 392	0,10%
AZOBE	119 297	5,20%	TIAMA	2 259	0,10%
OKAN	111 787	4,90%	LONGHI	2 196	0,10%
PADOUK	104 398	4,50%	SORO	2 053	0,10%
TALI	55 483	2,40%	KOTIBE	1 178	0,10%
MOVINGUI	46 209	2,00%	FARO	1 094	0,00%
OVANGKOL	36 346	1,60%	EKOPEKABA	897	0,00%
NIOVE	35 607	1,50%	ILOMBA	690	0,00%
GOMBE	35 471	1,50%	BAHIA	531	0,00%
BILINGA	33 900	1,50%	KOTO	515	0,00%
DABEMA	30 814	1,30%	KEVAZINGO	513	0,00%
EBIARA	17 730	0,80%	DIANIA	500	0,00%
OZIGO	15 950	0,70%	SIPO	219	0,00%
EKOUNE	12 906	0,60%	TCHITOLA	214	0,00%
LIMBALI	12 134	0,50%	OLON	155	0,00%
DIBETOU	9 545	0,40%	NIANGON	122	0,00%
PAO-ROSA	9 452	0,40%	EYONG	103	0,00%
IROKO	7 606	0,30%	AWORA	75	0,00%
ACAJOU	6 552	0,30%	AIELE	31	0,00%
KOSSIPO	6 065	0,30%	ALONE	17	0,00%
OMVONG	6 020	0,30%	OYOUM	6	0,00%
AGBA	5 283	0,20%	EDJIN	5	0,00%
DOUSSIE	4 908	0,20%	OSSABEL	4	0,00%
IZOMBE	4 227	0,20%	OLOU	3	0,00%
SAPELLI	3 792	0,20%	EYOUM		0,00%
WENGE	3 668	0,20%	AYOUS		0,00%
BOSSE	3 446	0,10%	EVEUSS		0,00%
TOTAL		2 298 587 m³			

Tableau 9 Synthèse de l'activité de production des industries du bois hors ZES de Nkok en 2022
(A partir des données de la Direction générale des Forêts)

Au sein de la ZES de Nkok

Les entreprises installées au sein de la ZES de Nkok sont pour la plupart non-intégrées car ne possédant pas de concessions forestières et intervenant uniquement dans le domaine industriel (transformation du bois). A ce titre, les UTB de la ZES sont dépendantes des exploitants forestiers qui assurent leur approvisionnement. 85 entreprises interviennent dans l'approvisionnement en bois brut de la zone économique. Cependant, GSEZ (qui est aussi le promoteur de la ZES dont il assure la gestion) et le groupe Rougier sont à ce jour les principaux fournisseurs des UTB basées à Nkok. Un parc à bois construit sur 26 hectares, d'une capacité de 300 000 m³ permet d'assurer la réception et le stockage du bois livré à Nkok par la route et par le rail. En outre, un système de certification et de traçabilité permettant d'assurer la licéité de l'origine du bois livré est en place depuis le 4^e trimestre 2018 au sein de la ZES de Nkok. Dans ce cadre, *Tracer Nkok* opéré par l'entreprise française *Forêt Ressources Management* (FRM-Gabon)²⁴, en partenariat avec l'ONG *Brainforest*, réalise notamment des diligences raisonnées et délivre des certificats de conformité aux acheteurs et importateurs de bois au sein de la ZES. La reconnaissance par l'Union européenne de *Tracer Nkok* comme *Organisation de contrôle* dans le régime du Règlement sur le bois de l'Union européenne (RBUE)^{25,26} depuis octobre 2021 assure aux UTB de Nkok l'accès de leur production au marché européen.

Entre 2019 et 2022, plus de 95% des volumes de bois bruts entrés sur la ZES de Nkok ont été livrés aux unités de transformation qui y sont installées, ce qui représente une consommation réelle de bois de 3 480 504 m³ sur 4 ans. Selon Jean-François Chevallier, Directeur exécutif de FRM-Gabon, les 5% de volumes de bois bruts non livrés aux UTB de la ZES de Nkok ont été redirigés vers des UTB hors ZES mais bénéficiant de son statut, principalement SOMIVAB et Gabon Best Natural Source (GBNS) ou stockés dans le parc à bois de la zone.

La consommation de grumes au sein de la ZES de Nkok a été assurée par 61 unités de transformation du bois entre 2019 et 2022. Cependant, 10 d'entre elles, leaders au sein de la ZES, ont consommé 52% du volume total livré aux UTB sur 4 ans :

- Greenply (10,2%) ;
- Star Ply Gabon (5,3%) ;
- Gabon Shengda Investment (5,8%),
- Wood International (5,5%) ;
- Xin Ya Wood (4,9%) ;
- Gabon Meubles Modernes (4,4%) ;

²⁴ Le périmètre d'action de *Tracer Nkok* couvre les thématiques suivantes :

- Traçabilité des grumes par système de gestion de base de données
- Intégration d'un mécanisme de diligence raisonnée
- Analyse de risques par fournisseurs et délivrance de certificats de conformité Acheteurs et importateurs de bois
- Cartographie des flux de grumes
- Réalisation de dossiers de diligence raisonnée
- Diagnostics et appui technique pour la certification des chaînes de production

²⁵ Règlement n°995/2010 du Parlement européen et du Conseil du 20 octobre 2010 établissant les obligations des opérateurs qui mettent du bois et des produits dérivés sur le marché (RBUE)

²⁶ Le RBUE vise à écarter du marché communautaire européen le bois et les produits dérivés issus d'une récolte illégale. Il est en vigueur depuis le 3 mars 2013.

- Gabon Veneer (4,1%) ;
- Jin Shan Wood (3,9%) ;
- Africa View (3%) ;
- Evergreen Gabon (2,8%).

La consommation réelle de bois bruts des entreprises installées au sein de la ZES de Nkok s'est accrue de 54% en 4 ans passant de 712 290 m³ en 2019 à 1,1 million m³ en 2022. Après un léger repli en 2020 (-1,1% par rapport à 2019) attribuable au ralentissement économique lié à la crise sanitaire et à la baisse de la demande des marchés asiatiques, la consommation de grumes des UTB de la ZES de Nkok a retrouvé un rythme de croissance soutenu.

Au sein de la ZES de Nkok, 3 UTB se sont distinguées par une très forte croissance de leur consommation de grumes sur la période 2019-2022 traduisant une montée en puissance progressive de leurs usines. Ainsi, la consommation de grumes de Star Ply Gabon s'est accrue de 1505%, celle de Wood International de 275% et celles de Supreme Veneer de 255%. A l'inverse, les plus fortes baisses de production ont été observées chez Jin Shan Wood (-57,3%), Gabon Timber (-48,2%) et Dragon Wood (-22,8%).

Enfin, il convient de préciser que la consommation de grumes de la SOMIVAB, qui bénéficie désormais du régime de la ZES de Nkok bien qu'installée en dehors de la zone, n'a pas été prise en compte dans le cadre de cette étude.

UTB	2019	2020	2021	2022	Volume total 2019 - 2022
Total	712 290	704 444	963 760	1 100 011	3 480 504
STAR PLY GABON	9 063	35 735	80 872	145 491	271 161
GREEN PLY	94 697	98 755	95 773	85 238	374 463
WOODS INTERNATIONAL	22 614	26 571	66 898	84 707	200 790
XIN YA WOOD	-	28 513	73 282	76 815	178 610
SHUANG SHENG	-	11 980	28 446	56 973	97 399
GABON MEUBLES MODERNES	40 717	29 242	36 845	54 230	161 034
GABON SHENGDA INVESTMENT	29 729	44 723	84 912	51 418	210 782
GABON VENEER	42 707	30 410	39 830	35 315	148 262
SEN JUN WOOD GABON	-	-	-	33 603	33 603
WOODPRO INDUSTRIES	23 789	18 596	20 709	33 327	96 421
EVERGREEN GABON SARL	28 007	16 906	27 888	28 776	101 577
LIDA BOIS	11 117	13 135	22 682	28 253	75 187
JIN SHAN WOOD	62 454	40 397	14 822	26 656	144 329
JIN YUAN	-	16 094	25 695	25 756	67 545
SUPREME VENEER	7 155	13 745	21 550	25 370	67 820
AFRICAN ELEPHAN WOOD	-	-	-	24 071	24 071
AFRICA VIEW	42 739	33 598	12 274	22 128	110 739
GABON TIMBER	17 250	15 269	22 411	21 847	76 777
SOLID WOOD GABON	25 917	16 414	28 391	21 309	92 031
FORTUNE LUMBERS	8 246	14 331	15 565	20 588	58 730
JIA HUI WOOD	8 883	11 901	15 991	19 492	56 267
NATURE WOOD INDUSTRIES	7 007	17 774	23 084	19 400	67 264
CENTURY GABON	-	-	-	14 167	14 167
DRAGON WOOD	17 961	11 312	17 582	13 870	60 725
WOOD LAND GABON	-	-	-	13 726	13 726
IKONI	12 003	16 892	14 224	12 236	55 355
HONG LIN WOOD INTERNATIONAL	-	-	-	11 228	11 228
COMPAGNIE DAN GABON	10 213	24 867	15 291	-	50 370
OTIM VENEERS	18 090	17 635	7 974	-	43 700
CREST WOOD INTERNATIONAL	18 977	10 514	8 270	-	37 762
IGNITE	14 413	7 359	11 501	-	33 274
Autres usines entre 10 000 et 20 000 m³	112 025	67 834	100 168	-	280 026
Usines entre 5 000 et 10 000 m³	22 541	11 611	22 741	67 705	124 598
Usines moins 5 000 m³	3 975	2 334	8 088	26 316	40 713

Tableau 10 Consommation de bois bruts des UTB de la ZES de Nkok entre 2019 et 2022 en m³
(A partir des données de Tracer Nkok)

1.3.2.2 Rendement matière moyen des industries forestières

Le rendement matière de transformation correspond au volume de produits transformés sur le volume de grumes entrées en usine. Il permet de mesurer le taux d'utilisation de la grume par l'unité de transformation. Il peut varier en fonction de plusieurs critères :

- la nature de la production et le niveau de transformation réalisée ;
- l'essence de bois utilisée ;
- la qualité du bois ;
- l'équipement industriel de l'usine.

En pratique, plus le niveau de transformation du bois réalisé est élaboré, plus le rendement matière s'accroît.

Au Gabon, la production industrielle étant dominée par le sciage d'okoumé, on estime entre 45 et 50% le rendement matière moyen à l'échelle nationale (44% de rendement matière moyen en 2022 au sein des UTB installées hors de la ZES de Nkok). En effet, le sciage, premier niveau de transformation du bois, ne favorise pas un rendement matière très élevé.

Au sein de la ZES de Nkok où le placage est l'activité dominante, le rendement matière est plus élevé. L'existence d'un système de traçabilité permettant de déterminer les volumes de bois entrés en usine depuis 2018 permet de mesurer avec précision le rendement matière moyen de cet espace qui est passé de 46% en 2019 à 57% en 2022 avec un pic de 62% en 2021, tous segments de production confondus.

La ZES de Nkok, et plus particulièrement la deuxième transformation du bois qui y est pratiquée, permet de tirer le rendement matière des industries de transformation vers le haut.

Production (m³)	2019	2020	2021	2022
Consommation de grumes de la ZES Nkok	712 290	704 444	963 760	1 100 011
Production de la ZES de Nkok sur les différents segments	328 863	362 150	600 390 ²⁷	622 026
Rendement matière moyen	46%	51%	62%	57%

*Tableau 11 Rendement matière moyen des industries de la ZES de Nkok
(A partir des données de Tracer Nkok, de la DGEFP, GSEZ et de la DGDDI)*

²⁷ Le volume de production indiqué ici est celui GSEZ. Celui-ci diverge de la donnée de la DGICBVPF utilisée auparavant qui était de 443 506 m³ en 2021 auxquels il convient d'ajouter 692 m³ de charbon produit soit un total de 444 199 m³ en 2021 et des données de l'Autorité administrative de la ZES de Nkok, 569 887 m³ auxquels il faut rajouter la production des meubles.

1.3.2.3 Cartographie des principaux fournisseurs de grumes des industriels locaux

Hors ZES de Nkok

Les grumes de bois produites au Gabon sont soit autoconsommées par les UTB intégrées, soit vendues aux industries de la ZES de Nkok, soit plus marginalement vendues aux industries hors ZES de Nkok hors autoconsommation. En attendant d'être livrées aux différentes industries, le bois peut être entreposé dans des parcs à bois pour une période plus ou moins longue en fonction des conditions de marché, de la demande et de la situation logistique.

En 2022, la ZES de Nkok ont absorbé 1 153 599 m³ de grumes soit 33% des grumes livrées aux industries au niveau national contre 2 298 587 m³ pour les UTB hors ZES de Nkok soit 67%. Les quantités de grumes livrées à la ZES de Nkok sont en constante hausse. En 2021, celles-ci ne représentaient que 26% contre 74% pour les UTB hors ZES de Nkok.

Destinations des grumes livrées aux UTB en 2022

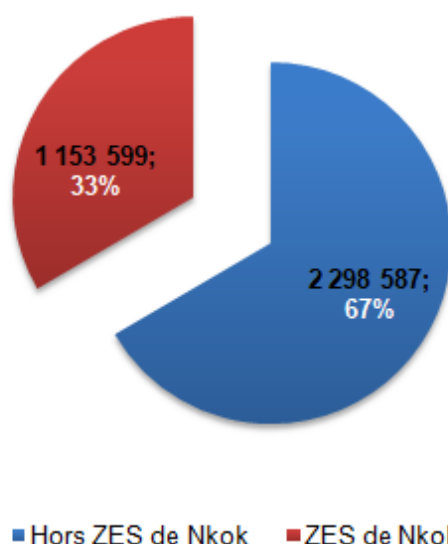


Figure 13 Destination de la production des grumes en 2022

Hors ZES de Nkok, les principaux fournisseurs de bois des industries sont les UTB elles-mêmes car intégrées pour la plupart. Concernant spécifiquement l'approvisionnement des UTB non intégrées hors ZES de Nkok, en 2020, il a été assuré principalement par Precious Woods-CEB (23%) et par Rougier Gabon (16%).

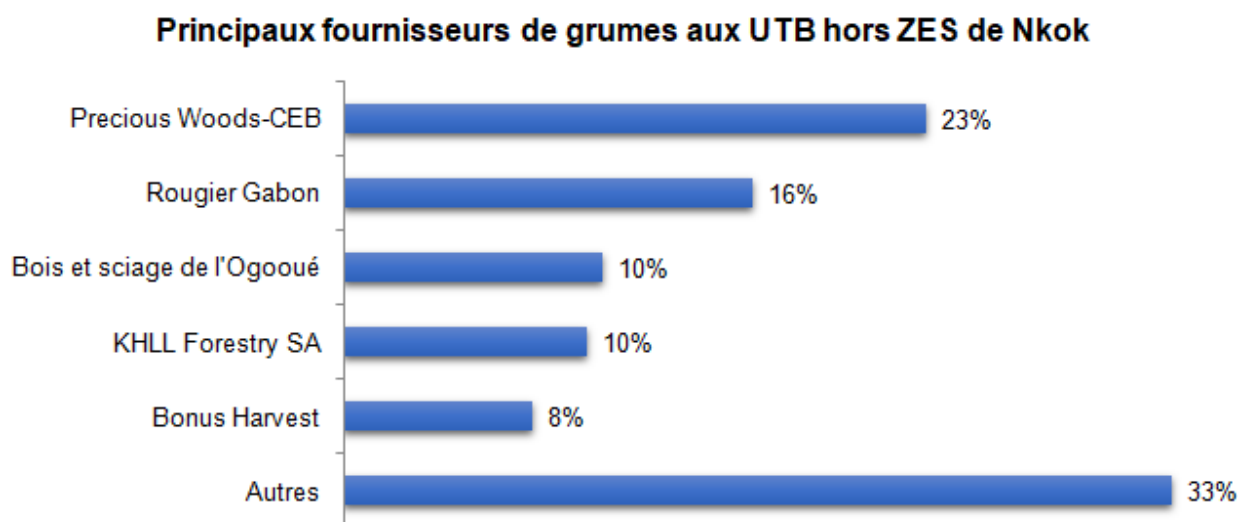


Figure 14 Principaux fournisseurs de grumes aux UTB hors ZES de Nkok en 2020

Au sein de la ZES de Nkok

Entre 2019 et 2022, l'approvisionnement en grumes de la ZES de Nkok a été assuré par 85 fournisseurs²⁸ pour un volume global de 3 656 223 m³ sur la période. Au cours de cette période, 61 unités de transformation de bois installées au sein de la ZES ont été approvisionnées.

En dépit de cette diversité de fournisseurs, 58% des volumes de bois reçus en 2022 provenaient de deux sociétés GSEZ (44%) et Rougier Gabon (14%). Les volumes de grumes livrés sur la ZES de Nkok par ces deux sociétés se sont par ailleurs fortement accrus entre 2020 et 2022 pour atteindre 565 975 m³ pour GSEZ (+285%) et 164 139 m³ pour Rougier Gabon (+76%). Cette croissance des volumes de bois livrés a notamment permis à GSEZ de doubler son poids parmi les sociétés qui assurent l'approvisionnement de la ZES de Nkok entre 2020 et 2022 passant de 18% à 44% tandis que celui de Rougier Gabon a peu progressé (de 12% à 14%).

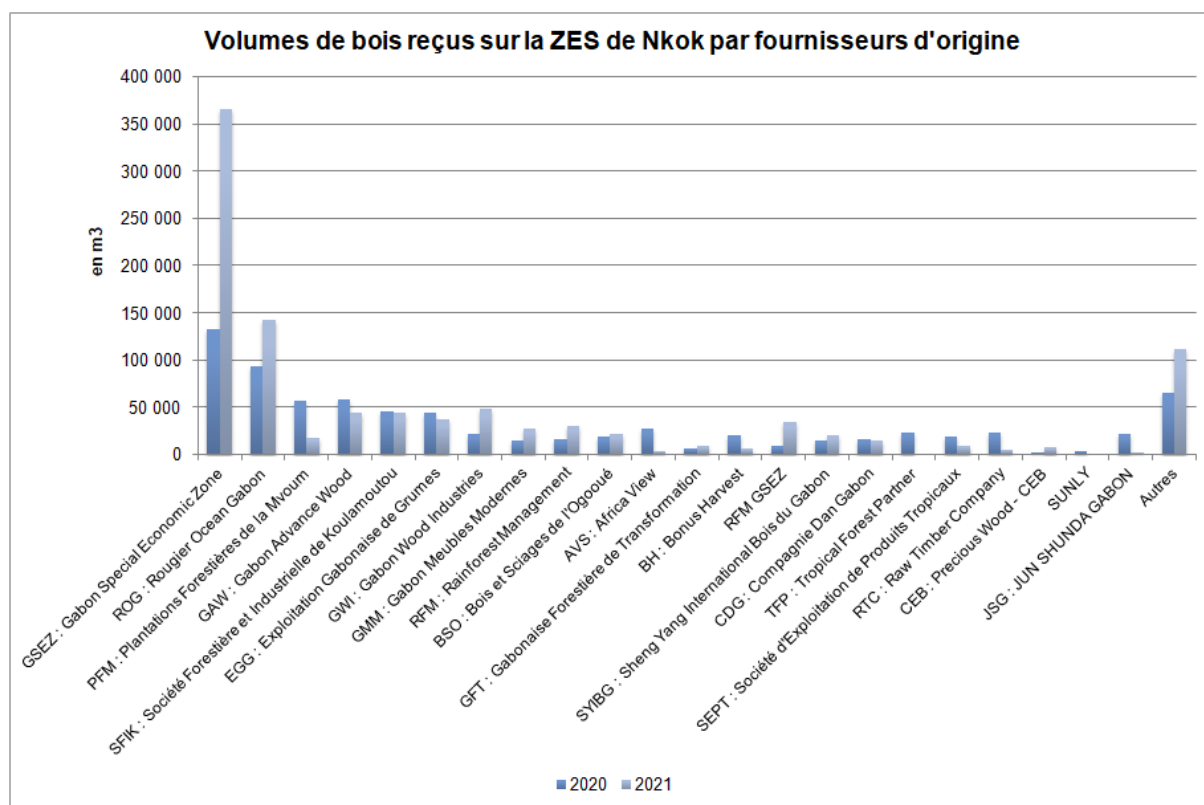


Figure 15 Volumes de bois reçus sur la ZES de Nkok par fournisseurs d'origine
(Source Tracer Nkok)

²⁸ Tracer Nkok définit un fournisseur comme « un propriétaire de bois qui effectue une livraison dans la ZES de Nkok, cela peut donc être un négociant de bois, un concessionnaire »

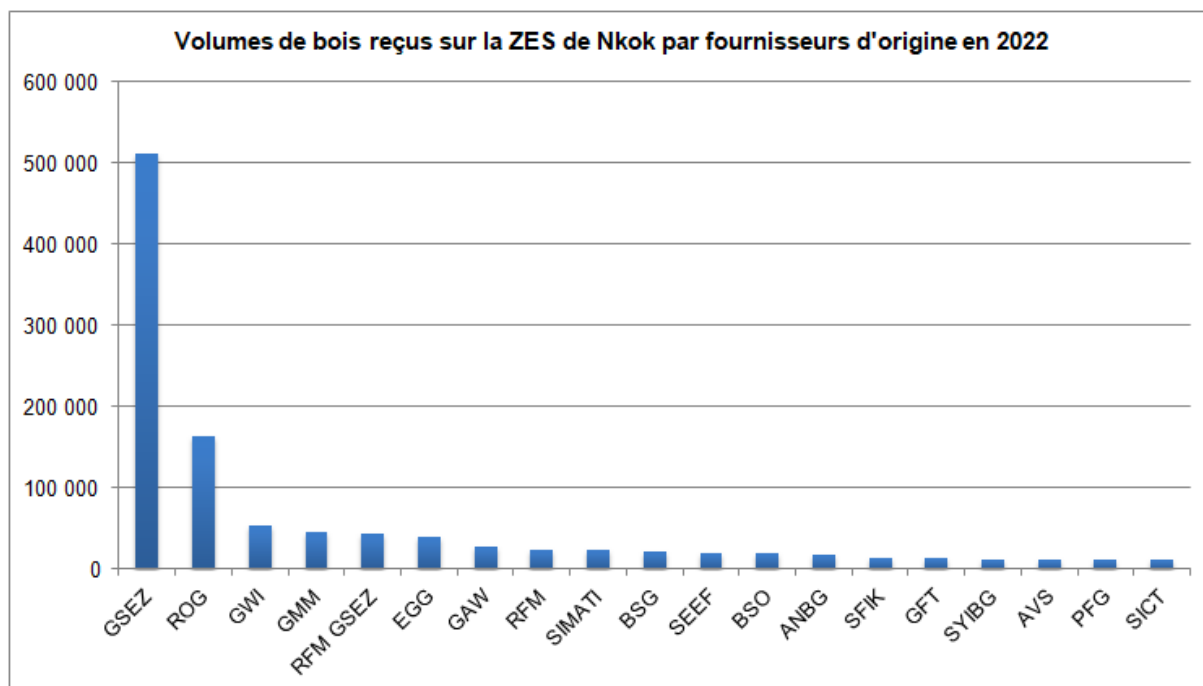


Figure 16 Volumes de bois reçus sur la ZES de Nkok par fournisseurs d'origine en 2022

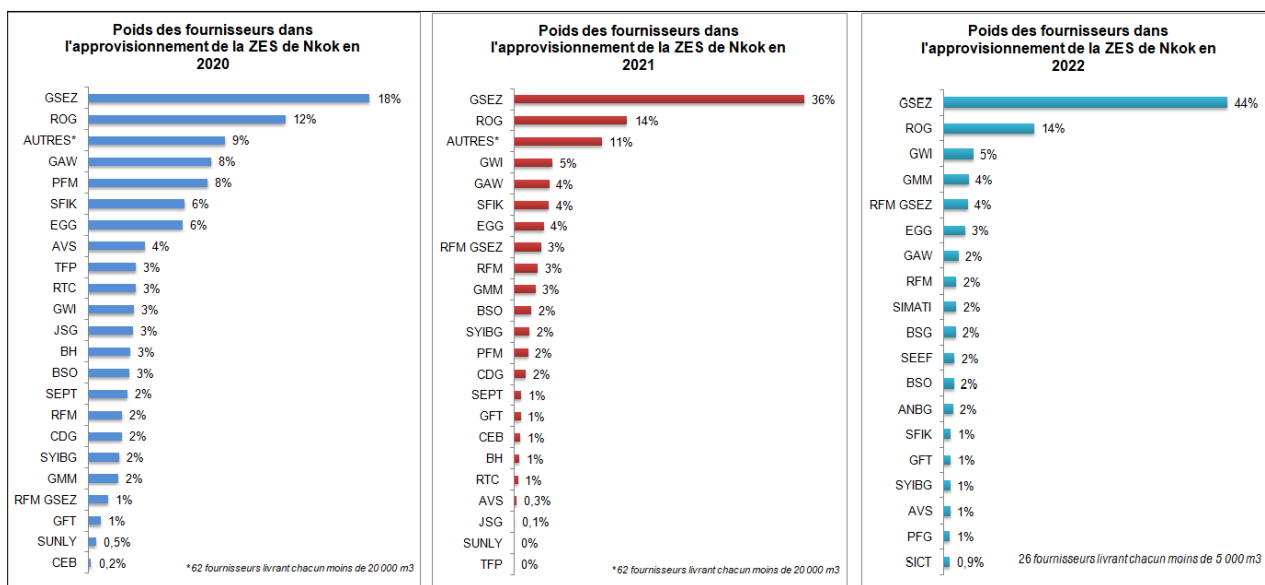


Figure 17 Poids des fournisseurs dans l'approvisionnement de la ZES de Nkok en 2020 et en 2022

(A partir des données de Tracer Nkok)

Entre 2019 et 2022, 70% des grumes livrées à Nkok étaient issues de Concessions Forestières sous Aménagement Durable (CFAD), ce qui représentait un volume de 2 550 449 m³ sur la période. Le bois provenant des CFAD est devenu prédominant dans les livraisons des grumes à la ZES de Nkok. En 4 ans, les livraisons de bois provenant de ce type de concessions est passé de 55% en 2019 (407 316 m³) à 83% en 2022 (955 432 m³).

Le bois provenant des plantations d'Okoumé de la société Plantations Forestières de la Mvum (PFM) a représenté 8% des volumes livrés à la ZES de Nkok soit un volume de 288 833 m³. Quant au bois issu des forêts sous Convention Provisoire

Aménagement-Exploitation-Transformation (CPAET), il ne représente que 3% des volumes livrés soit 122 916 m³ sur 4 ans.

Enfin, au sein de la ZES de Nkok, entre 2019 et 2022 le bois livré provenant d'autres sources (ZAP de Kango, Permis Forestiers Associés et Forêts communautaires) a représenté 19% des livraisons soit un volume de 694 024 m³. Les volumes de bois livrés ayant cette origine se sont effondrés en 4 ans passant de 31% en 2019 à 6% en 2022.

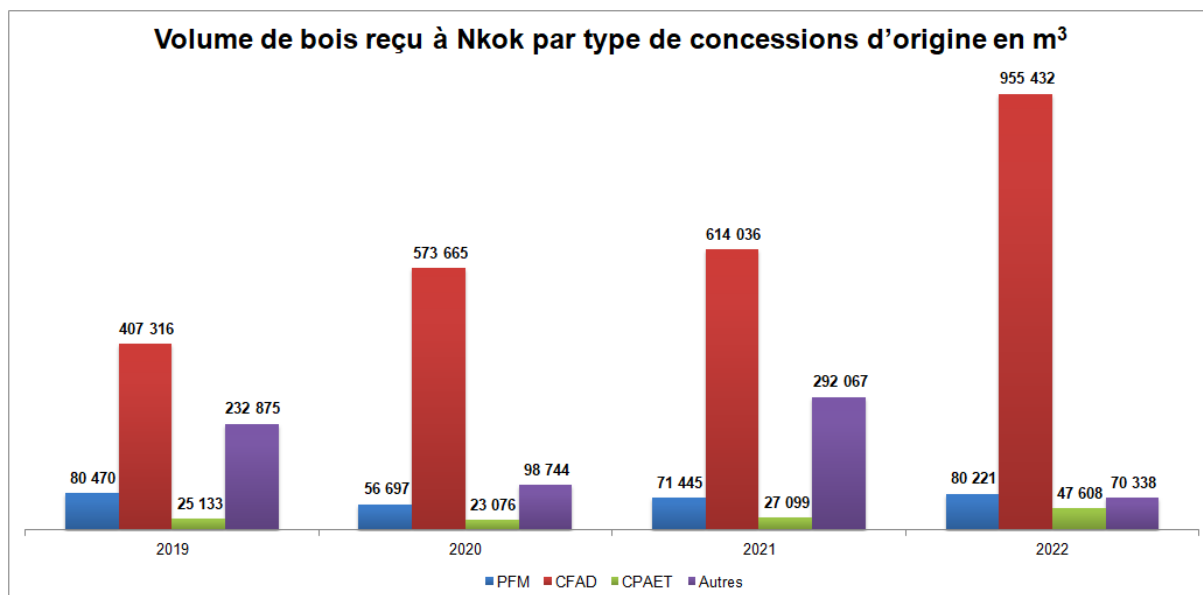


Figure 18 Volume de bois reçu à Nkok par concessions d'origine du bois entre 2019 et 2022

L'Okoumé demeure encore à ce jour l'essence prépondérante exploitée dans les forêts gabonaises et livrée au sein de la ZES de Nkok. En dépit du fait que 50 essences différentes ont été livrées au sein de cet espace entre 2019 et 2022, l'Okoumé a représenté 90% des volumes soit 3 282 005 m³ de bois sur 4 ans. Le poids des autres essences demeure marginal. Cependant, certaines essences voient leurs volumes livrés s'accroître progressivement, en particulier 7 d'entre elles dont les volumes livrés ont progressé de plus de 100% entre 2019 et 2022 :

- Acajou (+136%) ;
- Iroko (+207%) ;
- Azobe (+251%) ;
- Andoung (+806%) ;
- Ozigo (+879%) ;
- Izombe (+3 551%) ;
- Niove (+4 102%).

La Politique nationale de la filière bois²⁹ élaborée par les autorités gabonaises affiche l'ambition d'une meilleure valorisation de certaines essences encore peu exploitées de la forêt gabonaise notamment six (6) d'entre-elles reconnues pour leur grande qualité et leur valeur marchande après transformation à savoir le Kévazingo, l'Ovengkol, le Béli gris, le Béli rouge, le Zingana et le Wengé. Pour ces 6 essences, l'administration en charge des Forêts envisage d'imposer la transformation en meuble avant tout export, de fixer une valeur minimale à l'exportation et de vérifier systématiquement la légalité de produits avant export dans l'objectif d'en tirer davantage de revenus. Cependant, la mise en œuvre de la Politique nationale de la filière bois est lente et le frémissement espéré sur les revenus tirés des essences de bois hors Okoumé n'est pas encore perceptible.

ESSENCE	2019	2020	2021	2022	Volume Total 2019 - 2022
Total	745 794	752 182	1 004 647	1 153 600	3 656 224
OKOUME	681 602	665 128	906 127	1 029 148	3 282 005
ANDOUNG	3 765	8 432	8 390	34 127	54 714
PADOUK	10 628	10 798	11 906	17 262	50 594
OZIGO	1 368	3 381	6 129	13 390	24 268
AZOBE	2 807	4 878	9 936	9 854	27 475
OKAN	6 163	8 329	10 435	8 992	33 919
TALI	4 483	9 052	9 794	5 761	29 089
NIOVE	103	1 244	1 761	4 329	7 437
MIAMA				3 528	3 528
IROKO	1 006	2 380	4 160	3 083	10 629
ACAJOU	1 177	188	1 850	2 781	5 996
MOVINGUI	465	1 228	2 483	2 746	6 922
BELI (AWOURA)	15 477	21 192	11 762	1 918	50 350
DABEMA	1 210	2 594	638	1 875	6 317
BILINGA	2 267	4 208	2 815	1 868	11 158
ILOMBA				1 656	1 656
DIBETOU	1 775	912	2 170	1 611	6 468
EBIARA	2 955	1 146	1 327	1 245	6 673
IZOMBE	43	1 677	1 570	-	3 290
OVENGKOL	2 797	1 989	2 267	-	7 053
Essences* entre 1 000 et 2 000 m ³	4 390	2 804	6 459	-	13 653
Essences à moins de 1 000 m ³	1 313	624	2 667	8 426	13 030

Tableau 12 Essences de bois livrées à la ZES de Nkok entre 2019 et 2022 en volume
(Source Tracer Nkok)

1.3.2.4 Production industrielle de bois transformés (volume et valeur)

La production de l'industrie forestière est encore peu diversifiée. Elle se concentre sur trois typologies de produits : le bois scié qui domine le marché, les feuilles de placage et les panneaux contreplaqués. La production des meubles est négligeable tandis que les autres produits issus de la transformation du bois comme la pâte à papier ou la menuiserie pour bâtiment sont inexistantes.

La production industrielle de bois transformé au Gabon est principalement destinée à l'exportation. Selon la DGICBVPF, avant 2021, la production industrielle était empotée dans plusieurs sites dont 38 à Owendo. Cette multiplicité de sites d'empotages favorisait la sous-déclaration de la production industrielle d'une part et complexifiait les contrôles des agents de terrain d'autre part. Au cours de l'année 2021, un seul site d'empotage a été mis en place à Owendo à l'instar de la ZES de Nkok. Ce changement a favorisé un accroissement statistique de la production industrielle nationale en raison d'une meilleure qualité des contrôles effectués et d'une collecte des données de la production industrielle élargie.

En 2022, l'industrie forestière gabonaise a produit 2 012 591 m³ de bois transformés (contre 1 1183 434 m³ en 2021 selon les données statistiques de la DGICBVPF). La production industrielle 2022 était répartie de la façon suivante :

- sciage – débités verts : 740 946 m³ soit 37% de la production ;
- sciage – débités séchés : 556 634 m³ soit 28% de la production ;
- placage : 588 268 m³ soit 29% de la production ;
- placage tranché : 913 m³ soit 0% de la production ;
- contreplaqué : 125 830 m³ soit 6% de la production.

La production nationale de charbon demeure négligeable.

Les UTB localisées en dehors de la ZES de Nkok ont assuré 69% de la production (1 390 565 m³) contre 31% (622 026 m³) pour les UTB de la ZES de Nkok.

Les industries de la ZES de Nkok se sont principalement spécialisées dans la production de feuilles de placage (61% de la production nationale) et de contreplaqué (69% de la production nationale). A l'inverse, les industries localisées hors de la ZES de Nkok sont principalement spécialisées dans le sciage. En 2022, elles ont assuré 100% de la production nationale de débités verts et 69% de la production de débités séchés.

Type de transformation	Hors Nkok	ZES de Nkok	Total
Débités verts (sciage)	740 946		740 946
Débités séchés (sciage)	382 467	174 167	556 634
Placage	227 493	360 775	588 268
Placage tranché	913		913
Contreplaqué	38 747	87 084	125 830
Total	1 390 565	622 026	2 012 591

Tableau 13 Production industrielle de bois par type de transformation en 2022

Origine de la production industrielle de bois en 2022

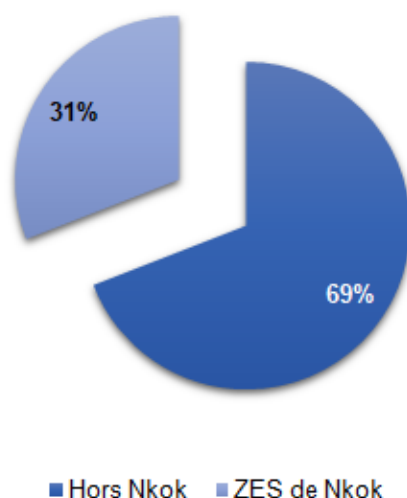


Figure 19 Origine de la production industrielle de bois en 2022

Origine de la production industrielle par type de transformation en 2022

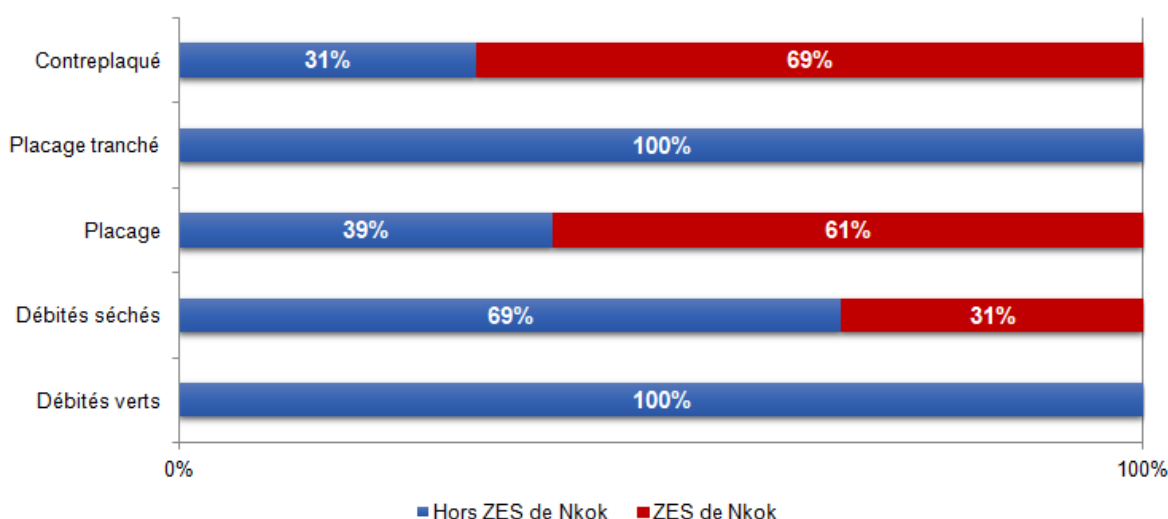


Figure 20 Origine de la production industrielle par type de transformation en 2022

La production de l'industrie forestière a fortement progressé entre 2010 et 2022. Celle-ci s'est accrue de 1,4 million m³, en hausse de 226%. Cette croissance a été favorisée principalement par l'obligation de procéder à une première transformation locale du bois brut avant export qui a conduit à un accroissement de la production sur les trois principaux segments de transformation :

- sciage (débités verts et débités séchés inclus) : +275% ;
- placage : +199% ;
- contreplaqué : +76%.

Entre 2018 et 2022, le poids du sciage dans la production industrielle est passé de 74% à 64%, celui du placage est passé de 23% à 29% et enfin celui du contreplaqué est passé de 3% à 6%.

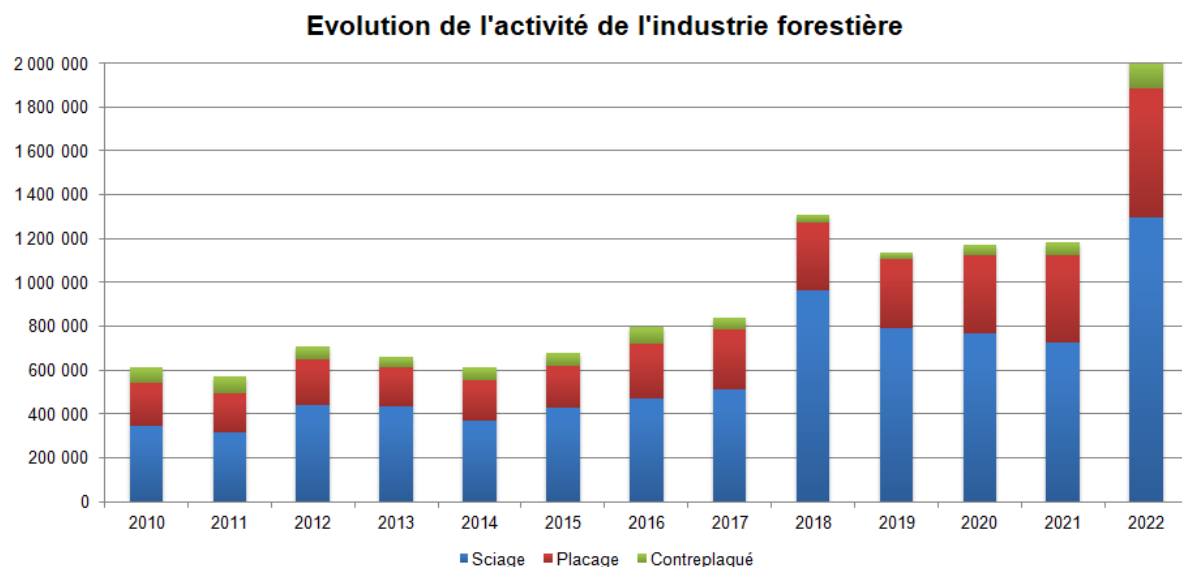


Figure 21 Evolution de l'activité de l'industrie forestière
(Sources 2010 à 2017 DGEFP | 2020-2022 DGICBVPF)

La hausse de la production industrielle de bois transformée est tirée par :

- la hausse constante de la production des UTB de ZES de Nkok dont la production est passée de 218 280 m³ en 2017 à 622 026 m³ en 2022 (+185%) ;
- la hausse de la production des UTB localisées hors de la ZES de Nkok dont la production est passée de 617 987 m³ en 2017 à 1 390 565 m³ en 2022 (+125%).

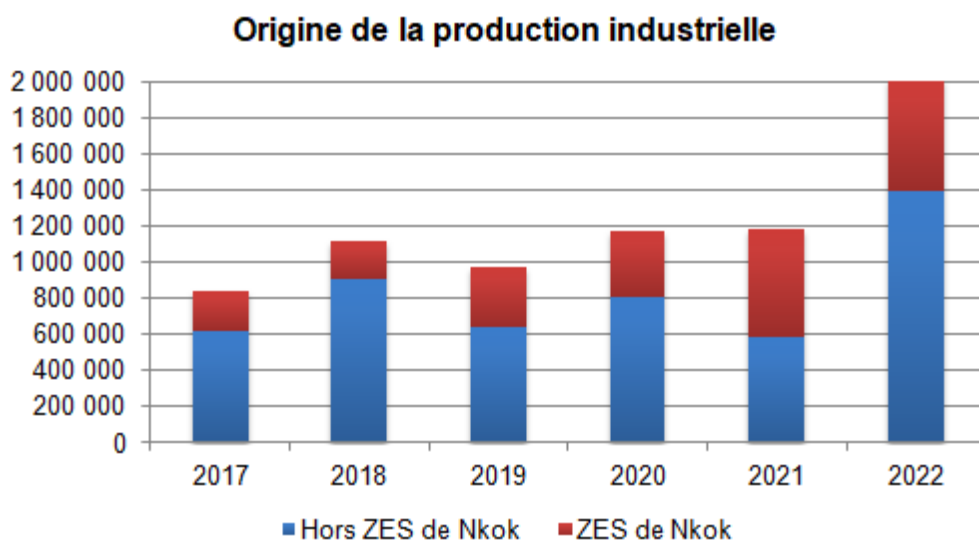


Figure 22 Origine de la production industrielle entre 2017 et 2022
(Sources 2017 DGEFP | 2018-2022 DGICBVPF)

Segment sciage

Le sciage est à ce jour le segment d'activité qui a le plus profité de l'interdiction d'exportation de bois non transformés décidée en 2010. Depuis la mise en œuvre de cette réforme, la production de sciage s'est accrue de 275% passant de 345 771 m³ en 2010 à 1 297 580 m³ en 2022. La production du segment sciage représentait 64% de la production de l'industrie forestière en 2022 contre 56% en 2010.

Activité de transformation primaire réalisable avec un équipement industriel rustique et peu cher, le sciage valorise très peu le bois et nécessite une main d'œuvre très peu qualifiée. Ceci explique pourquoi plusieurs exploitants forestiers, contraints d'assurer une première transformation locale du bois avant export, ont opté pour cette option. Cependant, la position du sciage comme première activité de transformation du bois au Gabon rappelle la nécessité qu'émerge une véritable chaîne de valeur avec des processus de transformation élaborés et complexes susceptibles de libérer le potentiel de la filière en matière d'emplois et de revenus pour l'Etat.

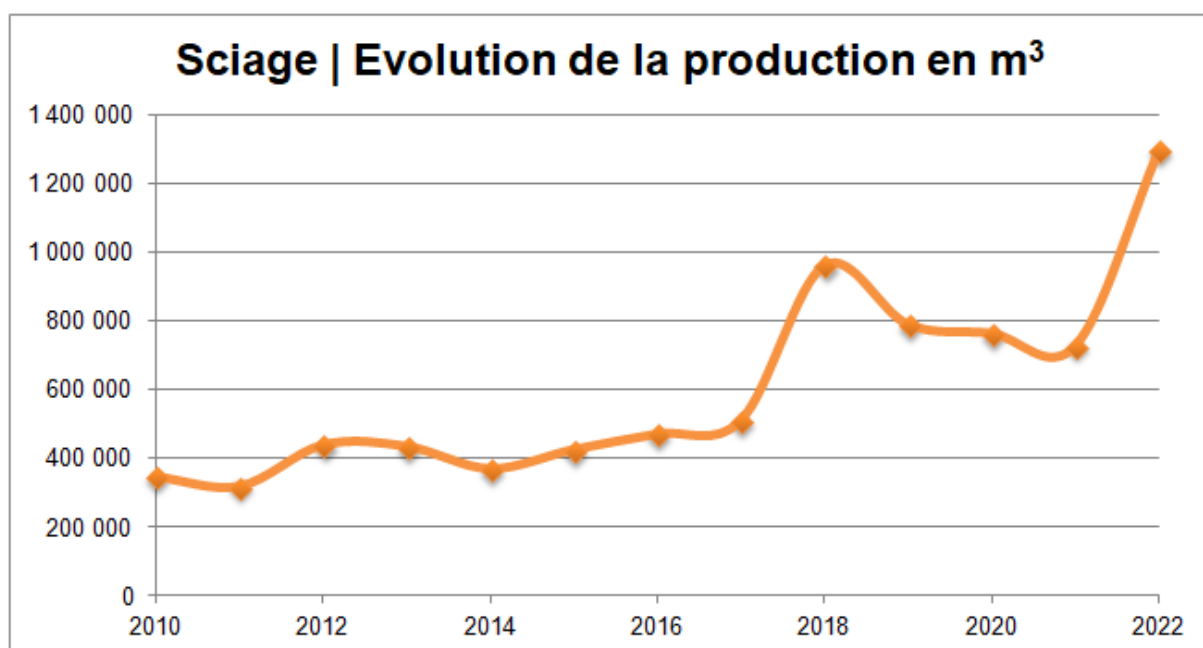


Figure 23 Evolution de l'activité de l'industrie forestière sur le segment sciage
(Source 2010 à 2017 DGEFP | 2018-2021 DGICBVPF)

Bien qu'elle se soit fortement accrue depuis 2010, la production de bois sciés a reculé entre 2018 et 2021 avant de connaître une importante hausse en 2022. Sur ce segment, la production des UTB installées hors de la ZES de Nkok s'est accrue de 33% entre 2018 et 2022 passant de 844 535 m³ à 1,1 million m³ en 2022 selon la DGICBVPF. Le poids des opérateurs hors ZES de Nkok dans la production nationale de sciage est resté stable autour de 87% en 2022.

Au sein de la ZES de Nkok, la production de sciage s'est accrue de 48% passant de 117 890 m³ en 2018 à 174 67 m³. En 2022, la production de sciage des UTB de la ZES de Nkok a représenté 13% de la production nationale de sciage.

Sciage | Répartition de la production

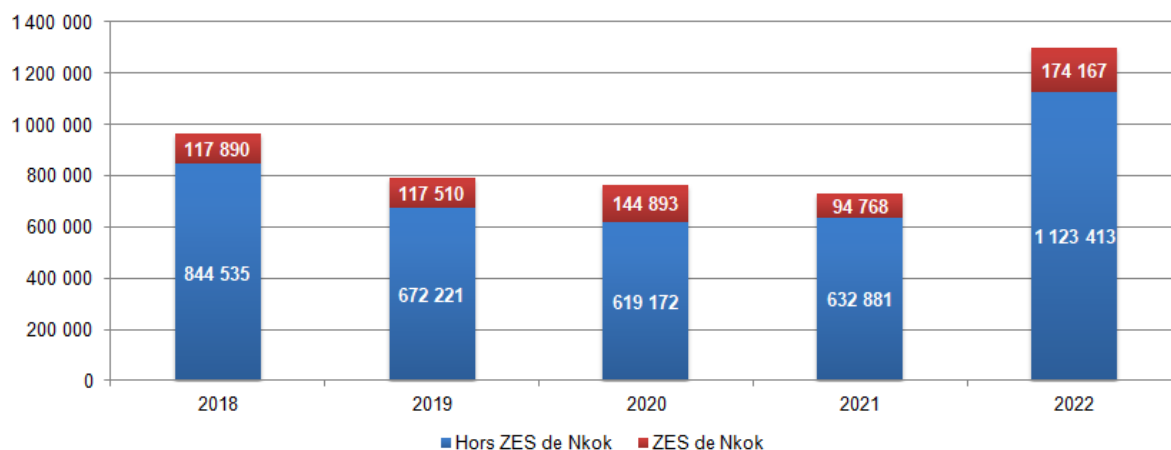


Figure 24 Répartition de la production de bois sciés entre 2018 et 2022
(Source DGICBVPF)

A l'échelle internationale, en dépit de l'accroissement de la production, la position occupée par le Gabon parmi les producteurs de bois sciés a peu évolué. En 2010, le Gabon occupait le 42^e rang mondial sur plus de 160 pays et le 5^e rang africain au classement des pays producteurs de bois sciés. En 2022, il se classe désormais au 40^e rang mondial et demeure au 3^e rang africain derrière l'Afrique du Sud et le Nigeria mais devant le Cameroun et la Côte d'Ivoire. La production gabonaise de bois sciés représente 11% de la production africaine en 2022 contre 5,6% en 2010.

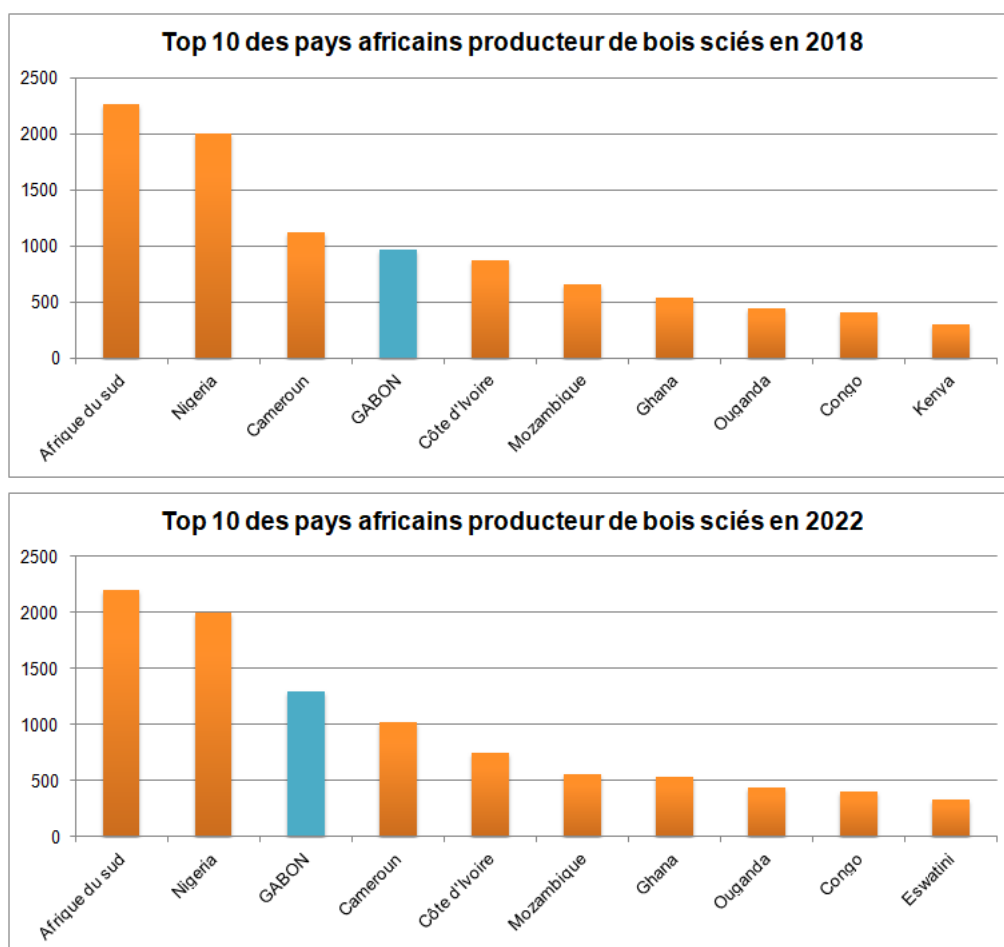


Figure 25 Evolution de la production de bois sciés des pays leaders en Afrique
(Sources OIBT et DGICBVPF)

2^e transformation - Segment placage

La production de feuilles de placage a connu une forte croissance entre 2010 et 2022 grâce à l'activité de 51 unités industrielles spécialisées dans cette activité dont 39 (71%), construites au cours de la décennie, sont basées à la ZES de Nkok.

L'arrivée de ces nouveaux acteurs sur ce segment d'activité a permis de faire progresser la production de 199% entre 2010 et 2022. Les volumes de production du segment Placage sont passés de 197 189 m³ à 589 181 m³. Son poids dans la production de l'industrie forestière nationale s'est établi à 29% en 2022.

La hausse de la production de placage a favorisé l'accroissement de la valeur des exportations de bois du Gabon (voir [section 1.4.2](#))

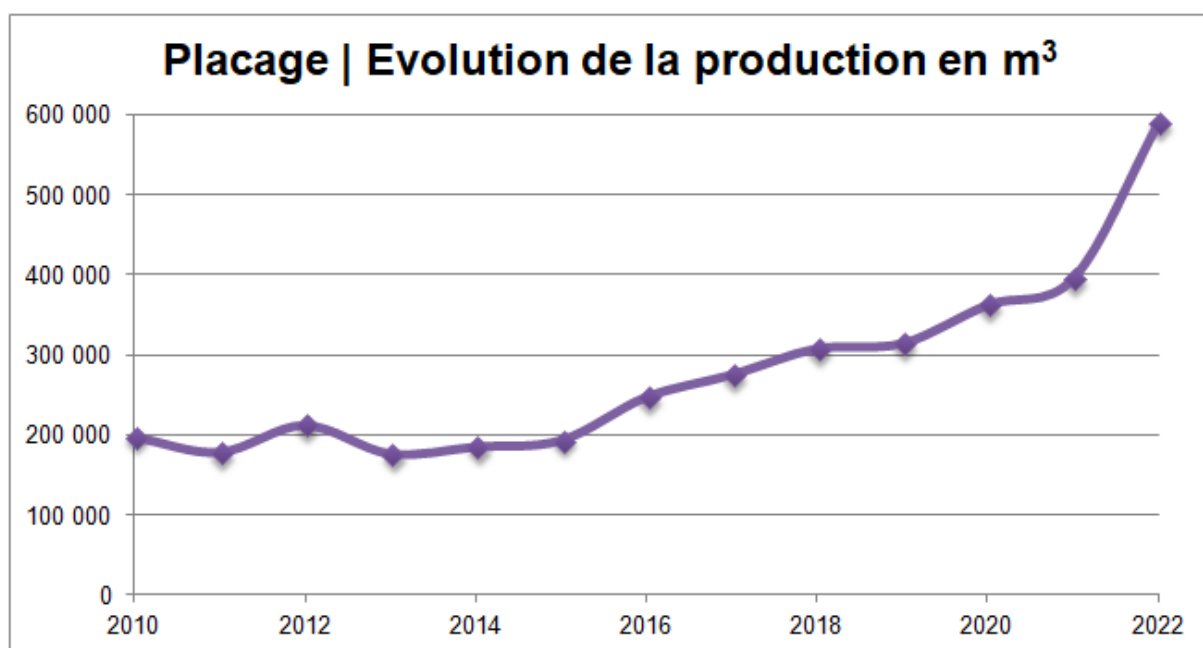


Figure 26 Evolution de l'activité de l'industrie forestière sur le segment placage
(Sources 2010-2019 DGEPP | 2020-2021 DGICBVPF)

Le poids de la production des industries de la ZES de Nkok dans la production nationale de feuilles de placage progresse à un rythme soutenu grâce à l'installation de nouvelles UTB et de la montée en puissance des usines pionnières. Entre 2018 et 2022, les volumes de feuilles de placage sortis des UTB installées dans la ZES de Nkok sont passés de 135 710 m³ (environ 35% de la production nationale de placage) à 314 034 m³ (61% de la production nationale). Cela représente une hausse de 166% en 5 ans.

Hors de la ZES de Nkok, on observe également une hausse, bien que moins rapide, de la production de feuilles de placage au cours de la même période. En effet, les volumes produits hors ZES de Nkok qui s'élevaient à 171 354 m³ en 2018 ont progressé pour s'établir à 228 406 m³ en 2022 soit une hausse de 33%.

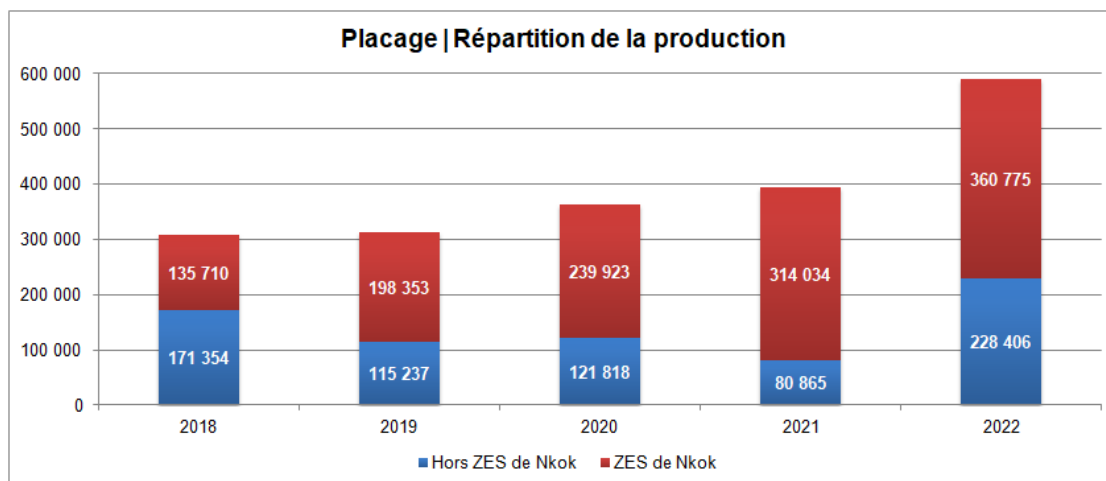


Figure 27 Répartition de la production de feuilles de placage entre 2018 et 2022
(Source DGICBVPF)

L'accroissement de la production gabonaise de feuilles de placage a fait évoluer le positionnement du pays parmi les pays producteurs dans le monde. En 2022, le Gabon s'est hissé au 6^e rang mondial des pays producteurs de feuilles de placage et au 1^{er} rang en Afrique. En 2010, le Gabon n'occupait que le 18^e rang mondial sur 128 pays et le 3^e rang africain au classement des pays producteurs de feuilles de placage.

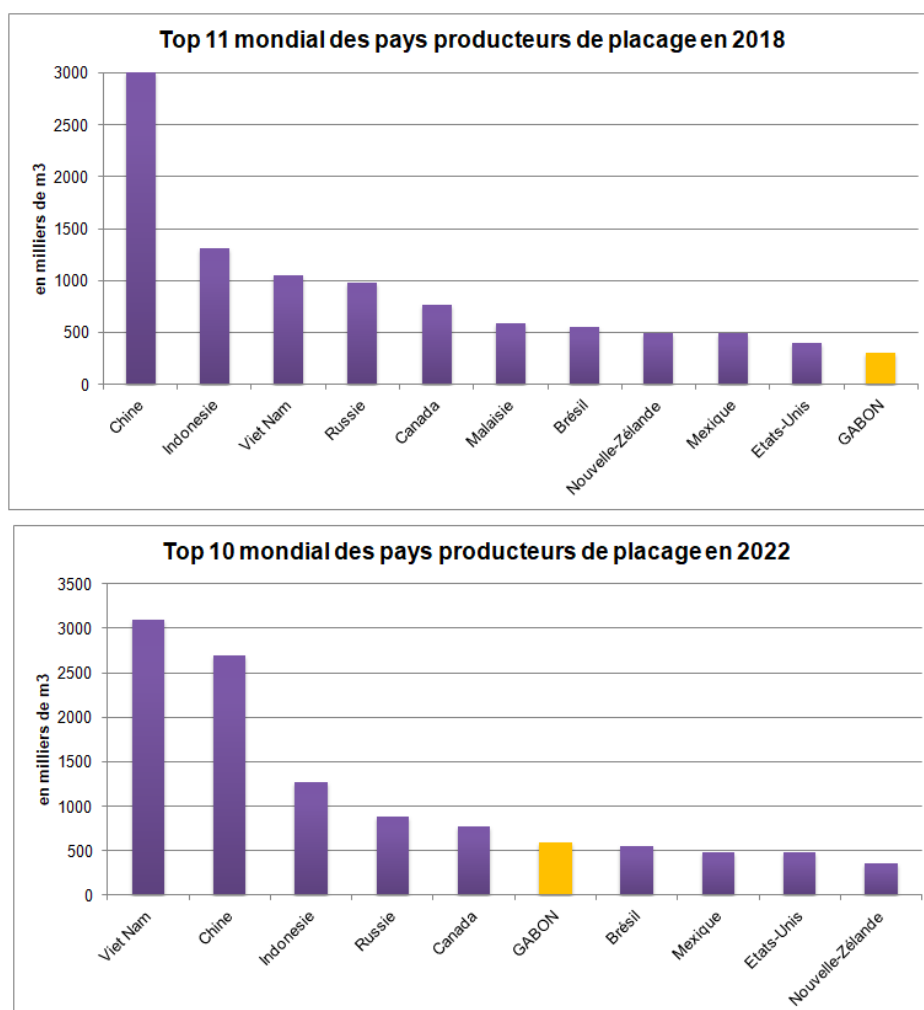


Figure 28 Production de feuilles de placage des pays leaders dans le monde
(Sources OIBT et DGICBVPF)

3^e transformation - Segment contreplaqué

La 3^e transformation du bois au Gabon consiste principalement à la production de contreplaqué qui représentait plus de 90% de la production en 2022. D'autres types de marchandises issues de la 3^e transformation du bois sont également produites même si les volumes demeurent faibles. Il s'agit notamment de :

- bois profilés ;
- meubles ;
- cadres de portes et fenêtres ;
- lamellés-collés ;
- lame de terrasses ;
- parquet.

Entre 2010 et 2022, les volumes de bois issus de la 3^e transformation se sont accrus de 76% passant de 71 364 m³ à 125 830 m³. La production a beaucoup fluctué au cours de la période, atteignant 79 982 m³ en 2016, reculant à 34 089 m³ en 2019 avant de remonter à 59 963 m³ en 2021 avant de s'établir à 125 830 m³ en 2022.

Les volumes produits issus de la 3^e transformation du bois ont fortement progressé en 2022 (+110% par rapport à 2021), grâce à l'entrée en production au sein de la ZES de Nkok de l'usine *African Elephant* spécialisée dans la production de contreplaqué. Cette usine a une capacité de production 72 000 m³ de contreplaqué dans sa première phase et d'exportation de 400 conteneurs par mois.

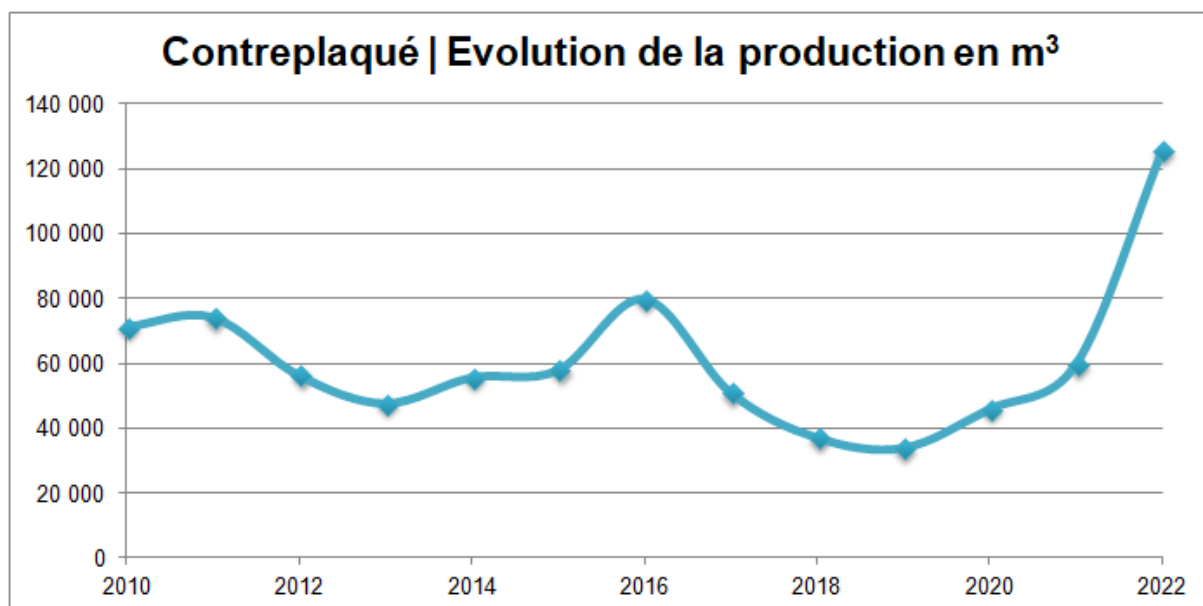


Figure 29 Evolution de l'activité de l'industrie forestière sur le segment contreplaqué
(Sources 2010 à 2019 DGEPEF | 2020-2022 DGICBVPF)

Depuis 2018, la production de marchandises issue de la 3^e transformation du bois a connu un fort rebond avec une forte hausse de la production de contreplaqués au sein de la ZES de Nkok (+692%) grâce à l'entrée en production en 2022 d'une nouvelle usine dédiée. Hors de la ZES de Nkok, la production de contreplaqué progresse également (+48% entre 2018 et 2022).

La ZES de Nkok de Nkok assure désormais 69% de la production nationale de contreplaqué contre 31% pour les UTB hors ZES de Nkok.

A partir de l'année 2023, le renforcement du tissu industriel en cours sur ce segment d'activité, l'accroissement des capacités des usines notamment à la ZES de Nkok et l'amélioration de l'approvisionnement devraient favoriser la hausse sensible de la production.

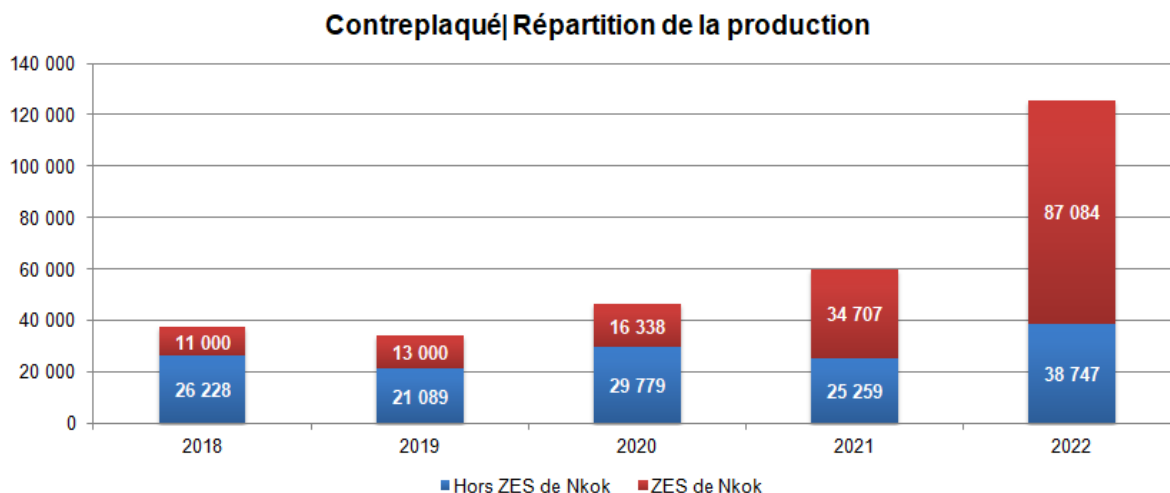


Figure 30 Répartition de la production de contreplaqué entre 2018 et 2023
(Source DGICBVPF)

Capacité de production du contreplaqué des usines de la ZES de Nkok						
Unité de transformation du bois	2022		Projection supplémentaire 2023		Projection supplémentaire 2024	
	Nombre de machines industrielles	Capacité annuelle de production	Nombre de machines industrielles	Capacité annuelle de production	Nombre de machines industrielles	Capacité annuelle de production
Star Ply	11	79 200	-	-	-	-
African Elephant	10	72 000	5	36 000	-	-
Jin Yuan Wood	5	36 000	5	36 000	-	-
Xin Ya Wood	5	36 000	-	-	-	-
Shuang Sheng Wood	8	57 600	-	-	-	-
Otim	1	7 200	-	-	-	-
Chanta Group	10	72 000	-	-	20	144 000
Evergreen	-	-	5	36 000	-	-
Jaguar	-	-	3	21 600	-	-
Everixia Forestry Gabon	-	-	4	28 800	-	-
Total	50	360 000	22	158 400	20	144 000
Capacité de production de contreplaqué projetée en 2025 à la ZES de Nkok : 662 400 m³ Nombre de machines industrielles dédiée à la transformation du contreplaqué projeté en 2025 la ZES de Nkok : 92						

Tableau 14 Capacité de production du contreplaqué des usines de la ZES de Nkok en 2025
(Source GSEZ)

La production gabonaise de panneaux contreplaqués a représenté 10% de la production africaine en 2022 contre moins de 4% en 2018. Au cours de la période 2018-2022, le Gabon est passé du 9^e rang au 4^e rang des pays africains producteurs de contreplaqué. Ce positionnement pourrait encore s'améliorer au cours des deux prochaines années avec l'accroissement du rythme de production des UTB de la ZES de Nkok. A pleine capacité, ces usines pourraient produire 662 400 m³ de contreplaqué en 2025 et positionner le Gabon comme leader en Afrique.

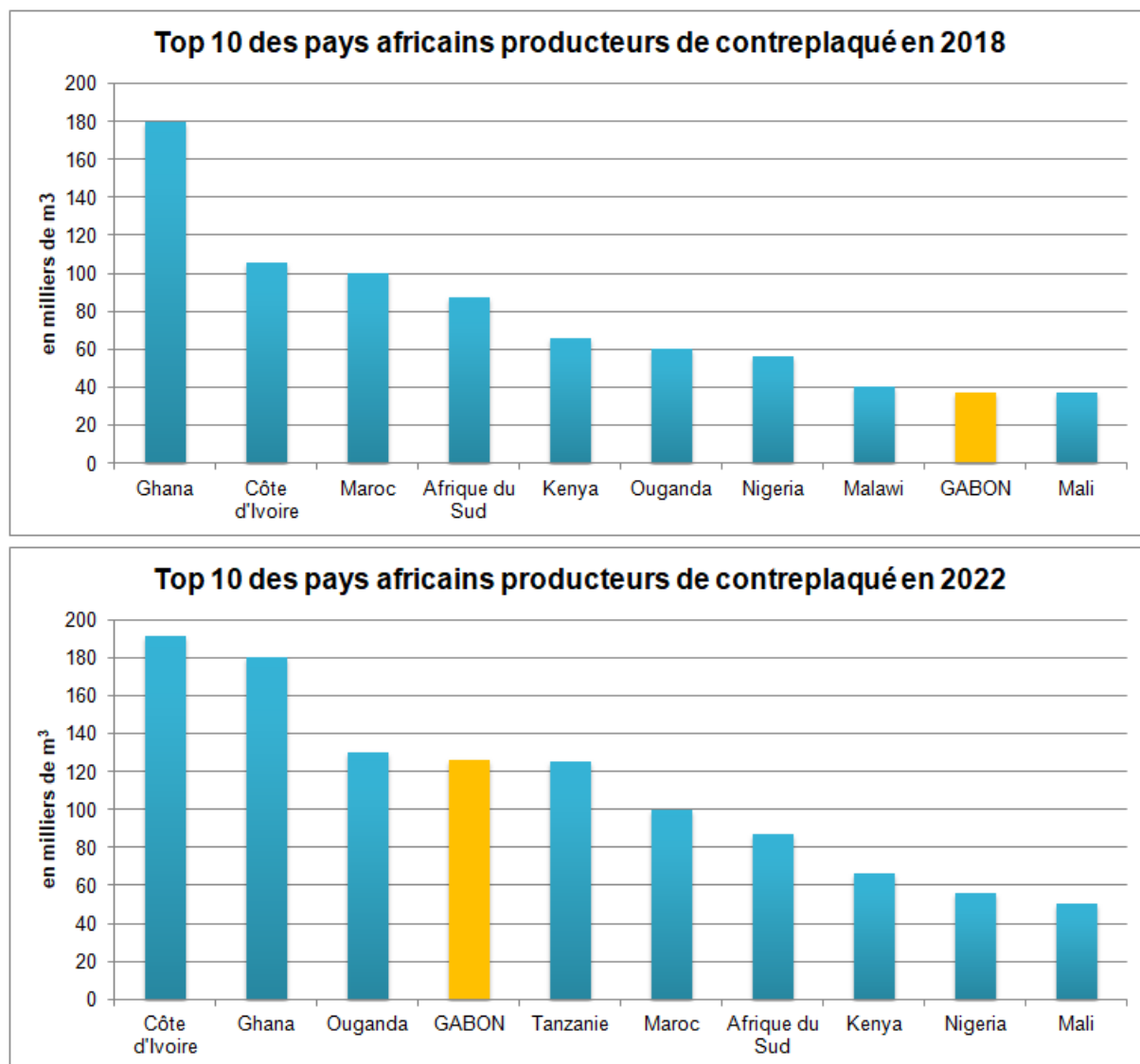


Figure 31 Production de contreplaqué des pays leaders en Afrique
(Sources OIBT et DGICBVPF)

1.3.2.5 Evolution du chiffre d'affaires du secteur bois

Les données relatives au chiffre d'affaires du secteur bois gabonais portant sur la décennie 2010-2022 sont bien souvent sous-estimées. En effet, le chiffre d'affaires du secteur publié dans les rapports produits par l'administration publique les plus cités et relayés considèrent uniquement le chiffre d'affaires de l'industrie forestière et omettent régulièrement d'adjoindre celui de l'exploitation forestière pour avoir le chiffre d'affaires global du secteur.

Le chiffre d'affaires théorique de l'industrie forestière étant connu, notamment grâce à la valeur mercuriale du bois transformé exporté déterminée par la DGDDI, nous avons reconstitué le chiffre d'affaires théorique de l'exploitation forestière à partir de la production des grumes vendues aux industries locales en considérant un prix du m³ de 122 € (80 000 XAF) correspondant au prix moyen de l'okoumé vendu sur le marché national.³⁰³¹ Ce calcul considère volontairement l'okoumé uniquement car cette essence domine la production gabonaise.

Il en résulte que le chiffre d'affaires estimé du secteur bois était de 704 milliards XAF en 2022 (dont 93 milliards XAF pour l'exploitation forestière) contre 184 milliards XAF en 2014 (dont 28 milliards XAF pour l'exploitation forestière). Le chiffre d'affaires du secteur bois a ainsi progressé de 282% depuis 2014.

La croissance du chiffre d'affaires du secteur bois a été tirée aussi bien par l'exploitation forestière que par l'industrie.

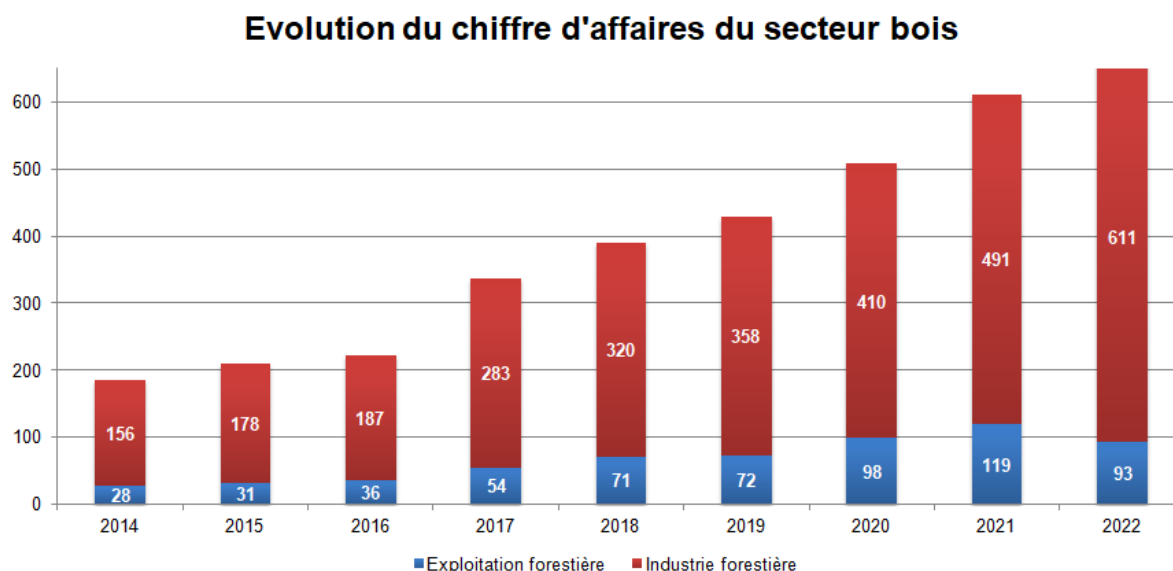


Figure 32 Evolution du chiffre d'affaires du secteur bois entre 2014 et 2022

³⁰ Le prix moyen du m³ d'okoumé sur le marché national (environ 80 000 XAF) a été obtenu aux d'exploitants forestiers et des organisations patronales du secteur.

³¹ Le prix moyen du m³ d'okoumé sur le marché international s'est établi à 200 euros (130 000 XAF) entre 2017 et 2020.

Entre 2014 et 2022, le chiffre d'affaires de l'exploitation forestière a progressé de 231% passant de 28 milliards XAF à 93 milliards XAF.

Le chiffre d'affaires de l'industrie forestière a progressé de 520 milliards XAF (+292%) pour s'établir à 611 milliards XAF en 2022, en lien avec l'accroissement de la production observée au cours de la même période. Près de la moitié du chiffre d'affaires de la filière industrielle est réalisée sur le segment sciage qui a généré 299 milliards XAF, soit 49% du chiffre d'affaires de l'industrie du bois et 42% du chiffre d'affaires global du secteur bois en 2022. Le chiffre d'affaires réalisé sur le segment sciage a progressé de 207% entre 2014 et 2022.

Cependant, la plus forte progression du chiffre d'affaires est réalisée sur le segment placage, boosté par les nouvelles UTB de la ZES de Nkok, qui a progressé de 525% entre 2014 et 2022 passant de 40 milliards XAF à 252 milliards XAF. Le segment placage a assuré 41% du chiffre d'affaires de l'industrie du bois en 2022 contre 22% en 2014. Le chiffre d'affaires réalisé sur le segment placage représente 36% du chiffre d'affaires global du secteur bois en 2022.

Le chiffre d'affaires du segment contreplaqué a également progressé en passant de 18 milliards XAF à 47 milliards XAF entre 2014 et 2022 (+157%). Cependant, le chiffre d'affaires de ce segment demeure marginal dans le chiffre d'affaires de l'industrie du bois. En effet, le contreplaqué n'a assuré que 8% du chiffre d'affaires de l'industrie du bois et seulement 7% du chiffre d'affaires global du secteur bois en 2022.

Enfin, les autres segments de transformation du bois génèrent un chiffre d'affaires relativement modeste. Ils ont réalisé un chiffre d'affaires de 13 milliards XAF en 2022.

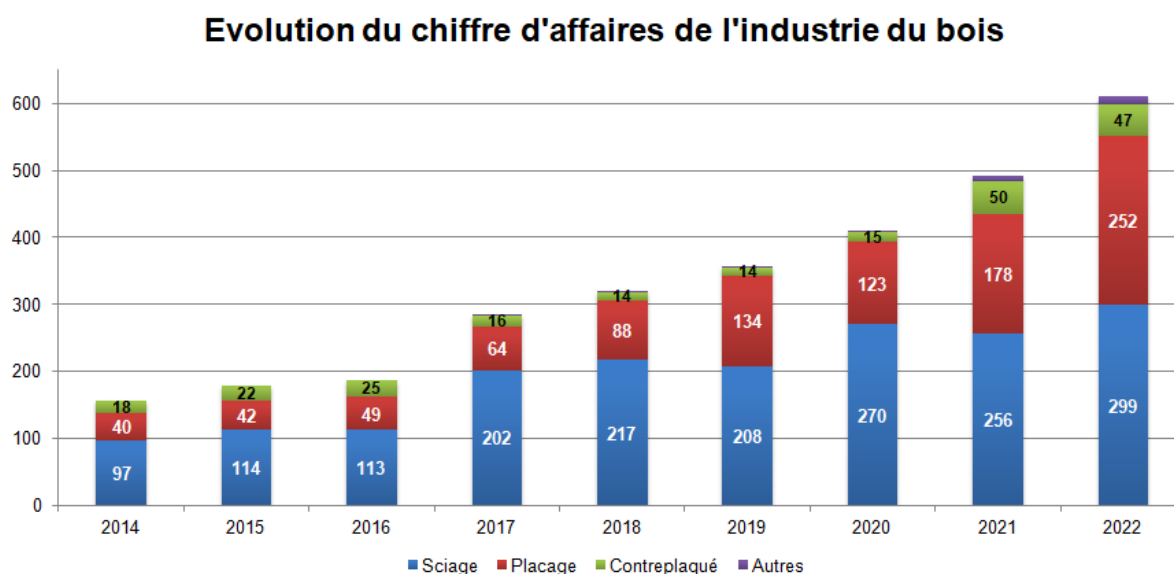


Figure 33 Décomposition du chiffre d'affaires de l'industrie forestière entre 2014 et 2022

1.3.2.6 Opportunités et menaces au développement de l'activité

Forces

- Existence d'un cadre légal et réglementaire favorisant les investissements dans l'industrie du bois.
- Le secteur bois est au centre de la stratégie publique de diversification de l'économie.
- L'accompagnement technique et administratif dont bénéficient les industries du bois installées à la ZES de Nkok.
- Le modèle de zone économique spéciale développé à Nkok est en train d'être répliqué à Ikolo (Moyen-Ogooué) pour accroître la production.

Faiblesses

- Hyperconcentration de l'Okoumé dans la production de bois (59% en moyenne) alors que 60 essences font l'objet d'une exploitation industrielle.
- Production industrielle peu diversifiée basée sur 3 produits à faible valeur ajoutée (sciage, placage et contreplaqué).
- Absence de main d'œuvre disponible et qualifiée, en particulier dans les métiers de la 3^e transformation.
- Faible nombre d'industries à capitaux nationaux, par conséquent concentration du secteur aux mains d'industriels à capitaux étrangers.
- Faiblesse du rendement à l'hectare dans les concessions lié à l'aménagement durable des forêts.

Opportunités

- L'avance prise par le Gabon dans l'industrie du bois par rapport aux autres pays de la sous-région peut devenir décisive s'il parvient à développer la 3^e transformation et se positionner comme le leader africain de la fabrication des meubles.
- L'ambition de développer une filière bois durable, traçable et protectrice de l'environnement est susceptible de faciliter l'accès de la production gabonaise aux marchés matures devenus plus exigeants sur l'origine du bois.
- La commande publique peut être utilisée pour booster la demande nationale de meubles.

Menaces

- Défiance de certains acteurs de la filière envers leur ministère de tutelle et l'administration.
- Difficultés d'approvisionnement des usines liées notamment au mauvais état des infrastructures de transports (route et rail).
- Environnement des affaires difficile et peu attractif.
- Impact de la réduction des avantages fiscaux accordés aux ZES sur l'attrait de nouveaux investisseurs étrangers non mesuré.
- Difficultés d'accès à des mécanismes de financement par les entreprises du secteur pour développer leur activité.

1.4 Evolution de la contribution du secteur bois au PIB

L'impact sur l'économie gabonaise des réformes réalisées dans le secteur avec notamment l'interdiction d'exportations de bois bruts s'illustre notamment par la progression rapide de la contribution du secteur dans la formation du PIB. Depuis 2010, la contribution de l'ensemble du secteur au PIB a progressé de 322% passant de 116 milliards XAF en 2010 à 489 milliards XAF en 2022. Outre l'aspect récessif du changement de modèle sur la création de richesse observé au début de la décennie, le secteur est rentré dans une dynamique de croissance à partir de l'année 2014 où sa contribution au PIB a progressé de 32% par rapport à l'année précédente. Le secteur a notamment profité de la mise en place de la ZES de Nkok qui a favorisé l'afflux de capitaux étrangers pour la construction d'usines spécialisées dans la première et la deuxième transformation du bois pour la plupart qui sont progressivement rentrées en activité. La mise en place de nouvelles UTB par des acteurs historiques de l'exploitation forestière au Gabon désireux de devenir ou de renforcer le caractère intégré a également eu un impact positif sur la création de richesse.

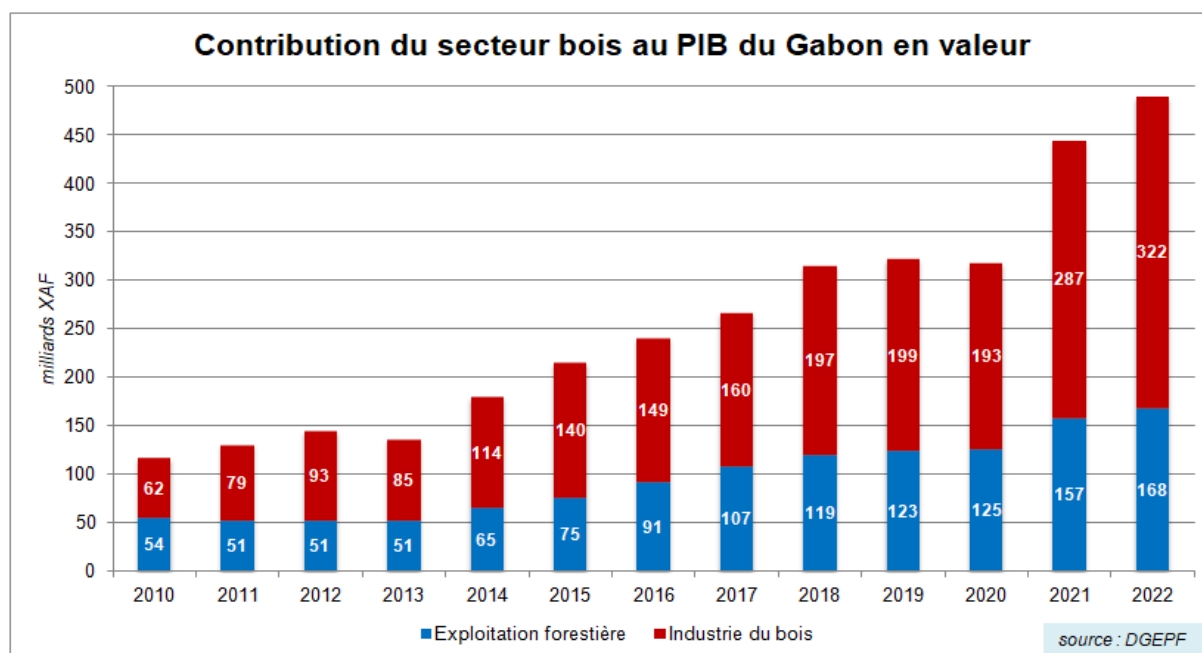


Figure 34 Evolution de la contribution du secteur bois dans la formation du PIB en valeur
(Source DGEFP)

Si l'économie gabonaise a bien profité d'une dynamique positive dans le secteur bois au cours de la décennie précédente, le défi majeur du secteur est de parvenir à libérer son potentiel de création de valeur pour accroître significativement son poids dans le PIB. En effet, malgré les progrès observés et décrits ci-dessus, le secteur bois représentait seulement 3,9% du PIB en 2022 contre 1,6% en 2010. Il convient cependant de relever que la contribution du secteur bois au PIB du Gabon a progressé de façon constante au cours des 12 dernières années.

L'atteinte de cet objectif passera inexorablement par une transformation plus élaborée du bois et de ses dérivés, ainsi que par le dépassement des niveaux de transformation primaire encore largement répandus dans le secteur.

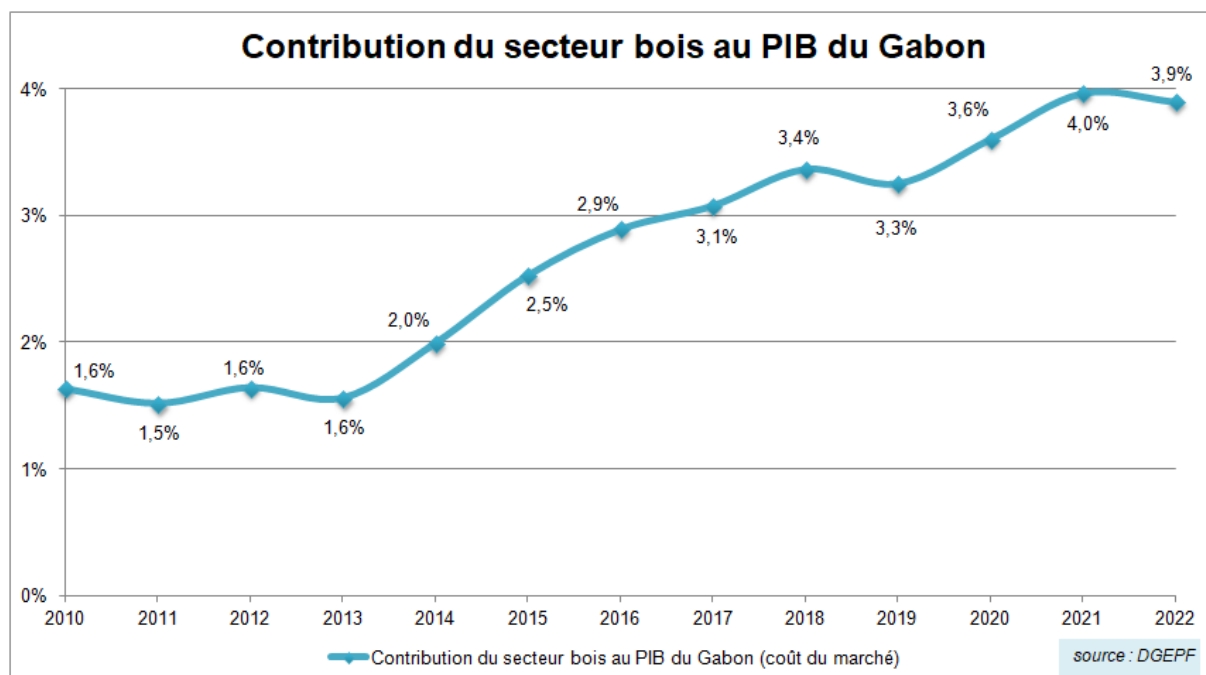


Figure 35 Evolution de la contribution du secteur bois dans la formation du PIB en pourcentage
(Source DGEPPF)

1.4.1 Contribution de l'exploitation forestière et de l'industrie à la formation du PIB

L'exploitation forestière a assuré 34% de la contribution du secteur bois à la formation du PIB en 2022 contre 46% en 2010. En dépit d'une hausse de 211% de la contribution en valeur de l'exploitation forestière dans la formation du PIB en 12 ans, son poids relatif dans la valeur ajoutée créée par le secteur bois a reculé. La dynamique de l'industrie forestière a favorisé une création de valeur deux fois plus rapide (+417%) que celle de l'exploitation forestière au cours de la même période.

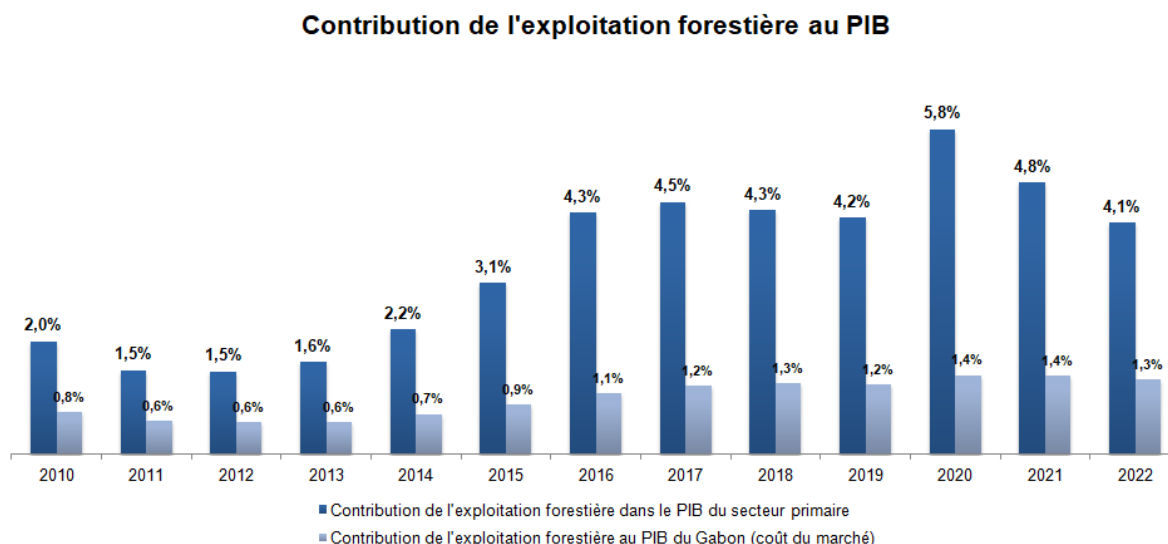
La contribution de l'exploitation forestière à la formation du PIB demeure modeste (1,3% en 2022 contre 0,8% 2010). Cela représente 4,1% de la contribution du secteur primaire au PIB en 2022 en nette progression par rapport en 2010 où il ne représentait que 2%.

A moyen-long terme, la croissance de l'activité d'exploitation forestière pourrait se heurter à l'impératif écologique de préservation de la forêt pour lequel le Gouvernement gabonais s'est par ailleurs engagé. En effet, outre les problèmes liés à la logistique et à la qualité des infrastructures routières et ferroviaires qui affectent le transport des grumes, la croissance de la production de bois issus de forêts naturelles pourrait être structurellement limitée par les exigences du système de certification du type FSC prévu pour être généralisé et l'éviction des petits exploitants forestiers qui ne sont pas en capacité de répondre à ces nouvelles exigences. Par ailleurs, la faible exploitation des différentes essences dont regorge le Gabon au profit de l'okoumé

(58% de la production nationale de grumes), limite encore plus le potentiel de production de l'exploitation forestière et la valorisation des essences précieuses de la forêt gabonaise. Des solutions doivent être trouvées pour ne pas freiner l'essor de toute la filière bois.

La plantation d'arbres destinés à la coupe, principale alternative envisagée par le Gouvernement pour accroître la production forestière et la porter à 13 millions m³ en 2025 pourrait être une solution viable. Cependant, elle n'est encore qu'au stade expérimental³² et l'objectif de production pour 2025 paraît trop ambitieux. Quant à la valorisation des essences précieuses, en dépit de la volonté déclinée dans la Politique nationale de la filière bois, elle n'est pas encore effective.

A court terme, l'augmentation du taux de mobilisation de la ressource dans les concessions avec le concours des exploitants forestiers et la limitation des pertes de bois en forêt grâce à l'optimisation du coefficient de prélèvement pourraient soutenir l'augmentation de la production grumes en respectant les impératifs de gestion durable et de préservation de la forêt.



*Figure 36 Contribution de l'exploitation forestière à la formation du PIB en pourcentage
(A partir des données de la DGEPF)*

Concernant l'industrie forestière, sa contribution au PIB national est passée de 0,9% en 2010 à 2,6% en 2022 ans. La réforme du modèle économique du secteur bois a également permis à l'industrie forestière d'accroître son poids relatif dans le secteur secondaire lequel est passé de 4% à 9,4% entre 2010 et 2022.

En dépit des progrès déjà réalisés, l'industrie gabonaise du bois a le potentiel de contribuer encore plus significativement à la création de richesse au niveau national à condition d'opérer une montée en gamme de sa production et d'élargir la gamme de produits proposés actuellement que sont le bois scié, les feuilles de placage et les panneaux contreplaqués.

³² Le projet de plantations d'eucalyptus dans les régions de Léconi (Haut-Ogooué) et de la Remboué (Estuaire) appuyé par les pouvoirs publics est en phase expérimental. Cependant, le projet gabonais le plus abouti en matière de plantation forestières est celui piloté par la société Plantations Forestières de la Mvoum (PFM), créée en 2012, pour assurer le reboisement de 39 739 hectares dans la province du Woleu-Ntem. La majorité de l'espace concédé a été reboisé par l'Okoumé. En 2021, PFM a livré 18 122 m³ de grumes à la ZES de Nkok.

Contribution de l'industrie forestière au PIB

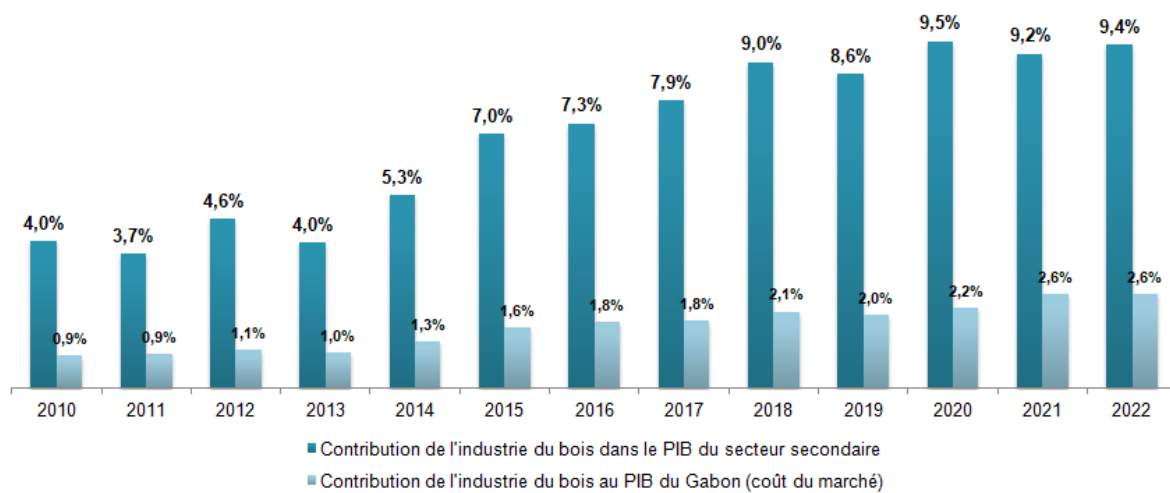


Figure 37 Contribution de l'industrie forestière à la formation du PIB en pourcentage
(Source DGEPPF)

1.4.2 Impact du secteur bois sur les exportations et la balance commerciale

Note

On constate des divergences significatives entre les volumes des exportations de bois ouvrés publiées par la DGDDI et les volumes d'exportations recueillis auprès de la DGICBVPF.

Dans le cadre de ce rapport, les auteurs ont choisi d'exploiter uniquement les volumes des exportations recueillis auprès de la DGICBVPF. En effet, les volumes de bois ouvrés exportés recueillis auprès des services de la douane étaient systématiquement plus élevés que la production nationale de bois ouvrés. Seule la valeur des exportations de bois ouvrés obtenue auprès de la DGDDI est utilisée dans cette partie. Celle-ci ne semblait présenter aucune incohérence.

1.4.2.1 Evolution des exportations de bois en volume

Suivant le rythme de la hausse de la production industrielle, les exportations de bois ouvrés se sont accrues de 53% entre 2018 et 2022 passant de 898 432 m³ à 1 378 692 m³.

La croissance des exportations est principalement imputable à la hausse significative de la production des UTB de la ZES de Nkok dont les volumes de bois ouvrés exportés sont passés de 219 696 m³ en 2018 à 549 043 m³ en 2022 (+150%). Les exportations de la ZES de Nkok ont progressé sur le segment placage de 530% entre 2018 et 2022 pour s'établir à 316 260 m³. Quasi-inexistante en 2018 à la ZES de Nkok, les exportations de contreplaqué ont atteint 78 877 m³ en 2022.

Les exportations de bois ouvrés provenant des UTB localisées hors de la ZES de Nkok ont progressé de 22% passant de 678 727 m³ en 2018 à 829 649 m³. La croissance des exportations de bois ouvrés est plus lente hors de la ZES de Nkok où les UTB doivent régulièrement faire face à des difficultés d'approvisionnement en grumes.

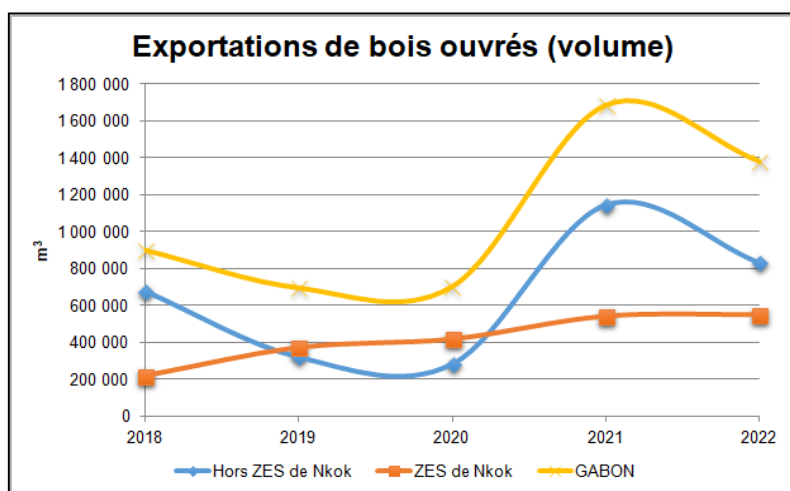


Figure 38 Volumes de bois transformés exportés entre 2018 et 2022
(Source DGICBVPF)

En 2022, les exportations de bois ouvrés de la ZES de Nkok ont représenté 40% des volumes exportés contre 32% en 2018.

Bois transformés exportés selon la localisation des UTB (en m3)	2018	2019	2020	2021	2022
HORS ZES DE NKOK	678 727	321 533	283 088	1 143 504	829 649
Sciage	nd	nd	184 613	960 956	712 765
Placage	nd	nd	83 373	175 406	89 192
Contreplaqué	nd	nd	15 102	3 692	22 219
Autres	nd	nd	-	3 450	5473
ZES DE NKOK	219 696	371 668	417 297	540 788	549 043
Placage	50 180	77 502	147 892	316 800	316 260
Sciage	169 100	291 920	252 959	192 461	153 906
Contreplaqué	416	2 246	16 446	31 527	78 877
Autres	-	-	-	-	-
Total général	898 423	693 201	700 385	1 684 292	1 378 692

Tableau 15 Volumes de bois transformés exportés entre 2018 et 2022 selon la localisation
(Source DGICBVPF)

L'accroissement des exportations de bois transformé est porté par les UTB de la ZES de Nkok dont les volumes exportés sont passés de 203 495 m³ en 2018 à 600 390 m³ entre 2021 (+195%).

Conséquence de la hausse des exportations de bois transformés, le nombre de conteneurs EVP exportés par les UTB de ZES de Nkok est passé de 6746 en 2018 à 17 541 en 2022, en hausse de 160% sur la période.

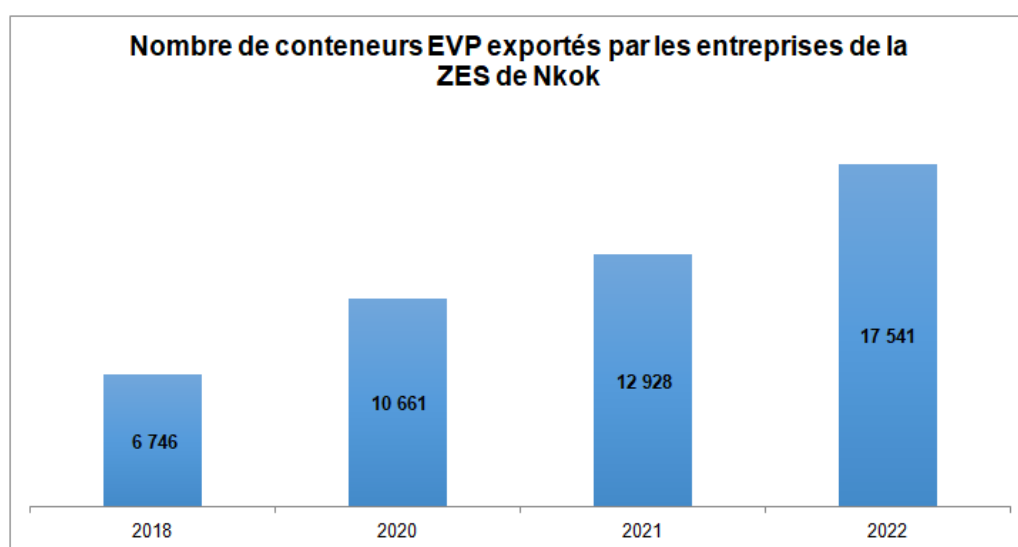


Figure 39 Nombre de conteneurs EVP exportés par les UTB de la ZES de Nkok entre 2018 et 2022
(Source Autorité administrative de la ZES de Nkok)

1.4.2.2 Evolution des exportations de bois en valeur

Historiquement, le pétrole brut domine les exportations gabonaises même si son poids baisse progressivement en raison du recul de la production nationale d'une part et de la conjoncture économique qui affecte les niveaux de prix du baril d'autre part.

Entre 2019 et 2021, le poids du pétrole dans la valeur des exportations gabonaises est passé de 75% à 67%. Au cours de la même période, en dépit d'un contexte économique mondial difficile, le bois a consolidé sa position de deuxième produit d'exportation du Gabon devant le manganèse. La valeur mercuriale annuelle des exportations de bois transformé est ainsi passée de 358 milliards XAF en 2019 (représentant 11% de la valeur des exportations) à 491 milliards XAF en 2021 (soit 15% des exportations) selon la DGDDI. 8% des exportations nationales sont assurées par les UTB hors ZES de Nkok et 7% par les UTB de la ZES de Nkok. Ainsi, la valeur mercuriale annuelle des exportations de bois transformé a progressé de 37% entre 2019 et 2021. Hors pétrole brut, le bois représente désormais 46% de la valeur des exportations réalisées par le Gabon.

Valeur des exportations (en millions XAF)	2019	2020	2021
Pétrole brut	2 357 530	2 126 700	2 185 790
Bois sciés et ouvrages	357 644	409 564	491 156
Manganèse	192 220	260 430	298 980
Produits dérivés du pétrole	121 290	118 130	149 040
Autres	64 360	47 480	54 910
Huile de palme	12 320	19 580	40 360
Ferro-silico-manganèse	20 600	22 560	26 110
Or (sous forme brute)	2 720	1 560	8 440
Caoutchoucs naturels	7 850	7 360	5 580
Poissons et produits de la pêche	1 060	1 440	1 040
Total	3 137 594	3 014 804	3 261 406

Tableau 16 Répartition des exportations du Gabon par valeur
(Source DGDDI)

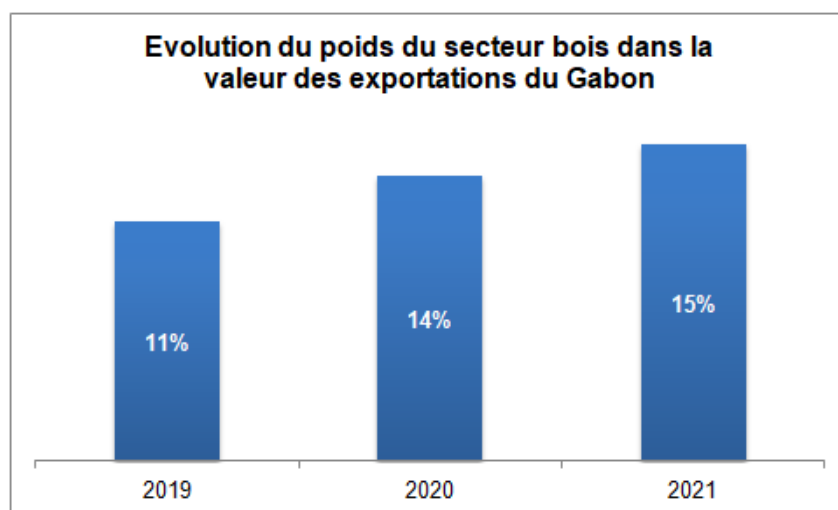


Figure 40 Evolution du poids du secteur bois dans la valeur des exportations du Gabon

En 2022, les trois principaux segments de production de bois transformés (le sciage, le placage et le contreplaqué) ont assuré 98% de la valeur des exportations du secteur dont 299 milliards XAF pour le sciage (49%), 251 milliards XAF pour le placage (41%) et 47 milliards XAF pour le contreplaqué (8%).

La dynamique industrielle observée dans le secteur bois au cours des dernières années est confirmée par l'accroissement de la valeur mercuriale du bois transformé de l'ensemble des segments de transformation entre 2017 et 2022. Au cours de cette période, la valeur des exportations de bois transformés est passée de 283 milliards XAF à 611 milliards XAF (+115%) grâce à la hausse de la production de sciage, de placage et plus accessoirement de contreplaqué. Selon la DGDDI, au cours de cette période, la valeur mercuriale du bois scié exporté s'est accrue de 48%, celle du placage de 290% et celle du contreplaqué de 189%. Bien que toujours modeste, il convient également de noter la hausse de la valeur mercuriale des exportations sur les segments ouvrages de menuiserie passée de 71 millions XAF en 2017 à 1,6 milliard XAF en 2022 (+2163%) et menuiserie pour bâtiment passée de 576 millions XAF à 4 milliards XAF au cours de la même période (+598%).

Valeur mercuriale des exportations de bois transformés (en millions XAF)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Sciage	202 034	217 037	207 912	270 039	255 795	298 710
Placage	64 397	87 612	133 868	122 574	177 991	251 385
Contre-plaqué	16 337	13 682	13 703	15 204	50 150	47 203
Ouvrages de menuiserie	71	1 299	1 148	1 383	1 118	1 607
Autres	0	0	1	29	2 774	6 445
Menuiserie pour bâtiment	576	388	322	53	2 776	4 018
Panneaux	54	58	616	280	176	157
Poteaux et poutres	25	0	73	1	376	1 206
Charbon de bois	-	3	-	0	-	-
Total	283 494	320 080	357 644	409 564	491 156	610 732

Tableau 17 Valeur mercuriale des exportations de bois transformés
(Source DGDDI)

Proportion des produits issus de la transformation du bois entre 2017 et 2022

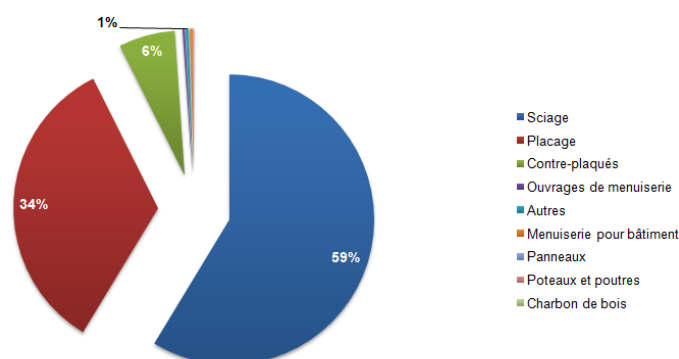


Figure 41 Proportion des produits issus de la transformation du bois entre 2017 et 2022
(A partir des données de la DGDDI)

La répartition des exportations de bois en valeur a été très fortement modifiée par la montée en puissance des exportations des UTB de la ZES de Nkok qui produisent principalement du placage. Le poids de la ZES de Nkok dans les exportations en valeur est passé de 15% en 2018 (soit 49 milliards XAF pour la ZES de Nkok contre 271 milliards XAF pour le reste du secteur) à 51% en 2022 (soit 307 milliards XAF pour la ZES de Nkok contre 304 milliards XAF pour le reste du secteur).

Si la production en volume des UTB de la ZES de Nkok demeure bien inférieure à celle des UTB localisées en dehors en 2022, la prépondérance de la deuxième transformation (placage) dans la production de la ZES Nkok³³ a un effet multiplicateur sur la valeur des exportations des UTB de cette zone. Ainsi, en 2022, les 40% d'exportation réalisées par la ZES de Nkok ont représenté 50% de la valeur du bois exporté. De même, la valeur mercuriale d'exportation du placage dont la production en volume est bien inférieure à celle du sciage représente 41% de la valeur des exportations du secteur bois en 2022 (dont 33% pour le placage réalisé à la ZES de Nkok et 8% pour celui réalisé hors de la ZES de Nkok) contre 49% pour le sciage (dont 11% pour le sciage réalisé à la ZES de Nkok et 38% pour celui réalisé hors de la ZES de Nkok).

En moyenne, sur la base des valeurs des exportations déclinées ci-dessus, un mètre cube de bois exporté du Gabon était valorisé 442 979 XAF par la DGDDI. Cependant, le mètre cube de bois sorti de la ZES de Nkok est valorisé davantage en raison de la prépondérance du placage et de la montée en puissance du contreplaqué.

Ainsi, 1 m³ de bois sorti de la ZES de Nkok en 2022 avait une valeur moyenne de 558 774 XAF tandis que 1 m³ cube de bois produits par les UTB hors ZES de Nkok avait une valeur moyenne de 366 349 XAF.

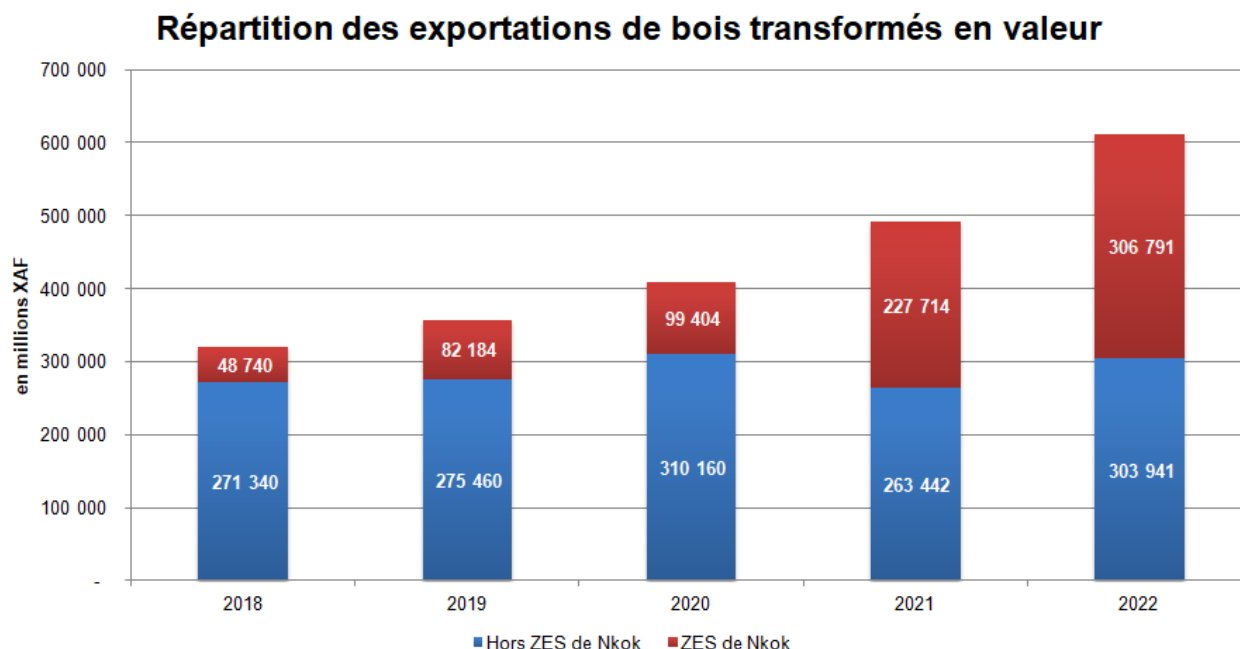


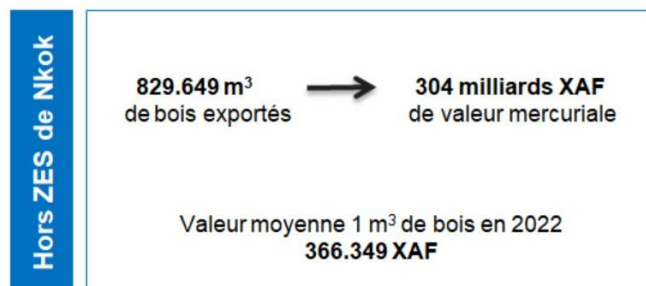
Figure 42 Répartition des exportations de bois transformés en valeur
(Source DGDDI)

³³ En 2021, le placage représentait 67% de la production des UTB de la ZES de Nkok tandis que le sciage représentait 71% de la production des UTB hors ZES de Nkok.

Valeur mercuriale des exportations de bois transformés (en millions XAF)	2018	2019	2020	2021	2022
HORS ZES DE NKOK	271 340	275 460	310 160	263 442	303 941
Sciage	208 012	194 929	241 517	204 517	234 247
Placage	48 200	65 540	56 058	47 728	52 660
Contre-plaqués	13 403	13 409	11 718	9 432	12 149
Ouvrages de menuiserie	1 299	1 148	795	575	1 588
Menuiserie pour bâtiment	365	322	52	237	1 157
Autres	-	1	-	802	1 619
Panneaux	58	111	19	5	4
Poteaux et poutres	-	-	-	145	516
Charbon de bois	3	-	-	-	-
ZES DE NKOK	48 740	82 184	99 404	227 714	306 791
Placage	39 413	68 328	66 516	130 263	198 725
Sciage	9 025	12 983	28 522	51 278	64 463
Contre-plaqués	278	295	3 486	40 718	35 054
Menuiserie pour bâtiment	24	-	-	2 539	2 861
Autres	-	-	29	1 971	4 826
Ouvrages de menuiserie	-	-	589	544	19
Panneaux	-	505	261	170	153
Poteaux et poutres	-	73	1	230	690
TOTAL	320 080	357 644	409 564	491 156	610 732

Tableau 18 Valeur mercuriale des exportations de bois transformés selon la localisation des UTB
(Source DGDDI)

Valeur d'exportation moyenne par m³ de bois exporté en 2022



1.4.2.3 Destination du bois exporté par les UTB gabonaises

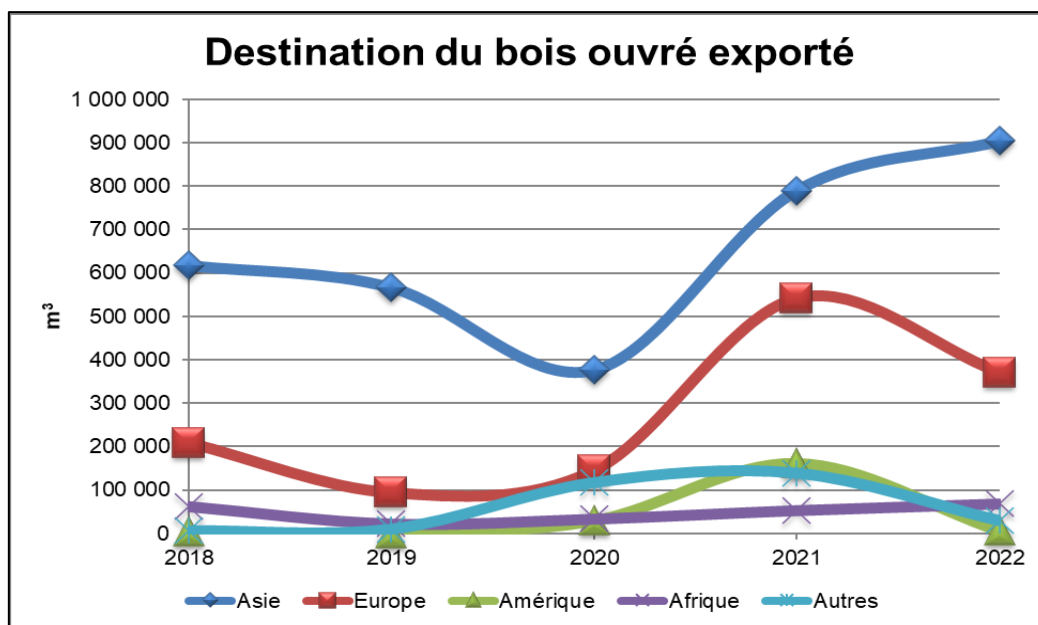


Figure 43 Destination du bois ouvré exporté

La Chine, premier partenaire commercial³⁴ du Gabon est aussi le premier pays d'exportation du bois gabonais. Entre 2018 et 2020, plus de 58% de la production industrielle exportée depuis le Gabon était destinée au marché chinois. La Belgique et l'Inde respectivement 2^e et 3^e clients des industries du secteur ont absorbé 8,2% et 7,5% des exportations du bois. La France, longtemps destination privilégiée des exportations de bois gabonais n'a reçu que 5,5% des volumes exportés. Un niveau proche de celui du Vietnam vers lequel le Gabon a exporté 5,2% de ses volumes de bois transformés hors consommation locale.

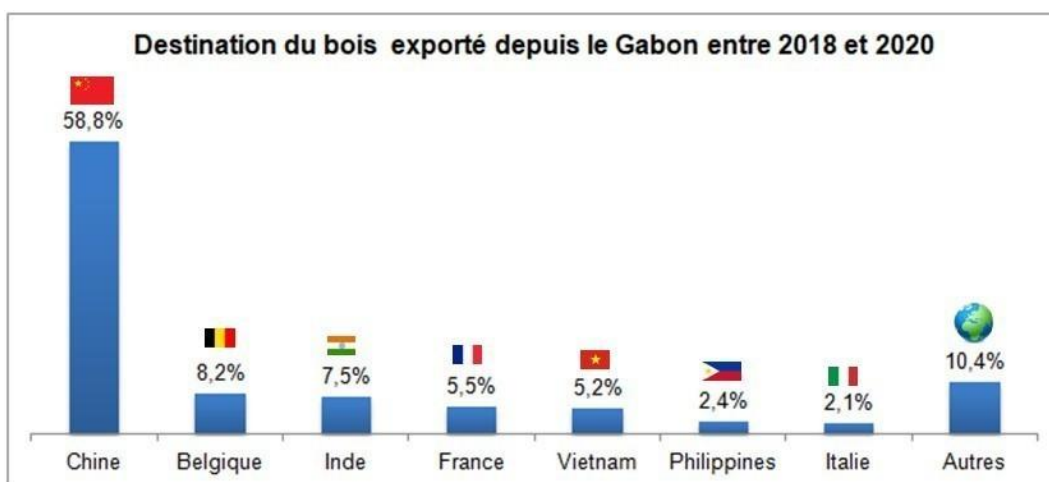


Figure 44 Pays de destination de la production industrielle de bois exporté entre 2018 et 2020
(A partir des données de la DGDDI)

Contrairement à la tendance observée au niveau national, la production industrielle de bois transformés issue des UTB de la ZES de Nkok est principalement exportée vers l'Inde (50,7% des exportations). La Chine, principal pays d'exportation du bois

³⁴ Cf Balance commerciale du Gabon

gabonais au niveau national, n'a reçu que 19,3% du bois exporté par les UTB opérant au sein de la ZES de Nkok. Cette prépondérance des exportations vers l'Inde s'explique par le fait que la majorité des UTB opérant au sein de la ZES de Nkok est détenue par des capitaux indiens.

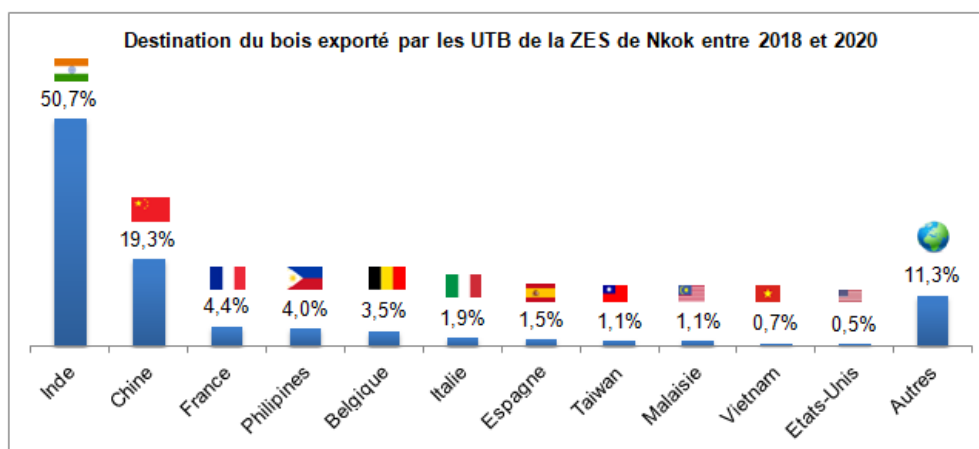


Figure 45 Pays d'exportation du bois issue de la ZES de Nkok entre 2018 et 2020
(A partir des données de la DGDDI)

1.5 Dynamique des investissements réalisés dans le secteur

Entre 2018 et 2020, le volume d'investissement réalisé par les entreprises en activité dans le secteur bois les plus représentatives a baissé de 43% passant de 36 à 21 milliards XAF. Les investissements dans le secteur concernent principalement l'industrie forestière qui a absorbé 71% des investissements réalisés par les entreprises contre 29% pour l'exploitation forestière.

En outre, l'investissement productif a représenté 97,1% des investissements réalisés par les sociétés du secteur bois entre 2018 et 2020. La part restante (2,9%) étant consacrée aux investissements réalisés au titre de la RSE.

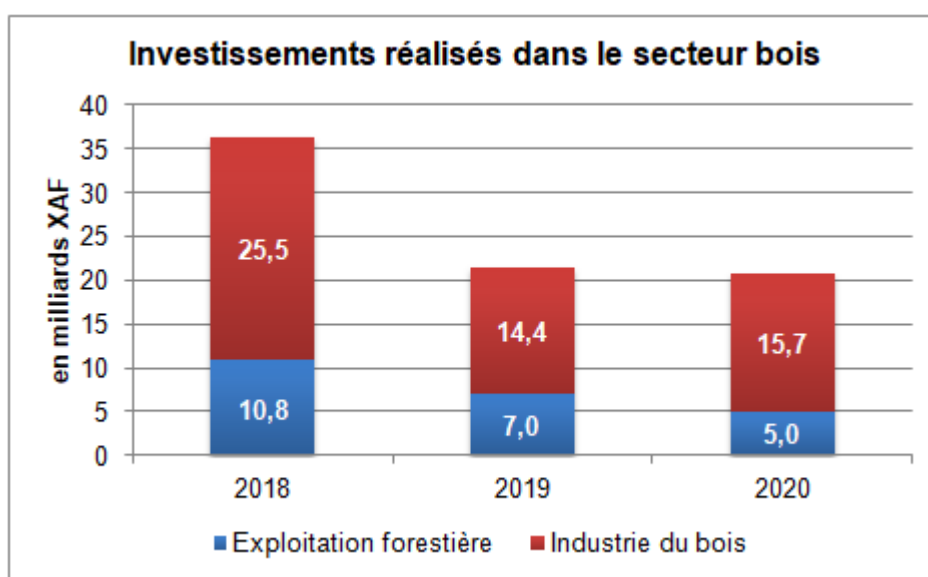


Figure 46 Répartition des investissements dans le secteur bois
(Source : Données collectées auprès des entreprises)

1.5.1 Dynamique des investissements de l'exploitation forestière

Les investissements réalisés par les sociétés forestières, incluant ceux réalisés au titre de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), ont reculé de moitié entre 2018 et 2020 en raison de la crise qui a affecté le secteur. S'élevant à 5 milliards XAF en 2020 dont 894 millions XAF consacrés à la RSE, les investissements des exploitants forestiers ont été réalisés principalement par les sociétés Rougier Gabon (40%), Precious Woods – CEB (23%), Plantations Forestières de la Mvoum (21%) et Bois et Sciage de l'Ogooué (7%).

La baisse des investissements dans le secteur bois s'explique en partie par l'important recul des investissements de certaines sociétés forestières notamment d'Africa Sustainable Investment et de la Gabonaise d'Exploitation du Bois dont les niveaux d'investissements respectifs sont passés de 3,8 milliards XAF en 2018 à 99 millions XAF en 2020.

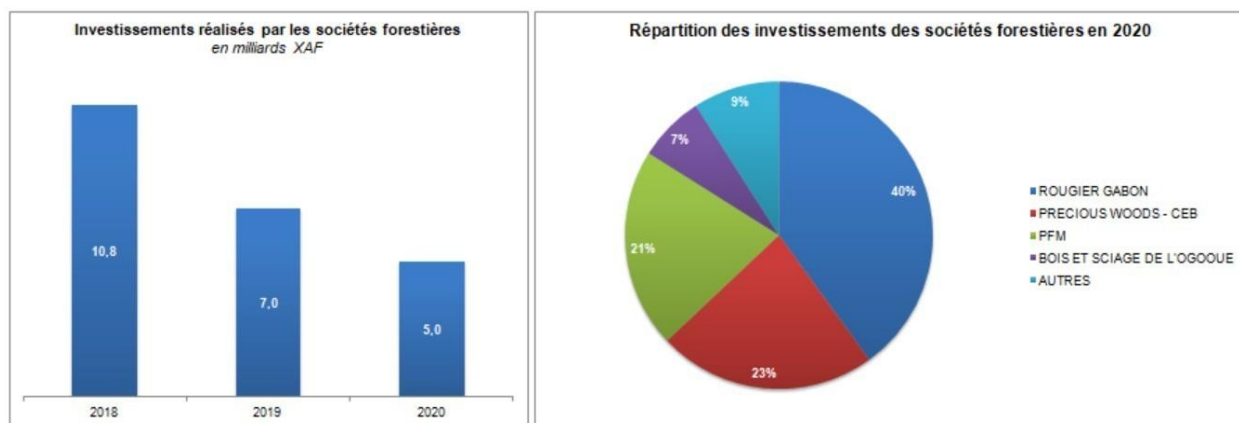


Figure 47 Répartition des investissements dans l'exploitation forestière par origine
(Source : Données collectées auprès des entreprises)

1.5.2 Dynamique des investissements de l'industrie forestière

Dans l'industrie du bois, il convient de distinguer les investissements réalisés par GSEZ, l'aménageur de la ZES de Nkok qui accueille principalement des UTB d'une part et des investissements réalisés par les entreprises industrielles qui y sont installées d'autre part. Les investissements de GSEZ concernent principalement l'aménagement des terrains préalablement à l'installation des usines, la construction des voies de dessertes, la construction d'infrastructures logistiques et l'équipement en matériel de transport. Quant aux investissements réalisés par les entreprises industrielles, il s'agit principalement d'investissements productifs.

Les investissements réalisés par GSEZ ne profitent pas qu'aux entreprises en activité dans le secteur bois car la ZES de Nkok accueille également des entreprises d'autres secteurs d'activité. Cependant, ces investissements ont un impact important sur l'activité des UTB de la ZES de Nkok. Il paraît pertinent d'en tenir compte. Ainsi, selon les données recueillies auprès de GSEZ, l'entreprise a investi 108 milliards XAF entre 2018 et 2021 dont 46 milliards XAF en aménagements fonciers (soit 43% des sommes investies). Les investissements cumulés par GSEZ depuis la mise en place de la ZES ont atteint 228 milliards XAF en 2021.

Investissements de GSEZ en millions XAF	2018	2019	2020	2021
Bâtiments en pleine propriété	1 564	3 609	-	138
Usines et machines	1 082	6 672	117	283
Meubles et accessoires	50	301	31	31
Véhicules à moteur	245	5 782	71	3 027
Équipements de bureau	21	5	18	5
Outils de traitement de données	119	47	19	35
Outils et équipements d'usine	19	3	-	17
Aménagement fonciers	-	10 788	35 065	517
Capital WIP – Biens corporels	16 869	2 553	1 655	16 729
Biens incorporels	-	46	-	-
Total	19 969	29 807	36 975	20 782

Tableau 19 Investissements réalisés par GSEZ entre 2018 et 2021

Concernant spécifiquement le volume des investissements réalisés par les industries forestières entre 2018 et 2020, ils ont atteint 55,6 milliards XAF. Cependant, la dynamique des investissements des entreprises industrielles a été affectée par la crise sanitaire à partir de 2019. En effet, selon les données recueillies auprès des entreprises, entre 2018 et 2019, le volume des investissements est passé de 25,5 milliards XAF à 14,4 milliards XAF (-43%). En dépit de la légère hausse des investissements intervenue en 2020 (+8%), le niveau de 2018 n'a pas encore été retrouvé par l'industrie du bois.

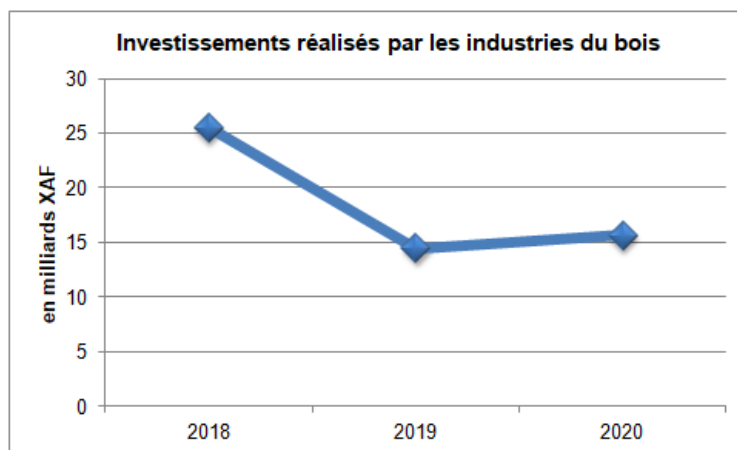


Figure 48 Investissements réalisés par les entreprises dans l'industrie du bois
(Source : Données collectées auprès des entreprises)

La baisse des investissements observée dans l'industrie forestière a principalement concerné les entreprises de la ZES de Nkok dont les investissements sont passés de 18,8 milliards XAF en 2018 à 7 milliards XAF en 2020 (-63%). A l'inverse, les industries forestières qui opèrent en dehors de la ZES de Nkok ont accru leurs investissements qui sont passés de 6,7 milliards XAF à 8,6 milliards XAF (+28%) sous l'impulsion de Precious Woods – CEB dont le volume des investissements est passé de 1,1 milliard XAF en 2018 à 4,4 milliards XAF en 2020 (+309%). Il en résulte qu'en 2020, les industries opérant hors de la ZES de Nkok ont réalisé 55% des investissements enregistrés contre 45% pour les industries de la ZES de Nkok. Une situation différente de celle de l'année 2018 où 74% des investissements réalisés dans l'aval forestier étaient réalisés par les industries de la ZES de Nkok.

En 2020, plus de 70% des investissements réalisés dans l'industrie forestière provenaient de 4 sociétés : Precious Woods – CEB (28%), Xin Ya Wood ZERP Gabon (17%), Wood Pro Industries (14%) et Rougier Gabon (13%).

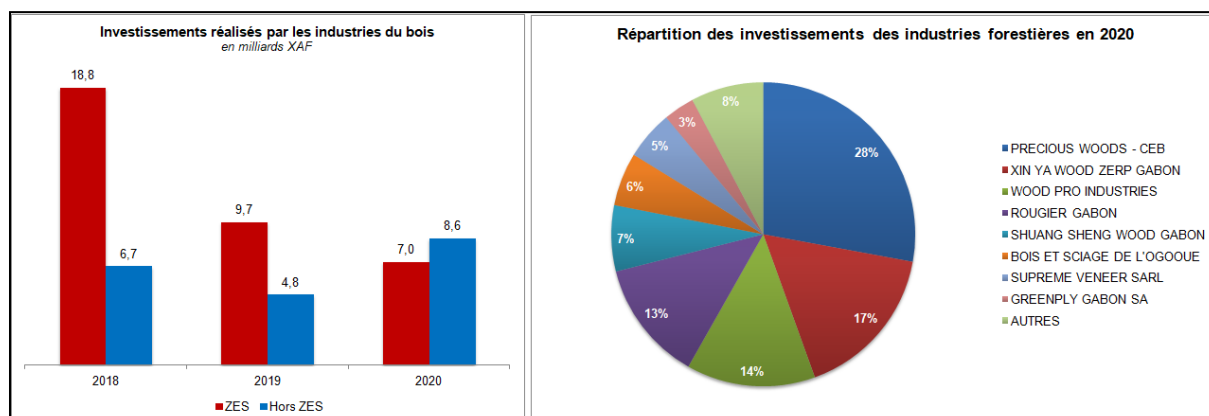


Figure 49 Répartition des investissements dans l'industrie du bois par origine
(Source : Données collectées auprès des entreprises)

Les investissements réalisés dans l'industrie sont encore dirigés vers les premiers niveaux de transformation du bois en dépit de la volonté des autorités gabonaises de monter en gamme et d'accroître la valeur ajoutée créée par le secteur. En 2020, les investissements réalisés ont concerné principalement les segments sciage et placage. Ces deux segments ont reçu respectivement 47% et 33% du volume d'investissement contre 5% pour le segment contreplaqué.

Répartition des investissements des industries forestières en 2020

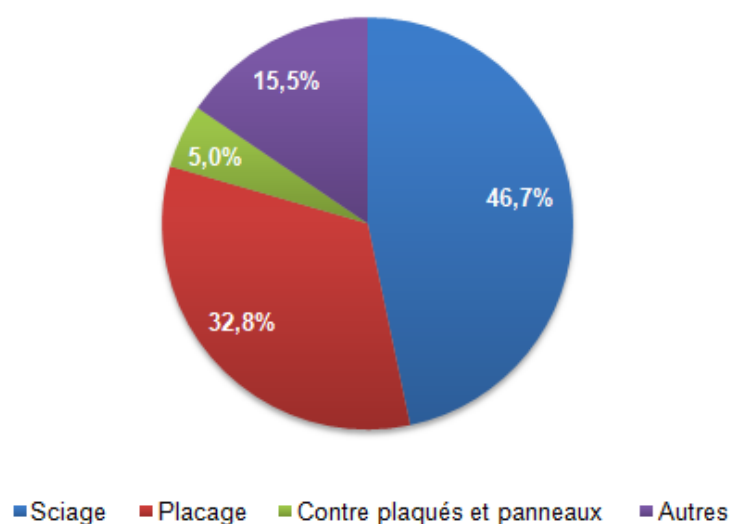


Figure 50 Répartition des investissements dans l'industrie du bois en 2020 par segment
(Source : Données collectées auprès des entreprises)

1.6 Synthèse de l'impact économique du secteur bois

Synthèse de la production de la filière bois

Production de grumes en 2022 : 4 037 065 m³ (+67,5% par rapport à 2010)

Poids de l'Okoumé dans la production en 2022 : 58% en 2020 (contre 90% en 2010)

Production de bois transformés en 2022 : 2 012 591 m³ (+226% par rapport à 2010)

- Sciage : 1 297 580 m³ (+275% par rapport à 2010) dont 174 167 m³ (13%) issus de Nkok
- Placage : 589 181 m³ (+199% par rapport à 2010) dont 360 775 m³ (61%) issus de Nkok
- Contreplaqué : 125 831 m³ (+76% par rapport à 2010) dont 87 084 m³ (69%) issus de Nkok

Impact de la filière bois sur le PIB en 2022

Contribution du secteur bois : 489 milliards XAF (+322% par rapport à 2010)

- Exploitation forestière : 168 milliards XAF (+211% par rapport à 2010)
- Industrie forestière : 322 milliards XAF (+417% par rapport à 2010)

Poids du secteur bois dans le PIB : 3,9% (contre 1,6% en 2010)

- Exploitation forestière : 1,3% (contre 0,8% en 2010)
- Industrie forestière : 2,6% (contre 0,9% en 2010)

Poids de l'exploitation forestière dans le PIB du secteur primaire : 4,1% (contre 2% en 2010)

Poids de l'industrie forestière dans le PIB du secteur secondaire : 9,4% (contre 4% en 2010)

Impact de la filière bois sur les exportations

Valeur des exportations du secteur bois en 2022 : 610 milliards XAF (+91% par rapport à 2018)

- Hors ZES de Nkok : 304 milliards XAF (+12% par rapport à 2018)
- ZES de Nkok : 307 milliards XAF (+530% par rapport à 2018)

Volume des exportations du secteur bois : 1,4 million m³ (+53% par rapport à 2018)

- Hors ZES de Nkok : 0,8 million m³ (+22% par rapport à 2018)
- ZES de Nkok : 0,6 million m³ (+150% par rapport à 2018)

Poids du secteur bois dans les exportations du Gabon en valeur : 15% (contre 11% en 2019)

- Hors ZES de Nkok : 8% (contre 8,6% en 2018)
- ZES de Nkok : 7% (contre 1,6% en 2018)

Impact de la filière bois sur l'investissement en 2020

Investissements des sociétés secteur bois : 21 milliards XAF (-43% par rapport à 2018)

- Exploitation forestière : 5 milliards XAF (-53% par rapport à 2018)
- Industrie forestière : 16 milliards XAF (-39% par rapport à 2018)



Section 2 : Impact fiscal

2.1 Obligations fiscales applicables au secteur bois

La législation gabonaise prévoit différents droits et taxes spécifiques au secteur bois auxquels viennent s'ajouter les impôts et taxes applicables à toutes les entreprises comme l'impôt sur les sociétés. La fiscalité forestière s'articule principalement autour de 6 droits et taxes :

- la taxe d'abattage, qui s'applique uniquement sur les grumes "exportées" vers les zones économiques³⁵ ;
- la taxe de superficie, variant en fonction du type de concessions, plus favorable aux concessions forestières certifiées pour leur gestion durable ou pour la légalité du bois qui en est issu ;
- la taxe de transfert des droits sur les permis forestiers et concessions forestières ;
- les droits de sortie sur les produits transformés du bois dont le taux varie en fonction du niveau de transformation du bois destiné à l'export ;
- la taxe de fermage des permis forestiers et des concessions forestières ;
- les charges forestières qui varient selon la nature des prestations techniques effectuées par les services de l'administration des Eaux et Forêts.

Outre les droits et taxes spécifiques au secteur bois, les sociétés du secteur sont assujetties aux impôts, taxes et redevances qui s'appliquent à toutes les entreprises qui exercent leur activité en République gabonaise, notamment :

- l'impôt sur les sociétés (IS) ;
- la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;
- la contribution spéciale de solidarité (CSS) ;
- la contribution à la formation professionnelle (CFP) ;
- la contribution au Fonds national de l'habitat (FNH) ;
- la taxe spéciale immobilière sur les loyers (TSIL) ;
- la taxe sur les prestations de services (TPS) ;
- la patente ;
- la redevance de surveillance AGEOS.

³⁵ Depuis la loi de Finances rectificatives 2020, la taxe d'abattage ne s'applique plus sur les produits transformés ou semi-ouvrés exportés hors des zones économiques.

Principaux impôts	Taux hors ZES	Taux ZES
Impôt sur les sociétés (IS)	Taux standard : 30%	Exonération pendant les 10 premières années 10% pendant 5 ans à partir de la 11 ^e année 30% à partir de 16 ^e année
Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP)	Barème progressif de 0 à 35%	Barème progressif de 0 à 35%
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	Taux standard : 18%	Exonération pendant 25 ans
Contribution spéciale de solidarité (CSS)	1%	Exonération
Contribution à la formation professionnelle (CFP)	0,5%	0,5%
Contribution au Fonds national de l'habitat (FNH)	2%	2%
Taxe spéciale immobilière sur les loyers (TSIL)	15%	15%
Taxe sur les prestations de services (TPS)	10%	Exonération pendant 25 ans
Patente	Varie selon activité, chiffre d'affaires et localisation	Varie selon activité, chiffre d'affaires et localisation
Redevance de surveillance AGEOS	300 FCFA par hectare et par an	Non applicable
Retenue à la source sur les dividendes	10%, 15% ou 20%	Exonération pendant 25 ans

Tableau 20 Taux des principaux impôts selon la localisation de l'entreprise

Droits et taxes spécifiques	Statut	Base d'imposition	Mode de calcul en 2021	Périodicité
Taxe d'abattage	Appliqué	Valeur mercuriale des grumes à l'entrée des zones économiques	3%	A l'entrée dans les zones économiques
Taxe de superficie	Appliqué	Nombre d'hectares de la concession	<u>CFAD</u> Concessions certifiées FSC ou PAFC/PEFC : 300 XAF par hectare Concessions certifiées légalité : 600 XAF par hectare Concessions non certifiées : 800 XAF par hectare <u>CPAET</u> Concessions non certifiées : 800 XAF par hectare	Annuelle
Taxe de transfert des droits sur les permis forestiers et concessions forestières	Appliqué	Nombre d'hectares cédés ou transférés	5 000 XAF par hectare	A chaque cession ou transfert
Droits de sortie sur les produits transformés du bois (taxe à l'export)	Appliqué	1^{ère} et 2^{ème} transformation Valeur mercuriale fixée par arrêté 3^{ème} transformation valeur franco de Bord (FOB)	1^{ère} transformation³⁶ : 7,5% 2^e transformation³⁷ : 3% 3^e transformation³⁸ : 0%	A l'export
Taxe de fermage	Appliqué	Nombre d'hectares du permis ou de la concession mis en fermage	25 000 XAF par hectare	Annuelle
Charges forestières	Appliqué	Nature des prestations techniques effectuées par les services des Eaux et Forêts	Martelage : 1 000 XAF/pied Exploration : 2 500 XAF/hectare Ouverture des layons : 2 500 XAF/km	A chaque prestation

Tableau 21 Droits et taxes spécifiques au secteur forestier

³⁶ Produits concernés au titre de la 1^{ère} transformation : équarris, sciage de souche, fourche ou branche, avivés bruts, plots, poteaux, plaquettes, sciures, copeaux, pâte à papier, charbon de bois (en vrac)

³⁷ Produits concernés au titre de la 2^e transformation : bois traités, bois séchés artificiellement, plaquages tranchés ou déroulés séchés, bois moulurés, rabotés ou poncés, lames de bois massif semi-finies, bois tournés, carrelets de menuiserie (lamellés collés et/ou aboutés), pellets, briquettes et autres combustibles en vrac.

³⁸ Produits concernés au titre de la 3^e transformation : objets sculptés, instrument de musiques et éléments d'instruments de musiques, meubles et éléments de meubles, menuiserie (cadres, portes, fenêtres, éléments de cadres et fenêtres ...), lames et profilés finis (parquets, bardages ...), marqueterie, panneaux (massifs, de particules, de fibres, OSB, contreplaqué, lattés ...), palettes et caisseries, plan de travail, fermettes industrielles, pieux, piquets ..., traverses de chemin de fer façonnés (percées, entaillées et chanfreinées ...), papier, canon, charbon de bois ensaché.

2.2 Impact du secteur bois sur la collecte fiscale et douanière

La collecte fiscale et douanière réalisée sur le secteur bois a connu une très forte progression entre 2018 et 2022. En 5 ans, la collecte fiscale réalisée sur le secteur bois et la liquidation des droits et taxes par les services douaniers se sont accrues de 188% passant de 12,8 milliards XAF en 2018 à 36,9 milliards XAF en 2021.

L'accroissement de la collecte au cours de la période 2018 – 2022, favorisée par l'entrée en vigueur des réformes introduites dans la loi de finances 2020, concerne aussi bien le volet fiscal que le volet douanier.

Ainsi, en 2022, la contribution du volet fiscal a représenté 57% du montant total des recouvrements et des liquidations des droits et taxes réalisés sur le secteur bois (contre 66% en 2018). Le volet douanier, quant à lui, a représenté 43% (contre 34% en 2018).

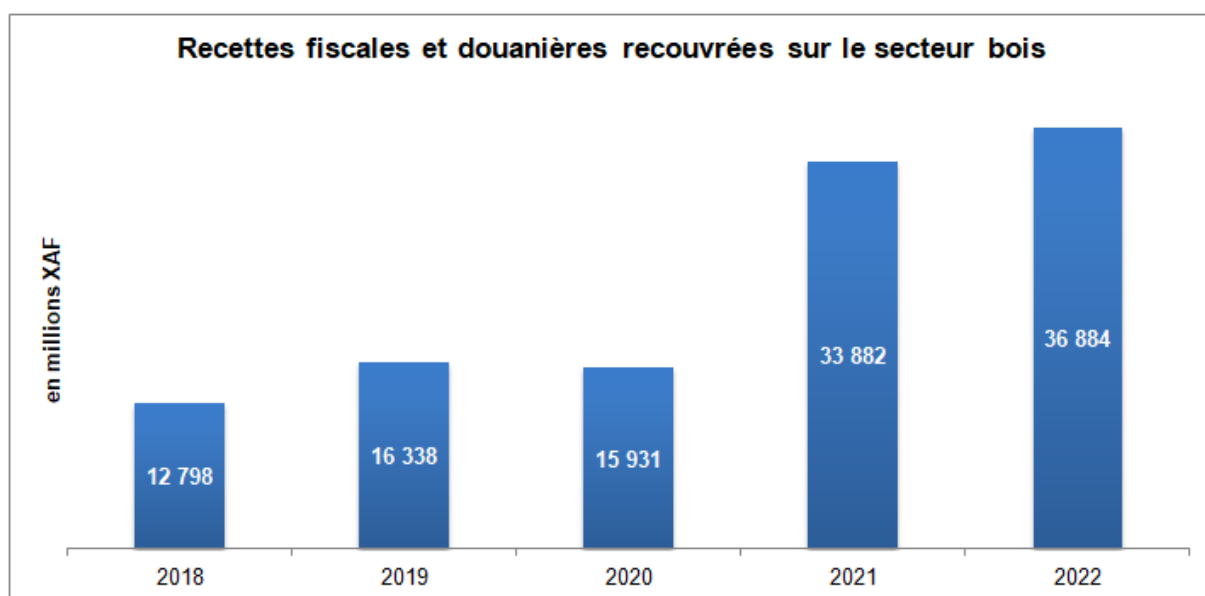


Figure 51 Recettes fiscales et douanières recouvrées sur le secteur bois entre 2018 et 2022

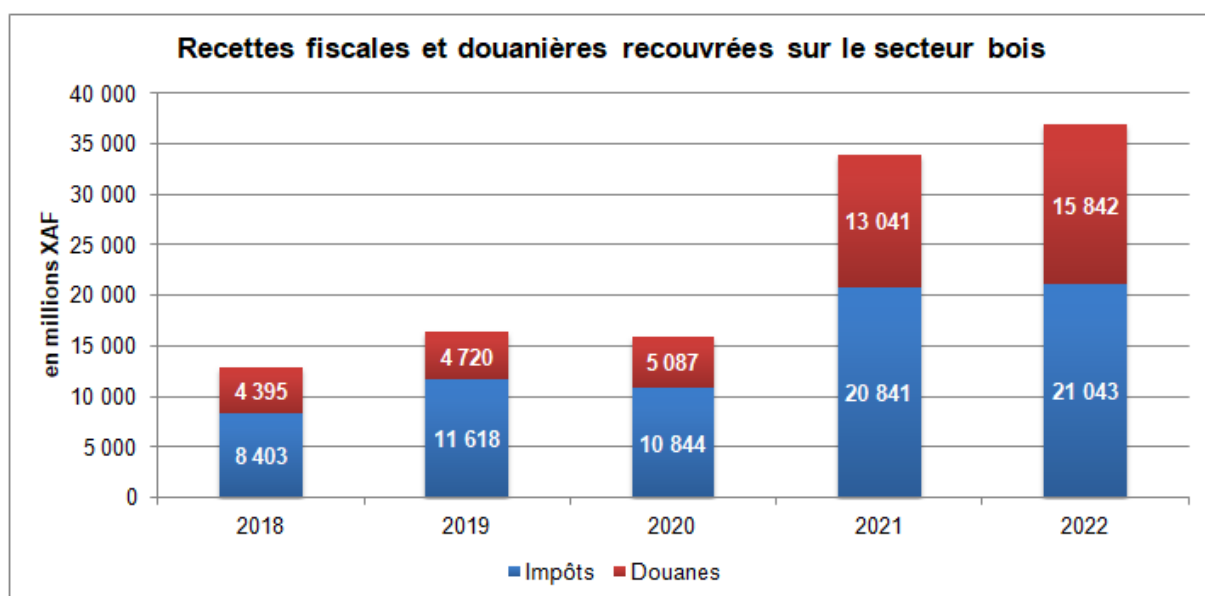


Figure 52 Répartition des recouvrements sur le secteur bois entre 2018 et 2021

En dépit du fait que les niveaux de recettes fiscales et douanières antérieurs à la décision d'interdiction d'exportation des grumes n'ont pas encore été retrouvés (ils étaient de 40,8 milliards XAF en 2017), il convient de souligner l'importante hausse des recettes enregistrées à partir de 2021 dans le secteur bois. En effet, pour la première fois en 12 ans, le secteur bois a généré plus de recettes fiscales et douanières qu'en 2009, quand l'interdiction d'exportation des grumes a été décidée. La performance fiscale et douanière du secteur bois en 2021 a été réalisée avec une production de grumes plus faible en 2021 par rapport à 2009³⁹, tendant à valider le postulat selon lequel l'Etat gabonais est capable de tirer plus de recettes fiscales et douanières du secteur bois avec une production moindre.

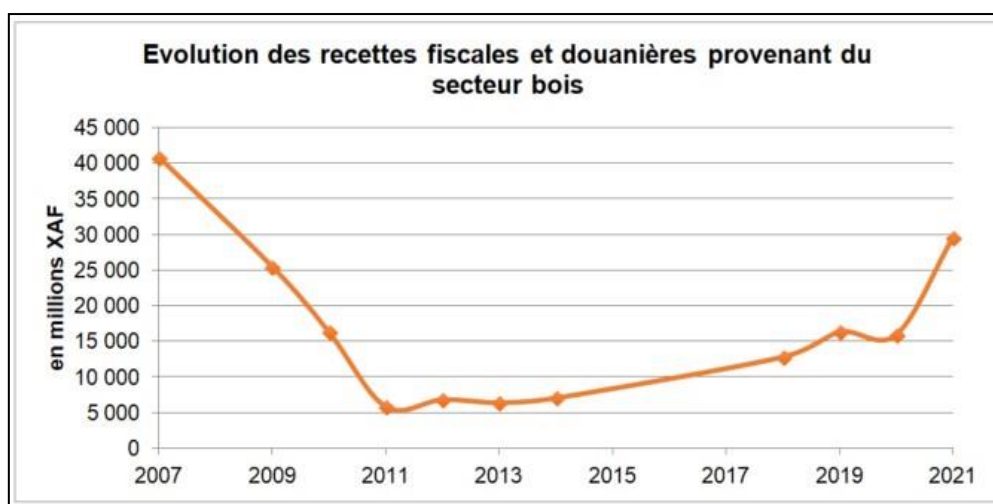


Figure 53 Evolution des recettes fiscales et douanières provenant du secteur bois entre 2007 et 2021

Entre 2018 et 2022, la contribution fiscale et douanière des entreprises du secteur bois localisées hors de la ZES de Nkok a progressé, tout comme celle des entreprises du secteur bénéficiant d'un régime privilégié localisées dans la ZES de Nkok.

En 2022, les services fiscaux et douaniers ont recouvré 26,4 milliards XAF sur les entreprises du secteur bois localisées hors de la ZES de Nkok, en hausse de 147% comparativement à 2018 où les recouvrements réalisés s'élevaient à 10,7 milliards XAF.

La contribution fiscale et douanière des entreprises du secteur bois installées au sein de la ZES de Nkok a également fortement augmenté entre 2018 et 2022 sous l'effet conjugué de la hausse de la production de la zone, de l'accroissement du volume des exportations et des réformes décidées en 2020 dans le secteur. En 2022, la contribution fiscale et douanière des UTB de la ZES de Nkok s'est établie à 10,5 milliards XAF en hausse de 395% par rapport à 2018 où elle n'était que de 2,1 milliards XAF.

³⁹ La production de grumes en 2009 était proche de 4 millions de m³

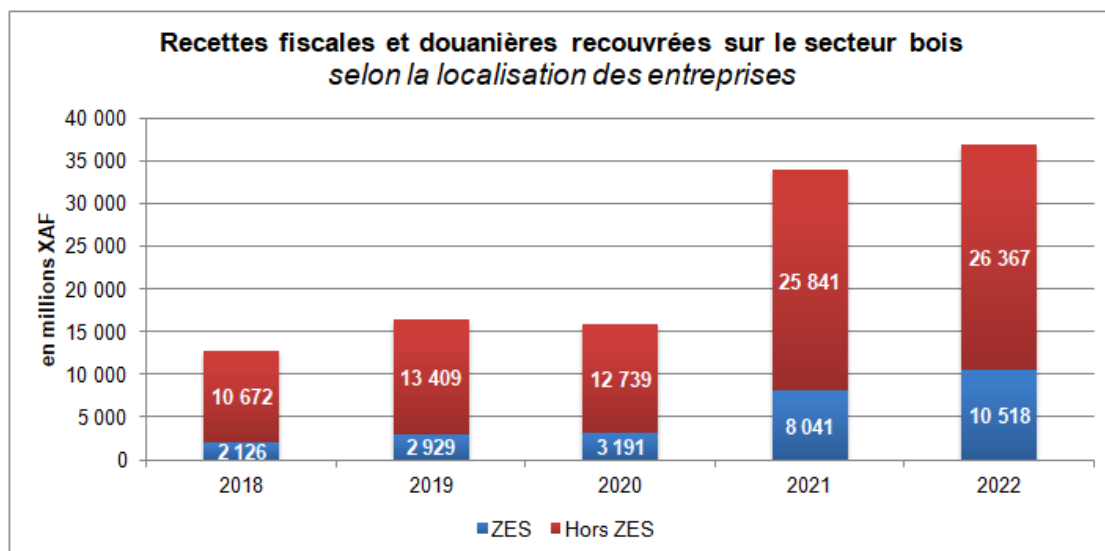


Figure 54 Répartition des recouvrements sur le secteur bois - ZES et Hors ZES

A l'échelle nationale, le poids du secteur bois dans les recettes fiscales et douanières demeure modeste même si celui-ci est passé de 1,3% en 2018 à 2,1% en 2021. Les sociétés du secteur hors ZES de Nkok ont assuré 1,5% des recettes fiscales et douanières en 2021⁴⁰ contre 1% en 2018.

Les UTB de la ZES de Nkok ont assuré 0,6% des recettes fiscales et douanières du Gabon en 2021 contre 0,2% en 2018.

Poids du secteur bois dans la collecte fiscale et douanière du Gabon	2018	2019	2020	2021
Hors ZES	1,04%	0,63%	1,10%	1,50%
ZES	0,21%	0,14%	0,27%	0,59%
Poids du secteur	1,25%	0,77%	1,37%	2,09%

Tableau 22 Poids du secteur bois dans la collecte fiscale et douanière du Gabon entre 2018 et 2021

Particulièrement modeste en 2018, le montant des recettes fiscales et douanières recouvrées sur les UTB de la ZES de Nkok a quintuplé pour atteindre 10,5 milliards XAF en 2022.

Ainsi, alors qu'elles ne contribuaient qu'à hauteur de 16% des recettes fiscales et douanières recouvrées sur les entreprises du secteur bois en 2018, les UTB de la ZES de Nkok assuraient désormais 29% des recettes recouvrées sur le secteur en 2022.

Cette dynamique devrait se poursuivre notamment grâce à l'impact qu'aura la croissance de la production de la ZES de Nkok et l'entrée en activité de la ZES d'Ikolo près de Lambaréné sur :

- la collecte des droits de sortie sur les produits transformés du bois portés à 7,5% pour le bois exporté ayant subi une première transformation et à 3% après la deuxième transformation ;
- la collecte de la taxe d'abattage prélevée sur les grumes à l'entrée des ZES portée à 3% de la valeur de leur mercuriale en vigueur.

⁴⁰ Données 2022 non disponibles

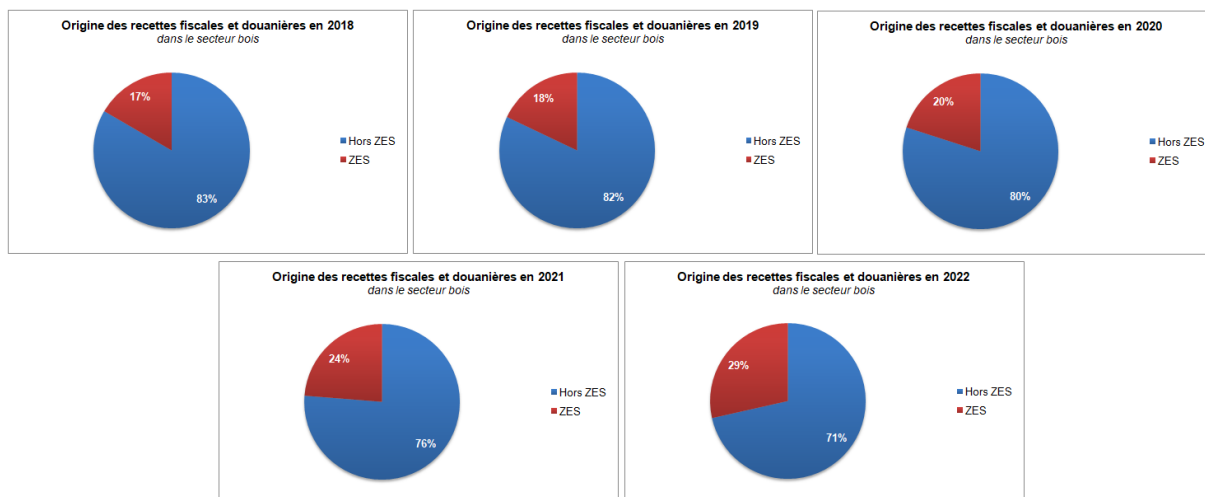


Figure 55 Origine des recettes fiscales et douanières depuis 2018

Depuis la mise en place de la ZES de Nkok, le Groupe GSEZ est devenu un acteur majeur du secteur forestier gabonais. Les entreprises de ce Groupe opèrent aussi bien dans :

- la gestion et l'exploitation des zones économiques spéciales ;
- l'exploitation forestière ;
- l'industrie forestière ;
- la logistique (notamment le transport de produits forestiers).

Pour l'ensemble de ces activités, ce Groupe a reversé aux services fiscaux 4,2 milliards XAF en 2022 réglés principalement par les sociétés GSEZ (51%), Bordamur (12%) et Toujours Vert (8%).

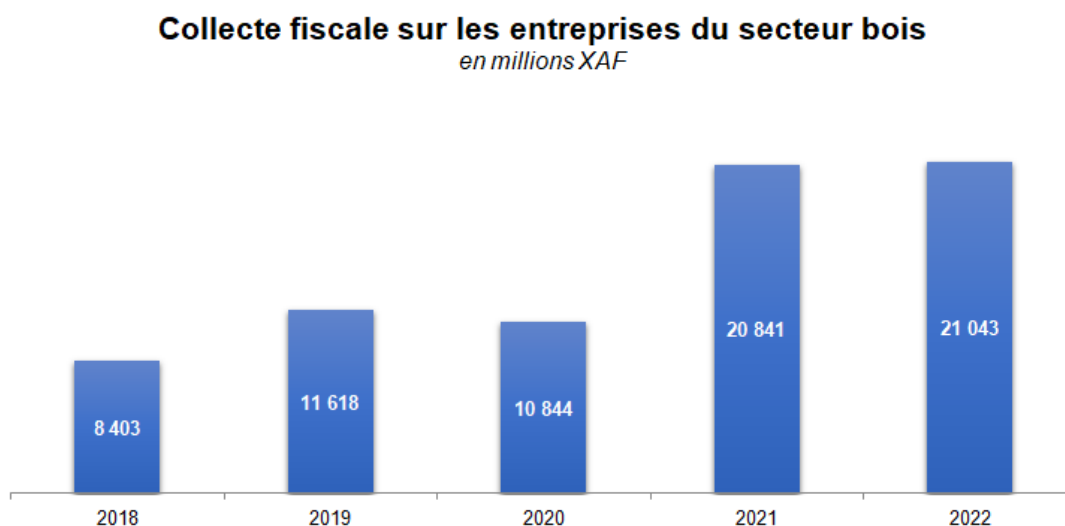
A noter que l'ensemble des sociétés du Groupe GSEZ ne bénéficie pas du régime fiscal de la ZES de Nkok. Sur les sept entreprises listées ci-dessous, seules GSEZ W, Gabon Advance Wood (GAW) et Gabon Wood Industries (GWI) sont affiliées à la ZES de Nkok où elles opèrent.

Les autres entreprises du Groupe, installées hors de la ZES de Nkok, sont affiliées aux bureaux des impôts de Libreville et d'Owendo comme tous les autres contribuables localisés dans ces villes.

2.2.1 Impôts

Historiquement, les recettes fiscales et douanières de la filière bois provenaient principalement des droits et taxes de sortie (DTS) dont la base imposable reposait sur les volumes de grumes exportées. En 2007, cette seule taxe a rapporté 27,9 milliards XAF soit 68%⁴¹ de la collecte fiscale. Suite à l'interdiction d'exportation des grumes et la suppression des DTS-exportation de grumes, la contribution fiscale du secteur bois s'est effondrée et le niveau de collecte est tombé à 7 milliards XAF en 2014 (-83% par rapport à 2007). En dépit de la croissance de l'activité industrielle, la filière bois n'est toujours pas parvenue à retrouver le niveau de contribution fiscale qui était le sien avant 2009 même si depuis l'année 2021, elle s'y rapproche.

En 2022, la collecte fiscale réalisée sur le secteur bois a rapporté 21 milliards XAF, en hausse de 150% par rapport à la collecte de l'année 2018 au cours de laquelle 8,4 milliards XAF avaient été collectés. La collecte fiscale sur le secteur bois a eu une tendance à la hausse au cours de cette période, à l'exception de l'année 2020 où le repli de l'activité lié à la crise sanitaire de 2020 a impacté la performance fiscale du secteur.



*Figure 56 Collecte fiscale sur les entreprises du secteur bois
(Source : Direction générale des impôts)*

Entre 2018 et 2022, le rendement fiscal du secteur bois a été assuré par 42 impôts, taxes et redevances regroupées en 7 familles auxquelles viennent s'ajouter les pénalités. Les familles d'impôts concernées sont :

- les taxes forestières ;
- les impôts sur salaire ;
- les taxes sur chiffres d'affaires ;
- les impôts sur bénéfices ;
- les impôts et taxes fonciers ;
- les patentes ;
- les autres impôts et taxes.

⁴¹ La collecte fiscale sur la filière bois a rapporté 40,82 milliards XAF en 2007.

Dénomination des impôts et taxes	Nature d'impôt	Famille d'impôt
Taxe de superficie (forêt)	Taxe de superficie	Taxes forestières
Redevance superficière	Taxe de superficie	Taxes forestières
Les revenus sur salaires	IRPP	Impôts sur salaire
Taxe complémentaire sur traitement & salaire	TCS	Impôts sur salaire
Contribution à la formation professionnelle	CFP	Impôts sur salaire
Fonds national de l'habitat	FNH	Impôts sur salaire
Impôt sur revenu des personnes physiques	IRPP	Impôts sur salaire
Retenue à la source	IRPP	Impôts sur salaire
Taxe de formation professionnelle	CFP	Impôts sur salaire
Impôt sur revenu des personnes physiques (sal)	IRPP	Impôts sur salaire
Contribution spéciale de solidarité nationale	CSS	Taxe sur chiffre d'affaires
Taxe sur la valeur ajoutée	TVA	Taxe sur chiffre d'affaires
Impôt chiffre d'affaires précompte par Trésor	TVA	Taxe sur chiffre d'affaires
Précompte TVA Trésor	TVA	Taxe sur chiffre d'affaires
IRPP (autres revenus)	IRPP	Impôts sur bénéfice
R.C.M assimilé (redressement)	IRCM	Impôts sur bénéfice
R.C.M (dividende, jetons, tantième)	IRCM	Impôts sur bénéfice
Précompte I.R.P.P forestier	IRPP	Impôts sur bénéfice
R.C.M autres participations	IRCM	Impôts sur bénéfice
Précompte I.S. forestier	IS	Impôts sur bénéfice
Impôt sur les sociétés hors mine et pétrole	IS	Impôts sur bénéfice
Contribution foncière des propriétés bâties	CFPB	Impôts et taxes fonciers
Contribution foncière des propriétés non bâties	CFPNP	Impôts et taxes fonciers
Taxe spéciale immobilière sur les loyers	TSIL	Impôts et taxes fonciers
Contribution des patentes	Patente	Patente
Impôt forfaitaire sur le revenu-patente	Patente	Patente
Impôt synthétique libératoire	Autres	Autres
Autres produits et taxes	Autres	Autres
Mutation propriété mobilière	Autres	Autres
Redevance d'usure de la route	Autres	Autres
Acte/judiciaire/administratif	Autres	Autres
Taxe forfaitaire de solidarité nationale	Autres	Autres
Mutation jouissance de biens	Autres	Autres
Droits de timbre	Autres	Autres
Acte soumis aux droits fixes	Autres	Autres
Contribution des licences	Autres	Autres
Redevance audiovisuelle	Autres	Autres
Taxe sur les carrières	Autres	Autres
Taxe sur contrat assurances	Autres	Autres
Recettes diverses (forêt)	Autres	Autres
Prélèvement libératoire/succession	Autres	Autres
Pénalités de recouvrement	Pénalités	Pénalités
Pénalités taxe sur la valeur ajoutée	Pénalités	Pénalités
Pénalités	Pénalités	Pénalités
Pénalités domaines>300.000 f	Pénalités	Pénalités
Pénalités R.O.A.M	Pénalités	Pénalités
Pénalités des participations	Pénalités	Pénalités

Tableau 23 Natures d'impôts applicables au secteur forestier

Entre 2018 et 2022, l'administration fiscale gabonaise a collecté 72,8 milliards XAF sur les entreprises du secteur bois. Les taxes forestières constituent la principale assiette de collecte dans le secteur bois. Au cours de cette période, les taxes forestières ont représenté 25 milliards XAF soit 34% de la collecte fiscale. La collecte fiscale annuelle réalisée au titre des taxes forestières s'est accrue de 147% entre 2020 et 2022 passant de 3,4 milliards XAF à 8,4 milliards XAF grâce à un meilleur rendement de la taxe de superficie forestière qui a fait l'objet d'une réforme dans le cadre de la loi de Finances 2021 afin d'inciter les exploitants forestiers à se conformer aux critères de gestion durable de forêts décidés par le Gouvernement en obtenant la certification FSC. Ainsi, la taxe de superficie appliquée aux concessions forestières non certifiées est passée de 400 XAF par hectare à 800 XAF tandis que celle appliquée aux concessions certifiées FSC est passée de 400 XAF à 300 XAF par hectare.

La collecte fiscale réalisée entre 2018 et 2022 au titre des impôts sur salaires a représenté 24,4 milliards XAF soit 34% des recouvrements effectués sur le secteur bois, une proportion similaire aux recouvrements des taxes forestières. Les impôts sur bénéfice et taxes sur chiffre d'affaires recouverts ont représenté respectivement 10,8 milliards XAF (15% des recouvrements) et 9,8 milliards XAF (14% des recouvrements).

Enfin, les recouvrements réalisés dans le secteur entre 2018 et 2022 au titre des impôts et taxes fonciers, des patentes, des pénalités et des autres impôts et taxes ont représenté ensemble 2,5 milliards XAF soit 3% des recouvrements.

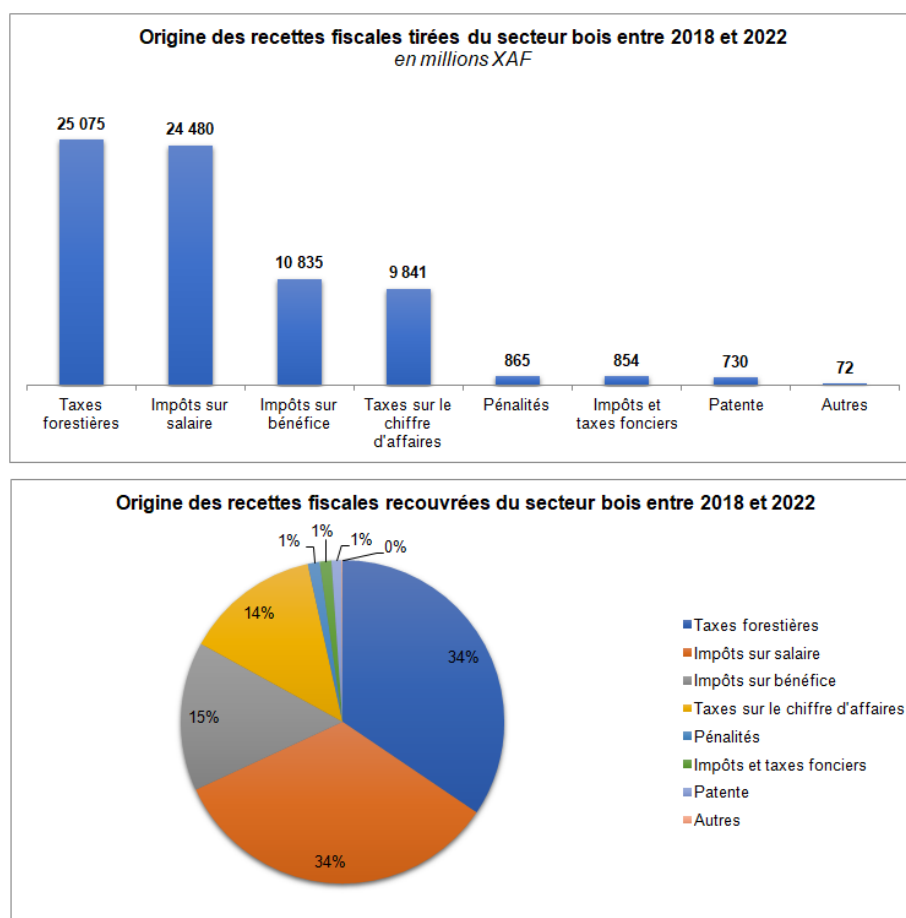


Figure 57 Origine des recettes fiscales recouvrées sur le secteur bois entre 2018 et 2022

Famille d'impôts <i>En millions XAF</i>	2018	2019	2020	2021	2022	Total	Proportion
Taxes forestières	2 790	3 630	3 396	6 877	8 382	25 075	34%
Impôts sur salaire	1 535	3 496	3 244	7 554	8 652	24 480	34%
Impôts sur bénéfice	1 649	1 964	1 810	3 754	1 658	10 835	15%
Taxe sur le chiffre d'affaires	1 939	1 742	1 796	2 319	2 045	9 841	14%
Pénalités	225	213	209	107	112	865	1%
Impôts et taxes fonciers	106	403	229	74	42	854	1%
Patente	130	146	144	157	153	730	1%
Autres	30	24	18	0	0	72	0%
Total	8 403	11 618	10 844	20 841	21 043	72 750	100%

Tableau 24 Répartition de la collecte fiscale par famille d'impôts entre 2018 et 2022
(Source : Direction générale des impôts)

L'existence de régimes d'exonération visant à encourager l'investissement dans le secteur bois au sein des zones économiques spéciales ou en dehors permet d'expliquer en partie la faible performance fiscale du secteur bois en 2018. C'est notamment le cas pour l'impôt sur les sociétés (IS) qui était concerné par les mesures incitatives prises par le législateur en faveur de l'industrie du bois. Celles-ci prévoyaient explicitement une exonération au titre des exercices fiscaux 2017 et 2018⁴² de l'impôt sur les sociétés au profit des industries du bois dont le programme d'investissement a été agréé par la Commission pour l'industrialisation du secteur forestier.

Sur la période 2018-2022, les recouvrements réalisés sur les entreprises du secteur bois localisées en dehors de la ZES de Nkok se sont élevés à 62,1 milliards XAF. Ces entreprises assurent 85% de la contribution fiscale du secteur. Par ailleurs, la collecte fiscale réalisée sur les entreprises localisées hors de la ZES de Nkok s'est accrue de 85% entre 2018 et 2022 passant de 7,3 milliards XAF à 17,4 milliards XAF grâce notamment à la réforme de la taxe de superficie.

Au sein de la ZES de Nkok, l'administration fiscale a recouvré 10,7 milliards XAF entre 2018 et 2022 auprès des entreprises du secteur bois qui y sont localisées. La ZES de Nkok ayant été mise en place dans l'objectif d'attirer des investissements directs étrangers (IDE) afin de développer l'industrie du bois, les entreprises qui s'y installent bénéficient pendant les premières années d'un régime fiscal attractif et plus favorable. Cependant, entre 2018 et 2022, la collecte fiscale au sein de la ZES de Nkok a triplé passant de 1,1 milliard XAF en 2018 à 3,7 milliards XAF en 2022 (+222%). L'accroissement de la collecte au cours de cette période s'explique principalement par l'accroissement du nombre d'entreprises opérant dans cet espace, la hausse des recouvrements réalisés au titre des taxes forestières (+375%), des impôts prélevés sur le salaire (+237%) ainsi que des taxes prélevées sur le chiffre d'affaires (+83%).

Les entreprises de la ZES de Nkok ont contribué à hauteur de 15% à la collecte fiscale réalisée sur les entreprises du secteur bois entre 2018 et 2022.

⁴² Cf. Loi de finances rectificative 2017

Hors ZES de Nkok, 21% des recettes fiscales recouvrées proviennent des taxes forestières contre 63% pour les entreprises du secteur bois localisées au sein de la ZES de Nkok. Le recouvrement de taxes forestières sur les entreprises de la ZES de Nkok réputées être des entreprises industrielles de transformation s'explique par le caractère intégré de certaines d'entre-elles qui interviennent comme exploitant forestier d'une part et industriel d'autre part.

Les impôts sur salaire représentent 17% de la collecte fiscale recouvrée sur les entreprises du secteur bois hors de la ZES de Nkok contre 17% pour celles qui sont basées à la ZES de Nkok.

Quant aux impôts sur les bénéfices, ils représentent 14% des recouvrements hors ZES de Nkok contre seulement 6% au sein de la ZES de Nkok. Cette différence s'explique en partie par le régime d'exonération d'impôts sur les sociétés (IS) dont bénéficient les entreprises de la ZES de Nkok pendant leurs 10 premières années d'activités et du taux réduit à 10% dont elles bénéficient à partir de la 11^e année d'activité.

Enfin les taxes sur le chiffre d'affaires représentent respectivement 10% et 11% de la collecte selon la localisation hors de la ZES de Nkok ou à la ZES de Nkok.

Recouvrement selon la localisation de l'entreprise <i>En millions XAF</i>	2018	2019	2020	2021	2022	Total
HORS ZES DE NKOK	7 258	10 079	9 441	17 966	17 356	62 101
Taxes forestières	2 216	2 900	2 670	4 929	5 651	13 190
Impôts sur salaire	1 357	3 222	3 015	7 049	8 050	10 275
Impôts sur bénéfice	1 499	1 738	1 627	3 693	1 628	8 454
Taxes sur le chiffre d'affaires	1 785	1 512	1 571	2 004	1 763	6 366
Impôts et taxes fonciers	90	403	229	68	42	948
Pénalités	161	171	206	101	107	682
Patente	122	109	106	124	115	458
Autres	30	24	18	0	0	116
ZES DE NKOK	1 145	1 539	1 403	2 875	3 687	10 649
Taxes forestières	574	730	726	1 948	2 731	6 709
Impôts sur salaire	178	274	229	505	602	1 787
Taxes sur le chiffre d'affaires	154	230	225	315	281	1 205
Impôts sur bénéfice	150	226	183	61	30	650
Pénalités	64	42	2	6	5	119
Patente	8	37	38	34	38	155
Impôts et taxes fonciers	16	0	0	6	0	23
Autres	0	0	0	0	0	0
TOTAL	8 403	11 618	10 844	20 841	21 043	72 750

Tableau 25 Recettes fiscales collectées sur les industries du bois selon la localisation entre 2018 et 2022
(Source : Direction générale des impôts)

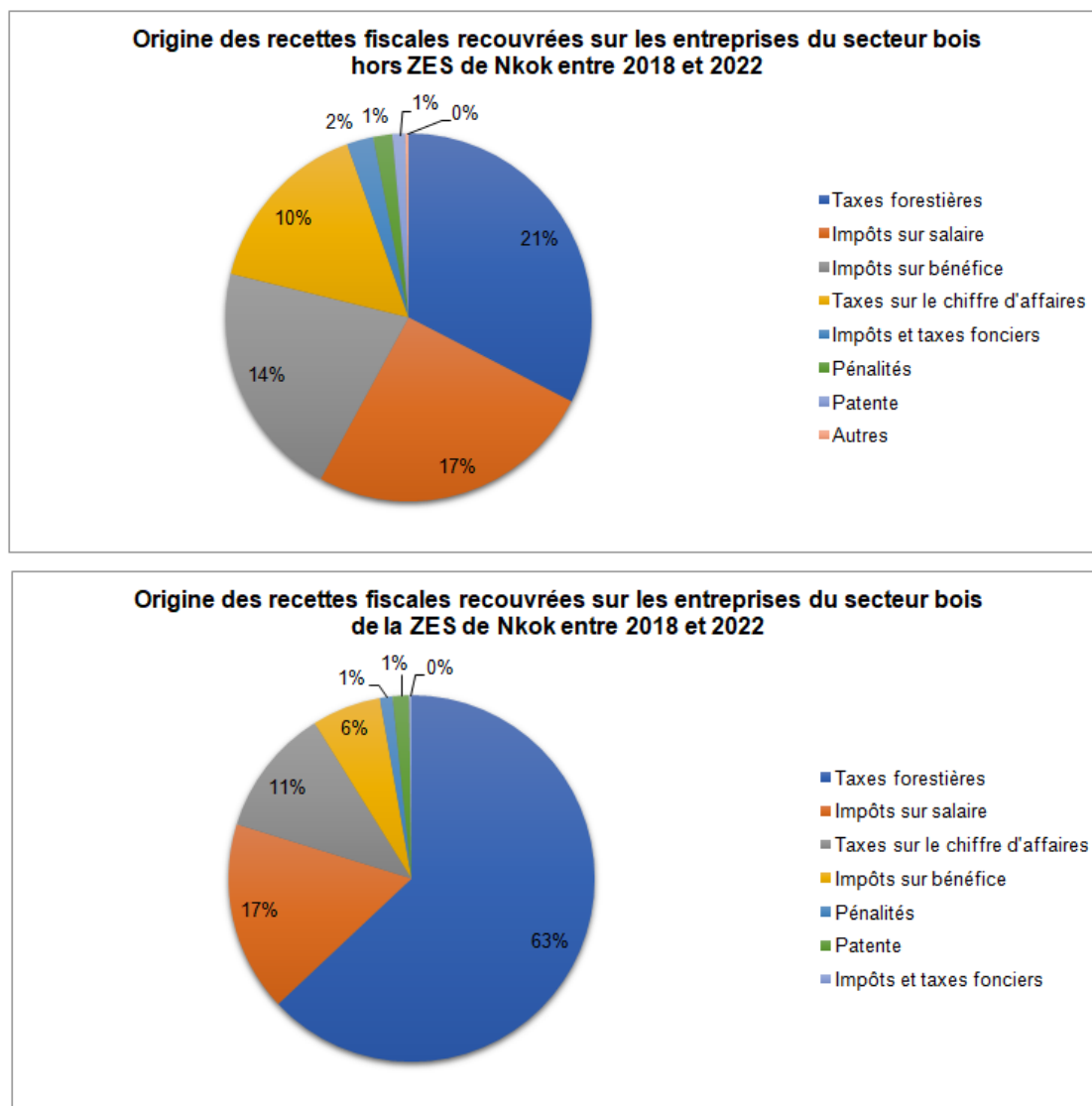


Figure 58 Origine des recettes fiscales recouvrées sur les entreprises

Le recouvrement des impôts et taxes sur le secteur bois reste encore peu performant quel que soit le régime auquel les entreprises sont astreintes. Entre 2018 et 2022, seulement 51% des impôts et taxes ont été recouvrés auprès des entreprises du secteur opérant en dehors de la ZES de Nkok et 35% auprès de celles de la ZES de Nkok. L'année 2020 est celle où le taux de recouvrement a été le plus faible (44% hors ZES de Nkok et 19% au sein de la ZES de Nkok). A l'exception de l'année 2020, exceptionnel en raison du covid-19, il convient de noter l'amélioration progressive du taux de recouvrement qui a gagné 8 points entre 2018 et 2022 hors ZES de Nkok et 5 points au sein de la ZES de Nkok.

Taux de recouvrement des impôts et taxes	2018	2019	2020	2021	2022	Période 2018-2022
Hors ZES de Nkok	47%	51%	44%	53%	55%	51%
ZES de Nkok	39%	43%	19%	36%	44%	35%

Tableau 26 entre 2018 et 2022 Taux de recouvrement des impôts et taxes
(Source : A partir des données de la Direction générale des impôts)

Le potentiel fiscal du secteur bois était proche de 40 milliards XAF en 2022 contre 18 milliards en 2018. Avec un recouvrement de 21 milliards XAF en 2022, le taux de recouvrement s'est élevé à 53% contre 8,4 milliards XAF en 2018 et 46% de taux de recouvrement. En 2022, pour la première fois depuis 2018, le montant des impôts et taxes recouvrés au cours de l'exercice fiscal a été supérieur au montant restant à recouvrer laissant apparaître une meilleure efficacité de la collecte bien que toujours perfectible.

Rendement fiscal potentiel sur le secteur bois En millions XAF	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Recouvré	8 403	11 618	10 844	20 841	21 043	72 750
Reste à recouvrer	9 974	11 663	18 255	21 015	18 855	79 762
Total	18 377	23 281	29 099	41 856	39 898	152 512
Taux de recouvrement	46%	50%	37%	50%	53%	48%

Tableau 27 Rendement fiscal potentiel sur le secteur bois
(Source : A partir des données de la Direction générale des impôts)

En 2022, 17,4 milliards XAF des impôts et taxes restant à recouvrer sur le secteur bois (soit 75% du total) concernaient les entreprises localisées hors de la ZES de Nkok. Les impôts et taxes restant à recouvrer au cours de la même année sur les entreprises bénéficiant du régime privilégié de la ZES de Nkok s'élevaient à 3,7 milliards XAF (soit 25% du total). L'écart observé est proportionnel au poids de chacun dans la contribution fiscale du secteur bois.

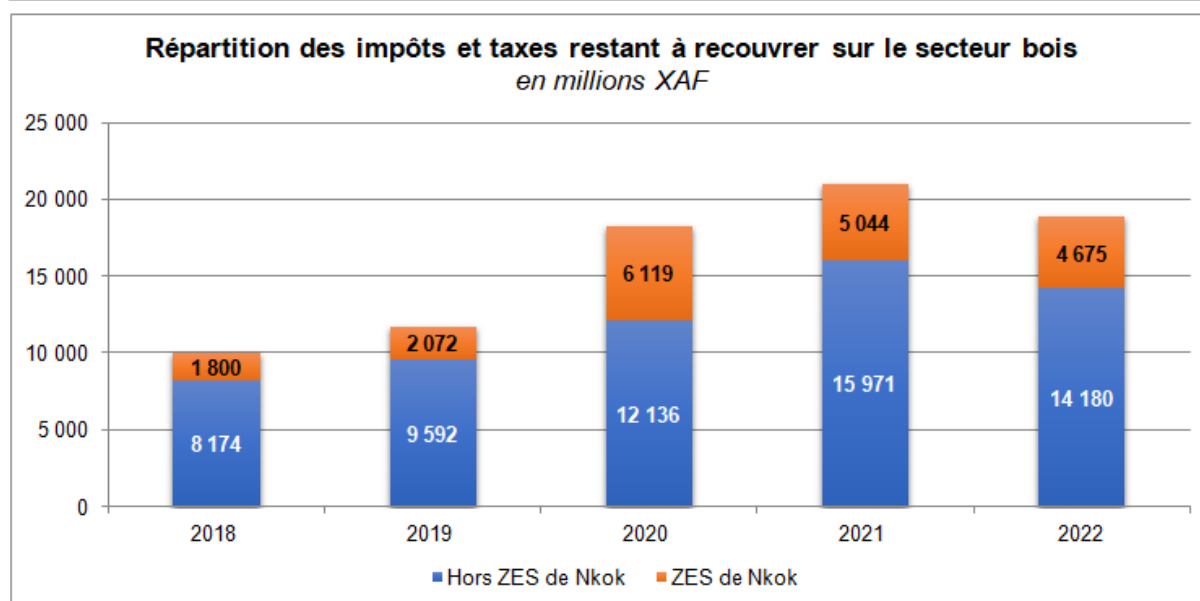
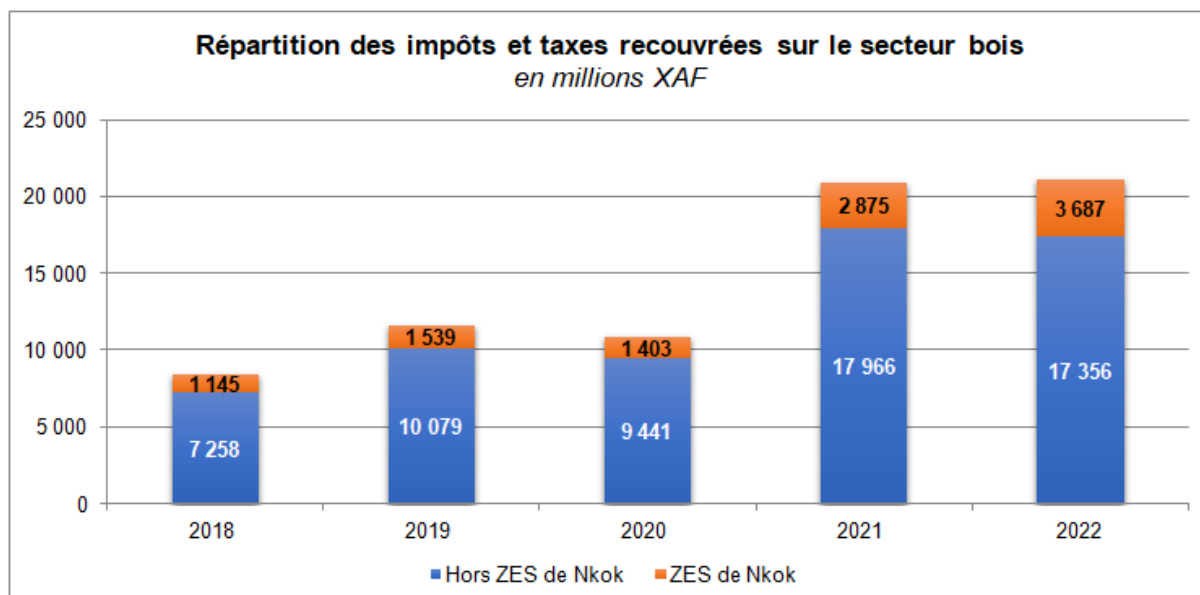


Figure 59 Répartition des impôts et taxes restant à recouvrer sur le secteur bois
(Source : Direction générale des impôts)

Dans le secteur bois, les entreprises détenues par les capitaux chinois et français, plus nombreuses, ont respectivement contribué à hauteur de 21 et 20 milliards XAF et sur les 72 milliards XAF recouvrés entre 2018 et 2022 (environ 30% pour chaque origine géographique). Cependant, concernant spécifiquement les entreprises chinoises, le reste à recouvrer fiscal sur ces entreprises, cumulé sur 5 ans, atteint à 25 milliards XAF soit 17% du reste à recouvrer sur l'ensemble des entreprises du secteur bois.

Recouvrement selon l'origine des capitaux des entreprises <i>En millions XAF</i>	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Recouvré	8 403	11 618	10 844	20 841	21 043	72 750
FRANCE	1 185	1 947	2 164	6 622	7 694	19 612
CHINE	2 950	3 323	2 925	6 993	5 027	21 219
AUTRES	1 477	1 563	1 441	2 513	3 508	10 502
GABON	889	1 196	1 337	1 672	1 322	6 415
MALAISIE	567	891	715	1 095	1 401	4 668
INDE	289	318	305	527	881	2 320
SUISSE	563	1 312	1 326	753	464	4 419
ITALIE	378	885	428	430	682	2 803
AFRIQUE DU SUD	-	0	17	120	37	174
MAROC	23	120	64	114	26	347
AUSTRALIE	3	4	1	1	1	10
EGYPTE	-	-	-	1	0	1
LIBAN	74	59	123	0	0	256
CAMEROUN	-	-	-	0	0	0
PAYS-BAS	5	0	-			5
TAIWAN	1	0	-			1
Reste à recouvrer	9 974	11 663	18 255	21 015	18 856	79 762
CHINE	3 785	4 741	6 256	5 535	5 430	25 747
AUTRES	1 817	2 358	5 929	5 278	4 861	20 243
FRANCE	2 368	2 086	2 544	2 870	2 592	12 460
GABON	1 132	1 335	1 563	2 656	1 992	8 678
INDE	5	12	10	2 050	1 918	3 994
MALAISIE	633	804	998	1 700	1 040	5 175
SUISSE	159	134	677	776	821	2 567
AFRIQUE DU SUD		-	-	125	160	285
MAROC	6	12	37	15	37	106
TAIWAN	5	5	5	5	5	25
ITALIE	39	11	6	6	0	63
LIBAN	26	166	230			422
Total	18 377	23 281	29 099	41 856	39 899	152 512

Tableau 28 Recouvrement fiscal selon l'origine des capitaux des entreprises entre 2018 et 2022

En 2022, le taux de recouvrement fiscal sur les entreprises du secteur bois détenues par des capitaux italiens était le plus élevé avec un recouvrement quasiment intégral des recettes attendues par les services fiscaux (99%). Les entreprises du secteur détenues par les capitaux français s'étaient, quant à elles, acquittées de leurs obligations fiscales à hauteur 75%, suivies des entreprises détenues par des capitaux malaisiens pour lesquelles le taux de recouvrement s'est établi à 57%. Concernant les autres pays d'origine des capitaux, le taux de recouvrement fiscal en 2022 était inférieur à 50%, notamment celui des entreprises détenues par les capitaux chinois qui sont nombreuses à exercer dans le secteur

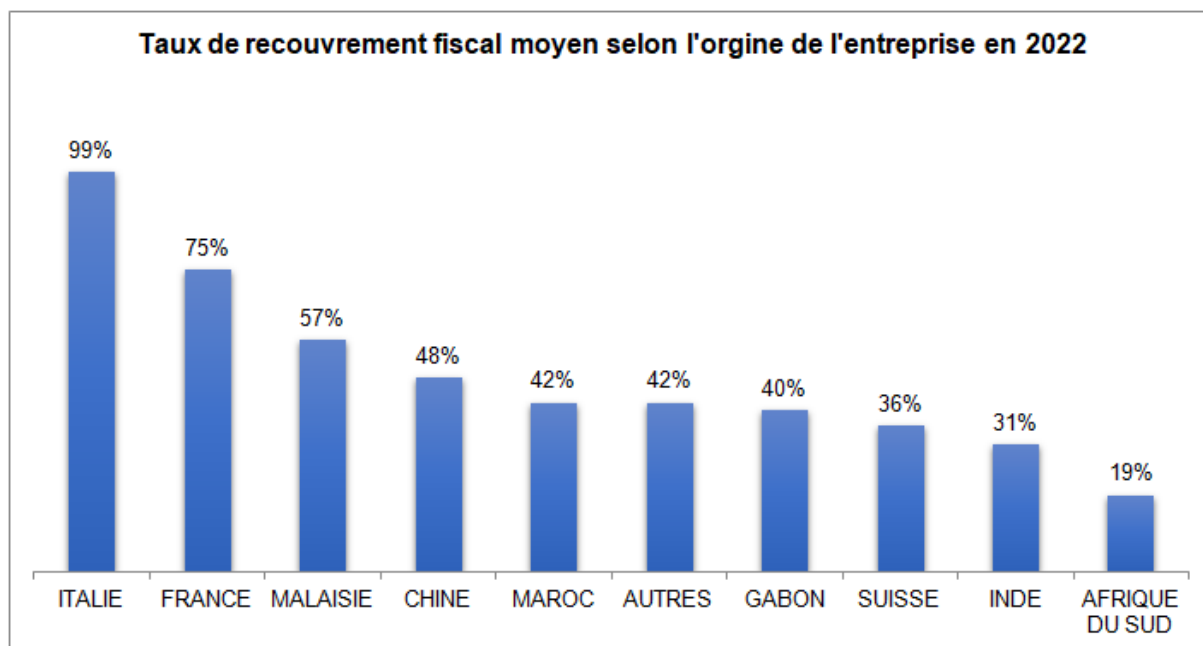


Figure 60 Taux de recouvrement fiscal moyen selon le pays d'origine de l'entreprise en 2022

Fiscalité du Groupe GSEZ entre 2019 et 2022

Concernant spécifiquement le Groupe GSEZ, sur le plan fiscal, il a contribué à hauteur de 4,2 milliards XAF en 2022 dans la collecte réalisée par l'administration de la DGI, toutes entreprises confondues. L'entreprise Gabon Spécial Economic Zone a assuré à elle seule 50,5% des recouvrements fiscaux sur le Groupe en 2022 suivi de Bordamur (11,6%).

Contribution fiscale (impôts) des sociétés du Groupe GSEZ (millions XAF)				
SOCIETE	2019	2020	2021	2022
OLAM GABON	220	202	53	1
GAW	1	1 663	249	182
GSEZ	770	1 159	1 976	2 138
GNBS	11	10	278	197
AUTRES	23	1 621	923	1 714
TOTAL	1 024	4 654	3 480	4 232

Tableau 29 Répartitions des impôts payés par les entreprises du Groupe GSEZ entre 2019 et 2022
(Source : GSEZ)

Entre 2019 et 2022, la contribution fiscale du Groupe GSEZ a quadruplé grâce à :

- la hausse du recouvrement réalisé sur l'entreprise GSEZ ;
- l'augmentation de la taille du Groupe avec l'intégration de 4 nouvelles entreprises (John Bitar Gabon, Toujours Vert, Bordamur et SFIK).

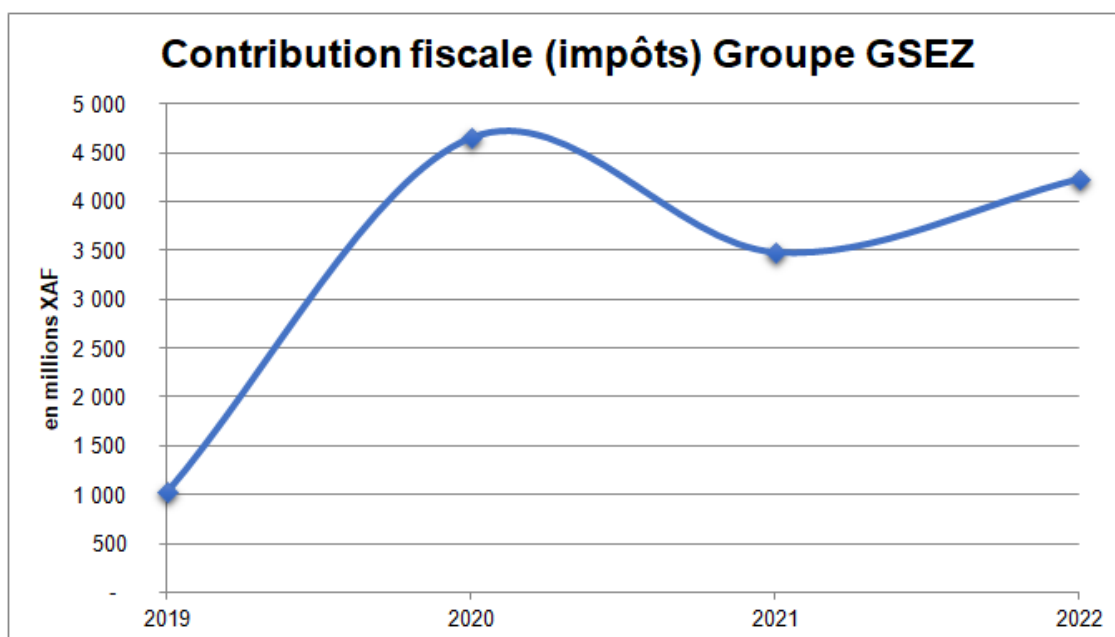


Figure 61 Evolution de la contribution fiscale du Groupe GSEZ entre 2019 et 2022

Evolution des impôts acquittés par m³ de bois produit

	2018	2022
ZES de Nkok	264.600 m³ → 1,1 milliard XAF de bois transformés de recettes fiscales Impôt moyen par m³ de bois en 2018 4.326 XAF	622.026 m³ → 7,9 milliards XAF de bois transformés de recettes fiscales Impôt moyen par m³ de bois en 2022 12.731 XAF
Hors ZES de Nkok	1.042.117 m³ → 7,3 milliards XAF de bois transformés de recettes fiscales Impôt moyen par m³ de bois en 2018 6.965 XAF	1.390.565 m³ → 17,3 milliards XAF de bois transformés de recettes fiscales Impôt moyen par m³ de bois en 2022 12.481 XAF

2.2.2 Douanes

Les recettes douanières issues du secteur bois résultent principalement de la collecte réalisée au titre des :

- droits et taxes à l'exportation ;
- droits et taxes à l'importation ;
- régularisations des impayés.

Entre 2017 et 2022, la collecte des services douaniers sur le secteur bois s'est appréciée de 361% entre 2017 et 2022 passant de 3,4 milliards XAF à 15,8 milliards XAF en dépit de la crise liée à la pandémie de covid-19 qui a affecté l'activité des entreprises du secteur au cours de cette période. Les recouvrements douaniers ont été boostés en 2021 grâce à la réforme du mode de calcul des droits de sortie sur les produits transformés du bois.

Poids du secteur bois dans la collecte douanière						
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant global des recouvrements	276 070	262 280	292 070	310 800	323 230	Nd
Liquidation des droits et taxes sur le secteur bois	3 436	4 395	4 720	5 087	13 041	15 841
Taux de recouvrement sur le secteur bois	1,2%	1,7%	1,6%	1,6%	4,0%	nd

Tableau 30 Poids du secteur bois dans la collecte douanière entre 2017 et 2021

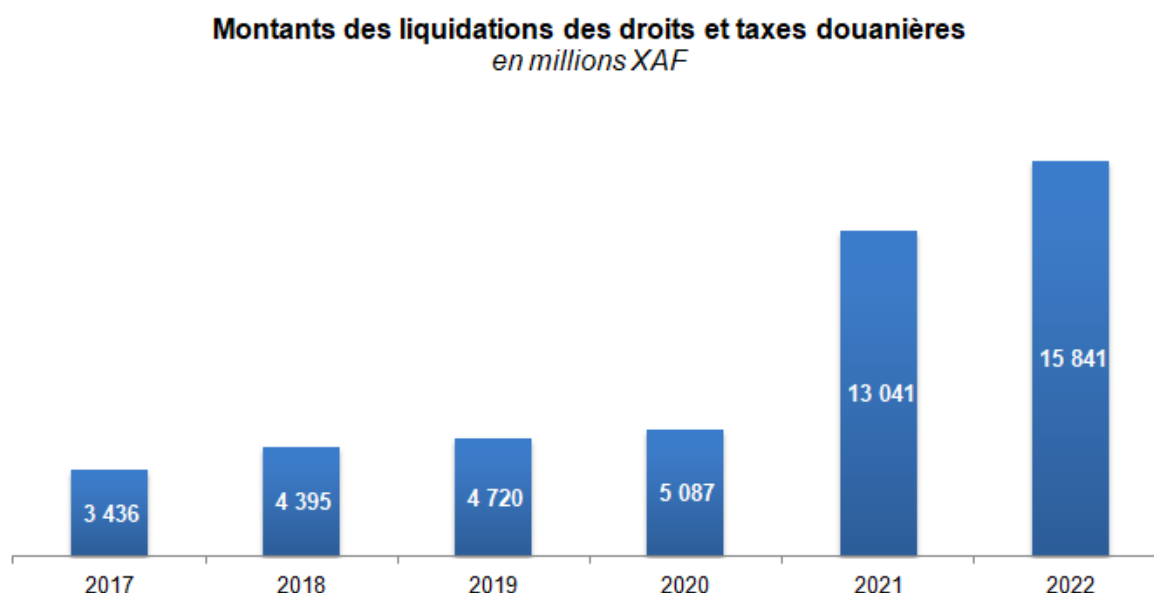


Figure 62 Montants des liquidations des droits et taxes douanières entre 2017 et 2022
(Source : Direction générale des douanes et droits indirects)

Le poids du secteur bois dans les recouvrements douaniers est passé de 1,3% en 2017 à 4% en 2021 dont :

- 2,4% réalisés par les entreprises du secteur bois localisées dans la ZES de Nkok (contre 1,3% en 2017) ;
- 1,6% réalisé par les entreprises du secteur bois de la ZES de Nkok (le poids de la ZES de Nkok dans les recettes douanières était nul en 2017).

Poids du secteur bois dans les recouvrements douaniers	2017	2018	2019	2020	2021
Entreprises du secteur localisées Hors ZES	1,3%	1,4%	1,2%	1,2%	2,4%
Entreprises du secteur localisées à la ZES	0,0%	0,3%	0,4%	0,4%	1,6%
Poids secteur bois dans les recouvrements	1,3%	1,7%	1,6%	1,6%	4,0%

Tableau 31 Poids du secteur bois dans les recouvrements douaniers entre 2017 et 2021

En 2022, sur les 15,8 milliards XAF recouverts par les services douaniers dans le secteur bois, les entreprises localisées hors de la ZES de Nkok ont contribué à hauteur de 9 milliards XAF, soit 57% des recouvrements réalisés. Entre 2017 et 2022, les recouvrements douaniers réalisés hors de la ZES de Nkok ont progressé de 162%.

Les entreprises localisées dans la ZES de Nkok, quant à elles, ont contribué à hauteur de 6,8 milliards XAF aux recettes douanières recouvrées en 2022, soit 43% de recouvrements. La contribution aux recettes douanières des entreprises du secteur localisées dans la ZES de Nkok a progressé de 703% entre 2018 et 2022.

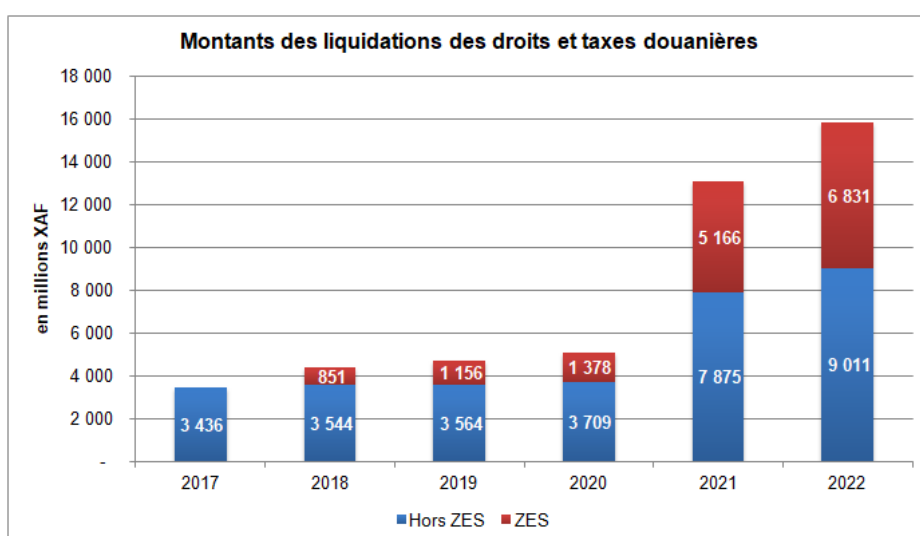


Figure 63 Montants des liquidations des droits et taxes douanières selon la localisation des sociétés
(Source : Direction générale des douanes et droits indirects)

Il convient de relever que la progression des recouvrements sur les entreprises de la ZES de Nkok a été particulièrement marquée entre 2020 et 2021 où le taux de réalisation des recouvrements du bureau des douanes de Nkok (tous secteurs confondus) a atteint 551% par rapport aux projections de la loi de Finances rectificative 2021. En effet, la loi de Finances avait projeté 1,2 milliard XAF de recouvrement par le bureau des douanes de la ZES de Nkok pour un montant réel des recouvrements de 6,4 milliards XAF, faisant du bureau des douanes de Nkok, le bureau le plus performant du pays en 2021 ([voir annexe 7](#)).

Avec l'ouverture de la ZES de Nkok et la montée en puissance progressive des exportations des UTB qui y sont installées, l'origine des recettes douanières tirées du secteur bois s'est diversifiée.

Ainsi, la contribution des UTB de Nkok dans les recettes douanières provenant des entreprises du secteur bois n'a cessé de progresser :

- 19% en 2018 ;
- 24% en 2019 ;
- 27% en 2020 ;
- 40% en 2021 ;
- 43% en 2022.

Avec l'entrée en production des premières UTB de la ZES d'Ikolo et l'accroissement de la production de la ZES de Nkok, les ZES pourraient assurer plus de la moitié des recettes douanières provenant du secteur bois d'ici à 2024.

Cette dynamique pourrait être plus forte encore si la Zone d'Investissement Spéciale Mpassa-Lebombi (province du Haut-Ogooué), dont la création a été annoncée par le Gouvernement le 14 avril 2022, accueillait rapidement ses premières UTB et permettaient une plus grande valorisation (2e et 3e transformation) du bois provenant dans concessions forestières des provinces de l'Ogooué-Ivindo et de l'Ogooué-Lolo.

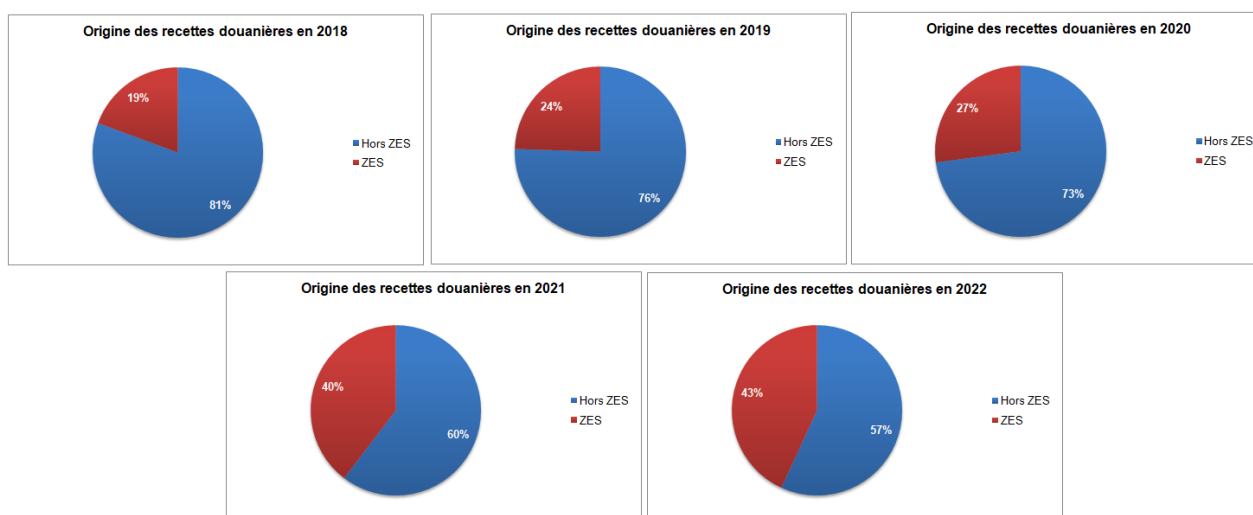


Figure 64 Origine des recettes douanières provenant du secteur bois entre 2018 et 2022

Evolution des droits de douane acquittés par m³ de bois exporté

	2018	2022
ZES de Nkok	219.696 m³ de bois exportés → 851 millions XAF de droits de douane Droits de douanes acquittés pour 1 m³ de bois exportés 3.874 XAF	549.043 m³ de bois exportés → 6,83 milliards XAF de droits de douane Droits de douane acquittés pour 1 m³ de bois exportés 12.442 XAF
Hors ZES de Nkok	678.727 m³ de bois exportés → 3,54 milliards XAF de droits de douane Droits de douane acquittés pour 1 m³ de bois exportés 5.222 XAF	829.649 m³ de bois exportés → 9,01 milliards XAF de droits de douane Droits de douane acquittés pour 1 m³ de bois exportés 10.861 XAF

Perspectives d'évolution des recettes douanières collectées sur les UTB opérant dans la ZES de Nkok à partir de 2021

Afin d'accroître le rendement de la collecte douanière sur l'industrie forestière d'une part et inciter les sociétés à s'orienter vers la 3^e transformation d'autre part, le Gouvernement gabonais a réformé la fiscalité forestière à l'occasion de l'examen de la loi de Finances rectificative 2020.

Les droits de sortie sur les produits transformés du bois perçus par les services douaniers qui étaient fixés à 1,5% pour tous les niveaux de transformation suivent désormais un barème avec un taux spécifique pour chaque niveau de transformation. La pression fiscale a été accrue sur l'exportation de produits du bois ayant subi une 1^{ère} et/ou une 2^{ème} transformation avec respectivement 7,5% et 3% de droits de sortie. A l'inverse, les produits du bois ayant subi une 3^{ème} transformation sont exonérés de droits de sortie⁴³.

En outre, la loi de Finances rectificative 2021⁴⁴ a limité à 5 ans les avantages et exonérations accordés aux entreprises éligibles dans les zones économiques spéciales contre 10 ans auparavant.

Droits de sortie sur les produits transformés du bois		
Segment	Avant 2021	A partir de 2021
1 ^{ère} transformation	1,5%	7,5%
2 ^e transformation	1,5%	3%
3 ^e transformation	1,5%	0%

Tableau 32 Droits de sortie sur les produits transformés du bois

Ces réformes ont favorisé l'accroissement de la collecte douanière dès l'exercice 2021. Cependant, l'ambition affichée par les autorités gabonaise étant d'aller vers plus de 3^e transformation du bois dans les UTB locales, il est à craindre à plus long terme que ce mouvement ait un impact récessif sur les recettes douanières en raison des droits de sortie nuls sur ce segment. Des droits de sortie de 1% appliqués à la valeur Franco à Bord (FOB) des produits ayant subi une 3^e transformation présenterait le double avantage de demeurer attractif pour les industriels tout en garantissant à l'Etat gabonais des recettes douanières pérennes sur le secteur bois.

⁴³ Articles 9 et 10 de la LFR 2020

⁴⁴ Article 27 de la LFR 2021

2.3 Impact des exonérations sur la collecte fiscale et douanière

2.3.1 Impôts

La collecte fiscale sur le secteur bois demeure encore relativement faible par rapport à celle réalisée avant 2009. S'il est évident que l'existence d'exonérations a un impact sur la collecte, la faible contribution fiscale du secteur bois relative s'explique encore davantage à ce jour par l'interdiction d'exportation des grumes et le changement de modèle qui a été opéré et qui ont privés l'Etat de droits et taxes de sortie sur l'exportation de grumes qui constituaient le principal de la collecte sur le secteur.

L'interdiction d'exportation des grumes n'ayant pas été immédiatement suivie d'une réforme fiscale adaptée au nouveau modèle du secteur, la contribution fiscale est demeurée faible. Cependant, cette situation a commencé à évoluer avec la réforme de la taxe d'abattage qui devrait permettre d'accroître la collecte du secteur.

Par ailleurs, selon les données collectées auprès de la Direction générale des impôts, le bénéfice de diverses exonérations réduit la collecte fiscale de la ZES de Nkok qui était de 1,4 milliard XAF en 2020 et de 2,8 milliards XAF en 2021. Cependant, cette situation a commencé à évoluer en 2021 avec la mise en place de DTS sur les grumes de bois qui entrent dans la ZES de Nkok, la fin de la période d'exonération pour les entreprises installées dans la ZES depuis plus de 10 ans et la réduction de la période d'exonération dont pourraient bénéficier les nouveaux investisseurs⁴⁵ qui décideront d'installer leurs entreprises dans les ZES.

En dépit de ces réformes visant à améliorer la contribution fiscale du secteur bois, l'atteinte des niveaux de collecte antérieurs à 2009 se fera de façon progressive avec notamment l'accroissement de l'activité des UTB au sein des ZES comme en dehors d'une part et d'une plus grande création de valeur dans le secteur qui devrait se matérialiser par le développement des segments de 3^e transformation du bois d'autre part.

⁴⁵ Cf. Loi de Finances 2022

2.3.2 Douanes

Les « dépenses fiscales » désignent les dispositions législatives ou réglementaires dérogatoires par rapport à une « norme fiscale » et qui entraînent des pertes de recettes budgétaires pour l'Etat sur le volet impôts ou douanes.

Le régime d'exonération de droits et taxes douanières dont bénéficient des entreprises du secteur, aussi bien celles basées à la ZES de Nkok que celles qui opèrent en dehors, a privé l'Etat de 2,4 milliards XAF de recettes en 2020⁴⁶. Ces exonérations ont profité à 81% aux entreprises qui opèrent hors de la ZES de Nkok, soit 2 milliards XAF, et à 19% pour les entreprises de la ZES de Nkok, soit 455 millions XAF.

Entre 2018 et 2020, le recul de 59% des importations des biens d'équipements pour lesquelles des entreprises du secteur bénéficient d'exonérations de droits et taxes a entraîné une baisse quasiment similaire des pertes fiscales sur le secteur bois. Les pertes fiscales sont ainsi passées de 5,8 milliards XAF en 2018 à 2,4 milliards XAF en 2020 (-58%).

	Année	2018	2019	2020
Importations des biens d'équipement bénéficiant d'exonérations	Montant des importations (MXAF)	16 809	10 941	6 848
	Nkok	4 232	1 899	815
	Hors Nkok	12 577	9 042	6 034

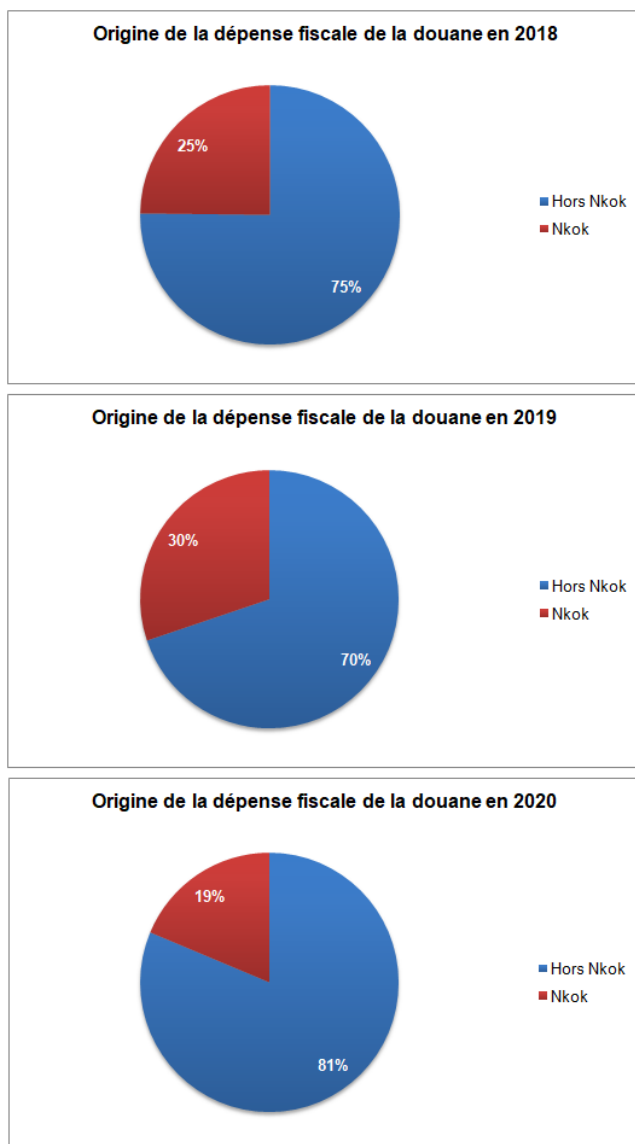
	Année	2018	2019	2020
Dépenses fiscales sur le secteur bois	Pertes douanières (MXAF)	5 778	3 462	2 437
	Nkok	1 434	1 045	455
	Hors Nkok	4 345	2 417	1 982

Tableau 33 Valeur des importations et montant des pertes fiscales sur le secteur bois
(Source : Direction générale des douanes et droits indirects)

Les exonérations de droits et taxes de douane sur les importations des biens d'équipement profitent davantage aux entreprises du secteur bois opérant hors de la ZES de Nkok qu'à celles bénéficiant du régime privilégié de la ZES de Nkok.

En 2020, les entreprises du secteur bois opérant hors de la ZES ont généré 81% de la dépense fiscale liée à ces exonérations soit 2 milliards XAF pour une valeur d'importations de 6 milliards XAF. Au cours de cette même année, les entreprises du secteur bois de la ZES de Nkok n'ont bénéficié que de 455 millions d'exonérations soit 19% pour une valeur des importations de biens d'équipement de 815 millions XAF.

⁴⁶ Données relatives à la dépense fiscale des exercices 2021 et 2022 non disponibles au moment de la publication du présent rapport



La dépense fiscale douanière sur le secteur bois représente une très faible proportion de la dépense fiscale calculée au niveau national par les services douaniers.

En effet, lorsqu'on 2019 la dépense fiscale douanière sur le secteur bois s'est établie à 3,5 milliards XAF, au niveau national la dépense fiscale a représenté 217 milliards XAF. En proportion, la dépense fiscale douanière du secteur bois n'a représenté que 1,7% de la dépense fiscale nationale.

La faible proportion de la dépense fiscale douanière sur le secteur bois s'est confirmée en 2020 puisqu'elle n'a représenté que 1,1% des 209 milliards XAF calculés au niveau national.

Figure 65 Origine de la dépense fiscale sur le secteur bois

2.4 Synthèse de l'impact fiscal et douanier du secteur bois

Impact de la filière bois sur la collecte fiscale (impôts)

Impôts et taxes 2022 payés par le secteur bois : 21 milliards XAF (+150% par rapport à 2018)

- ZES de Nkok : 3,7 milliards XAF (+189% par rapport à 2018)
- Hors ZES de Nkok : 17,4 milliards XAF (+143% par rapport à 2018)

Impayés fiscaux 2021 des entreprises du secteur bois : 23,2 milliards XAF (+132% par rapport à 2018)

Poids de la ZES de Nkok dans les recettes sur le secteur bois en 2022 : 18% (contre 15% en 2018)

Poids des sociétés hors Nkok dans les recettes sur le secteur bois en 2022 : 82% (contre 85% en 2018)

Impact de la filière bois sur la collecte douanière

Droits et taxes payés par le secteur bois : 15,8 milliards XAF (+361% par rapport à 2017)

- ZES de Nkok : 6,8 milliards XAF (+703% par rapport à 2018)
- Hors ZES de Nkok : 9 milliards XAF (+361% par rapport à 2017)

Poids du secteur bois dans la collecte douanière en 2021 : 4% (contre 1,3% en 2017)

Poids de la ZES de Nkok dans les recettes sur le secteur bois en 2022 : 43% (contre 19% en 2018)

Poids des sociétés hors Nkok dans les recettes sur le secteur bois en 2022 : 57% (contre 81% en 2018)

Pertes de recettes liées aux exonérations dont bénéficie le secteur en 2021 : 2,4 milliards XAF (-58% par rapport à 2018) :

- Générées par la ZES de Nkok : 455 millions XAF (-68% par rapport à 2018)
- Générées hors de la ZES de Nkok : 2 milliards XAF (-54% par rapport à 2018)

Poids de la ZES de Nkok dans les exonérations accordées en 2021: 19% (contre 25% en 2018)

Poids des sociétés hors Nkok dans les exonérations accordées en 2021 : 81% (contre 75% en 2018)



MAYS MOUISSI
CONSULTING

Section 3 : Impact social

3.1 Dynamique de l'emploi dans le secteur bois

L'analyse de la dynamique de l'emploi dans le secteur bois réalisée dans les sections suivantes repose uniquement sur les emplois formels régulièrement déclarés par les entreprises du secteur à la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Cependant, le nombre de personnes travaillant dans le secteur, sans pouvoir le dénombrer avec précision, est bien plus important que le nombre de travailleurs déclarés, en raison de l'existence de plusieurs centaines de salariés non-déclarés dans le secteur bois en général.

En effet, au sein de la ZES de Nkok, les entreprises nouvellement installées ont recours à des sociétés de mise à disposition du personnel, aussi appelées sociétés de portage, pour obtenir la main d'œuvre nécessaire à leur fonctionnement. Cette pratique qui n'a rien d'illégal a toujours cours. Ainsi à fin 2021, plus de la moitié des travailleurs exerçant au sein des entreprises de la ZES de Nkok ne sont pas internalisés au sein des UTB mais demeurent des salariés des sociétés de mise à disposition.

Si les entreprises installées au sein de la ZES de Nkok déclarent payer un package aux sociétés de portage pour chaque travailleur mis à disposition incluant la contribution destinée aux organismes sociaux, la déclaration des travailleurs aux organismes sociaux et le versement des cotisations sociales et patronales ne sont pas toujours assurés par lesdites sociétés de portage. A titre d'illustration, alors qu'environ 4 000 travailleurs étaient actifs au sein des UTB de la ZES de Nkok à fin 2020, la CNSS dénombrait uniquement 590 travailleurs déclarés la même année au sein des UTB de la ZES de Nkok. Fort de ce constat, la mise en conformité des sociétés de mise à disposition du personnel exerçant dans le secteur est en cours et les premiers résultats ont été visibles en 2021 et 2022.

Ainsi, selon les responsables de l'Autorité administrative de la ZES de Nkok (AAN), entre 2020 et 2022, la ZES de Nkok est passée de 4 sociétés de mise à disposition du personnel sur 22 en conformité avec la législation gabonaise en vigueur en 2020 à 17 sur 20 en 2022. Afin de protéger les travailleurs, abonder les caisses des organismes sociaux et donner corps à la volonté des autorités publiques d'accroître le nombre d'emplois formel et de qualité dans le secteur bois, seules les sociétés de mise à disposition en conformité avec la législation du travail devraient être autorisées à exercer en particulier dans le secteur bois.

Si la création d'emplois effectifs au sein de la ZES de Nkok est une réalité (voir le détail des emplois des UTB de Nkok ci-après), il convient cependant d'organiser une campagne visant à intégrer tous les travailleurs non-déclarés qui y exercent dans le secteur formel en réalisant toutes les formalités nécessaires auprès des organismes sociaux d'une part et en assurant rétroactivement les paiements par les sociétés de mise à disposition de personnels des cotisations patronales liées à leur activité d'autre part. Une première campagne d'information a été organisée par l'AAN en mars 2022. Un suivi des services de l'inspection du travail serait également nécessaire.

NOM DE LA SOCIETE <i>Répartition des emplois dans les UTB de la ZES de Nkok</i>	Decembre 2020		Moyenne 2021	
	Local	Expat	Local	Expat
ACCURATE INDUSTRIES	35	7	34	9
AFEEFA OVERSEAS	61	16	27	10
AFRICA VIEWS	110	35	54	21
AKACHI WOOD GABON	13	12	15	10
ALZO FURNITURE	0	0	45	8
ALZO INDUSTRIES			11	5
ANCON WOOD GABON	21	6	7	2
ART BOIS SARL	0	1	2	1
AURUM INTERNATIONAL SUARL	26	6	50	17
CENTURY GABON	2	2	94	18
CLASSIC VENEER SARL	0	0	0	0
COMPAGNIE DAN GABON	61	10	62	11
CRESCENT WOOD	0	0	23	7
CREST WOOD INTERNATIONAL	30	10	13	8
DENIERS WOOD	18	2	7	2
DRAGON WOOD GABON	49	10	47	10
EGYPT GABON VENEER SARL	0	0	0	0
EVERGREEN	50	30	70	36
HONG LIN	30	4	24	4
FORTUNE LUMBER SARL ZERP	19	9	26	6
GABON ECO WOOD	32	10	42	15
GABON MEUBLES MODERNES	5	25	31	19
GABON ORIGINAL FURNITURE ZERP			15	4
GABON SHENGDA INVESTMENTS CO LTD	212	30	239	29
GABON TIMBER INDUSTRY ZERP	30	19	33	19
GABON VENEER SARL	80	25	80	24
GABON WOOD CLEAN	0	0	3	0
GABON WOOD INDUSTRIES	24	30	27	28
GORILLA IN & OUT FURNITURE	6	2	38	7
GREENPLY GABON SA	351	110	324	105
IGNITE GABON SUARL	96	17	137	35
IKONI INTERNATIONAL ZERP	63	20	50	20
INDOGAB WOOD SARL	40	6	36	9
JIAHUI WOOD GABON CO., Ltd	98	12	44	20
JIN SHAN WOOD			200	80
JIN YUAN WOOD GABON	40	10	65	15
KHLL FORESTRY	217	8	80	9
LI DA BOIS INTERTIONAL DU GABON VENEER	20	5	13	5
LI DA BOIS INTERTIONAL DU GABON SAWMILL	0	0	20	6
LIAN SHENG WOOD GABON	40	10	32	8
LILA WOOD INDUSTRIES	0	0	8	2
MENUISERIE LBTP (CLUSTER)	8	0	5	1
NATURE WOOD INDUSTRIES SARL	35	7	28	9
OTIM VENEER	125	30	87	28
OTIM PLYWOOD	0	0	45	20
PRIDE WOOD GABON (CLUSTER)	10	4	10	4
PRIME WOOD SARL	23	9	30	13
RAIN FOREST MANAGEMENT	229	2	230	2
RDDHI INTERNATIONAL GABON ex SHINAGO	26	23	22	16
RESURGENT	0	0	0	0
RELANCE WOOD INDUSTRIES ZERP	0	0	0	0
SHUENG SHENG WOOD	79	22	22	12
SOCIETE HUAXING ENVIRONNEMENT DU GABON SUARL	40	10	33	8
SOLID WOOD GABON SUARL	56	19	78	36
STARPLY GABON SARL	74	11	116	68
SEN JUN WOOD			28	5
SUN VENEER	0	0	32	16
SUPREME VENEER SARL	48	10	29	8
TIMBERWORKZ GLOBAL SARL	12	9	9	5
VD AFRO PRODUCTS	4	4	6	4
WOOD PRO INDUSTRIES	60	13	50	13
WOOD VALUE GABON	12	9	26	8
WOODLAND GABON SARL	30	11	29	10
WOODS INTERNATIONAL SARL	82	30	112	30
WOODTECH	35	3	55	16
XIN YA	55	12	78	9
WINDSON RESINS AND CHEMICALS	5	14	18	6
TOTAL	2927	751	2974	855
TOTAL GENERAL	3678		3829	

Tableau 34 Données salariales relatives aux entreprises de la ZES de Nkok
(Sources AAN/GSEZ)

3.1.1 Evolution des emplois formels dans le secteur bois

Le nombre d'emplois formels dans le secteur bois a progressé de 49% entre 2010 et 2022 grâce à la réforme du modèle de la filière qui a favorisé l'arrivée de nouveaux acteurs dans l'industrie forestière dont il a fallu combler le besoin de main d'œuvre.⁴⁷

4 142 emplois formels nets ont été créés dans le secteur bois faisant passer les effectifs de 8 423 personnes en 2010 à 12 565 en 2022⁴⁸. Entre 40 et 50% des emplois du secteur sont localisés dans la province de l'Estuaire qui regroupe près de la moitié des entreprises en activité. Les effectifs salariés du secteur bois représentaient 16% des emplois privés formels en 2022 positionnant cette filière comme le premier employeur privé du pays devant le secteur agricole (13% des effectifs) et le commerce (11% des effectifs).

La dynamique de l'emploi dans le secteur bois est portée par l'industrie forestière dont le nombre d'emplois s'est accru de 117% passant de 4 095 emplois en 2010 à 8884 emplois 2022. Le segment sciage occupe environ 80% des travailleurs en activité dans l'industrie forestière gabonaise. Concernant l'emploi dans l'exploitation forestière qui s'était effondré dans les premières années de la dernière décennie en raison du choc qu'avait représenté l'interdiction d'exportation des grumes pour les entreprises forestières, il a pour la première fois dépassé son niveau de 2010 en 2018 pour atteindre 6 263 emplois avant de baisser progressivement pour tomber à 3 681 emplois en 2022. Il faut cependant souligner que le secteur bois gabonais a la réputation d'avoir un nombre élevé de travailleurs informels mais difficilement quantifiable. La réalité statistique en matière d'emplois dans le secteur est certainement plus élevée que les données énoncées ci-après.

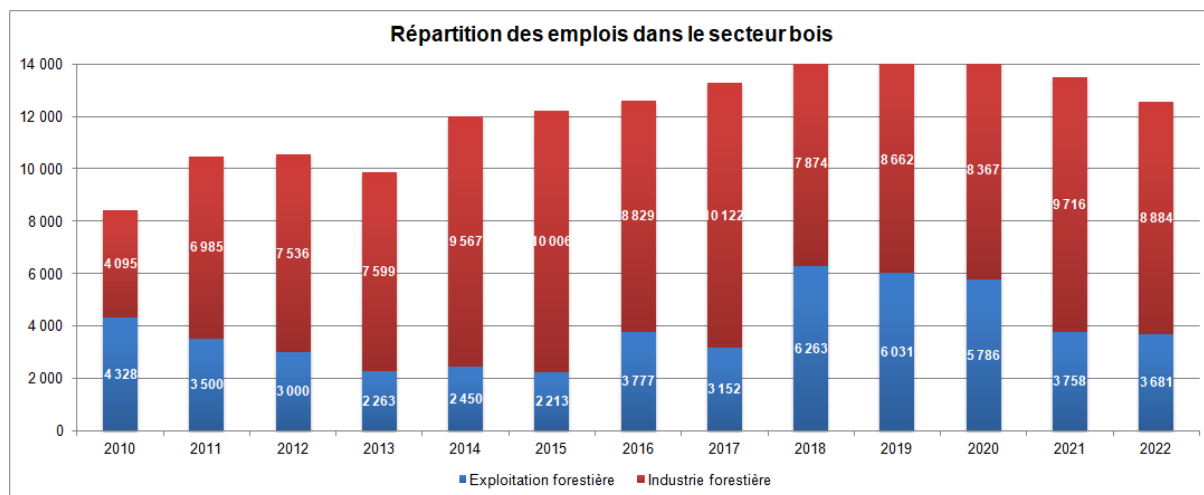


Figure 66 Répartition des emplois dans le secteur bois
(Sources DGEPP, CNSS et Banque mondiale⁴⁹)

⁴⁷ Le nombre d'emplois privés formel est passé de 54 847 en 2010 à 83 713 en 2020, soit une hausse de 53% - Données de la DGEPP

⁴⁸ Hors salaires des sociétés de mise à disposition du personnel

⁴⁹Rapport n°ACS20539 - Impact of the 2010 log export ban on forests, the timber industry and the Gabonese economy, Banque Mondiale, 2016

La mise en place de la ZES de Nkok a eu un impact important sur l'accroissement du nombre d'emplois dans le secteur bois en général et dans l'industrie forestière en particulier. Cependant le recours massif aux intérimaires qui constituent la majorité des travailleurs en activité dans les UTB basées à Nkok donne une vision contrastée des emplois localisés dans cette zone d'une part et de la protection sociale accordées aux employés d'autre part. En effet, alors qu'on estime entre 4 000 et 5 000 le nombre d'employés en activité dans l'industrie du bois à Nkok, seulement 1 693 étaient régulièrement déclarés par les UTB de la zone⁵⁰ à la CNSS comme employés internes en 2022. Les sociétés de mise à disposition du personnel qui fournissent de la main d'œuvre aux UTB de la ZES de Nkok ont, quant à elles, déclaré à la CNSS 2 193 employés en 2022.

Travailleurs du secteur bois déclarés à la CNSS	2018	2019	2020	2021	2022
Employés déclarés du secteur bois	14 137	14 693	14 153	13 474	12 565
Exploitation forestière	6 263	6 031	5 786	3 758	3 681
Industrie du bois ⁵¹	7 874	8 662	8 367	9 716	8 884

Tableau 35 Travailleurs du secteur bois déclarés à la CNSS entre 2018 et 2022
(Source CNSS)

⁵⁰ Hors Somivab

⁵¹ Hors salariés des sociétés de mise à disposition du personnel

Focus sur les effectifs déclarés des sociétés de mise à disposition du personnel opérant dans la ZES de Nkok

Si le recours à des sociétés d'intérim est parfaitement légal, il conviendrait de s'assurer que :

- lesdites sociétés d'intérim ont une existence légale et qu'elles exercent leur activité conformément à la législation en vigueur ;
- la durée de l'intérim exercé par les travailleurs au sein de la ZES de Nkok ne correspond pas en réalité à des emplois permanents qui devraient être exercés en contrat à durée indéterminée au sein des UTB ;
- les employés de ces sociétés d'intérim sont bien déclarés aux organismes sociaux (CNSS et CNAMGS) et qu'ils bénéficient en conséquence d'une protection sociale.

Au cours des premières années qui ont suivies la mise en service de la ZES de Nkok, le recours à des sociétés de mise à disposition du personnel ne disposant d'aucun agrément par les UTB opérant dans la zone était relativement important. A la fin de l'année 2020, seules 4 des 22 sociétés de mise à disposition du personnel intervenant au sein de la ZES de Nkok et identifiées par l'autorité administrative de la zone disposaient d'un agrément et étaient en conformité avec la législation gabonaise. Du fait de cette situation, des centaines de travailleurs mis à disposition au sein de la ZES n'étaient pas déclarés aux organismes sociaux par des sociétés qui manquaient à leurs obligations déclaratives.

En 2021 et 2022, l'autorité administrative a engagé plusieurs campagnes de sensibilisation et des actions coercitives afin d'obtenir la mise en conformité des sociétés de mises à disposition du personnel opérant à la ZES de Nkok d'une part et d'accroître le nombre de salariés déclarés auprès des organismes sociaux d'autre part. L'activisme de l'autorité administrative a permis de réduire à 3 le nombre de sociétés de mises à disposition ne disposant pas d'agrément et à accroître de 79% le nombre de salariés déclarés à la CNSS lequel est passé de 1223 employés déclarés en 2021 à 2193 en 2022. Les effectifs déclarés pourraient être encore plus élevés avec :

- la poursuite des actions de sensibilisation de l'autorité administrative ;
- l'immatriculation dans les organismes sociaux des travailleurs expatriés de la ZES de Nkok qui ne sont que très faiblement immatriculés à ce jour ;
- la mise en place d'un bureau d'embauche dédié à l'emploi précaire et à la gestion des travailleurs en contrats courts qui pourrait favoriser l'immatriculation systématique de cette catégorie de travailleurs qui est aussi la moins bien protégée ;
- un meilleur contrôle des flux de personnes au sein de la ZES de Nkok avec notamment un système de badge d'accès personnel qui permettrait de limiter les fraudes ;
- la vigilance des sociétés de la ZES de Nkok qui ont recours aux travailleurs mis à disposition qui doivent s'assurer, avant leur prise de poste, qu'ils sont bien déclarés aux organismes sociaux.

Au 4^e trimestre 2022, 3 sociétés de mise à disposition du personnel fournissaient 61% des travailleurs intérimaires déclarés de la ZES de Nkok :

- Integrity services (566 travailleurs soit 26% des effectifs intérimaires) ;
- Seven consulting woods (394 travailleurs soit 18% des effectifs intérimaires) ;
- Business assistance et consulting services (373 travailleurs soit 17% des effectifs intérimaires).

Effectifs déclarés à la CNSS par les sociétés de mise à disposition

IDENTIFIANT CNSS	SOCIETE DE MISE A DISPOSITION	T4 2021	T4 2022	Variation
001-0190430-F	INTEGRITY SERVICES	474	566	19%
014-0197337-W	SEVEN CONSULTING WOODS	208	394	89%
001-0180987-T	BUSINESS ASSISTANCE ET CONSULTING SERVICES	4	373	9225%
014-0212243-E	PLY FARM		268	-
010-0196746-D	GUIROU SERVICES	119	119	-
010-0194933-K	LABOUR CONSULTING	76	105	38%
010-0209639-A	GABON JOB PERFORMANCE	11	100	809%
001-0193995-T	GENERAL WORK SERVICES	125	95	-24%
010-0194930-H	SERVICES DES PARTENAIRES DES AFFAIRES DU GABON	35	47	34%
010-0205496-R	MAXIMUM SERVICES GABON	29	40	38%
010-0189333-A	GREEN YELLOW BLEU	15	26	73%
017-1400160-T	LOUIS SERVICES		21	-
014-0199160-Z	DADY MOKEKO SERVICES SARL	-	13	-
010-0203838-X	HERBERT SERVICES MANAGEMENT	11	11	-
010-0198522-L	WILL FOREST	-	10	-
014-0200555-Q	FORCE INTERVENTION RAPIDE SERVICES	12	4	-67%
001-0177462-Y	YORAH SERVICE	102	1	-99%
001-0186595-S	BINOMBO SERVICES	2	-	-100%
017-0140293-P	HUMANE RESSOURCE CONSULTING		-	-
018-0213465-E	ENTREPRISE DES PARTENAIRES DES AFFAIRES DU GABON		-	-
TOTAL		1 223	2 193	79%

Tableau 36 Effectifs déclarés à la CNSS par les sociétés de mise à disposition du personnel intervenant à la ZES de Nkok en 2021 et 2022

(A partir des données collectées auprès de la CNSS)

3.1.2 Répartition des emplois formels (échelon, parité, local content, etc.)

Exploitation forestière

Les emplois dans l'exploitation forestière sont occupés à 96% par les nationaux. Les ressortissants de la CEMAC⁵² et hors CEMAC occupent chacun 2% des emplois. Dans un rapport daté de 2013, le Fonds des Nations-Unies pour l'Alimentation (FAO) indiquait : « *La majorité des personnes employées dans le secteur forestier manquent des compétences et des qualifications nécessaires car les possibilités de formation pour les travailleurs forestiers sont limitées ou inexistantes dans de nombreux pays en développement* ». ⁵³ Ce constat demeure d'actualité dans l'exploitation forestière gabonaise où les travailleurs manquent de formation et sont souvent formés sur site par les sociétés qui les emploient.

Origine des travailleurs de l'exploitation forestière

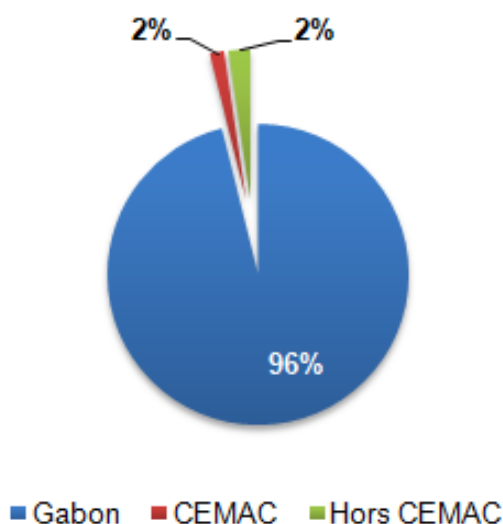


Figure 67 Origine des travailleurs de l'exploitation forestière entre 2018 et 2020
(A partir des données collectées auprès des sociétés du secteur bois)

Ainsi, entre 2018 et 2020, 87% des emplois existants dans l'exploitation forestière concernaient des postes à faible qualification à savoir manœuvres, ouvriers et apprentis. Les postes d'agent de maîtrise et de technicien supérieur concernaient respectivement 9% et 3% des emplois occupés. Les cadres supérieurs (1%) occupaient les emplois restants.

⁵² Outre le Gabon, la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) regroupe le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, la Guinée équatoriale et le Tchad.

⁵³ Cf. Promouvoir l'emploi décent dans le secteur forestier pour améliorer la nutrition et la sécurité alimentaire, FAO - 2013

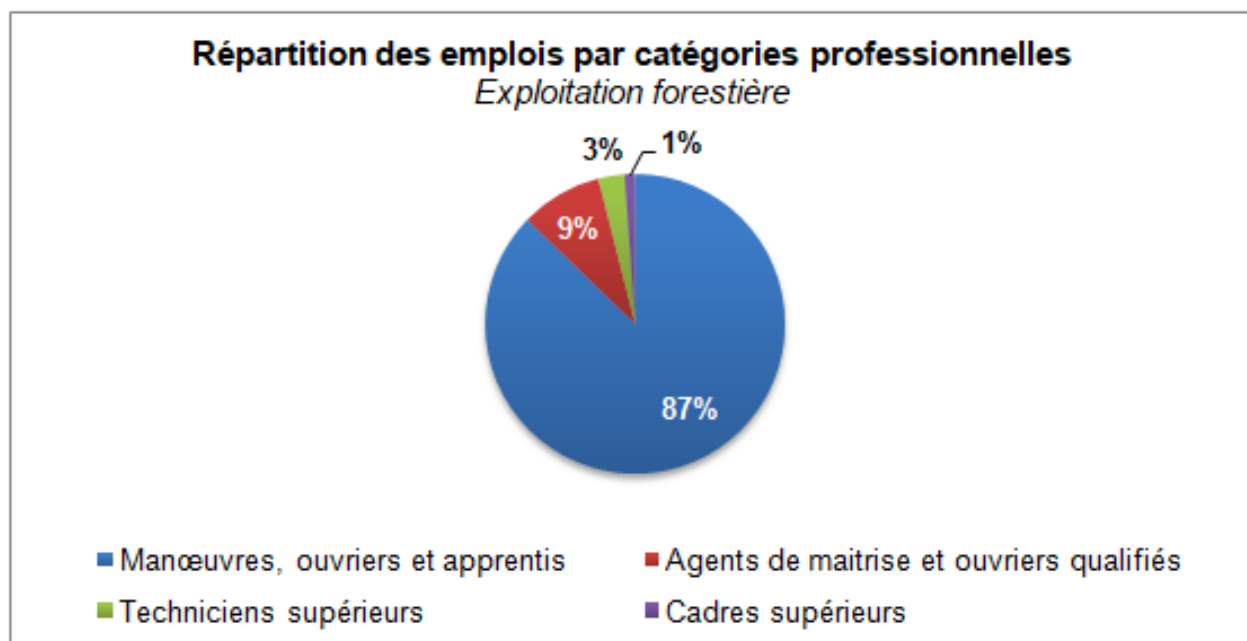


Figure 68 Répartition des emplois par catégories professionnelles entre 2018 et 2020
(A partir des données collectées auprès des sociétés du secteur bois)

Dans l'exploitation forestière, les emplois sont majoritairement occupés par les nationaux dans toutes les catégories d'emplois à l'exception de celle des cadres supérieurs où ils ne représentent que 18% contre 64% pour les ressortissants hors CEMAC et 18% pour les ressortissants de la CEMAC.

Les nationaux occupent 99% des postes de manœuvres, ouvriers et apprentis d'une part et 92% des postes d'agents de maîtrise et d'ouvriers qualifiés d'autre part. Enfin, les postes de techniciens supérieurs dans l'exploitation forestière sont occupés à 65% par nationaux, à 18% par les ressortissants de la CEMAC et à 17% pour les ressortissants hors CEMAC.

Répartition des emplois par origine des travailleurs dans l'exploitation forestière entre 2018 et 2020			
Catégories professionnelles	Gabon	CEMAC	Hors CEMAC
Manœuvres, ouvriers et apprentis	99%	1%	0%
Agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	92%	3%	5%
Techniciens supérieurs	65%	18%	17%
Cadres supérieurs	18%	18%	64%

Tableau 37 Répartition des emplois par origine des travailleurs dans l'exploitation forestière entre 2018 et 2020
(A partir des données collectées auprès des sociétés du secteur bois)

Les emplois dans l'exploitation forestière sont très largement dominés par les hommes qui constituent 92% des effectifs. Les femmes quant à elles, n'occupent que 8% des postes. Cet écart important s'explique en partie par la nature de certains emplois⁵⁴, leur pénibilité, le milieu forestier difficile et parfois hostile dans lequel il faut exercer. En outre, le travail réalisé en milieu forestier nécessite la plupart du temps des déplacements réguliers et des séjours plus ou moins longs en forêt. Cela limite l'accès des femmes à ce type d'emplois. Ce constat ne se limite pas aux seuls pays en voie de développement. En France, 91% des emplois forestiers étaient occupés par des hommes en 2016 contre seulement 9% par des femmes⁵⁵.



*Figure 69 Répartition des emplois selon le sexe dans l'exploitation forestière entre 2018 et 2020
(A partir des données collectées auprès des sociétés du secteur bois)*

Dans l'exploitation forestière, seulement 7% des emplois de manœuvres, ouvriers et apprentis sont occupés par des femmes contre 93% occupés par les hommes. Les femmes sont particulièrement sous-représentées dans cette catégorie d'emplois. Bien que toujours minoritaires, les femmes sont plus représentées dans la catégorie des techniciens supérieurs (18%) et des agents de maîtrise (17%). Enfin, 86% des postes de cadres supérieurs sont occupés par des hommes contre 14% occupés par des femmes.

⁵⁴ Principales familles de métiers dans l'exploitation forestière :

- Conducteurs d'engins agricoles et forestiers
- Bûcheronnage et élagage
- Sylviculture
- Conseil et assistance technique
- Ingénierie forestière et en environnement naturel
- Protection du patrimoine naturel

⁵⁵ Cf. Emplois et formations dans le secteur forestier, Rapport n° 17102 du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces ruraux, octobre 2018 (France) - Jean Marc FREMONT & Roland RENOULT

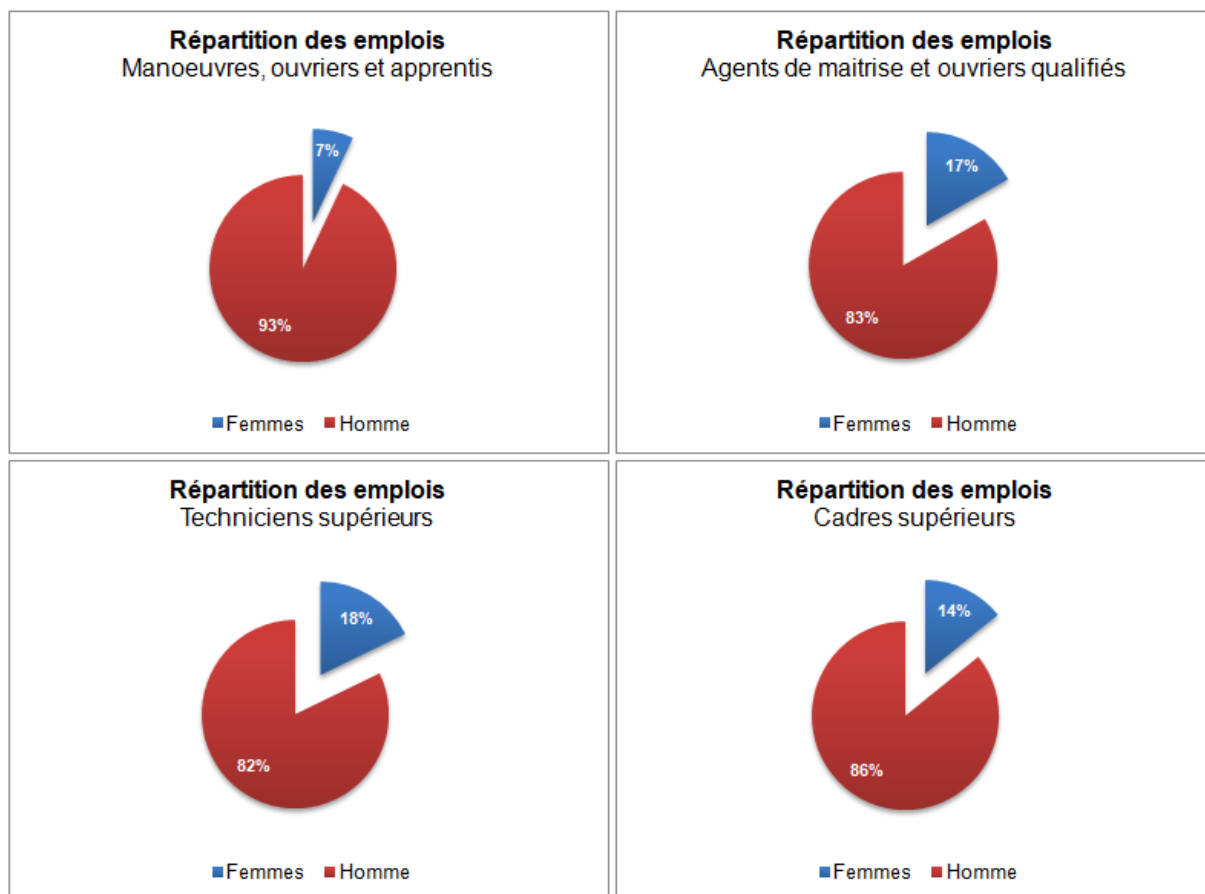
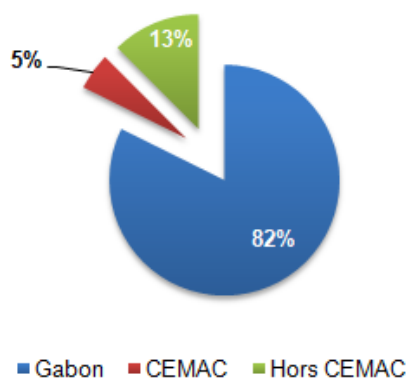


Figure 70 Répartition des emplois selon le sexe par catégories professionnelles dans l'exploitation forestière entre 2018 et 2020
(A partir des données collectées auprès des sociétés du secteur bois)

Industrie forestière

Entre 2018 et 2020, les nationaux occupaient 82% des emplois dans l'industrie forestière. Les ressortissants de l'espace CEMAC occupaient 5% des emplois et les ressortissants hors CEMAC 13%.

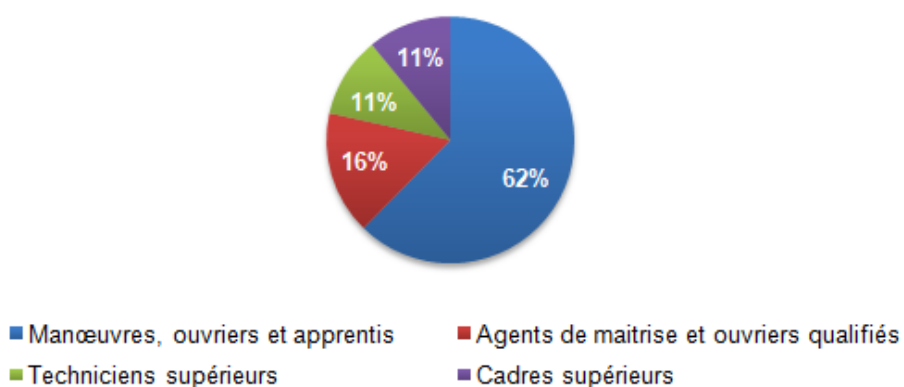
Origine des travailleurs de l'industrie forestière



*Figure 71 Origine des travailleurs de l'industrie forestière (2018 – 2020)
(A partir des données collectées auprès des sociétés du secteur bois)*

62% des emplois dans l'industrie forestière sont des emplois de manœuvres, d'ouvriers et d'apprentis peu rémunérateurs et nécessitant une faible qualification. Les postes d'ouvriers qualifiés et d'agents de maîtrise représentent 16% des emplois occupés. Quant aux postes de techniciens supérieurs et de cadres supérieurs, ils représentent chacun 11% des emplois occupés.

Répartition des emplois par catégories professionnelles
Industrie forestière



*Figure 72 Répartition des emplois par catégories professionnelles dans l'industrie forestière entre 2018 et 2020
(A partir des données collectées auprès des sociétés du secteur bois)*

Les emplois de manœuvres, d'ouvriers et d'apprentis sont très majoritairement occupés par les nationaux qui constituent 91% des effectifs contre 1% pour les ressortissants de la CEMAC et 7% pour les ressortissants hors CEMAC. A l'inverse, les emplois plus rémunérateurs et plus qualifiés sont majoritairement occupés par des ressortissants étrangers. C'est le cas des postes de techniciens supérieurs occupés à 62% par des ressortissants hors CEMAC contre 23% occupés par les ressortissants de la CEMAC et seulement 15% occupés par les nationaux. Il en est de même des

postes de cadres supérieurs occupés à 58% par des ressortissants hors CEMAC contre 42% occupés par les nationaux.

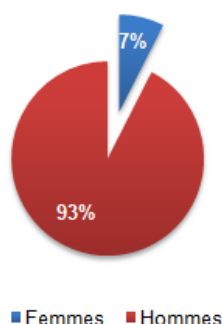
Cette sous-représentation des nationaux à des fonctions de management et à des postes nécessitant des qualifications souligne la nécessité de mettre en place des cursus de formation adaptés et susceptibles de répondre aux besoins du secteur bois sur toute sa chaîne de valeurs.

Répartition des emplois par origine des travailleurs dans l'industrie du bois entre 2018 et 2020			
Catégories professionnelles	Gabon	CEMAC	Hors CEMAC
Manœuvres, ouvriers et apprentis	91%	1%	7%
Agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	42%	28%	30%
Techniciens supérieurs	15%	23%	62%
Cadres supérieurs	42%	0%	58%

*Tableau 38 Répartition des emplois par origine des travailleurs dans l'industrie du bois (2018 – 2020)
(A partir des données collectées auprès des sociétés du secteur bois)*

A l'instar de l'exploitation forestière, les femmes sont également sous représentées dans l'industrie forestière où elles n'occupent que 7% des emplois.

Répartition des emplois selon le sexe dans l'industrie forestière



*Figure 73 Répartition des emplois selon le sexe dans l'industrie forestière entre 2018 et 2020
(A partir des données collectées auprès des sociétés du secteur bois)*

Dans l'industrie forestière, les femmes sont particulièrement sous représentées dans toutes les catégories d'emplois (entre 7% et 10%) à l'exception de celles des cadres supérieurs où elles occupent 41% des postes. Ce constat semble confirmer que la pénibilité de certains métiers de l'industrie du bois est un frein à l'accès aux femmes à ce type de postes. A l'inverse, dès lors qu'elles disposent d'une formation qualifiante ou supérieure, elles sont plus facilement recrutées, y compris à des postes de management.

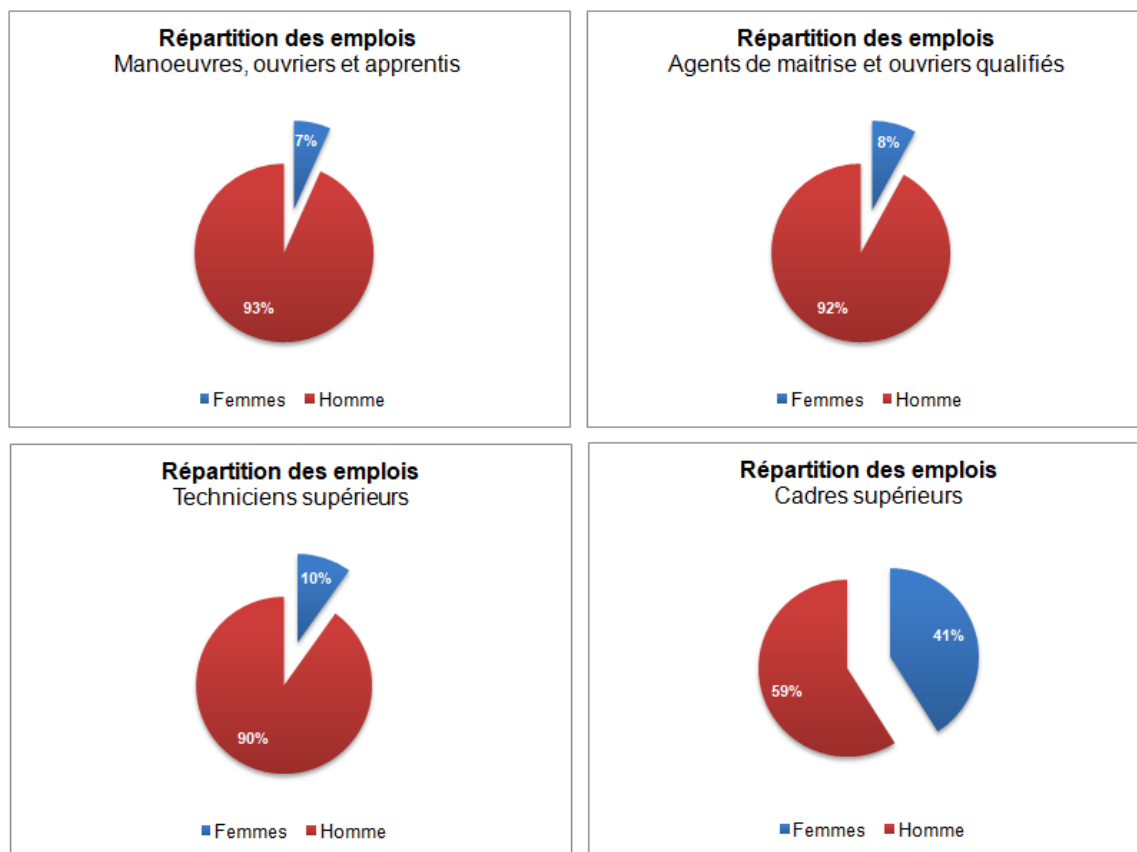


Figure 74 Répartition des emplois selon le sexe par catégories professionnelles dans l'industrie forestière entre 2018 et 2020
(A partir des données collectées auprès des sociétés du secteur bois)

3.2 Evolution de la masse salariale du secteur bois

Depuis 2012, en lien avec l'augmentation des effectifs constatée dans le secteur bois, la masse salariale s'est accrue de 32% passant de 37,2 milliards XAF à 49 milliards XAF en 2020 selon le suivi annuel réalisé par la DGEPF. Cette progression est constatée aussi bien dans l'exploitation forestière (+60%) que dans les industries de transformation du bois (+24%).

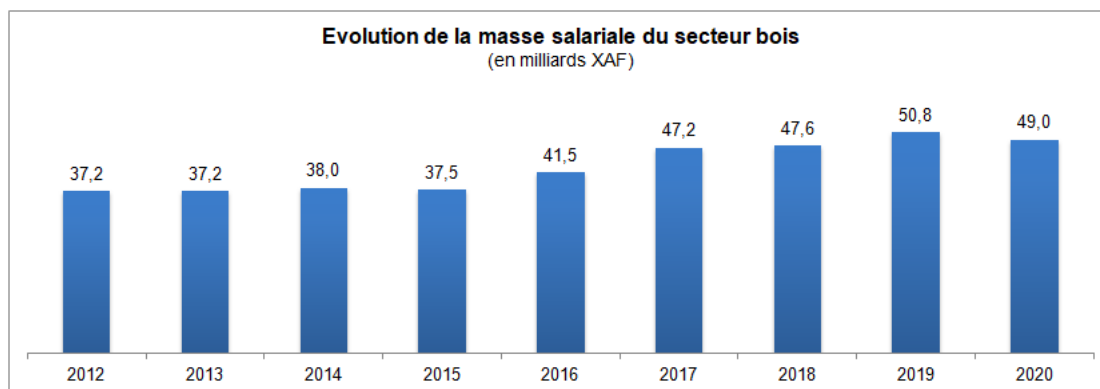


Figure 75 Evolution de la masse salariale globale du secteur bois
(Source DGEPF)

Environ 70% de la masse salariale du secteur bois est déclarée à la CNSS par les entreprises du secteur ce qui a représenté annuellement entre 34,4 milliards XAF et 35,7 milliards entre 2018 et 2020. Cet écart, entre la masse salariale réelle du secteur et la masse salariale déclarée, s'explique principalement par le système de plafonnement des salaires déclarés prévu par la réglementation. Ainsi le calcul des cotisations à verser par les entreprises à la CNSS se base sur la masse salariale plafonnée.

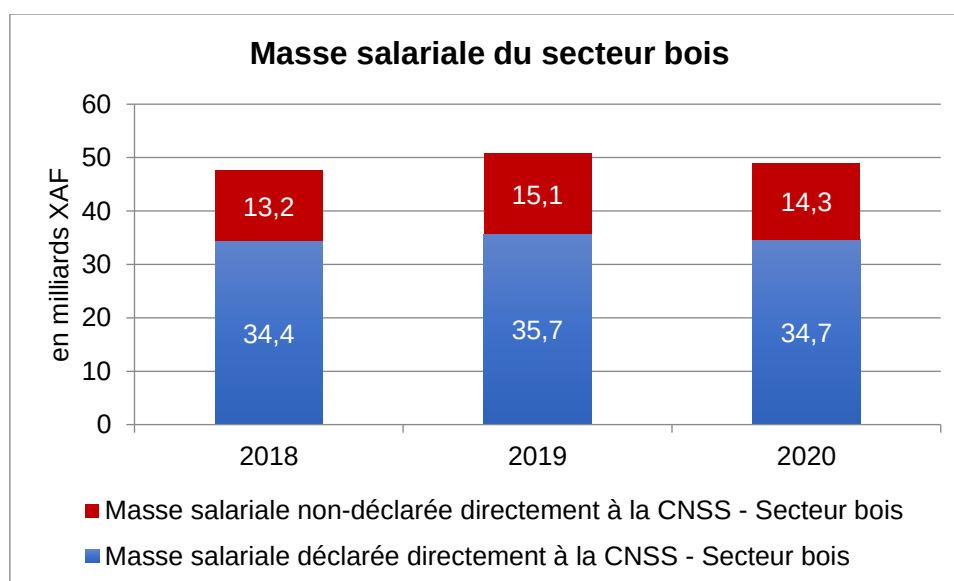


Figure 76 Répartition de la masse salariale globale du secteur bois
(Sources DGEPF et CNSS)

Le salaire moyen des travailleurs du secteur bois calculé sur la base de la masse salariale plafonnée est d'environ 200 000 XAF. Il est relativement stable jusqu'en 2020 et augmente en 2021 (233 820 XAF) puis en 2022 (266 825 XAF). Bien qu'au-dessus du SMIG fixé à 80 000 XAF et du revenu minimum fixé à 150 000 XAF au Gabon, le salaire moyen du secteur demeure relativement faible. Il traduit la prépondérance des emplois peu qualifiés et faiblement rémunérateurs dans le secteur. Par ailleurs, cette situation est cohérente avec la structure économique du secteur qui est encore dominée par la 1^{ère} transformation du bois laquelle nécessite peu de technicité.

Entre 2018 et 2022, les effectifs déclarés à la CNSS par les sociétés du secteur bois ont baissé de 11% en raison principalement du recul du nombre de travailleurs déclarés dans les exploitations forestières. Le salaire moyen mensuel des travailleurs déclaré a, quant à lui, progressé de 32% et la masse salariale du secteur s'est accrue de 17%.

Salaires et masse salariale des emplois déclarés du secteur bois	2018	2019	2020	2021	2022
Employés déclarés	14 137	14 693	14 153	13 474	12 565
Masse salariale des employés déclarés (MXAF)	34 398	35 685	34 741	37 806	40 232
Salaire moyen mensuel (XAF)	202 766	202 392	204 555	233 820	266 825

*Tableau 39 Salaires et masse salariale des emplois déclarés du secteur bois
(A partir des données de la CNSS)*

3.2.1 Masse salariale de l'exploitation forestière

A l'inverse de la masse salariale de l'ensemble du secteur bois, celle des exploitants forestiers a reculé au cours des cinq dernières années passant de 15,7 milliards XAF en 2018 à 13,5 milliards XAF en 2022 (-14%). Cette baisse de la masse salariale résulte de la baisse de 41% des effectifs déclarés au sein des exploitations forestières qui sont passés de 6263 à 3758 travailleurs en 2022.

Le salaire moyen mensuel déclaré à la CNSS du secteur a progressé de 46% au cours de cette période pour s'établir à 305 526 XAF.

Salaires et masse salariale des emplois déclarés par les exploitants forestiers	2018	2019	2020	2021	2022
Employés déclarés	6 263	6 031	5 786	3 758	3 681
Masse salariale des employés déclarés (MXAF)	15 687	15 863	15 215	14 000	13 496
Salaire moyen mensuel (XAF)	208 721	219 183	219 136	310 440	305 526

Tableau 40 Salaires et masse salariale des emplois déclarés par les exploitants forestiers
(A partir des données de la CNSS)

Les emplois dans l'exploitation forestière étant principalement occupés par les hommes, ceux-ci ont absorbé 89% de la masse salariale entre 2018 et 2020 contre à peine 11% pour les femmes.

Répartition de la masse salariale selon le sexe dans l'exploitation forestière

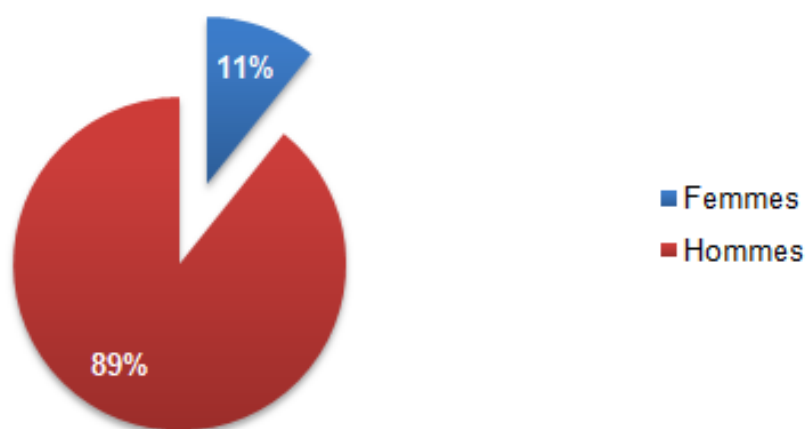


Figure 77 Répartition de la masse salariale selon le sexe dans l'exploitation forestière entre 2018 et 2020
(A partir des données collectées auprès des sociétés du secteur bois)

3.2.2 Masse salariale de l'industrie forestière

Entre 2018 et 2022, la masse salariale de l'industrie forestière est passée de 18,7 à 26,7 milliards XAF (+43%). La hausse des effectifs explique en partie cette progression. En effet, au cours de cette période les effectifs déclarés ont progressé de 13% passant de 7 874 travailleurs en 2018 à 8 884 travailleurs en 2022 (+13%). Cette hausse des effectifs a été impulsée par les industries de la ZES de Nkok dont le nombre de travailleurs déclarés s'est accru de 247% au cours de la période.

Le salaire moyen mensuel déclaré des travailleurs de l'industrie du bois est légèrement inférieur à celui constaté dans l'exploitation forestière. En 2022, il était de 250 790 XAF, inférieur de 18% par rapport au salaire moyen mensuel de l'exploitation forestière.

En outre, l'écart entre le salaire moyen des travailleurs de l'exploitation forestière et de l'industrie tend à se creuser. En effet, en 2018 cet écart n'était que de 5%, puis de 11% en 2020.

Salaires et masse salariale des emplois déclarés par les industries du bois	2018	2019	2020	2021	2022
Employés déclarés	7 874	8 662	8 367	9 716	8 884
Masse salariale des employés déclarés (MXAF)	18 711	19 822	19 526	23 806	26 736
Salaire moyen mensuel (XAF)	198 030	190 701	194 472	204 185	250 790

*Tableau 41 Salaires et masse salariale des emplois déclarés par les industries du bois
(A partir des données de la CNSS)*

La masse salariale de l'industrie du bois déclarée à la CNSS est inégalement distribuée entre les travailleurs des industries opérant au sein de la ZES de Nkok et ceux des entreprises opérant en dehors. En raison du faible nombre de salariés internalisés des industries du bois basées à la ZES de Nkok qui découle de l'important recours au personnel de sociétés de portage, la masse salariale de la ZES de Nkok est plus modeste car elle n'intègre que les salariés internalisés déclarés. Cependant, en 2021 et en 2022, on observe une hausse des effectifs internalisés déclarés ainsi que de la masse salariale de la ZES de Nkok. Comme dans l'exploitation forestière, 89% de la masse salariale de l'industrie du bois est captée par les hommes, surreprésentés dans le secteur. Les femmes ne captent que 11% de la masse salariale du secteur.

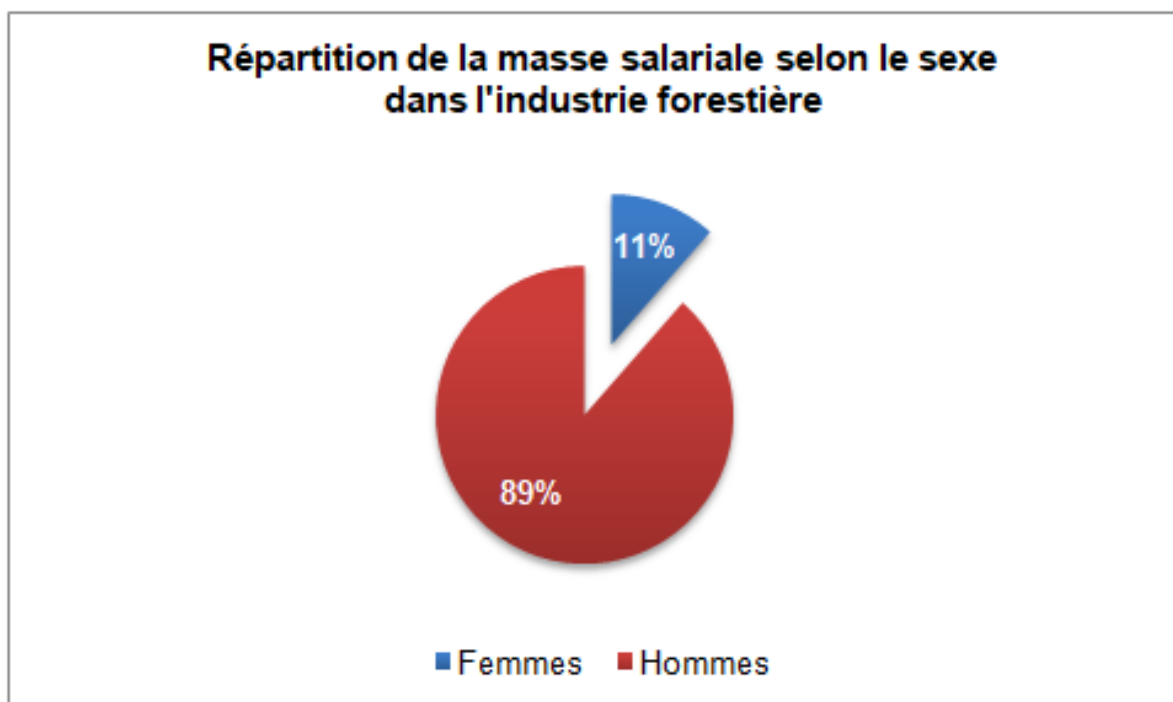


Figure 78 Répartition de la masse salariale selon le sexe dans l'industrie forestière entre 2018 et 2020
(A partir des données collectées auprès des sociétés du secteur bois)

Hors ZES de Nkok

Depuis 2018, la masse salariale annuelle plafonnée déclarée à la CNSS par les industries du bois hors de la ZES de Nkok a progressé de 30%. Celle-ci est passée de 18,1 milliards XAF à 23,5 milliards XAF. En revanche, le nombre de travailleurs déclarés est resté relativement stable à 7 000 après avoir atteint un pic à 8 280 travailleurs déclarés en 2021.

Le salaire moyen mensuel des travailleurs des industries du bois hors de la ZES de Nkok a progressé de 33% passant de 204 377 XAF en 2018 à 272 128 en 2022.

Salaires et masse salariale des emplois déclarés par les industries du bois hors Nkok	2018	2019	2020	2021	2022
Employés déclarés	7 386	7 876	7 777	8 280	7 191
Masse salariale des employés déclarés (MXAF)	18 114	18 870	18 776	21 263	23 483
Salaire moyen mensuel (XAF)	204 377	199 656	201 190	214 004	272 128

Tableau 42 Salaires et masse salariale des emplois déclarés par les industries du bois hors Nkok
(A partir des données de la CNSS)

Au sein de la ZES de Nkok

La masse salariale des industries du bois opérant dans la ZES de Nkok présentée ci-dessous concerne uniquement les travailleurs internalisés dans les sociétés de la zone et déclarés à la CNSS. Elle n'intègre pas les travailleurs mis à disposition par les sociétés de portage salariale qui en sont légalement les employés. A noter que les travailleurs intérimaires constituent une proportion importante des travailleurs au sein de la ZES de Nkok.

Selon les données collectées auprès de la CNSS, la masse salariale annuelle plafonnée des industries du bois basées à Nkok qui était relativement faible avant 2021, s'est fortement accrue en 2021 et 2022 avec la hausse des déclarations des travailleurs internalisés par les UTB de la ZES de Nkok. La masse salariale annuelle plafonnée des UTB de la ZES de Nkok est passée de 597 millions XAF à 3,3 milliards XAF (+445%). Dans le même temps, le nombre de travailleurs déclarés est passé 488 à 1 693⁵⁶ (+247%).

Enfin, le salaire moyen mensuel déclaré des travailleurs internalisés au sein de la ZES de Nkok a progressé de 57% passant de 101 975 XAF en 2018 à 160 154 XAF en 2022. Le salaire moyen mensuel des travailleurs des UTB de la ZES de Nkok reste cependant inférieur à celui des travailleurs des industries installées hors de la ZES de Nkok (160 154 XAF contre 272 128 XAF en 2022).

Salaires et masse salariale des emplois déclarés par les industries du bois de la ZES de Nkok	2018	2019	2020	2021	2022
Employés déclarés	488	786	590	1 436	1 693
Masse salariale des employés déclarés (MXAF)	597	952	750	2 543	3 254
Salaire moyen mensuel (XAF)	101 975	100 965	105 925	147 570	160 154

*Tableau 43 Salaires et masse salariale des emplois déclarés par les industries du bois de la ZES de Nkok
(A partir des données de la CNSS)*

La masse salariale plafonnée des sociétés de mise à disposition du personnel opérant au sein de la ZES de Nkok s'est établie à 715 millions XAF au 4^e trimestre 2022 en hausse de 65% par rapport au 4^e trimestre de l'année précédente. Cette augmentation résulte de la hausse de 79% des effectifs mis à disposition déclarés qui elle-même résulte d'un meilleur suivi de l'autorité administrative de la zone.

⁵⁶ Hors Somivab

Trois sociétés de mise à disposition du personnel contribuent à 75% de la masse salariale des travailleurs intérimaires déclarés de la ZES de Nkok :

- Integrity services (309 millions XAF soit 43% de la masse salariale) ;
- Business assistance et consulting services (125 millions XAF soit 18% de la masse salariale) ;
- Seven consulting Woods (102 millions XAF soit 14% de la masse salariale).

Masse salariale plafonnée en millions XAF des sociétés de mise à disposition				
IDENTIFIANT CNSS	SOCIETE DE MISE A DISPOSITION	T4 2021	T4 2022	Variation
001-0190430-F	INTEGRITY SERVICES	250	309	24%
014-0197337-W	SEVEN CONSULTING WOODS	71	102	44%
001-0180987-T	BUSINESS ASSISTANCE ET CONSULTING SERVICES	3	125	4591%
014-0212243-E	PLY FARM	-	37	-
010-0196746-D	GUIROU SERVICES	28	28	-
010-0194933-K	LABOUR CONSULTING	15	25	70%
010-0209639-A	GABON JOB PERFORMANCE	1	22	2326%
001-0193995-T	GENERAL WORK SERVICES	8	18	119%
010-0194930-H	SERVICES DES PARTENAIRES DES AFFAIRES DU GABON	9	12	30%
010-0205496-R	MAXIMUM SERVICES GABON	4	8	104%
010-0189333-A	GREEN YELLOW BLEU	4	6	58%
017-1400160-T	LOUIS SERVICES	-	5	-
014-0199160-Z	DADY MOKEKO SERVICES SARL	-	3	-
010-0203838-X	HERBERT SERVICES MANAGEMENT	2	2	10%
010-0198522-L	WILL FOREST	-	8	-
014-0200555-Q	FORCE INTERVENTION RAPIDE SERVICES	2	1	-45%
001-0177462-Y	YORAH SERVICE	34	3	-91%
001-0186595-S	BINOMBO SERVICES	1	-	-100%
017-0140293-P	HUMANE RESSOURCE CONSULTING	-	-	-
018-0213465-E	ENTREPRISE DES PARTENAIRES DES AFFAIRES DU GABON	-	-	-
TOTAL		432	715	65%

Tableau 44 Masse salariale plafonnée des sociétés de mise à disposition du personnel intervenant à la ZES de Nkok en 2021 et 2022
(A partir des données de la CNSS)

3.3 Contribution du secteur aux organismes sociaux et de solidarité

3.3.1 Evolution des cotisations versées à la CNSS

3.3.1.1 Evolution des cotisations versées à la CNSS par les exploitants forestiers

Conformément au Code de sécurité sociale de la République gabonaise et à ses décrets d'application, toute activité salariée ainsi que tout recrutement de salariés, quel que soit le type de contrat, doit obligatoirement être déclarée à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) dans un délai maximum de 8 jours. En 2020, 191 entreprises du secteur bois étaient répertoriées dans la base de données des entreprises assujettis de la CNSS : 56 exploitants forestiers⁵⁷ et 135 industries de transformation. Depuis 2018, ces entreprises déclarent annuellement 14 000 salariés environ pour un niveau de cotisations attendues compris entre 6,4 et 7,4 milliards XAF par an. Entre 2018 et 2022, le montant annuel des cotisations attendues par la CNSS a progressé de 17% tandis que le montant annuel des cotisations acquittées au cours de la même période a reculé de 7% passant de 6,2 milliards XAF en 2018 à 5,8 milliards XAF en 2022.

Rapportées aux cotisations reçues par la CNSS, toutes branches confondues hors majorations et pénalités, les cotisations acquittées par le secteur bois à la CNSS demeurent relativement faibles. En 2018, les 6,2 milliards XAF versées par le secteur bois au titre des cotisations ne représentaient que 5,1% des cotisations reçues. Ce ratio a encore été plus faible en 2019 où le secteur bois, confronté à la baisse de la demande fut contraint de réduire son activité avec comme conséquence une baisse des cotisations payées à la CNSS qui se sont établies à 5,8 milliards XAF soit seulement 4,3% des cotisations reçues par cet organisme social.

Enfin, il convient de noter l'accroissement des impayés annuels du secteur passés de 184 millions XAF en 2018 à 1,7 milliard XAF en 2022 soit une hausse de 820%. Le taux de recouvrement des cotisations par la CNSS sur l'ensemble du secteur bois suivant les déclarations des opérateurs est ainsi passé de 97% en 2018 à 77% en 2022. Cette hausse importante des impayés qui s'est établie à 5,4 milliards XAF sur 5 ans est imputable en partie aux chocs exogènes auxquels ont dû faire face les entreprises du secteur bois au cours de cette période et qui ont notamment fragilisé leur trésorerie.

⁵⁷ A noter que le Ministère des Eaux, de la Forêt, de la Mer, de l'Environnement chargé du Plan Climat dénombrait 77 sociétés actives dans l'exploitation forestière en 2020 (voir section 1.1.1.2). Cette divergence de données, outre le processus de collecte différent entre les deux administrations, n'a pas pu être expliquée dans le cadre de cette étude.

Situation des cotisations des entreprises du secteur bois auprès de la CNSS (en MXAF)	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Masse salariale des employés déclarés à la CNSS	34 398	35 685	34 741	37 806	40 232	182 862
Cotisations attendues par la CNSS	6 364	6 602	6 427	6 994	7 443	33 829
Cotisations payées	6 180	5 814	5 397	5 335	5 750	28 475
Impayés	184	788	1 030	1 659	1 693	5 355

Tableau 45 Situation générale des entreprises du secteur bois à la CNSS
(A partir des données de la CNSS)

Au cours de la période 2018-2020, les opérateurs agissant en qualité d'exploitants forestiers représentaient 30% des entreprises du secteur bois répertoriées par la CNSS, 45% des cotisations attendues et 43% des cotisations payées par les entreprises du secteur à l'organisme social.

Entre 2018 et 2022, la masse salariale annuelle plafonnée des employés des exploitants forestiers a baissé de 14% à 13,5 milliards XAF. Il en résulte une baisse proportionnelle des cotisations attendues par la CNSS, passées de 2,9 milliards XAF à 2,5 milliards XAF par an. Cette baisse s'observe également sur le règlement effectif des cotisations qui a baissé de 39% passant de 2,8 milliards XAF en 2018 à 1,7 milliards XAF en 2022. Le taux de recouvrement des cotisations auprès des exploitants forestiers s'est établi à 68% en 2022 contre 77% dans l'ensemble du secteur bois.

Par ailleurs, 54% des impayés du secteur bois auprès de la CNSS émanent des exploitants forestiers. Ainsi, entre 2018 et 2022, le montant annuel d'impayés des exploitants forestiers a été multiplié par 13 en passant de 58 millions XAF à 767 millions XAF. Cumulé sur 5 ans, les impayés des cotisations dues à la CNSS par les exploitants forestiers ont atteint 2,9 milliards XAF. Le taux de recouvrement annuel des cotisations CNSS sur les exploitants forestiers est passé de 98% en 2018 à 69% en 2022.

Situation des cotisations des exploitants forestiers auprès de la CNSS (en MXAF)	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Masse salariale des employés déclarés	15 687	15 863	15 215	14 000	13 496	74 260
Cotisations attendues par la CNSS	2 902	2 935	2 815	2 590	2 497	13 738
Cotisations payées	2 844	2 407	2 156	1 710	1 730	10 847
Impayés	58	528	659	880	767	2 891

Tableau 46 Situation des cotisations des exploitants forestiers à la CNSS
(A partir des données de la CNSS)

3.3.1.2 Evolution des cotisations versées à la CNSS par les industries forestières

En 2020, sur la base des déclarations des assujettis, la CNSS répertoriait 135 entreprises opérant dans la transformation du bois au Gabon dont 82 sont installées en dehors de la ZES de Nkok (61%) et 53 en activité au sein de cette zone qui bénéficie d'un régime fiscal privilégié (39%)⁵⁸.

17,6 milliards XAF ont été payés à la CNSS au titre des cotisations directes par les entreprises en activité dans l'industrie de transformation du bois entre 2018 et 2022, représentant 61,9% des cotisations directes versées par l'ensemble des entreprises du secteur bois répertoriées. Au cours de cette période, le montant annuel des cotisations attendues était compris entre 3,5 milliards XAF et 5 milliards XAF. Ces règlements (17,6 milliards XAF) représentaient 87,7% du montant total des cotisations directes attendues des industries de transformation par l'organisme social sur la période d'une part et 52,1% des cotisations attendues de la part de l'ensemble des entreprises du secteur bois.

Par ailleurs, les industries de transformation du bois ont cumulé 2,5 milliards XAF d'impayés auprès de la CNSS au titre des cotisations entre 2018 et 2022, soit 46% des impayés du secteur bois. L'augmentation graduelle des impayés de cotisations, directes hors majorations et pénalités, observée chez les exploitants forestiers au cours de cette période est également présente chez les industries de transformation du bois : 126 millions XAF d'impayés en 2018, 260 millions XAF en 2019 (+106% par rapport à l'année précédente) et 372 millions XAF en 2020 (+43%) puis 779 millions en 2021 (+110%) et enfin 926 millions en 2022 (+19%). Entre 2018 et 2022, les impayés de cotisations dans l'industrie du bois se sont accrus de 634%.

⁵⁸ A noter que le Ministère des Eaux, de la Forêt, de la Mer, de l'Environnement chargé du Plan Climat dénombrait pour sa part 173 unités de transformation du bois (UTB) en activité en 2020 dont 74 basées à Nkok et 99 installées hors de Nkok. La différence des chiffres entre le Ministère et la CNSS pourrait s'expliquer par le fait qu'une entreprise assujettie aux cotisations de la CNSS peut posséder plusieurs (UTB).

Situation des cotisations des industries du bois auprès de la CNSS (en MXAF)	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Masse salariale des employés déclarés	18 711	19 822	19 526	23 806	26 736	108 602
Cotisations attendues par la CNSS**	3 462	3 667	3 612	4 404	4 946	20 091
Cotisations payées**	3 335	3 407	3 241	3 625	4 020	17 628
Impayés**	126	260	372	779	926	2 463

Tableau 47 Situation des cotisations des industries du bois à la CNSS
(A partir des données de la CNSS)

Hors ZES de Nkok

Les entreprises assujetties répertoriées par la CNSS et opérant en dehors de la ZES de Nkok supportent la part la plus importante des cotisations directes du sous-secteur *Transformation du bois*. Les 16,3 milliards XAF payées entre 2018 et 2022 au titre des cotisations sur 18,6 milliards attendus ont représenté respectivement 92,2% des cotisations directes émanant des industries du bois et 92,5% des cotisations directes attendues.

Entre 2018 et 2022, le montant des cotisations annuelles payées par les industries hors ZES de Nkok a progressé de 9% passant de 3,2 milliards XAF à 3,5 milliards XAF quand les cotisations annuelles attendues ont progressé de 30% passant de 3,3 milliards XAF à 4,3 milliards XAF.

La surreprésentation des industries du bois hors ZES de Nkok a également été constatée dans les impayés des cotisations directes à la CNSS au cours de la période 2018-2022. Sur 5 ans, les impayés de cotisations directes des industries du bois hors de la ZES de Nkok ont représenté 94,7% des impayés du sous-secteur *Transformation du bois* soit 2,3 milliards XAF avec une progression graduelle annuelle : 126 millions XAF en 2018, 238 millions XAF en 2019 (+90% par rapport à l'année précédente) et 378 millions XAF en 2020 (+59%) puis 765 millions XAF en 2021 (102%) et enfin 825 millions XAF en 2022 (+8%).

Le montant des impayés a progressé de 557% passant de 126 millions en 2018 à 825 millions en 2022.

Situation des cotisations des industries du bois hors ZES de Nkok auprès de la CNSS (en MXAF)	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Masse salariale des employés déclarés	18 114	18 870	18 776	21 263	23 483	100 506
Cotisations attendues par la CNSS	3 351	3 491	3 474	3 934	4 344	18 594
Cotisations payées	3 226	3 253	3 095	3 169	3 519	16 262
Impayés	126	238	378	765	825	2 332

Tableau 48 Situation des cotisations des industries du bois basées hors de la ZES de Nkok à la CNSS
(A partir des données de la CNSS)

Au sein de la ZES de Nkok

Les industries du bois installées au sein de la ZES de Nkok ont versé 1,4 milliard XAF à la CNSS entre 2018 et 2022 sur 1,5 milliards XAF attendus par l'organisme social soit un taux de recouvrement de 91%.

En 2022, les cotisations salariales et patronales reversées à la CNSS par les industries du bois de la ZES de Nkok s'élevaient à 501 millions XAF contre 110 millions XAF en 2018 (+356%). Cette hausse de cotisations s'explique par :

- l'augmentation du nombre d'employés internalisés déclarés par les UTB de la ZES de Nkok passé de 488 en 2018 à 1693 en 2022 (+247%) ;
- l'augmentation de la masse salariale plafonnée des UTB de la ZES Nkok passé de 597 millions en 2018 à 3,3 milliards XAF en 2022 (+445%) ;
- la régularisation partielle en 2020 des impayés des exercices 2018 et 2019 d'autre part.

Au 31 décembre 2022, le solde des impayés à la CNSS des entreprises basées à Nkok s'élevait à 131 milliards XAF sur 5 ans en dépit de la régularisation partielle intervenue en 2020.

Globalement, les cotisations salariales et patronales versées directement par les industries du bois de la ZES de Nkok sont encore faibles principalement du fait du nombre réduit d'employés internalisés par rapport à ceux, bien plus nombreux, qui y travaillent sous contrat d'intérim ou recrutés par le biais des sociétés de mise à disposition du personnel.

Situation des cotisations des industries du bois de la ZES de Nkok auprès de la CNSS (en XAF)	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Masse salariale des employés déclarés	597	952	750	2 543	3 254	8 096
Cotisations attendues par la CNSS	110	176	139	470	602	1 498
Cotisations payées	110	154	145	456	501	1 366
Impayés	1	22	-7	14	101	131

Tableau 49 Situation des cotisations des industries du bois de la ZES de Nkok à la CNSS
(A partir des données de la CNSS)

Les sociétés de mise à disposition du personnel intervenant au sein de la ZES de Nkok ont accru leurs cotisations auprès de la CNSS. En 2022, cet organisme social a collecté 239 millions XAF auprès de ces entreprises contre 196 millions XAF en 2021 (+22%) alors que le niveau de cotisations attendues était relativement stable (482 millions XAF en 2022 contre 480 millions XAF en 2021). Le taux de recouvrement des

cotisations auprès des sociétés de mise à disposition est passé de 41% en 2021 à 50% en 2022. En dépit des progrès enregistrés au cours des deux derniers exercices, ce taux de recouvrement est encore faible.

en millions XAF		2021			2022		
IDENTIFIANT CNSS	SOCIETE DE MISE A DISPOSITION	Cotisations attendues	Cotisations encaissées	Taux de recouvrement	Cotisations attendues	Cotisations encaissées	Taux de recouvrement
014-0197337-W	SEVEN CONSULTING WOODS	48	60	125%	76	73	95%
001-0190430-F	INTEGRITY SERVICES	283	62	22%	245	33	13%
014-0212243-E	PLY FARM	0	0	-	17	30	174%
010-0196746-D	GUIROU SERVICES	17	18	104%	27	27	100%
001-0180987-T	BUSINESS ASSISTANCE ET CONSULTING SERVICES	29	18	62%	44	23	52%
010-0194933-K	LABOUR CONSULTING	14	3	23%	14	12	89%
001-0193995-T	GENERAL WORK SERVICES	13	11	88%	10	7	74%
010-0194930-H	SERVICES DES PARTENAIRES DES AFFAIRES DU GABON	6	3	49%	7	7	97%
010-0205496-R	MAXIMUM SERVICES GABON	5	4	84%	5	5	100%
010-0209639-A	GABON JOB PERFORMANCE	0,23	0,17	74%	14	5	37%
010-0189333-A	GREEN YELLOW BLEU	3	3	100%	3	4	135%
010-0198522-L	WILL FOREST	0	0	-	4	4	100%
017-1400160-T	LOUIS SERVICES	0	0	-	3	3	100%
014-0199160-Z	DADY MOKEKO SERVICES SARL	0	0	-	2	2	113%
010-0203838-X	HERBERT SERVICES MANAGEMENT	1	1	100%	2	2	100%
014-0200555-Q	FORCE INTERVENTION RAPIDE SERVICES	0	0	100%	1	1	-
001-0186595-S	BINOMBO SERVICES	1	0,8	69%	4	-	0%
017-0140293-P	HUMANE RESSOURCE CONSULTING	0	0	-	0	0	-
001-0177462-Y	YORAH SERVICE	60	12	20%	2	0	0%
018-0213465-E	ENTREPRISE DES PARTENAIRES DES AFFAIRES DU GABON	0	0	-	0	0	-
TOTAL		480	196	41%	482	239	50%

Tableau 50 Taux de recouvrement des cotisations CNSS auprès des entreprises de mise à disposition du personnel opérant dans la ZES de Nkok en 2021 et 2022
(A partir des données de la CNSS)

Cotisations versées par le Groupe GSEZ à la CNSS en 2021

La contribution des entreprises du Groupe GSEZ, toutes activités confondues, au titre des cotisations versées à la CNSS en 2022 s'est élevée à 774 millions XAF. Les cotisations salariales et patronales versées par l'entreprise Gabon Spécial Economic Zone ont représenté à elles-seules 298 millions XAF soit 39% de cotisations versées par le Groupe à la CNSS en 2022 tandis que celles de Bordamur se sont élevées à 206 millions XAF soit 27% de la contribution du Groupe.

Les entreprises PFM et SFIK ont contribué respectivement à 10 et 9% des cotisations CNSS de l'ensemble du Groupe.

Cotisations CNSS des sociétés du Groupe GSEZ					
<i>(en millions XAF)</i>					
	SOCIETE	2019	2020	2021	2022
1	OLAM GABON	59	40	9	
2	GAW	-	3	28	38
3	GSEZ	223	267	273	298
4	SNBG	5	4	13	16
5	PFM	-	61	87	81
6	GIW	-	-	-	-
7	GSEZ W	-	-	-	
8	JOHN BITAR GABON	-	-	14	36
9	TOUJOURS VERT	-	-	0	33
10	BORDAMUR	-	-	0	206
11	SFIK	-	-	0	66
	TOTAL	287	375	423	774

*Tableau 51 Cotisations payées par les entreprises du Groupe GSEZ à la CNSS entre 2019 et 2021
(Source : GSEZ)*

3.3.2 Evolution des cotisations versées à la CNAMGS

A l'instar de toutes les entreprises privées en activité dans le pays, les entreprises du secteur bois sont assujetties au Fonds d'assurance maladie des salariés du secteur privé dont la gestion est assurée par la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS). A ce titre, elles sont redevables des cotisations salariales et des cotisations patronales⁵⁹. Cependant, le nombre d'entreprises du secteur bois (exploitants forestiers et industries) qui soumettent des déclarations à la CNAMGS est relativement faible. En moyenne, seules 25% des 450 entreprises du secteur répertoriées par la CNAMGS ont soumis des déclarations au cours des exercices 2018 à 2022. Quant aux entreprises du secteur bois à jour de leurs cotisations auprès de cet organisme social, elles n'étaient que :

- 39 en 2018 ;
- 36 en 2019 ;
- 41 en 2020 ;
- 50 en 2021 ;
- 61 en 2022.

Bien qu'en hausse progressive, le nombre d'entreprises du secteur bois à jour de leurs cotisations à la CNAMGS représente moins de 15% des entreprises du secteur qui y sont répertoriées. Même si le répertoire des entreprises du secteur bois de la CNAMGS laisse apparaître des entreprises dormantes ou ayant cessé toute activité par défaut d'actualisation, ce ratio est particulièrement faible au regard du nombre d'entreprises en activité dans le secteur et de l'importance de cette filière dans l'économie du Gabon. En outre, cette situation prive la CNAMGS d'importantes ressources nécessaires à son bon fonctionnement d'une part et les salariés de la protection sociale à laquelle ils ont droit d'autre part.

Situation des entreprises du secteur bois (exploitants forestiers et industries) à la CNAMGS	2018	2019	2020	2021	2022
Aucune déclaration	356	362	352	324	303
Déclaration mais absence de paiement	8	6	8	6	7
Déclarations manquantes	2	3	7	3	25
En règle	39	36	41	50	61
Impayés	7	8	10	21	
Non applicable	19	11	-	-	-
Pénalités impayées uniquement	20	25	33	50	54
Total	451	451	451	454	450

*Tableau 52 Situation générale des entreprises du secteur bois à la CNAMGS
(A partir du fichier des déclarations et paiement des entreprises du secteur bois à la CNAMGS)*

⁵⁹ Article 38 de l'ordonnance n°0022/2007/PR du 21 août 2007 instituant un régime obligatoire d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale en République Gabonaise

Entre 2018 et 2022, le montant annuel des cotisations déclarées par les entreprises du secteur bois oscillait entre 1,6 et 1,8 milliard XAF pour un montant global de cotisations déclarées de 8,6 milliards XAF sur la période. Le montant réel des cotisations dont le règlement a été effectué par les entreprises du secteur était de 7,1 milliards XAF au cours de cette même période, soit 83% des cotisations déclarées par les entreprises qui ont rempli cette obligation. Ainsi, en 2018 et 2019, les cotisations acquittées par les entreprises du secteur bois ont représenté respectivement 4% et 6% de la collecte de la CNAMGS au titre du Fonds d'assurance maladie des salariés du secteur privé.⁶⁰

Les impayés des entreprises du secteur bois auprès de la CNAMGS entre 2018 et 2022 se sont élevés à 2,5 milliards XAF dont 1 milliard XAF de pénalités soit 40% du montant total des impayés cumulés au cours de cette période et 12% du montant des cotisations déclarées.

Situation des cotisations des entreprises du secteur bois auprès de la CNAMGS (en MXAF)	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Cotisations déclarées	1 604	1 781	1 674	1 655	1 846	8 560
Cotisations payées	1 337	1 567	1 157	1 443	1 568	7 072
Cotisations impayées	268	214	517	212	278	1 489
Pénalités impayées	425	108	210	135	135	1014
Montant restant dû à la CNAMGS (= impayés + pénalités)	693	322	728	348	413	2 504

*Tableau 53 Situation cotisations des entreprises du secteur bois à la CNAMGS
(A partir du fichier des déclarations et paiement des entreprises du secteur bois à la CNAMGS)*

Les déclarations de cotisations du secteur bois reçues par la CNAMGS proviennent très majoritairement des entreprises installées en dehors de la ZES de Nkok. Entre 2018 et 2020, le montant des cotisations déclarées par ces entreprises a représenté plus de 5 milliards XAF soit 99,2% du montant total des cotisations du secteur bois déclarées à l'organisme social. Ce constat s'applique également au règlement des cotisations dont 99% du montant total est réglé par les entreprises installées en dehors de la ZES de Nkok.

Le faible niveau de cotisations provenant des entreprises installées dans la ZES de Nkok s'explique en partie par leur recours à des sociétés de mise à disposition du personnel qui leur fournissent une part importante de leurs effectifs. Selon la législation du travail en vigueur au Gabon, il revient à ces sociétés de remplir les obligations déclaratives liées aux travailleurs mis à disposition. Dans le cadre de la présente

⁶⁰ A noter que le montant des cotisations privées collectées par la CNAMGS a baissé de 31% entre 2018 et 2019 passant de 37,6 milliards XAF à 26,1 milliards XAF.

étude, l'absence de données ne nous a pas permis d'évaluer le nombre de travailleurs mis à disposition à la ZES de Nkok déclarés à la CNAMGS ni le niveau de cotisations les concernant.



Figure 79 Montant des déclarations & paiements des entreprises du secteur bois à la CNAMGS
(A partir du fichier des déclarations et paiement des entreprises du secteur bois à la CNAMGS)

Cotisations versées par le Groupe GSEZ à la CNAMGS

Le Groupe GSEZ a versé 248 millions XAF à la CNAMGS au titre des cotisations en 2022. 117 millions XAF de cotisations soit 47% du montant total cotisé par le Groupe provenaient de l'entreprise Gabon Spécial Economic Zone, principale compagnie de cet ensemble.

Bordamur a versé 61 millions XAF à la CNAMGS soit 24% du total Groupe tandis que PFM et SFIK ont versé respectivement 17 et 18 millions XAF.

Cotisations CNAMGS des sociétés du Groupe GSEZ (en millions XAF)					
SOCIETE		2019	2020	2021	2022
1	OLAM GABON	17	15	4	-
2	GAW	-	1	8	11
3	GSEZ	56	97	103	117
4	SNBG	2	2	4	9
5	PFM	-	13	14	18
6	GIW	-	-	-	0
7	GSEZ W	-	-	-	0
8	JOHN BITAR GABON	-	-	2	11
9	TOUJOURS VERT	-	-	-	6
10	BORDAMUR	-	-	-	61
11	SFIK	-	-	-	17
TOTAL		75	127	135	248

Tableau 54 Cotisations payées à la CNAMGS par les entreprises du Groupe GSEZ entre 2019 et 2022
(Source : GSEZ)

3.3.3 Engagement social et investissements RSE des sociétés du secteur bois

Les investissements RSE des sociétés du secteur bois ont atteint 3,3 milliards XAF en 2020 contre 2,9 milliards XAF en 2018 (+13,7%).

Environ 70% des sommes investies par le secteur bois au titre de la RSE proviennent de l'industrie forestière contre 30% provenant de l'exploitation forestière. Les investissements RSE à caractère économique et social constituent la majorité des investissements réalisés.

Investissements RSE réalisés par les sociétés du secteur bois entre 2018 et 2020 (en MXAF)				
Sous-secteur	2018	2019	2020	Variation 2018-2020
Exploitation forestière	693	762	937	35,1%
Industrie forestière	2 175	1 359	2 324	6,8%
Total	2 868	2 121	3 260	13,7%

Tableau 55 Investissements RSE des sociétés du secteur bois entre 2018 et 2020
(A partir des données collectées auprès des sociétés du secteur bois)

Exploitation forestière

En dépit du contexte économique difficile qu'a connu le secteur, les investissements réalisés par les exploitants forestiers dans le cadre de la RSE ont progressé de 35%. Ils sont passés de 693 millions XAF en 2018 à 937 millions XAF en 2020.

Les investissements à caractère social sont majoritaires devant ceux à caractère économique et environnemental. Ainsi, en 2020, plus de 74% des investissements réalisés dans le cadre de la RSE par les exploitants forestiers avaient un caractère social, contre 15% ayant un caractère économique et 10% ayant un caractère environnemental.

En 3 ans, les exploitants forestiers ont investi 2,4 milliards XAF dans le cadre de leur politique RSE. Ces investissements souvent réalisés dans des localités reculées éloignées des centres urbains sont particulièrement pour les populations qui y vivent. Les actions réalisées dans le cadre de la RSE par les exploitants forestiers sont parfois perçues comme un supplétif à l'action publique qui peine à atteindre certaines de ces localités. Le volet social couvre généralement la santé, l'hygiène, l'éducation, l'alimentation et l'habitat.

Par ailleurs, les actions sociales et économiques des politiques RSE des exploitants forestiers favorisent également la bonne entente de ces derniers avec les populations autochtones pour lesquelles les concessions forestières constituent quelques fois un héritage ancestral, des domaines de chasse, des espaces connectés à des cultes anciens ou considérées comme ayant une dimension spirituelle.

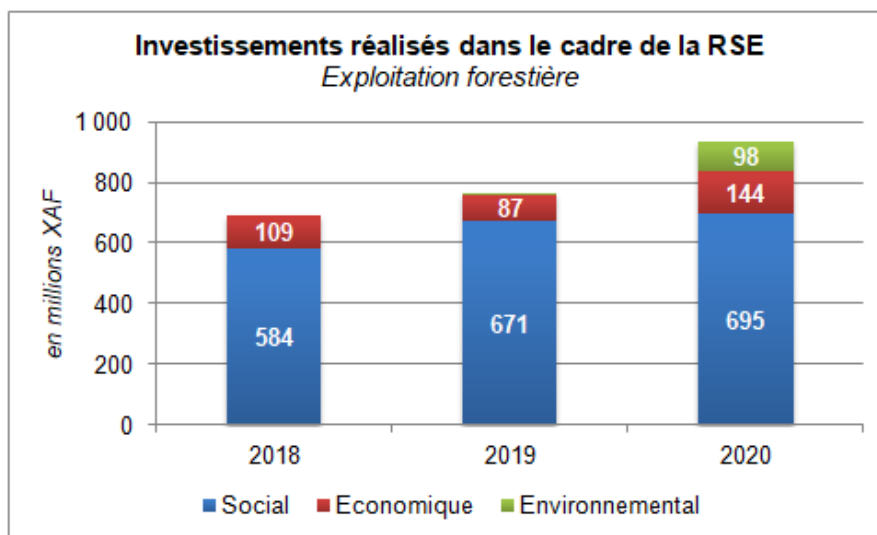


Figure 80 Investissements réalisés dans le cadre de la RSE par les exploitants forestiers (2018 – 2020)
(A partir des données collectées auprès des sociétés du secteur bois)

Industrie forestière

En 2020, les investissements réalisés dans le cadre de la RSE par les industries du bois se sont élevés à 2,3 milliards XAF contre 2,2 milliards XAF en 2018 (+6,8%).

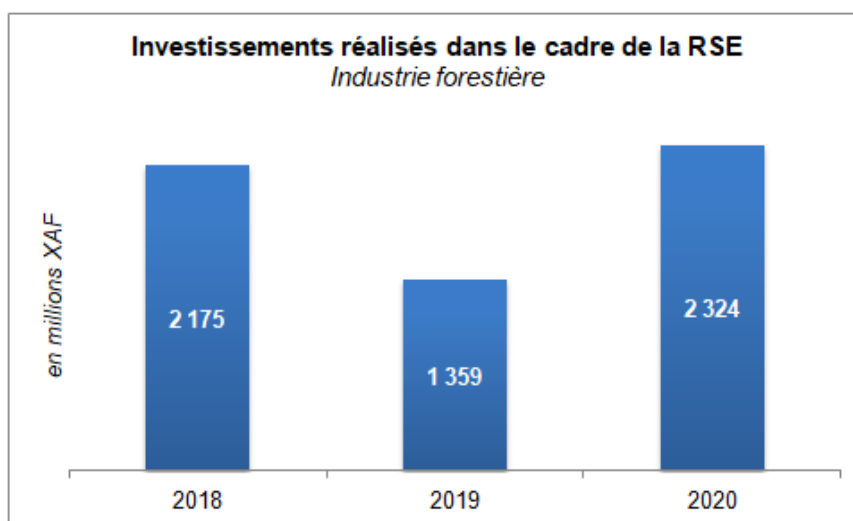


Figure 81 Investissements réalisés dans le cadre de la RSE par les industries forestières (2018 – 2020)
(A partir des données collectées auprès des sociétés du secteur bois)

Les investissements réalisés au titre de la RSE par les industries du bois concernent principalement des dépenses à caractère économique et social comme l'éducation (construction et réhabilitation d'établissements scolaires, prise en charge des enseignants), l'accès aux services de bases (hydraulique villageoise), l'aménagement de voie de communication (réhabilitation de tronçons routiers), la santé (construction et équipement de dispensaires, lutte contre le covid-19, etc.).

Exemples d'investissement réalisés par les industries du bois dans le cadre de la RSE entre 2018 et 2020

Intitulé	Montant alloué entre 2018 et 2020 (en MXAF)
Hydraulique rurale, école et habitat	1 364,3
Mobilier et matériel	1 364,3
Bâtiment	841,5
Matériel de transports	244,3
Sciage mobile, infrastructure, école, dispensaire, transport	211,6
Travaux d'entretien du tronçon Moukouagnio-Carrefour Leroy	115,7
Matériaux du logement et bureau	104,0
Dispensaire et hydraulique rurale	68,2
Installations	32,5
Environnemental	31,3
Elevage porcin à Elarmilo	25,2
Soutien aux enseignants de la circonscription Scolaire de l'Ogooué-Lolo	9,0
Social	5,1
Don à la Fondation Sylvia Bongo Ondimba de 10000 masques FFP	5,0
Travaux d'entretien de l'axe Lastourville-Bassegha	5,0
Travaux d'entretien du tronçon Moukouagnio 2-Lolo	3,9
Prise de mesures de lutte contre la pandémie du covid-19-villages locaux + Ecole	3,0
Construction de 2 terrains de football dans des villages	1,5
Divers	1 422,5

*Tableau 56 Exemples d'investissement RSE réalisés par les industries du bois (2018 – 2020)
(A partir des données collectées auprès des sociétés du secteur bois)*

3.4 Synthèse de l'impact social du secteur bois

Impact de la filière bois sur l'emploi et la masse salariale

12 565 emplois en 2022 hors employés des sociétés de mise à disposition du personnel (+49% par rapport à 2010)

- Exploitation forestière : 3 681 emplois (-15% par rapport à 2010)
- Industrie forestière : 8 884 emplois (+117% par rapport à 2010)

2 193 employés déclarés à la CNSS en 2022 par les sociétés de mises à disposition du personnel intervenant à la ZES de Nkok (+79% par rapport à 2021)

Répartition des emplois par catégories professionnelles en 2020 (exploitation forestière) :

- Manœuvres, ouvriers et apprentis : 87%
- Agents de maîtrise et ouvriers qualifiés : 9%
- Techniciens supérieurs : 3%
- Cadres supérieurs : 1%

Répartition des emplois par catégories professionnelles en 2020 (industrie forestière) :

- Manœuvres, ouvriers et apprentis : 62%
- Agents de maîtrise et ouvriers qualifiés : 16%
- Techniciens supérieurs : 11%
- Cadres supérieurs : 11%

Répartition des emplois selon le sexe en 2020 (exploitation forestière) : Femmes 8% | Hommes 92%

Répartition des emplois selon le sexe en 2020 (industrie forestière) : Femmes 7% | Hommes 93%

Impact de la filière bois sur les organismes sociaux (CNSS et CNAMGS)

5,8 milliards XAF versés à la CNSS en 2022 par le secteur bois (-7% par rapport à 2018)

- Exploitation forestière : 1,7 milliard XAF versés en 2022 (-24% par rapport à 2018)
- Industrie forestière : 4 milliards XAF versés en 2022 (+21% par rapport à 2018)
 - Hors ZES de Nkok : 3,5 milliards XAF versés en 2022 (+9% par rapport à 2018)
 - ZES de Nkok : 501 millions XAF versés en 2022 (+355% par rapport à 2018)

1,6 milliard XAF versés à la CNAMGS en 2020 par le secteur bois (+17% par rapport à 2018)



Section 4 : Recommandations

4.1 Recommandations sur l'exploitation forestière (amont)

Recommandations relatives à l'exploitation forestière	
Exploitation forestière	Diminuer la taxe de superficie pour les opérateurs certifiés, afin de creuser la différence avec les opérateurs non certifiés et les inciter à s'engager dans une démarche de certification couteuse et contraignante.
	Exercer le droit de retrait des permis aux exploitants forestiers insuffisamment transparent compte tenu des risques de gestion non durable des permis et de contournement de la fiscalité.
	Mettre en place des incitations pour l'exploitation d'autres essences d'arbres (ex : essences de bois à croissance rapide comme l'eucalyptus) et le développement de nouveaux produits bois (ex : MDF, contreplaqué, panneau de particules...) en vue de contribuer à la diversification de ces secteurs et à la création de valeur ajoutée.
	Créer un marché local du carbone pour récompenser ou dédommager les opérateurs qui soutiennent la séquestration carbone par des pratiques de gestion forestière durables.

4.2 Recommandations sur l'industrie forestière (aval)

Recommandations relatives à l'industrie forestière	
Industrie forestière	Développer la formation de la main d'œuvre locale sur l'ensemble de la filière en créant un centre d'expertise « régional » pour répondre aux besoins des opérateurs de personnel qualifié.
	Assurer un meilleur contrôle des flux de personnes au sein de la ZES de Nkok avec notamment un système de badge d'accès personnel qui permettrait de limiter les fraudes.
	Mieux réguler le recours à l'intérim en matière légale et fiscale.
	Immatriculer dans les organismes sociaux les travailleurs expatriés de la ZES de Nkok qui ne sont que très faiblement immatriculés à ce jour.
	Mettre en place au sein de la ZES de Nkok un bureau d'embauche dédié à l'emploi précaire et à la gestion des travailleurs en contrats courts qui pourrait favoriser l'immatriculation systématique de cette catégorie de travailleurs qui est aussi la moins bien protégée.
	Interdire l'importation des biens meubles en bois par l'administration gabonaise et ses démembrements pour développer le tissu productif local de 3 ^{ème} niveau.
	Augmenter les droits de douane sur les importations de biens meubles en bois pour rendre moins compétitif les meubles importés et inciter à la consommation de la production locale.
	Développer le « local content » dans le secteur forestier.
	Encourager l'investissement des nationaux en favorisant leur accès aux capitaux et en facilitant leur installation, la construction et l'équipement de leurs UTB.
	Développer la formation de la main d'œuvre locale sur l'ensemble de la filière en créant un centre d'expertise « régional » pour répondre aux besoins des opérateurs de personnel qualifié.

4.3 Autres recommandations

Autres recommandations	
Autres	Favoriser un meilleur partenariat entre les opérateurs du secteur bois, le Ministère de tutelle et les différentes administrations, en optimisant les multiples sollicitations de ces derniers et par une meilleure prise en compte par le Ministère des revendications des opérateurs économiques.
	Optimiser les échanges d'informations entre les différentes administrations par une collecte centralisée et digitalisée des données des opérateurs par le Ministère, les autres administrations devant se rapprocher du Ministère pour toutes données sur le secteur.
	Digitalisation de la chaîne logistique du bois / extension du principe de traçabilité du bois en dehors de la ZES de Nkok pour un meilleur suivi de la légalité de la production de la filière.
	Amélioration des infrastructures logistiques : renforcement des capacités de la voie ferroviaire, amélioration du réseau routier et augmentation des capacités d'exportation de containers.
	Plafonner légalement le niveau de recours aux intérimaires car il n'y a pas de fluctuation dans les niveaux de production de la filière.
	Mieux réguler les sociétés d'intérim pour s'assurer qu'elles respectent leurs obligations légales et fiscales.
	Assurer une meilleure représentativité des nationaux aux fonctions de management dans les sociétés du secteur bois.
	Harmoniser la liste des entreprises du secteur bois en croisant les bases des données des différentes administrations (Ministère de l'Economie, DGI, DGEPEF, Douanes, CNAMGS et CNSS).

IMPACT DU SECTEUR BOIS SUR L'ÉCONOMIE DU GABON ENTRE 2018 ET 2022

EY & Mays Mouissi Consulting

Gabon | Juin 2023



Annexe 1 : Textes d'application de la loi n°016/2001 du 31 décembre 2001 portant Code forestier en République gabonaise

Décrets

Décret n° 000019-PR-MEFEPPN du 09/01/2008, fixant les statuts de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux
Décret n° 0001033-PR-MEFEPEPN du 01/12/2004, fixant les conditions de création d'unités d'élevage d'espèces animales sauvages
Décret n° 001028-PR-MEFEPEPN du 01/12/2004, fixant les conditions de création des forêts communautaires
Décret n° 001030-PR-MEFEPEPN du 01/12/2004, fixant les modalités de réalisation des travaux de régénération et de réhabilitation des sites dégradés
Décret n° 001031 du 01/12/2004, déterminant la composition et le fonctionnement du Comité pour l'industrialisation de la Filière Bois
Décret n° 001032-PE-MEFEPEPN du 01/12/2004, fixant les modalités de classement ou déclassements des forêts et des aires protégées
Décret n° 0137-PR-MEFEPA du 04/02/2009, portant mise en réserve de certaines espèces végétales à usages multiples de la forêt gabonaise
Décret n° 0161-PR-MEF du 19/01/2011, fixant les conditions de délivrance des permis et licences de chasse et de capture
Décret n° 0162-PR-MEF du 19/01/2011, déterminant les modalités de constatation et de répression de certaines infractions en matière d'eaux et forêts
Décret n° 0163-PR-MEF du 19/01/2011, fixant les conditions de détention, de transport, de commercialisation des espèces animales sauvages, des trophées et produits de chasse
Décret n° 0164-PR-MEF du 19/01/2011, réglementant le classement et les latitudes d'abattage des espèces animales
Décret n° 0273-PR-MEF du 02/02/2011, fixant le statut des bois abandonnés
Décret n° 0278-PR-MEF du 04/02/2011, fixant les conditions de délivrance de l'agrément professionnel des métiers du secteur forêt/bois
Décret n° 0291-PR-MEF du 18/02/2011, portant attributions et organisation du Ministère des Eaux et Forêts
Décret n° 1029-PR-MEFEPEPN du 01/12/2004, réglementant l'exploitation, la transformation et la commercialisation des produits forestiers autres que le bois d'œuvre
Décret n° 1032-PE-MEFEPEPN du 01/12/2004, fixant les modalités de classement ou déclassements des forêts et des aires protégées
Décret n° 18-PR-MEFEPEPN du 06/01/2005, fixant les conditions de création d'unités d'élevage d'espèces animales sauvages
Décret n° 19-PR-MEFEPEPN du 06/01/2005, portant réglementation des professions de lieutenant de chasse et de guide de chasse
Décret n° 488-PR-MEFEPPN du 22/09/2007, abrogeant certaines dispositions du décret n 664-PR-MEFE du 22 juillet 1994 portant réglementation de la commercialisation des bois
Décret n° 664-PR-MEFE du 22/07/1994, portant réglementation de la commercialisation des bois en République gabonaise
Décret n° 666-PR du 09/08/2004, portant suspension provisoire d'attribution de nouveaux permis
Décret n° 686-PR-MEFEPEPN du 24/08/2004, fixant les modalités de prestation de serment des agents des eaux et forêts
Décret n° 689-PR-MEFEPEPN du 24/08/2004, définissant les normes techniques d'aménagement et de gestion durable des forêts domaniales productives enregistrées
Décret n° 691-PR-MEFEPEPN du 01/12/2004, fixant les conditions de création et de gestion des jardins zoologiques
Décret n° 692-PR-MEFEPEPN du 24/08/2004, fixant les conditions d'exercice des droits d'usage coutumiers en matière de forêt, de faune, de chasse et de pêche.
Décret n° 693-PRMEF du 01/10/2010, modifiant l'art 2 du Décret n° 001031 du 01/12/2004, déterminant la composition et le fonctionnement du Comité pour l'industrialisation de la Filière Bois
Décret n° 953-PR-METFP du 27/07/2011, portant création et organisation de l'Ecole Supérieure des Métiers du Bois
Décrets 607-619/MEFEPEPN/PR du 22 août 2002 portant classement des parcs nationaux

Arrêtés

- Arrêté n° 000117-PR-MEFEPEPN du 01/03/2004, fixant les diamètres minima d'exploitabilité administratifs des bois d'œuvre
- Arrêté n° 000118-PR-MEFEPEPN du 01/03/2004, portant réglementation des activités forestières, minières, agricoles, aquacoles, cynégétiques et touristiques à l'intérieur d'une zone tampon.
- Arrêté n° 000119-PR-MEFEPEPN du 01/03/2004, fixant la composition des groupes d'essences exploitables.
- Arrêté n° 00640-08-MEFEPA du 08/10/2008, fixant les modalités d'attribution des concessions forestières par adjudication.
- Arrêté n° 00641-08-MEFEPA du 08/10/2008, fixant les critères de sélection des soumissionnaires et les modalités d'évaluation et de classement des offres
- Arrêté n° 00669-MEF du 20/09/2010, fixant les conditions de délivrance de l'Autorisation Spéciale de Coupe
- Arrêté n° 015-MEF-SG-DGICBVPF du 22/02/2012, fixant les normes et la classification des produits transformés autorisés à l'exportation
- Arrêté n° 018-MEF-SG-DGF-DFC du 31/01/2013, fixant les Procédures d'Attribution et de Gestion des Forêts Communautaires
- Arrêté n° 04-MEF-MECIT du 30/01/2012, déterminant les zones de contrôle des activités forestières des grumes et produits transformés
- Arrêté n° 104-MFEPRN-SG-DGF-DEPRC-SR du 06/05/2014, fixant les conditions de délivrance de l'autorisation de coupe de bois pour le sciage de long.
- Arrêté n° 105-MFEPRN-DGF-SACF du 06/05/2014, fixant le modèle de cahier de charges contractuelles
- Arrêté n° 106-MFEPRN du 06/05/2014, portant droit de réservation d'une forêt par une communauté villageoise
- Arrêté n° 132-MFEPRN-SG-DGICBVPF du 11/06/2014, modifiant et complétant certaines dispositions de l'Arrêté n° 15-MEF-SGDGICBVPF portant normes et classification des produits transformés autorisés à l'exportation
- Arrêté n° 133-MFEPRN-CAB du 11/06/2014, portant instauration d'une Autorisation spéciale pour l'exportation des produits transformés de Kévazingo
- Arrêté n° 136-MEF du 10/10/2011, fixant les modalités d'attribution et de gestion du Permis de Gré à Gré.
- Arrêté n° 1478-MEFEDD du 15/06/2010, constatant le retour au Domaine de 63 permis reliquataires de la taxe de superficie.
- Arrêté n° 00187-MEFBP du 09/02/2009, fixant les valeurs mercuriales des bois en grumes à l'exportation

Lois

- Loi n° 003/2007 du 27/08/2007, relative aux parcs nationaux (Titre III et art 4,8, 10, 12,19, 22, 40,74)
- Loi n° 004/2009 du 09/02/2010, portant création, organisation et fonctionnement du Fonds Forestier National

Annexe 2 : Superficie des classes d'occupation du sol

Classe d'occupation du sol ⁶¹	Superficie (ha)	Taux d'occupation	Superficie (ha)	Taux d'occupation
	2010	2010	2015	2015
Forêt dense	22 043 382	83,11%	21 972 552	82,82%
Savane et végétation basse	1 977 214	7,45%	1 965 109	7,41%
Forêt secondaire	835 665	3,15%	845 986	3,19%
Forêt inondée	615 112	2,32%	615 112	2,32%
Surface en eau	383 259	1,45%	386 970	1,46%
Zone marécageuse	203 592	0,77%	204 522	0,77%
Mangrove	189 116	0,71%	189 028	0,71%
Surface artificialisée	157 614	0,59%	162 910	0,61%
Terre cultivée	83 430	0,31%	152 259	0,57%
Sol nu	34 132	0,13%	37 067	0,14%
Total	26 522 516	100%	26 531 516	100%

Tableau 57 Evolution de la superficie des classes d'occupation du sol du Gabon entre 2010 et 2015

Superficie d'occupation du sol couverte par des forêts ⁶²	Superficie (ha)	Proportion	Superficie (ha)	Proportion
	2010	2010	2015	2015
Forêt dense	22 043 382	93,82%	21 972 552	93,76%
Forêt secondaire	835 665	3,56%	845 986	3,61%
Forêt inondée	615 112	2,62%	615 112	2,62%
Total	23 494 159	100%	23 433 650	100%

Tableau 58 Evolution de la superficie du territoire gabonais couverte par des forêts entre 2010 et 2015

⁶¹ Cartographie de l'occupation du sol du Gabon en 2015 ; changements intervenus entre 2010 et 2015, Revue française de photogrammétrie et Télédétection, Volume 223 (année 2021), numéro spécial Afrique, 2021 p.118 à 128. | Farrel NZIGOU BOUCKA, Conan Vassily OBAME, Francis MANFOUMBI, Armel NZUE MBA, Michel NGUI ONDO, Vanessa OVONO, Aboubakar MAMBIMBA NDJOUNGUI | Lien : [Cartographie de l'occupation du sol du Gabon en 2015 - changements entre 2010 et 2015 | Revue Française de Photogrammétrie et de Télédétection \(sfpt.fr\)](#)

⁶² Idem

Annexe 3 : Liste des exploitants forestiers

#	SOCIETES	LOCALISATION DU SITE	SEZ/HORS SEZ	ORIGINE DES CAPITAUX	ÉTAT REEL
1	Africa View S.A.	ESTUAIRE	HORS SEZ	INDE	EN ACTIVITE
2	Arboris	ESTUAIRE	HORS SEZ	GABON	EN ACTIVITE
3	Bois et Menuiserie du Gabon (BMG)	ESTUAIRE	HORS SEZ	GABON	EN ACTIVITE
4	Bois et Sciage de l'Ogooué (BSO)	ESTUAIRE	HORS SEZ	FRANCE	EN ACTIVITE
5	Bois et Scierie du Gabon (BSG)	ESTUAIRE	HORS SEZ	CHINE	EN ACTIVITE
6	Bordamur Toujours Vert	ESTUAIRE	HORS SEZ	CHINE	EN ACTIVITE
7	CECOMI	ESTUAIRE	HORS SEZ	GABON	EN ACTIVITE
8	Compagnie Africaine d'Exploitation de Bois (CAEB)	ESTUAIRE	HORS SEZ	GABON	EN ACTIVITE
9	Compagnie Dan Gabon	ESTUAIRE	HORS SEZ	CHINE	EN ACTIVITE
10	Compagnie de bois du Gabon	OGOOUE MARITIME	HORS SEZ	FRANCE	EN ACTIVITE
11	Compagnie Equatoriale des Bois-Precious Woods (CEB- PWG)	ESTUAIRE	HORS SEZ	CHINE	EN ACTIVITE
12	Compagnie Forestière des Abeilles (CFA)	ESTUAIRE	HORS SEZ	CHINE	EN ACTIVITE
13	Compagnie Industrielle et Forestiere du Haut -Ogooué (CIFHO)	ESTUAIRE	HORS SEZ	FRANCE	EN ACTIVITE
14	Cora Wood	OGOOUE MARITIME	HORS SEZ	ITALIE	EN ACTIVITE
15	Dhara Wood Gabon	ESTUAIRE	HORS SEZ	INDE	EN ACTIVITE
16	Evandzi Bois du Gabon (EBDG)	ESTUAIRE	HORS SEZ	GABON	EN ACTIVITE
17	Exploitation des Bois de l'Estuaire (EBE)	ESTUAIRE	HORS SEZ	GABON	EN ACTIVITE
18	Exploitation Forestière Quentin (EFQ)	ESTUAIRE	HORS SEZ	GABON	EN ACTIVITE
19	Exploitation Gabonaise de Bois (EGB)	ESTUAIRE	HORS SEZ	GABON	EN ACTIVITE
20	Exploitation Gabonaise de Grumes (EGG)	ESTUAIRE	HORS SEZ	FRANCE	EN ACTIVITE
21	Export et Négoce du Bois (ENB)	ESTUAIRE	HORS SEZ	CHINE	EN ACTIVITE
22	FG GZES	ESTUAIRE	HORS SEZ	CHINE	EN ACTIVITE
23	Forestière d'Exploitation et d'Export (FOREEX)	ESTUAIRE	HORS SEZ	GABON	EN ACTIVITE
24	Forestry Development Gabon (FDG)	ESTUAIRE	HORS SEZ	CHINE	EN ACTIVITE
25	Friend Timber Company	ESTUAIRE	HORS SEZ	GABON	EN ACTIVITE
26	Gabon Hua Dong Investissement	ESTUAIRE	HORS SEZ	CHINE	EN ACTIVITE
27	Gabon Meubles Modernes	ESTUAIRE	HORS SEZ	CHINE	EN ACTIVITE
28	Gabon Wood Industries	ESTUAIRE	HORS SEZ	CHINE	EN ACTIVITE
29	Gabonaise d'Exploitation de Bois (GEB)	ESTUAIRE	HORS SEZ	GABON	EN ACTIVITE
30	Gabonaise d'Exploitation Forestière et de Remorquage SARL (GABEXFOR)	OGOOUE MARITIME	HORS SEZ	GABON	EN ACTIVITE
31	Gabonaise de Transformation Bois Boulende	ESTUAIRE	HORS SEZ	GABON	EN ACTIVITE
32	Grand Mayumba Development Company	ESTUAIRE	HORS SEZ	AFRIQUE DU SUD	ARRET TECHNIQUE
33	Hua Jia de l'industrie du bois	ESTUAIRE	HORS SEZ	CHINE	EN ACTIVITE
34	Industrie Bois Négoce Gabon (IBNG)	ESTUAIRE	HORS SEZ	GABON	EN ACTIVITE
35	Industrie Forestière de Koulamoutou (IFK)	ESTUAIRE	HORS SEZ	CHINE	EN ACTIVITE
36	International Forestry Timber of Gabon (IFTG)	ESTUAIRE	HORS SEZ	GABON	EN ACTIVITE
37	John Bitar Gabon S.A.	ESTUAIRE	HORS SEZ	GABON	EN ACTIVITE
38	KHLL Forestry	ESTUAIRE	HORS SEZ	CHINE	EN ACTIVITE
39	La Gabonaise des Forêt et des Industries du Bois (LGFIB)	ESTUAIRE	HORS SEZ	GABON	EN ACTIVITE
40	Luso Location (LUSOLOC)	ESTUAIRE	HORS SEZ	GABON	EN ACTIVITE
41	Lynn Timber	ESTUAIRE	HORS SEZ	GABON	EN ACTIVITE
42	Mavémbé	ESTUAIRE	HORS SEZ	GABON	EN ACTIVITE
43	Mitzi Exploitation Forestière (MEF)	ESTUAIRE	HORS SEZ	CHINE	EN ACTIVITE
44	Mont Pele Bois	ESTUAIRE	HORS SEZ	CHINE	EN ACTIVITE

45	New Oriental International Investment Co. LTD (NOII)	ESTUAIRE	HORS SEZ	CHINE	EN ACTIVITE
46	Pat Timber	ESTUAIRE	HORS SEZ	GABON	EN ACTIVITE
47	Peng Xin Bois SARL	ESTUAIRE	HORS SEZ	CHINE	EN ACTIVITE
48	Plantations Forestières de la Mvoum (PFM)	ESTUAIRE	HORS SEZ	FRANCE	EN ACTIVITE
49	Rain Forest Management	ESTUAIRE	HORS SEZ	CHINE	EN ACTIVITE
50	Reine de Construction Bois (RCB)	ESTUAIRE	HORS SEZ	GABON	ARRET TECHNIQUE
51	Rimbunah Hijau	ESTUAIRE	HORS SEZ	CHINE	EN ACTIVITE
52	Rougier Gabon	ESTUAIRE	HORS SEZ	FRANCE	EN ACTIVITE
53	Sen Chuan Timber Gabon	ESTUAIRE	HORS SEZ	CHINE	EN ACTIVITE
54	Sheng Yang International Bois Gabon (SYIBG)	ESTUAIRE	HORS SEZ	CHINE	EN ACTIVITE
55	Simati	ESTUAIRE	HORS SEZ	GABON	EN ACTIVITE
56	Société d'Inventaire d'Aménagement et d'Exploitation Forestière du Gabon (SIAEFG)	ESTUAIRE	HORS SEZ	GABON	EN ACTIVITE
57	Société de sciage de Moanda	ESTUAIRE	HORS SEZ	CHINE	EN ACTIVITE
58	Société de Transformation Intégrée des Bois du Gabon (STIBG)	ESTUAIRE	HORS SEZ	LIBAN	EN ACTIVITE
59	Société des bois de Lastourville	ESTUAIRE	HORS SEZ	CHINE	EN ACTIVITE
60	Société Equatoriale d'Exploitation Forestière (SEEF)	ESTUAIRE	HORS SEZ	GABON	EN ACTIVITE
61	Société Forestière des Bois Tropicaux (SFBT)	ESTUAIRE	HORS SEZ	GABON	EN ACTIVITE
62	Société Forestière et Industrielle de Koula-Moutou (SFIK)	ESTUAIRE	HORS SEZ	CHINE	EN ACTIVITE
63	Société International Company of Timber (SICT)	ESTUAIRE	HORS SEZ	GABON	EN ACTIVITE
64	Société Nationale Bois du Gabon (SNBG)	ESTUAIRE	HORS SEZ	GABON	EN ACTIVITE
65	Sun Harvest Ventures (SHV)	ESTUAIRE	HORS SEZ	GABON	EN ACTIVITE
66	Sunly Gabon	ESTUAIRE	HORS SEZ	CHINE	EN ACTIVITE
67	Sunry GABON	ESTUAIRE	HORS SEZ	CHINE	EN ACTIVITE
68	Tali Bois Gabon	ESTUAIRE	HORS SEZ	CHINE	EN ACTIVITE
69	Taurian	ESTUAIRE	HORS SEZ	INDE	EN ACTIVITE
70	Tian Bei Forêt (TBF)	ESTUAIRE	HORS SEZ	CHINE	EN ACTIVITE
71	Transport Bois et Négoce International (TBNI)	ESTUAIRE	HORS SEZ	CHINE	EN ACTIVITE
72	Tropical Logs Production (TLP)	ESTUAIRE	HORS SEZ	CHINE	EN ACTIVITE
73	Tropical Timber Industry Board	ESTUAIRE	HORS SEZ	GABON	EN ACTIVITE
74	Wan chuan Timber SARL	ESTUAIRE	HORS SEZ	CHINE	EN ACTIVITE
75	Xinwang Bois	ESTUAIRE	HORS SEZ	CHINE	EN ACTIVITE

Annexe 4 : Liste des industries forestières

#	SOCIETES	PROVINCE	SEZ/HORS SEZ	ACTIVITE	ORIGINE DES CAPITAUX	ÉTAT REEL	NIVEAU DE TRANSFORMATION
1	ACCURATE INDUSTRIES	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	INDE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
2	AFEefa OVERSEAS	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	INDE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
3	AFRICA BELI COMPANY	OGOOUE-LOLO	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
4	AFRICA SUSNAINTEABLE INVESTEMENT	NGOUNIE	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
5	AFRICA VIEW PANELS	ESTUAIRE	SEZ	CONTREPLAQUE	INDE	EN ACTIVITE	3E TRANSFORMATION
6	AFRICA VIEWS	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	INDE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
7	AHN EX TBNI KANGO	ESTUAIRE	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
8	AKACHI WOOD GABON	ESTUAIRE	SEZ	SCIAGE	INDE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
9	ALZO SARL ZERP	ESTUAIRE	SEZ	MENUISERIE	INDE	EN ACTIVITE	3E TRANSFORMATION
10	ANCON WOOD GABON	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	CHINE	ARRET TECHNIQUE	2E TRANSFORMATION
11	ART BOIS SARL	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	INDE	ARRET TECHNIQUE	2E TRANSFORMATION
12	AURUM INTERNATIONAL SUARL	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	INDE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
13	AUX BOIS DU GABON	MOYEN-OGOOUE	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
14	BAO-LI INTERNATIONAL GABON	WOLEU-NTEM	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
15	Bois et Sciage de l'Ogooué (BSO)	MOYEN-OGOOUE	HORS SEZ	SCIAGE	FRANCE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
16	BOIS ET SCIERIE D'ELITE	ESTUAIRE	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
17	Bois et Scierie du Gabon (BSG)	MOYEN-OGOOUE	HORS SEZ	SCIAGE	MALAISIE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
18	BONUS HARVEST	OGOOUE-LOLO	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
19	BORDAMUR TOUJOURS VERT	WOLEU-NTEM	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
20	CEMA GABON	ESTUAIRE	HORS SEZ	PLACAGE	MAROC	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
21	CENTURY GABON SUARL	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	CHINE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
22	CLASSIC VENEER SARL	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	INDE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
23	COMPAGNIE DAN GABON	ESTUAIRE	SEZ	SECHAGE	CHINE	EN ACTIVITE	ACTIVITES ANNEXES A LA 1ERE TRANSFORMATION
24	COMPAGNIE DE BOIS DU GABON	OGOOUE-MARITIME	HORS SEZ	SCIAGE	FRANCE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
25	COMPAGNIE DES BOIS EN PLACAGE DU GABON	OGOOUE-MARITIME	HORS SEZ	PLACAGE	FRANCE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
26	CONTINENT VERT EX BEG	WOLEU-NTEM	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
27	CORA WOOD	OGOOUE-MARITIME	HORS SEZ	CONTREPLAQUE	ITALIE	EN ACTIVITE	3E TRANSFORMATION
28	CREST WOOD INTERNATIONAL	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	INDE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
29	DRAGON WOOD GABON	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	INDE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
30	ECO WOOD	ESTUAIRE	HORS SEZ	MENUISERIE	SUISSE	EN ACTIVITE	3E TRANSFORMATION
31	EGYPT GABON VENEER SARL	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	EGYPTE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
32	ENTREPRISE FLOREA	ESTUAIRE	HORS SEZ	SCIAGE	GABON	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
33	EVERGREEN	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	INDE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION

34	EXPLOITATION FORESTIERE ET EXPORTATION	ESTUAIRE	HORS SEZ	PLACAGE	CHINE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
35	FG SARL	OGOOUE-IVINDO	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
36	FORESTY DEVELOPMENT GABON	OGOOUE-MARITIME	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
37	FORTUNE LUMBER SARL ZERP	ESTUAIRE	SEZ	SCIAGE	INDE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
38	FRIENDS TIMBER COMPANY	OGOOUE-MARITIME	HORS SEZ	SCIAGE	NC	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
39	GABON CHINE INTERNATIONAL COMPANY	OGOOUE-IVINDO	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
40	GABON ECO WOOD	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	INDE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
41	GABON HUA DONG INVESTISSEMENT	ESTUAIRE	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
42	GABON MEUBLES MODERNES	ESTUAIRE	SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
43	GABON SHENGDA INVESTMENTS CO LTD	ESTUAIRE	SEZ	SECHAGE	CHINE	EN ACTIVITE	ACTIVITES ANNEXES A LA 1ERE TRANSFORMATION
44	GABON SINO SENG MAO INTERNATIONAL	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	CHINE	ARRET TECHNIQUE	2E TRANSFORMATION
45	GABON TIMBER INDUSTRY ZERP	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	INDE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
46	GABON TIMBER PRODUCTS	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	INDE	EN CONSTRUCTION	2E TRANSFORMATION
47	GABON VENEER	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	INDE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
48	GABON WOOD INDUSTRIES	ESTUAIRE	SEZ	SCIAGE	MALAISIE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
49	GABON WOODS CLEAN ZERP	ESTUAIRE	SEZ	MENUISERIE	CAMEROUN	EN ACTIVITE	3E TRANSFORMATION
50	GABONAISE BEST NATUREL SOURCE EX SNBG	ESTUAIRE	HORS SEZ	TRANCHAGE	GABON	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
51	GABONAISE DE TRANSFORMATION BOIS BOULENDE	OGOOUE-IVINDO	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
52	GABONAISE D'EXPLOITATION	WOLEU-NTEM	HORS SEZ	SCIAGE	MALAISIE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
53	GABONAISE D'INDUSTRIALISATION DE BOIS	WOLEU-NTEM	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	ARRET TECHNIQUE	1ERE TRANSFORMATION
54	GORILLA IN & OUT FURNITURE GRAND	ESTUAIRE	SEZ	MENUISERIE	FRANCE	EN ACTIVITE	3E TRANSFORMATION
55	MAYUMBA DEVELOPMENT COMPAGNY	NYANGA	HORS SEZ	SCIAGE		ARRET TECHNIQUE	1ERE TRANSFORMATION
56	GREENPLY GABON SA	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	INDE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
57	GULF OF GUINEA WOOD SERVICES SUARL GABON	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	GABON	ARRET TECHNIQUE	2E TRANSFORMATION
58	HENG CHAN TIMBER	OGOOUE-IVINDO	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
59	HENG DA BOIS EX DYI	WOLEU-NTEM	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
60	HONG LIN WOOD	NGOUNIE	HORS SEZ	PLACAGE	CHINE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
61	HONG LIN WOOD	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	CHINE	EN CONSTRUCTION	2E TRANSFORMATION

	INTERNATIONAL LTD						
62	HUA DA GABON	WOLEU-NTM	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
63	HUA JIA DE L'INDUSTRIE DU BOIS	ESTUAIRE	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
64	HUA LIN GABON BOIS	WOLEU-NTM	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
65	HUA PEN BOIS	WOLEU-NTM	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
66	HUA YUAN MUYE EX LINLI	ESTUAIRE	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
67	HUAXING ENVIRONNEMENT GABON	ESTUAIRE	SEZ	FABRICATION DU CHARBON	CHINE	EN ACTIVITE	ACTIVITES ANNEXES A LA 1ERE TRANSFORMATION
68	HUIHUANG GABON	MOYEN-OGOOUE	HORS SEZ	FABRICATION DE CHARBON	CHINE	EN ACTIVITE	ACTIVITES ANNEXES A LA 1ERE TRANSFORMATION
69	IGNITE GABON SUARL	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	INDE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
70	IKONI INTERNATIONAL ZERP	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	INDE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
71	INDOGAB WOOD SARL	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	INDE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
72	INDUSTRIE BOIS EXOTIQUE	OGOOUE-MARITIME	HORS SEZ	SCIAGE	ITALIE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
73	INDUSTRIE BOIS MODERNE DU GABON	OGOOUE-IVINDO	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
74	INDUSTRIE FORESTIERE EXPORT DU GABON	ESTUAIRE	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
75	JIAHUI WOOD GABON CO., LTD	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	CHINE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
76	JIEN SHEN DIVERS	NYANGA	HORS SEZ	PLACAGE	CHINE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
77	JIN SHAN WOOD	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	CHINE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
78	JIN YUAN WOOD GABON	ESTUAIRE	SEZ	CONTREPLAQUE	INDE	EN ACTIVITE	3E TRANSFORMATION
79	JOSEPH & MARTIN WOOD	ESTUAIRE	SEZ	MENUISERIE	INDE	EN ACTIVITE	3E TRANSFORMATION
80	KELAI INTERNATIONAL BOIS GABON (KIBG)	WOLEU-NTM	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
81	KHLL FORESTRY	ESTUAIRE	SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
82	LI DA BOIS INTERTIONAL DU GABON	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	CHINE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
83	LI JIA TIMBER	ESTUAIRE	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
84	LIAN CHENG WOOD GABON	ESTUAIRE	SEZ	LAMELLE COLLES PAR ABOUTAGE	CHINE	EN ACTIVITE	3E TRANSFORMATION
85	LILA WOOD INDUSTRIES SARL	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	INDE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
86	LIN FEN TIMBER	NYANGA	HORS SEZ	PLACAGE	CHINE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
87	LONGYUAN BOIS DU GABON	OGOOUE-IVINDO	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
88	MAC VEENER EX TGI/CEB	ESTUAIRE	HORS SEZ	TRANCHAGE	ITALIE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
89	MAGAL WOOD INDUSTRIES IN GABON	ESTUAIRE	SEZ	MENUISERIE	SENEGAL	EN ACTIVITE	3E TRANSFORMATION
90	MARUTI GABON	ESTUAIRE	SEZ	MENUISERIE	INDE	EN ACTIVITE	3E TRANSFORMATION
91	MENUISERIE LBTP	ESTUAIRE	SEZ	MENUISERIE	GABON	EN ACTIVITE	3E TRANSFORMATION
92	MONT PELE BOIS	NGOUNIE	HORS SEZ	PLACAGE	CHINE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
93	NATURE WOOD INDUSTRIES SARL	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	INDE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION

94	OTIM PLYWOOD	ESTUAIRE	SEZ	CONTREPLAQUE	INDE	EN ACTIVITE	3E TRANSFORMATION
95	OTIM VENEER	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	INDE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
96	PENG XIN SARL	ESTUAIRE	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
97	PLACAGE DEROULE DE LA LOWE	ESTUAIRE	HORS SEZ	PLACAGE	FRANCE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
98	PRIDE WOOD GABON	ESTUAIRE	SEZ	SCIAGE	INDE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
99	PRIME WOOD SARL	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	AUSTRALIE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
100	PROSPER SARL	WOLEU-NTM	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
101	RAIN FOREST MANAGEMENT	ESTUAIRE	SEZ	SCIAGE	MALAISIE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
102	RAIN FOREST MANAGEMENT GZES	OGOUE-IVINDO	HORS SEZ	MENUISERIE	MALAISIE	EN ACTIVITE	3E TRANSFORMATION
103	REEDDHI INTERNATIONAL GABON	ESTUAIRE	SEZ	SCIAGE	INDE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
104	REMERING GROUP INDUSTRIE	WOLEU-NTM	HORS SEZ	SCIAGE	PAYS-BAS	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
105	RESURGENT	ESTUAIRE	SEZ	SCIAGE	INDE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
106	RIMBUNAN HIJAU	MOYEN-OGOUE	HORS SEZ	SCIAGE	MALAISIE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
107	RONG FENG WOOD	NGOUNIE	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
108	ROUGE DE L'EST	OGOUE-IVINDO	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
109	ROUGIER GABON	ESTUAIRE	HORS SEZ	CONTREPLAQUE	FRANCE	EN ACTIVITE	3E TRANSFORMATION
110	SAF EX SAFOR INDUSTRIE	MOYEN-OGOUE	HORS SEZ	TRANCHAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
111	SCIERIE DE L'OGOUE-MARITIME	OGOUE-MARITIME	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
112	SCIERIE FRANCO-GABONAIS	ESTUAIRE	HORS SEZ	SCIAGE	LIBAN	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
113	SCIERIE GREENLINE INTERNATIONAL E	OGOUE-IVINDO	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
114	SCIERIE MBIE	ESTUAIRE	HORS SEZ	SCIAGE	GABON	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
115	SEEF EX SED	ESTUAIRE	HORS SEZ	CONTREPLAQUE	GABON	EN ACTIVITE	3E TRANSFORMATION
116	SEN CHUAN TIMBER GABON	MOYEN-OGOUE	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
117	SEN SHENG BOIS DU GABON	ESTUAIRE	HORS SEZ	CONTREPLAQUE	CHINE	EN ACTIVITE	3E TRANSFORMATION
118	SHUANG SHENG WOOD	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	CHINE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
119	SITRAB GABON	ESTUAIRE	HORS SEZ	SCIAGE	GABON	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
120	SOCIETE DE BOIS DE KOULAMOUTOU	OGOUE-LOLO	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
121	SOCIETE DE BOIS DE KOULAMOUTOU	OGOUE-LOLO	HORS SEZ			EN ACTIVITE	
122	SOCIETE DE BOIS DE MOUNANA	HAUT-OGOUE	HORS SEZ	DEROULAGE/CONTR EPLAQUE	CHINE	EN ACTIVITE	3E TRANSFORMATION
123	SOCIETE DE SCIAGE DE MOANDA	HAUT-OGOUE	HORS SEZ	DEROULAGE/PLACAGE	CHINE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
124	SOCIETE DE TRANSFORMATION ET DU TRANSPORT DU BOIS	OGOUE-IVINDO	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION

125	SOCIETE DE YING SHENG DE BOIS DU GABON	ESTUAIRE	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
126	SOCIETE DES BOIS DE LASTOURVILLE	OGOOUE-LOLO	HORS SEZ	PLACAGE	CHINE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
127	SOCIETE DES BOIS DE TOMATE DU GABON	OGOOUE-IVINDO	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
128	SOCIETE DES PARQUETS DU GAGBON	OGOOUE-LOLO	HORS SEZ	CONTREPLAQUE	CHINE	EN ACTIVITE	3E TRANSFORMATION
129	SOCIETE D'EXPLOITATION DE RESSOURCES NATURELLES	OGOOUE-IVINDO	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
130	SOCIETE D'EXPLOITATION DES PRODUITS TROPICAUX	NGOUNIE	HORS SEZ	SCIAGE	GABON	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
131	SOCIETE DRAGONAISE IMPORT EXPORT DU GABON	OGOOUE-IVINDO	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
132	SOCIETE HUASEN BOIS	ESTUAIRE	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
133	SOCIETE SHEN YANG INTERNATIONAL BOIS DU GABON	OGOOUE-IVINDO	HORS SEZ	CONTREPLAQUE	CHINE	EN ACTIVITE	3E TRANSFORMATION
134	SOCIETE ZHENG DA INTERNATIONAL BOIS DU GABON	WOLEU-NTEM	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
135	SOLID WOOD GABON SUARL	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	INDE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
136	SOMIVAB	ESTUAIRE	SEZ	SCIAGE	ITALIE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
137	STARPLY		SEZ			EN ACTIVITE	
138	SUN VENEER	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	INDE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
139	SUNRY GABON	ESTUAIRE	HORS SEZ			EN ACTIVITE	
140	SUPER BOIS DU GABON	ESTUAIRE	HORS SEZ	SCIAGE	TAIWAN	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
141	SUPREME VENEER SARL	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	INDE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
142	TAURIAN	HAUT-OGOOUE	HORS SEZ	SCIAGE	INDE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
143	THEBAULT TRANSBOIS	ESTUAIRE	HORS SEZ	PLACAGE	FRANCE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
144	TIMBERWORKZ	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	INDE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
145	TIRUPATI WOODCRAFTS	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	INDE	EN CONSTRUCTION	2E TRANSFORMATION
146	TOUCHWOOD	ESTUAIRE	SEZ	SECHAGE	INDE	EN ACTIVITE	ACTIVITES ANNEXES A LA 1ERE TRANSFORMATION
147	TRANSFORMATI ON ET CONSTRUCTION BOIS	ESTUAIRE	HORS SEZ	SCIAGE	BELGIQUE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
148	TRANSPORT BOIS ET NEGOCE INTERNATIONAL (TBNi)	ESTUAIRE	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	CHANGEMENT D'ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
149	TROPICAL GABON INDUSTRIE-PRECIOUS WOODS	ESTUAIRE	HORS SEZ			EN ACTIVITE	TRANFORMATION
150	TROPICAL TIMBER INDUSTRY BOARD	WOLEU-NTEM	HORS SEZ	SCIAGE	LIBAN	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
151	UNION BOIS GABON	OGOOUE-LOLO	HORS SEZ			EN ACTIVITE	

152	VD AFRO PRODUCTS	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	INDE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
153	WAN CHUAN TIMBER SARL	OGOOUE-IVINDO	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
154	WOOD BOIS GABON	NGOUNIE	HORS SEZ	SCIAGE	GABON	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
155	WOOD LAND GABON SARL	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	INDE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
156	WOOD PRO INDUSTRIES	ESTUAIRE	SEZ	SECHAGE	INDE	EN ACTIVITE	ACTIVITES ANNEXES A LA 1ERE TRANSFORMATION
157	WOOD VALUE	ESTUAIRE	SEZ	SCIAGE	INDE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
158	WOODS INTERNATIONAL SARL	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	INDE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
159	WOODTECH	ESTUAIRE	SEZ	SCIAGE	FRANCE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
160	WOODVILLE FURNITURE	ESTUAIRE	SEZ	MENUISERIE	INDE	EN ACTIVITE	3E TRANSFORMATION
161	XIN WANG BOIS SARL	OGOOUE-IVINDO	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
162	XIN YA WOOD	ESTUAIRE	SEZ	PLACAGE	CHINE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
163	XING KAI YUANG	OGOOUE-IVINDO	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
164	YIN HE BOIS	WOLEU-NTEM	HORS SEZ	PLACAGE	CHINE	EN ACTIVITE	2E TRANSFORMATION
165	YONG SHENG BOIS GABON	MOYEN-OGOOUE	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
166	YUAN SEN BOIS DU GABON	MOYEN-OGOOUE	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
167	ZHENG YUAN SUARL	MOYEN-OGOOUE	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
168	ZHONGFEI PENGLAIDA MUYE	MOYEN-OGOOUE	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION
169	ZHONGPENG BOIS DU GABON	NGOUNIE	HORS SEZ	SCIAGE	CHINE	EN ACTIVITE	1ERE TRANSFORMATION

Annexe 5 : Volumes de bois exportés par essence en m³

Hors ZES de Nkok

Volumes / essence	2017	2018	2019	2020	2021	Total général
HORS ZES	1 175 023	1 530 001	1 118 499	1 405 725	1 986 866	7 216 114
Okoumé	988 206	1 190 987	927 122	1 223 122	1 638 851	5 968 289
Autres	47 863	133 116	38 063	13 521	232 713	465 276
Padauk	49 175	106 695	51 699	108 189	29 352	345 110
Andoung	10 788	44 382	35 723	18 583	34 436	143 912
Bilinga	10 584	10 648	23 770	13 527	12 587	71 116
Movingui	7 144	10 909	12 649	9 326	8 544	48 572
Budinga	28 963					28 963
Dabéma	4 786	5 389	4 850	4 276	6 008	25 308
Sapelli	5 598	6 693	4 721	2 424	1 976	21 412
Niové	401	1 395	5 529	3 434	7 772	18 531
Iroko	2 558	6 013	2 769	2 007	2 316	15 663
Acajou	3 266	2 156	4 091	2 444	1 545	13 501
Izombé	2 226	1 817	1 233	895	1 078	7 248
Kosipo	1 208	1 641	1 927	1 305	535	6 616
Bossé	1 628	818	814	359	1 903	5 522
Doussié	1 254	1 027	554	1 071	1 262	5 168
Zingana	2 226	1 350	943	233	68	4 820
Abura	2 273	1 989	251		114	4 627
Tola	1 204	512	42	300	1 062	3 120
Pau rosa	935	1 008	445	133	409	2 930
Douka		10	252	8	1 184	1 454
Mutényé	819	610			4	1 433
Limba	169	234	597	113	314	1 427
Niangon	724	404	163		28	1 318
Ozigo	2				1 273	1 274
Olon	17		56		553	625
Mahogany	281		104			385
kitibé	26	41	79	67	162	375
Igaganga		19	2	227	127	374
Avodiré					359	359
Azobé	346					346
kodrodua				151		151
Moabi	136					136
Okan	68	14	54			136
Eyong					128	128
Ebène		9		2	115	127
Padouk	100					100
Tchitola				7	85	92
Tali	8	77				85
Bomanga		27				27
Ovoga	15					15
Dibétou	15					15
Aiélé	12					12
Pachyloba		11				11
Fromager					7	7

Annexe 6 : Volumes de bois exportés par essence en m³

ZES de Nkok

Volumes de bois exportés par essence en m ³	2018	2019	2020	2021	Total général
ZES	203 495	273 055	338 570	600 390	1 415 511
Okoumé	191 428	262 061	306 974	345 767	1 106 230
Autres	-	784	15 565	219 646	235 996
Padauk	5 063	3 793	7 568	14 689	31 113
Andoung	5 135	3 394	5 031	8 650	22 210
Iroko	160	397	863	1 896	3 315
Movingui	1 063	152	462	1 557	3 234
Bilinga	182	984	479	1 028	2 672
Acajou	191	1 080	173	653	2 096
Dabéma	214		364	1 371	1 950
Doussié	20	148	117	620	905
Sapelli	1	64	75	705	845
Niové		49	66	606	720
Kosipo			190	448	637
Dibétou				558	558
Budinga			406	121	527
Ozigo				483	483
Pau rosa	17	25	232	151	425
Padouk				365	365
Bossé	22			241	263
Izombé		19	6	214	239
Abura				207	207
Ebène				121	121
Moabi				92	92
Olon				79	79
Zingana		54		22	76
Niangon		50		19	69
Tola				50	50
Kotibé				30	30
Igaganga		2			2

Annexe 7 : Résultat de la fiscalité douanière (exercice 2021)

	LFR 2021	Réalisations	Taux de réalisation	Ecart
	304 297	323 233	106%	18 936
Direction régionale de Libreville	246 249	272 743	111%	26 494
BC Owendo	200 607	168 253	84%	-32 354
BC Owendo New International Port	18 968	75 496	398%	56 528
BC Port-Môle	1 971	3 326	169%	1 355
BC contrôle Douanier Postal	5 396	5 194	96%	-202
BC Libreville Aéroport	17 900	13 956	78%	-3 944
BC Cocobeach	2	1	67%	-1
BC Nkok	1 155	6 357	551%	5 203
B.T.S Libreville	200	160	80%	-40
B.M.S Libreville	50		0%	-50
Direction régionale de Port-Gentil	51 529	43 984	85%	-7 545
BC Port-Gentil Port	40 993	34 801	85%	-6 192
BC Mayumba	2 145	2 456	114%	310
BC Port-Gentil Aéroport	8 378	6 727	80%	-1 651
Brigades de surveillance Port-Gentil	13		0%	-13
Direction régionale de Franceville	2 062	2 576	125%	514
BC Moanda	2 031	2 567	126%	536
BS Leconi	30	2	7%	-28
Poste Franceville	1	7	817%	6
Direction régionale d'Oyem	1 106	1 216	110%	110
BC Oyem	168	264	158%	97
BC Bitam	928	951	102%	23
BS Meudouneu	0			0
Brigades de surveillance Oyem	10		0%	-10
Direction Enquêtes & contentieux	2 882	2 714	94%	-168
DLR + DCS	469			



IMPACT DU SECTEUR BOIS SUR L'ÉCONOMIE DU GABON ENTRE 2018 ET 2022

EY & Mays Mouissi Consulting

Gabon | Juin 2023

